هكذا من الأصل

LE MONDE INITIATIVES

■ Les conseils de prud'hommes
■ Emploi : 22 pages d'annonces classées

Durée moyenne de traitement aux prud'hommes
en mois
9,7 10,1
1984 88 92 1995

Le Monde

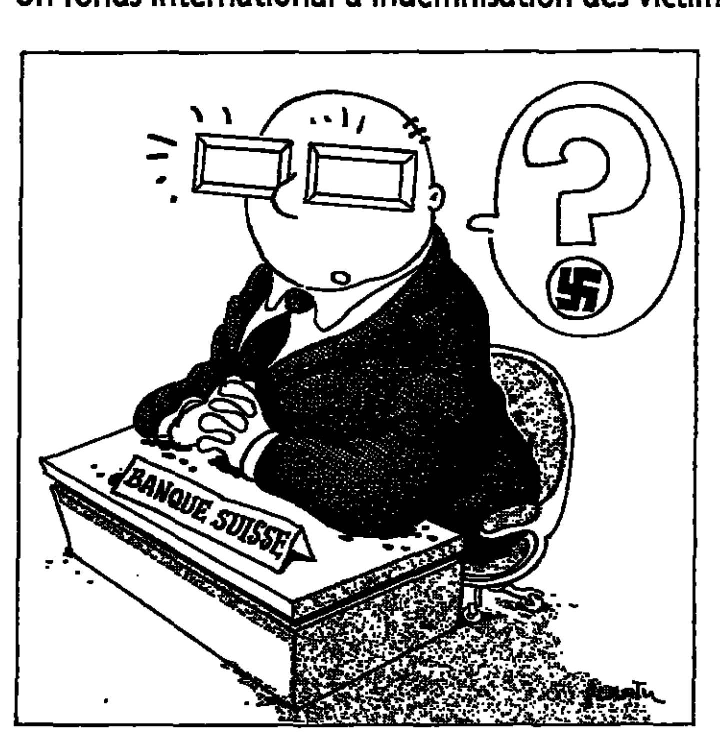
CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16438 – 7,50 F — MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Comment l'or nazi a enrichi les banques suisses

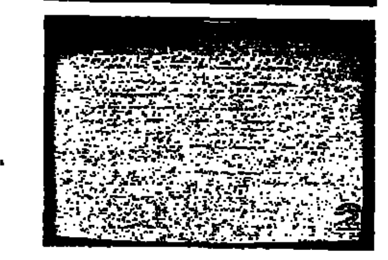
● Les trois quarts des transactions d'or de la Reichsbank pendant la guerre sont passées par les banques helvétiques ● A Londres, des experts tentent de percer les derniers mystères du trésor du IIIe Reich ● Un fonds international d'indemnisation des victimes de la Shoah sera créé

UNE COMMISSION d'experts indépendants a révélé, lundi 1er décembre à Berne, que la Suisse avait permis à la Reichsbank, pendant la guerre, de réaliser 76 % de l'ensemble de ses transactions sur l'or. Selon ces experts, les banques privées suisses ont acquis, jusqu'en 1945, de l'or nazi pour un montant de 61,2 millions de dollars (environ 367 millions de francs), soit trois fois plus que les estimations antérieures. Ces révélations ont été rendues publiques à la veille de la réunion, mardi à Londres, d'une conférence internationale destinée à un échange d'informations sur les pillages auxquels se sont livrés les nazis dans les banques centrales des pays occupés, ainsi que sur les vols d'avoirs juifs et d'or dans les camps de concentration. Sur proposition de la Grande-Bretagne, cette conférence devrait également créer un fonds international destiné à indemniser les victimes de la Shoah. Il serait alimenté, en partie, par le maigre reliquat (5,5 tonnes) des 337 tonnes d'or récupérées par les Alliés à la fin de la guerre et reversées aux banques centrales des pays libérés. Il bénéficierait aussi de contributions financières de plusieurs pays, dont la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Toutefois, le Congrès juif mondial demande plusieurs milliards de dollars d'indemnisation en faveur des juifs victimes du nazisme.

La Suisse, dont le chef de la délégation à Londres *« redoute le pire »*, ne sera pas le seul pays mis au banc des accusés. D'autres pays neutres, tels que la Suède et le Portugal, entretenaient des relations commerciales importantes avec le IIIe Reich. Ils ont nommé des commissions d'enquête pour tenter de faire la lumière sur les paiements effectués par l'Allemagne en or d'une origine douteuse. Une autre conférence internationale portant sur les œuvres d'art volées aux juifs devrait se réunir au début de 1998 à New York.



Lire pages 2 et 3



Grève surprise à France 2

FRANCE 2 et France 3 étaient en grève, mardi 2 décembre. Alors que France 2 affichait en permanence en image fixe un texte d'excuse aux téléspectateurs, France 3 est parvenue à diffuser ses programmes du matin grâce à des cassettes préenregistrées. A France 2, le mouvement exprime l'inquiétude des techniciens et personnels administratifs sur le déménagement du siège de France Télévision qui pourrait se traduire par des fusions de services.

A France 3, les revendications portent essentiellement sur les salaires et la durée du travail. Dans les deux entreprises, des négociations devaient se dérouler dans la journée de mardi.

Lire page 19

Divorcer devant le maire

ÉLISABETH GUIGOU va engager une large concertation sur une réforme de la procédure de divorce par consentement mutuel. L'idée avancée par le garde des sceaux serait de créer un véritable « divorce civil » qui ne serait plus prononcé, en cas de séparation à l'amiable, par un juge, mais par un officier d'état civil. Cette mesure, qui aurait le mérite de désengorger les tribunaux, est vivement critiquée par les avocats. Selon une étude de l'Insee, *« la dissolution du couple est le principal motif pour lequel un particulier est amené à consulter un avocat »*. Le Syndicat de la magistrature est, en revanche, favorable à l'idée de *« divorcer devant le maire »*.

Lire page 10
et notre éditorial page 15

Pour être mieux payés, les hauts fonctionnaires se lancent dans le lobbying

PAUVRES hauts fonctionnaires ! Aucun gouvernement, de droite ou de gauche, ne veut revaloriser leurs salaires. Ce serait impopulaire, s'entendent-ils répondre, lorsqu'ils plaident leur cause dans les bureaux ministériels. Comment pourrait-on expliquer à l'opinion publique qu'on augmente les traitements de ceux qui gagnent 30 000 francs net par mois, alors qu'on ne fait rien, ou presque, pour ceux qui ne touchent que 7 000 francs ?

Ces énarques et polytechniciens ont, sans mot dire, assisté à la revalorisation de tous les salaires, sauf les leurs, pendant les sept années d'application des accords Durafour, voulus par Michel Rocard, alors premier ministre. Aujourd'hui, ils estiment que leur tour est venu. Et puisque ni les parlementaires ni les syndicats ne veulent se faire l'écho de leurs préoccupations, ils ont décidé de prendre l'affaire en main.

L'union faisant la force, ils se sont d'abord regroupés, en mars 1995, au sein d'une fédération – qu'ils appellent le « G 16 » – de seize associations, toutes aussi prestigieuses les unes que les autres : Conseil d'Etat, inspection des finances, Cour des comptes, corps préfectoral, Ponts et Chaussées ou Mines. Ils ont entrepris d'informer l'opinion publique de leur véritable situation. Jean Poulit, patron du « G 16 », Guy Berger, président de l'Association des anciens élèves de l'ENA, et Fabrice Dambrine, son homologue des grands corps techniques de l'Etat, ont emprunté aux lobbyistes leur méthode la plus ancienne : ils ont discrètement convié un certain nombre de journalistes à déjeuner. Les rencontrant un par un, ils leur ont, entre poire et fromage, remis de petits dossiers fort bien argumentés. Dans les jours qui ont suivi, des articles ont fleuri ici ou là. Le message avait été entendu.

Les graphiques du « G 16 » mettent en évidence une baisse de pouvoir d'achat, en francs constants. Ils soulignent, par exemple, le cas d'un ingénieur des Ponts et Chaussées, un an d'expérience, qui touchait 24 432 francs net par mois en 1983. En 1995, il ne gagnait plus que 21 232 francs. La part des primes atteignant souvent 50 % de leur rémunération, les hauts fonctionaires qui partent à la retraite voient leurs revenus diminuer de moitié. Un ingénieur des Mines qui gagne 46 000 francs au terme de trente ans de carrière ne touche « que » 24 000 francs de pension.

Ceux qui, dans la fonction publique, font figure de privilégiés, ont une situation désavantageuse par rapport aux cadres du privé. Une enquête de l'Association des anciens élèves de l'ENA montre que le salaire moyen des énarques est de 30 000 francs dans la fonction publique, contre 81 000 francs dans le privé. Quand ils vont dans les entreprises, les ingénieurs des Mines multiplient leur salaire par 2,75, ceux des Ponts par 2,5. Du coup, nombre de hauts fonctionnaires cherchent à « pantoufler » dans le privé.

En ces temps de crise de l'Etat, la fonction publique peut-elle se permettre une telle fuite ? Le « G 16 » demande donc une enveloppe de 300 millions de francs pour revaloriser les salaires des 6 000 hauts fonctionnaires administratifs et techniques. Un montant qu'il juge modeste en regard des 23 milliards dépensés par l'Etat dans le cadre des accords Durafour.

Rafaële Rivais

Le diplomate de l'économie



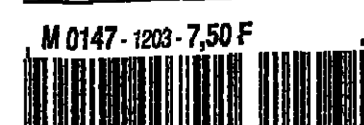
DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

LE GRAND ARGENTIER du gouvernement est soulagé. Le premier ministre a tranché : Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ne briguera pas la présidence du conseil régional d'Ile-de-France. Portrait d'un séducteur et d'un pragmatique, d'une fidélité entière à Lionel Jospin.

Lire page 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1203 - 7,50 F



La perplexité des droites européennes

« LA DÉMOCRATIE est bancale. » Brillamment réélu maire de Venise dès le premier tour, dimanche 16 novembre, Massimo Cacciari porte un jugement de politologue plus que de candidat. Il déplore qu'à l'occasion de ces élections locales en Italie, dont les résultats du second tour, dimanche 30, ont confirmé la tendance, la droite ait subi une défaite telle qu'elle disparaît du paysage dans la plupart des grandes villes. Sans doute serait-il hasardeux de tirer des enseignements pour l'ensemble de l'Italie, et *a fortiori* d'extrapoler pour l'Europe. Il n'en reste pas moins que, dans les pays européens, où la gauche est arrivée récemment au pouvoir, les partis conservateurs ou libéraux ont du *mal à se remettre de leur défaite*. A tel point que les gouvernements de droite apparaissent parfois bien esseulés dans l'Union européenne.

Le sommet extraordinaire de Luxembourg vient encore de le montrer, le chancelier allemand, Helmut Kohl, et le président du gouvernement espagnol, José Aznar, menant des combats d'arrière-garde contre une politique européenne de l'emploi. On a même vu se dessiner un front commun entre dirigeants à tendance sociale-démocrate. Un événement insolite en Europe, qui ne s'était pas produit quand, dans le passé, la gauche dominait plusieurs gouvernements européens.

Il y a, à cette situation, des causes diverses. En Italie, le pays des coups de théâtre politiques par excellence, la victoire de l'Olivier aux élections municipales a suivi de quelques semaines une crise qui aurait pu s'achever par la déconfiture du cabinet Prodi. Or, la coalition de centre-gauche a consolidé ses positions et jeté le trouble chez sa rivale de centre-droit. C'est peu dire que la défaite a entraîné des querelles de chefs. Les deux figures de proue du Pôle de la liberté, Silvio Berlusconi et Gianfranco Fini, en sortent diminuées. Le premier parce qu'il ne s'intéresse plus à la politique que dans la mesure où elle sert ses affaires personnelles, le second parce qu'il n'a pas réussi à faire de l'Alliance nationale, avatar *du MSI néofasciste, le premier parti de l'opposition*. L'avènement du bipartisme, gage du véritable renouveau de la vie politique italienne, en est ajourné d'autant.

Daniel Vernet

Lire la suite page 15

Menaces d'OPA sur les groupes français

Les sociétés françaises sont des proies de plus en plus tentantes pour les groupes étrangers. p. 17

L'Asie à la baisse

La plupart des monnaies asiatiques, dont le yen japonais et le baht thaïlandais, continuent à céder du terrain. p. 6

CNPF : « La chute de Jospin »

Le futur président du CNPF affirme sa volonté de provoquer *« la chute de Jospin sur les 35 heures »*. p. 7

Basques espagnols condamnés

Le Tribunal suprême a condamné à sept ans de prison les 23 dirigeants d'Herri Batasuna, la branche « politique » du mouvement séparatiste ETA. p. 4

La mort de Stéphane Grappelli



J. BENEICH

Lire page 27

Fausse note dans la gauche plurielle

L'abstention imprévue des députés écologistes et communistes sur la nationalité augure d'un débat houleux sur l'immigration, jeudi. p. 8

Sciences : M. Chirac à l'Académie

Dans son discours, M. Chirac a souhaité que les chercheurs aident les citoyens à *« mieux comprendre la révolution des savoirs et des pouvoirs »*. p. 23

L'avenir du PS

L'ancien secrétaire national du PS, Gilles Martinet, se demande si la gauche est encore socialiste. Le sénateur Henri Weber ébauche l'avenir de la social-démocratie. p. 16

DOM-TOM : la nature en danger

Un rapport remis au ministère de l'environnement stigmatise la dégradation du patrimoine naturel. p. 13

Pour tous les goûts

Du canard à l'orange de chez Lasserre aux vinaigrettes estampillées Paul Newman, en passant par notre sélection de bistrots et brasseries. p. 24

International	2	Finances/marchés	20
France	7	Aujourd'hui	23
Société	10	Jeux	26
Carnet	12	Météorologie	26
Annonces classées	12	Culture	27
Régions	13	Guide	29
Horizons	14	Abonnements	30
Entreprises	17	Kiosque	30
Communication	19	Radio-Télévision	31

هكذا من الأصل

HISTOIRE Un demi-siècle après la fin de la deuxième guerre mondiale, les délégations de 41 pays – anciens belligérants et neutres – sont réunies du 2 au 4 décembre à Londres pour tenter d'élucider les mystères qui demeurent sur l'or pillé par l'Allemagne nazi dans les pays occupés. ● LA GRANDE-BRETAGNE, qui a pris l'initiative de cette conférence, a proposé la création d'un fonds international destiné à indemniser les victimes de la Shoah. Il devrait être financé par le reliquat de l'or volé dans les banques centrales des pays occupés ou aux juifs envoyés dans les camps et par les contributions de quelques grands Etats. ● LA SUISSE est de nouveau sur la sellette. Une commission d'experts indépendants a établi notamment que 76 % de l'or pillé par le IIIe Reich a abouti ou transité par la Confédération. D'autres pays comme la Suède et le Portugal redécouvrent leur passé.

Des experts de quarante pays tentent de refaire le chemin de l'or nazi

La conférence internationale, qui se tient du 2 au 4 décembre à Londres, va proposer la création d'un fonds destiné à verser des compensations aux victimes de la Shoah. Sur les 337 tonnes récupérées après la guerre par les Alliés, 5,5 tonnes n'ont pas encore été reversées aux ayants droit

LONDRES
de notre correspondant

Officiellement, l'objet de la première grande conférence internationale sur l'or pillé par les nazis, à laquelle participent quarante et un pays, belligérants comme neutres lors de la seconde guerre mondiale, est de proposer un forum d'échanges d'informations historiques sur l'aventure du trésor du IIIe Reich. Comme il ne s'agit pas à proprement parler d'une réunion intergouvernementale, les délégations sont principalement formées d'experts, surtout des historiens, épaulés d'archivistes et de banquiers, plutôt que de ministres ou de diplomates. Le gouvernement britannique, qui a pris l'initiative de cette réunion, insiste particulièrement sur la distinction entre ce conclave et les travaux actuels de la commission tripartite (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France) pour la restitution de l'or monétaire volé par les nazis dans les banques centrales des pays occupés. Pourtant, les palabres de Lancaster House dressent un rideau volontiers trompeur car, en coulisses, les grands marchandages politico-diplomatiques vont bon train.

« C'est un miracle moral. Pour la première fois, une réunion de ce type a lieu avec, au bout du compte, la possibilité de faire éclater la vérité et de permettre la restitution de ce que l'on doit aux victimes » : lord Janner, président du Holocaust Educational Trust, l'homme par qui le scandale sur l'or nazi a rebondi, arbore l'air réjoui de celui qui arrive au but après un grand nombre d'épreuves. C'est lui, ancien président du Board of Deputies, l'instance de représentation des juifs britanniques, qui a forcé le Foreign Office à publier, le 10 septembre 1996, un rapport rédigé à partir d'archives officielles qui levait le voile sur le cheminement du butin constitué pendant la guerre par Hitler et ses sbires. Cet ex-député travailliste se dit persuadé que la Conférence décidera la création d'un fonds international destiné à indemniser les victimes de la Shoah.

Si l'idée de ce fonds a été lancée en septembre par la commission tripartite chargée depuis un demi-siècle de redistribuer l'or pillé par les nazis, lord Janner ne cache pas son animosité envers cet organisme qu'il accuse d'être trop accommodant envers les pays détenteurs d'avoirs juifs. A ses yeux, la commission tripartite est responsable de la confusion des montants en jeu, en ayant sciemment mêlé dans ses comptes l'or monétaire, c'est-à-dire celui dérobé dans les coffres des banques centrales, et l'or non monétaire, la part volée aux particuliers, juifs pour la plupart. Or, bon nombre d'historiens estiment qu'une partie importante de l'or provenait des bijoux ou des lingots volés aux juifs des pays occupés et refondus ensuite par les Allemands, mais aussi des dents prélevées sur les victimes dans les camps de concentration.

« Ce nouveau véhicule servirait précisément à aider ceux qui ont reçu peu ou pas de compensation pour leurs souffrances » : comme l'a indiqué le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, ce fonds, dont les organisations juives seront bénéficiaires, sera d'abord constitué par le reliquat d'or pillé dans les banques d'émission des pays occupés. Comme il n'en reste pas grand-chose, puisque 98 % des 337 tonnes d'or récupérées par les alliés ont été redistribués aux Etats, la grande partie des ressources devra donc provenir des contributions de grands pays comme les Etats-Unis (qui ont promis 25 millions de dollars) ou la Grande-Bretagne.

RECELEUR DE 85 % DU BUTIN

Le rôle des pays neutres, en particulier la Suisse, sera également au centre des pourparlers. La Conférence examinera ainsi la manière dont les lingots frappés de l'aigle ont abouti dans ces pays qui, en échange, procuraient des devises au Reich, lui permettant d'acheter sur le marché mondial les matières premières stratégiques dont il avait besoin. Accusée une nouvelle fois par le Congrès juif mondial d'avoir été le receleur de 85 % de ce butin nazi, la Suisse sera certainement clouée au pilori. Le chef de la délégation suisse, Thomas Bohrer, a démenti que son pays ait bâti sa prospérité sur les profits des spoliations, en toute connaissance de cause. A l'écouter, l'objectif de cette réunion est d'établir une discussion détaillée sur les aspects historiques et de les remettre dans le contexte international : *« Notre priorité reste la poursuite de notre effort humanitaire pour aider les victimes indigentes de l'Holocauste, en particulier celles qui vivent toujours dans les pays de l'Est. »*

Les autorités de Berne ont eu tendance ces derniers temps à montrer du doigt les autres pays neutres, comme l'Espagne, le Portugal ou la Suède, également sur la sellette pour leurs rapports étroits avec l'Allemagne nazie. Cette tactique dilatoire a provoqué la colère du Congrès juif mondial dont l'un des dirigeants, Elan Sternberg, directeur du Congrès juif mondial à New York, a déclaré : *« Un pays accuse l'autre de tous les méfaits comme dans un jeu d'enfants* (...). *mais il reste que la plus grosse partie du trésor nazi a transité par la Confédération. Ils ont joué un rôle crucial dans cette affaire, les Suisses bien sûr ne sont pas les seuls et uniques responsables. »*

Autre problème qui sera évoqué, l'ouverture des archives officielles des protagonistes d'alors. Le cas du Vatican, qui fut récemment contraint de démentir les informations selon lesquelles il aurait reçu en dépôt, en 1945, 200 millions de francs suisses en pièces d'or des fascistes croates d'Ante Pavelic, est à cet égard exemplaire. La célérité avec laquelle le Saint-Siège a ordonné des recherches dans les archives de l'Institut pour les œuvres de la religion, la Banque du Vatican créée en 1942 par Pie XII ou la présence à Londres d'une délégation de haut niveau et non plus d'observateur comme c'était initialement prévu, soulignent l'importance de cet enjeu.

Lord Janner a, par ailleurs, demandé à la très secrète commission tripartite de balayer devant sa porte et d'étaler au grand jour les livres de comptes ou les échanges de correspondances pour purger le passé. Paris refuse la levée du secret tant que la commission, basée à Bruxelles, n'aura pas terminé son travail de redistribution des avoirs en or. Une forte pression sera également exercée sur la Russie pour qu'elle dévoile des documents compromettants pour les Suisses et les Alliés, saisis notamment lors de l'occupation de l'Autriche.

Une chose est claire : à Lancaster House, les pays neutres lors de la seconde guerre mondiale ne seront pas les seuls sur la défensive. Ainsi, le pays hôte, la Grande-Bretagne, a reporté à une date ultérieure la publication prévue pour le 2 décembre d'un rapport officiel explosif sur les avoirs bancaires « ennemis » confisqués par le gouvernement britannique après la déclaration de guerre en 1939. Ces actifs comprenaient les avoirs de réfugiés juifs allemands, autrichiens, tchèques et roumains. De telles révélations faites alors que se tient la Conférence n'auraient pas manqué d'embarrasser le Foreign Office. Selon la presse, une partie de cet argent aurait même été utilisée pour indemniser des industriels britanniques victimes d'expropriations de la part des nouveaux régimes communistes d'Europe de l'Est.

Marc Roche

La France pour une gestion nationale des biens à restituer

Gestion multilatérale ou gestion nationale du reliquat de 5,5 tonnes d'or qui devrait prochainement être versé aux dix Etats ayants droit : la France a opté pour la seconde solution, à l'inverse de ses partenaires, Américains et Britanniques, au sein de la Commission tripartite. Cet organisme est chargé de la restitution de l'or monétaire spolié par les nazis dans les banques centrales des pays occupés. Au nom du *« devoir de mémoire »*, la France entend récupérer son dû, estimé à 2,2 tonnes, qui sera affecté à des organisations humanitaires juives françaises représentatives, à la lumière des conclusions de la Commission, présidée par Jean Mattéoli. Cette mission d'étude indépendante sur les exactions commises pendant l'Occupation sur le sol français à l'encontre des juifs a été mise en place par le gouvernement d'Alain Juppé en février. Washington et Londres, en revanche, préconisent le versement de tout le reliquat dans le Fonds d'indemnisation géré de manière multilatérale. Cela dit, Paris soutient sans réserve la constitution du Fonds international destiné à indemniser les victimes de l'Holocauste et n'écarte pas la possibilité, un jour ou l'autre, d'y apporter sa contribution financière. – *(Corresp.)*

68 millions de dollars dans les coffres

● **Evolution du stock de la Reichsbank** : la commission d'experts indépendants suisse, dite « commission Bergier » s'est efforcée de reconstituer l'évolution du stock d'or de l'Allemagne nazie. La Reichsbank disposait avant la guerre de 258,7 milliards de dollars sous forme d'or, y compris les réserves de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie annexées. Depuis septembre 1939, le IIIe Reich avait pillé l'or des banques centrales des pays occupés à hauteur de 475 millions de dollars dont 225,9 pour la Belgique et 137,2 pour les Pays-Bas. Légalement, Berlin a acheté pour seulement 29,5 millions d'or, dont 23 à l'URSS. La commission d'experts évalue à 146 millions de dollars l'or confisqué ou dérobé aux personnes privées, puis livré à la Reichsbank.

● **Cinq nouvelles catégories.** Afin d'aller au-delà de la distinction d'usage entre or monétaire et or non monétaire, les experts proposent de distinguer l'or allemand selon cinq nouvelles catégories : or acquis par des méthodes de contrainte étatique ; or confisqué et dérobé ; or des victimes ; or des réserves monétaires des banques centrales ; or acquis avant 1933 ou au cours de transactions régulières avant l'éclatement de la guerre.

● **Restitution** : 98 % des 337 tonnes d'or récupérées après la guerre par les Alliés ont été à ce jour redistribués aux pays lésés par les nazis, mais seulement aux Etats et non aux particuliers. Il reste aujourd'hui 5,5 tonnes d'or, soit quelque 68 millions de dollars dans les coffres à New York et à Londres.

● **Indemnisation** : un Fonds international d'indemnisation des victimes de la Shoah doit être créé lors de la Conférence de Londres.

76 % des transactions sur l'or de la Reichsbank sont passées par les banques helvétiques

BERNE
de notre correspondant

Alors que d'aucuns prétendaient que tout avait été dit, le travail de clarification auquel la Suisse est acculée pour faire la lumière sur certaines zones d'ombre de son comportement durant la seconde guerre mondiale a au moins le mérite d'apporter quelques informations supplémentaires ; même si c'est au compte-gouttes et au prix d'un exercice souvent laborieux.

Une commission d'experts suisses et étrangers, chargée d'éclaircir cette période controversée, a révélé, lundi 1er décembre à Berne, que jusqu'en 1945 les banques privées suisses avaient acquis auprès de la Reichsbank pour 61,2 millions de dollars d'or, soit trois fois plus que les estimations antérieures. A la veille de la conférence internationale de Londres, la commission a également confirmé le rôle central de la place financière helvétique pour l'Allemagne hitlérienne, la Suisse à elle seule ayant permis à la Reichsbank de réaliser 76 % de l'ensemble de ses transactions sur l'or pendant la guerre.

Depuis sa mise en place au début de l'année par le gouvernement helvétique, c'est la première fois que la commission Bergier – du nom de son président, l'historien Jean-François Bergier – fait connaître quelques-uns des résultats de ses investigations. En principe, elle devait publier un rapport intermédiaire conformément à son mandat de *« mener des recherches sur le sort et le volume des biens dont les objets en or qui sont parvenus en Suisse à cause de la dictature nazie »*. Mais des imprévus l'ont contrainte à reporter *« au début de 1998 »* la publication d'un rapport plus détaillé.

Ce retard s'expliquerait par des difficultés de coordination entre divers groupes de chercheurs et la découverte récente de sources historiques nouvelles. *« Etablir la vérité cinquante ans après les faits constitue une entreprise complexe et ardue »*, fait valoir M. Bergier. Par la même occasion, le président de la commission a vivement réfuté, en les qualifiant de *« malveillantes »*, les critiques de la presse dominicale de Zurich faisant état de dissensions internes parmi ses neuf experts.

ESTIMATIONS RÉÉVALUÉES DE 300 %

A défaut du rapport attendu, M. Bergier et quelques chercheurs de la commission ont présenté un *« aperçu statistique commenté »* d'un document de travail destiné à la conférence de Londres. « [Ce travail] *tente de répondre aux questions qui seront posées. D'où provient l'or de la Reichsbank ? Comment le régime nazi se l'est-il procuré ? Où est-il passé ? Pour la première fois, nous présentons une description complète des transactions d'or de la Reichsbank »*, ont-ils expliqué.

Se référant au contexte de l'époque, la commission rappelle que le franc suisse était librement convertible en or et qu'il servait de monnaie d'échange par excellence pendant la seconde guerre mondiale, ce qui a notamment permis à l'Allemagne de se procurer des matières premières stratégiques en provenance de Turquie, du Portugal, d'Espagne ou encore de Suède.

Se basant sur des sources helvétiques déjà connues, mais pour la première fois aussi allemandes et alliées, la commission précise que la Banque nationale suisse (BNS) avait acheté pour 389,2 millions de dollars d'or à la Reichsbank, soit un peu moins de 4 milliards de dollars d'aujourd'hui, ce qui en fait l'acquéreur de loin le plus important.

La BNS est suivie par les banques commerciales helvétiques (61,2 millions de dollars), la Banque de Roumanie (54,2 millions), et, en Allemagne, les succursales de la Reichsbank (51,5 millions), ainsi que la Dresdner Bank, la Deutsche Bank, les sociétés Sponholz Cie et Degussa (pour un total de 14,2 millions).

Sur les 389,2 millions de dollars d'or qui lui ont été livrés par l'Allemagne nazie, la Banque nationale suisse en a acheté 280 millions pour son propre compte. Ces chiffres correspondent à ceux avancés depuis longtemps par l'institut d'émission. La BNS s'est d'ailleurs référée à ces transactions d'or avec la Reichsbank pour établir le montant de 100 millions de francs suisses qu'elle a versés, en novembre, au fonds spécial en faveur des victimes de la Shoah. Cette somme représenterait à peu près la valeur actuelle des 20 millions de francs de l'époque de bénéfice de ces opérations.

La principale nouveauté est la découverte que, en 1940 et en 1941, des banques commerciales suisses ont acheté pour 61,2 millions de dollars d'or en barre à la Reichsbank, alors que ces livraisons étaient estimées à 20 millions de dollars, de source américaine. Parmi les six banques concernées figure notamment la Société de banque suisse (36,6 millions de dollars), la banque Leu (12 millions), l'Union de banques suisses (8,5 millions)) et le Crédit suisse (1,8 million). Selon un chercheur de la commission, ce montant devrait encore s'accroître, car toutes les livraisons de pièces d'or n'ont pas encore été répertoriées. Par ailleurs, la question reste ouverte de savoir quelle proportion de cet or a été acquise pour le propre compte des banques.

Montrée du doigt pour les ambiguïtés de sa neutralité pendant la guerre, la Suisse croyait qu'elle serait moins exposée à la conférence de Londres après les efforts entrepris pour assumer son passé. Mais si ses autorités et ses banques se sont peu à peu réveillées, il lui faut bien admettre qu'elle n'est pas encore au bout du chemin. Alors que l'affaire des fonds en déshérence dans les coffres suisses n'est pas encore réglée, le dossier rebondit sur le rôle de la Suisse dans les transactions d'or pillé par les nazis.

Le gouvernement de Berne ne cesse de répéter qu'il ne renégociera pas l'accord de Washington conclu en 1946 avec les Alliés, par lequel la Suisse avait accepté de verser pour *« solde de tout compte »* un montant de 250 millions de francs suisses en compensation de l'or du Reich transféré à la Banque nationale. Mais, à force de tergiverser, Berne s'expose à de nouvelles pressions, comme celle du Congrès juif mondial qui, à la veille de la conférence de Londres, vient une nouvelle fois de réclamer de la Suisse des indemnisations pouvant aller jusqu'à des *« milliards de dollars »* en faveur des juifs spoliés par les nazis.

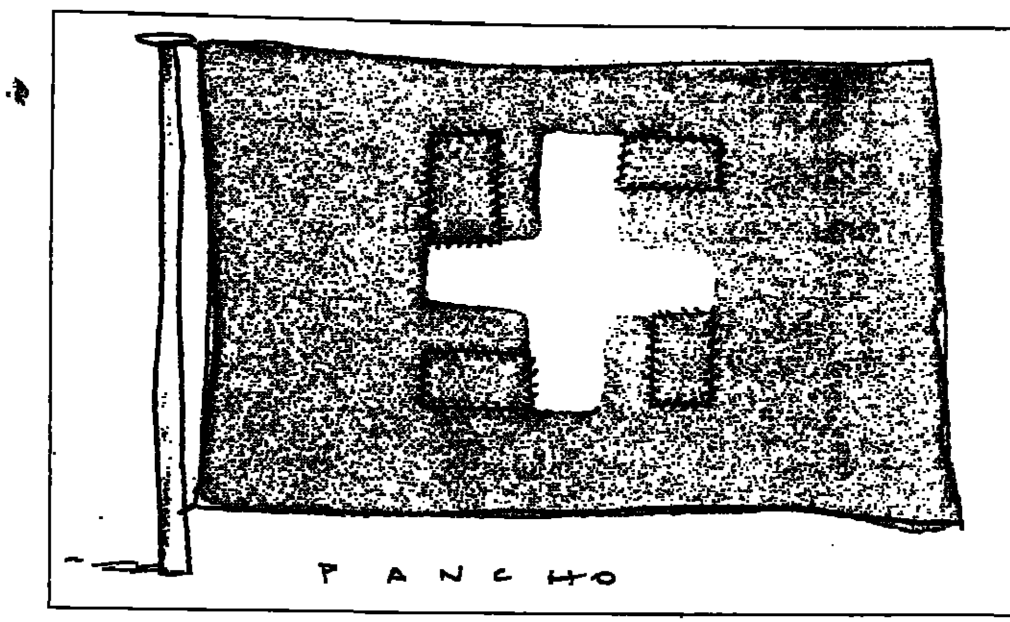
Jean-Claude Buhrer

Berne se prépare « au pire »

Thomas Borer, le chef de la délégation suisse à la Conférence de Londres, a déclaré, lundi 1er décembre, qu'il avait l'intention de repousser toutes les attaques contre l'attitude de son pays au cours de la seconde guerre mondiale et que la Suisse n'avait rien à se reprocher.

Il insiste sur le fait que la Confédération helvétique a fait tout son possible sur ce dossier et qu'elle se défendrait en cas de nouvelles attaques. *« Je n'ai aucun souci, mais bien entendu je me suis préparé au pire »*, a-t-il dit. *« Je suis prêt à affronter les organisations juives si elles cherchent la confrontation. Mais mon gouvernement et moi-même nous croyons plus aux vertus de la coopération »*, a-t-il ajouté.

Pour le diplomate, *« l'attitude de la* [Suisse] *nous place dans une position nettement plus favorable que la majeure partie des pays européens à cette époque, mis à part peut-être la Grande-Bretagne et les Alliés »*. – *(Reuters.)*





Les vols dans les camps de la mort ont surtout profité aux banques allemandes

POURSUIVANT la publication des recherches effectuées par le chercheur allemand Hersch Fischler, le journal autrichien *Standard* tente de retracer dans son édition du mardi 2 décembre le chemin parcouru par l'or pillé dans les camps de concentration et les ghettos juifs de Pologne par le groupe « Melmer », du nom du responsable SS chargé de collecter et fondre le métal précieux arraché par les nazis à leurs victimes. Dans le rapport de la commission d'experts suisse rendu public lundi à Berne, le montant de l'or « Melmer » déposé à partir d'août 1942 dans les coffres de la Reichsbank se monterait au moins à 2,5 millions de dollars. Si cette somme ne représente qu'une fraction de l'or volé ou confisqué aux personnes privées, estimé à 146 millions de dollars, c'est celle qui provient directement de l'Holocauste.

Les travaux de M. Fischler s'appuient sur les recherches minutieuses effectuées après la guerre par l'Autrichien Herbert Herzog, dont il a retrouvé les archives microfilmées conservées par sa veuve. Selon le chercheur allemand, Herzog a eu accès à de nombreux documents introuvables aujourd'hui, notamment les livres de compte de la Reichsbank (l'ancienne Banque nationale allemande), ses ordres de transaction, les archives du ministère des affaires étrangères nazi concernant l'or, des archives américaines et de nombreux documents d'un certain Albert Thoms. Ancien directeur, de 1922 à 1945, du département de la Reichsbank chargé de l'or, Albert Thoms aurait travaillé après la guerre pour les Américains avant de diriger la Banque des Länder allemands, chargée de la liquidation de la Reichsbank.

Hersch Fischler a indiqué, dans un entretien au *Monde*, que Thoms avait « *apparemment* » aidé Herzog dans ses recherches, notamment « *pour repérer les dissimulations et les tromperies des Américains* ». Selon M. Fischler, Herzog aurait ainsi découvert que ces derniers n'avaient pas rendu aux Italiens des lingots et des pièces d'or venant d'Italie et trouvés en Allemagne après guerre, qui ont été simplement reversés au pot commun réparti à l'époque par la commission tripartite alliée. Il estime que les Français en ont notamment profité à titre de compensation pour les pertes subies après avoir dû rembourser aux Belges et aux Luxembourgeois l'or qui leur avait été confié mais qui avait été remis aux Allemands par le régime de Vichy.

A partir des travaux de Herzog, le chercheur allemand a reconstruit pour le *Standard* l'itinéraire, à partir de 1943, de 1,9 tonne d'or « Melmer », indiquant que la part la plus importante est restée en Allemagne. 56 lingots sont ainsi parvenus, par l'intermédiaire de la Reichsbank, à la Deutsche Bank allemande, 28 lingots à la Dresdner Bank, 17 lingots à un consortium italien à Rome et 3 lingots à la Banque nationale suisse. Six lingots seraient, par ailleurs, allés à l'Office de la monnaie prussienne, un aux réserves de devises, trois seraient restés à la Reichsbank. Six livraisons enfin n'auraient pas été retrouvées.

Interrogé sur ces archives, l'historien de la Bundesbank, Dieter Lindenlaub, souligne qu'il va falloir maintenant les étudier en détail pour en juger la valeur. Il a indiqué que la Bundesbank avait hérité seulement d'archives très incomplètes du dernier Office chargé de gérer les archives de la Reichsbank, qui était basé à Francfort, où il dépendait du ministère fédéral des finances, et qui a été dissous à la fin des années 70. C'est dans le fond de la Bundesbank que M. Fischler a retrouvé la trace des recherches de Herzog. M. Lindenlaub reconnaît que la majeure partie des archives de la Reichsbank ont disparu sans laisser de traces. Pour Hersch Fischler, Herzog serait le dernier à y avoir eu accès.

Daniel Vernet et Henri de Bresson

La Banque du Portugal a toujours admis avoir reçu « beaucoup d'or »

LISBONNE
de notre correspondant

« *Il n'existe aucun indice de circuit de blanchiment* » à propos de l'or nazi acquis par le Portugal via la Suisse, indiquait, au mois d'avril, un rapport préliminaire d'une commission d'experts nommée pour enquêter sur le rôle de la Banque du Portugal dans les transactions d'or entre 1936 et 1947. Le document évalue à 130 tonnes la quantité d'or nazi reçue par le Portugal en provenance de la Suisse. Ce rapport succinct de la commission dirigée par le professeur Joaquim Costa Leite et le mutisme des autorités ont laissé l'opinion publique sur sa faim. La presse locale remarquait que la question de la responsabilité du régime de Salazar n'était nullement éclaircie dans ce document.

Une commission de supervision de l'enquête, dirigée par l'ancien président Mario Soares, a donc été créée. M. Soares est secondé par Israël Singer, secrétaire général du Congrès mondial juif, et de l'historien portugais, Jaime Reis, professeur à l'Institut européen de Florence (Italie). Ce groupe a pour mission de faire des propositions concrètes à l'équipe du professeur Costa Leite pour l'élaboration d'un rapport définitif qui devrait être publié prochainement. Le gouvernement, soucieux de faire toute la lumière sur cette affaire, a également ouvert aux historiens les archives des ministères des affaires étrangères et des finances ainsi que de la Banque du Portugal.

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ

La Banque centrale a toujours admis avoir reçu « *beaucoup d'or* » venu d'Allemagne, en échange de biens et services pendant la deuxième guerre mondiale, mais se refuse à admettre « *un comportement moins légal* » des responsables de l'époque. Les transactions, les volumes, ainsi que les paiements en or étaient connus, l'Angleterre et les Etats-Unis étant également au courant de ce commerce. José Telo, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lisbonne, auteur de plusieurs ouvrages sur le Portugal durant cette période, affirme que des responsables de la Banque centrale savaient que certains lingots allemands avaient la marque des Banques de Belgique et des Pays-Bas. Les chiffres officiels indiquent que les réserves en or du Portugal, évaluées à un milliard d'escudos en 1939, dépassaient les dix milliards d'escudos six ans après. Depuis le début de la guerre jusqu'en 1944, le Portugal, partenaire traditionnel de l'Angleterre, devient le partenaire privilégié de l'Allemagne. Selon les chiffres avancés par le professeur José Telo, le Portugal avait, avant la guerre, un solde négatif dans sa balance commerciale avec l'Allemagne.

Avec les exportations de tungstène, de conserves (sardines) et de chaussures (bottes), la balance s'équilibre et ensuite devient favorable au Portugal. En 1941, le solde est déjà de 366 millions d'escudos. Après les cinq années de guerre, le solde est estimé à plus de 1,5 milliard d'escudos.

Le président de la petite communauté juive portugaise, le docteur Joshua Ruah, est d'avis que l'on ne peut pas demander des responsabilités à l'Etat. « *Comment faire la preuve de l'origine de l'or qui arrivait à ce moment-là ?* », interroge-t-il. Il estime que cette polémique n'a pas de sens cinquante ans après. Aucune demande de restitution de l'or volé par les nazis n'a été faite par les membres de la communauté juive du pays.

La polémique sur l'or nazi a été rallumée récemment par des déclarations du général Carlos Azeredo. Cet ancien collaborateur du président Mario Soares a critiqué la décision du gouvernement « *d'accepter le contrôle* » des réserves d'or portugaises par des associations juives. « *C'est une enquête bizarre et non avenue* (...) *C'est comme si le Portugal réclamait l'ouverture d'une enquête auprès de pays clients de la France sur la provenance de ses réserves d'or sous prétexte du pillage d'or, d'argent et des trésors artistiques portugais fait au cours des invasions napoléoniennes.* »

Alexandre Flucher-Monteiro

Les archives complètes sur Pie XII demeurent inaccessibles au Vatican

C'EST EN 1967, après la polémique ouverte par la pièce du dramaturge allemand Rolf Hochhuth *Le Vicaire*, qui accusait Pie XII de silences durant le génocide des juifs, que le Vatican a décidé d'ouvrir une partie de ses archives de la seconde guerre mondiale. Le pape Paul VI a confié le soin de les examiner à quatre historiens jésuites : Robert Graham, américain, Angelo Martini, italien, Burkhart Schneider, allemand et Pierre Blet, français. Seul survivant, le Père Blet vient encore de publier chez Plon un livre intitulé *Pie XII et la seconde guerre mondiale d'après les archives du Vatican*.

Ces quatre jésuites ont produit dans *Actes et documents du Saint-Siège* des pièces qui ont innocenté Pie XII des omissions dont il est accusé. Leurs travaux montrent, au contraire, que le Vatican a aidé un certain nombre de juifs menacés à s'enfuir. Mais ces *Actes et documents* sont loin d'être exhaustifs. Les originaux demeurent inaccessibles aux chercheurs, qui ne disposent que d'une transcription, en douze volumes, de manuscrits incomplets. Des doutes demeurent donc sur leur objectivité. De nombreux historiens à travers le monde, notamment ceux du Centre Wiesenthal de Vienne, estiment qu'il est temps d'ouvrir les archives complètes de Pie XII.

REGAIN DE TENSION

Ainsi ne sait-on encore rien aujourd'hui de l'échange de correspondance entre le pape et Hitler. Les deux hommes se connaissaient bien puisque avant d'être élu pape en 1939, Mgr Pacelli avait été nonce en Allemagne. En juillet, le *Sunday Telegraph* avait accusé le Vatican d'avoir utilisé l'or nazi pour aider des criminels de guerre à fuir vers l'Amérique latine, notamment le Croate Ante Pavelic. Des ouvrages accréditent cette thèse que le Vatican a toujours démentie avec énergie.

La pression redouble donc aujourd'hui pour que le Vatican ouvre l'intégralité des archives de Pie XII et éclaircisse cette affaire de transfert d'or. L'attente risque d'être longue. La tradition veut en effet que les archives du Vatican soient ouvertes pontificat par pontificat. Les premières remontent à Paul V au XVIIe siècle. Pour sa part, le pape Jean Paul II a ouvert les archives de trois de ses prédécesseurs : Léon XIII (1878-1903), Pie X (1903-1914) et Benoît XV (1914-1922).

Les archives actuellement disponibles à Rome s'arrêtent donc à la mort de Benoît XV, le 22 janvier 1922. Aucun document concernant ses successeurs Pie XI, Pie XII, Jean XXIII, Paul VI et Jean Paul I[er] n'est aujourd'hui accessible à l'état brut.

Le Vatican se défend de toute mauvaise volonté. Selon lui, les conditions matérielles de consultation et de sécurité interdisent tout accès aux archives, notamment celles de Pie XII, pourtant mort en 1958.

Henri Tincq

Les Suédois commencent lentement à se pencher sur leur passé « neutre »

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Le 25 août 1997, une réunion passée quasiment inaperçue des médias locaux s'est tenue dans les salons de Rosenbad, le siège du gouvernement suédois. Le président de la Confédération suisse, Arnold Koller, était reçu par le maître des lieux, Göran Persson, premier ministre social-démocrate. Une simple visite de travail ? Pas vraiment. M. Koller avait une offre particulière à présenter à son hôte, que l'on pourrait résumer ainsi : la Suisse et la Suède sont dans le même bateau concernant l'affaire de l'or nazi, alors autant « *se consulter* » en vue de la conférence de Londres sur les avoirs juifs.

Après tout, les deux pays n'ont-ils pas profité de leur neutralité bienveillante vis-à-vis de l'Allemagne, pendant la seconde guerre mondiale, pour faire de fructueuses affaires avec les nazis ? La banque centrale suédoise n'a-t-elle pas, à l'instar de ses consœurs privées sises dans les Alpes, accepté de l'or de Berlin tout en ayant, dans l'hypothèse la moins dérangeante, de très sérieux doutes sur son origine ?

Le dirigeant helvétique n'a pas été entendu. Lars Danielsson, conseiller diplomatique du premier ministre, a été très clair : les Suédois n'ont nullement l'intention de « *coopérer* » avec Berne sur ce dossier sensible, même s'ils « *comprennent le sérieux de la situation dans laquelle se trouve la Suisse* (...) *Il existe des différences importantes entre les deux pays sur ce dossier* », a-t-il insisté. Les quantités d'or (20 tonnes) versées par l'Allemagne *nazie en échange du minerai de fer* exporté par le royaume nordique sont « *nettement moins importantes que dans le cas de la Suisse* ». En outre, Stockholm en a restitué 13 tonnes après le conflit. Pour éviter les foudres du Congrès juif mondial, la Suède s'est néanmoins engagée, il y a un an, à faire la lumière sur le sort – avant, pendant et après la guerre – des avoirs juifs transférés dans le pays.

Nommée en février par le gouvernement, une commission d'enquête devrait rendre son rapport d'ici à la mi-1998, en retard par rapport au calendrier initial. Pour rassembler un maximum d'informations, elle a fait paraître une page de publicité dans un supplément spécial du quotidien *Dagens Nyheter* consacré aux agissements des Suédois pendant la guerre. Un chapitre entier de l'histoire du pays qui reste encore à écrire, estime Arne Ruth, rédacteur en chef du journal. Omettant de tenir compte de la fin de la guerre froide, les dirigeants suédois « *demeurent éternellement prudents dans la mise à nu du passé* », déplore-t-il dans le supplément.

Ce document, compilation d'enquêtes effectuées en association avec la radio publique, constitue un réquisitoire sévère contre la « neutralité » suédoise pendant le conflit. Celle qu'on apprend aux enfants à l'école. Certes, la Suède a accueilli des juifs du Danemark et des résistants de Norvège, deux pays voisins occupés par l'armée allemande à partir d'avril 1940. Certes, une frange de la population protesta contre l'autorisation accordée par Stockholm à Berlin de faire transiter, par son territoire, hommes et matériel vers la Norvège. Mais en fouillant les archives un demi-siècle plus tard, on exhume une multitude d'éléments dessinant un tableau nettement plus ambigu, voire carrément embarrassant, de l'attitude de certains responsables du royaume. « *Les questions les plus sensibles concernent la façon dont des entreprises et des particuliers – par appât du gain ou par idéologie, parfois les deux à la fois – allèrent volontairement au-devant des nazis* », constate Arne Ruth.

Une commission d'enquête devrait rendre son rapport d'ici à la mi-1998

Il en est ainsi, par exemple, de l'épisode de l'« *aryanisation* » des entreprises suédoises. Les nazis refusant toute affaire avec des entreprises appartenant à des juifs, des membres suédois de la chambre de commerce allemande, à Stockholm, obtinrent le départ d'actionnaires devenus indésirables.

Cette pratique ne fut interrompue qu'en 1944, une fois la victoire alliée définitivement acquise. La police secrète suédoise, de son côté, livra des centaines de résistants norvégiens à la Gestapo en les répertoriant comme criminels. Pendant ce temps, de hauts dignitaires nazis passaient des vacances dans le pays « neutre », tandis qu'on jouait des pièces antisémites au Théâtre dramatique royal de Stockholm.

Benoît Peltier

هكذا من الأصل

Les chefs séparatistes basques sont lourdement condamnés

La justice espagnole a infligé sept ans de prison aux dirigeants de la coalition indépendantiste Herri Batasuna pour collaboration avec l'ETA. Le verdict a été accueilli dans le calme dans les provinces basques

Le Tribunal suprême a condamné, lundi 1er décembre, à sept ans de prison chacun des 23 dirigeants de la coalition séparatiste basque Herri Batasuna (HB, bras politique de l'ETA) pour *« collaboration avec une bande armée »*. C'est la première fois que la justice établit un lien entre la direction collégiale de HB et l'organisation armée basque qui a assassiné 761 personnes depuis 1968. Les condamnés ont dénoncé lors d'une conférence de presse *« une sentence politique et non juridique »* et annoncé que HB *« ne changera pas de stratégie »*. Les principaux partis et organisations syndicales basques ont également critiqué unanimement ce jugement salué par le reste de l'Espagne. Malgré l'échec de ses dernières tentatives de mobilisation populaire, la coalition séparatiste a lancé un appel à la grève générale pour le 15 décembre.

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

C'est une étrange conférence de presse. Dans le salon d'un luxueux hôtel situé au centre de Saint-Sébastien, vingt-trois sièges font face à une table où sont disposés bouquets de fleurs, verres et carafes d'eau. A l'heure dite, lundi 1er décembre en fin d'après-midi, une vingtaine de personnes font leur entrée sous les flashes des photographes. Tous sont membres de la direction collégiale de Herri Batasuna (*HB, vitrine politique de l'organisation armée indépendantiste ETA*). Quelques heures plus tôt, ils ont chacun été condamnés, à Madrid par la Cour suprême, à sept ans de prison et à une amende de 500 000 pesetas (environ 20 000 francs) pour *« collaboration avec une organisation armée »* à l'issue d'un procès qui a débuté le 13 octobre.

Visiblement choqués, le visage fermé, ils s'installent en silence avant que le porte-parole de l'organisation, Floren Aoiz, ne commence dans un monologue en basque puis en espagnol à commenter cette *« sentence politique et non juridique » « qui correspond parfaitement à ce qu'attendait le gouvernement, car en Espagne il n'existe pas de séparation de pouvoirs »*.

Floren Aoiz dénonce tour à tour *« une provocation »* et *« une volonté de criminaliser une partie de la société basque »*. Il estime que cette sentence *« aura des conséquences directes et graves »* et que *« la société basque va y répondre de manière claire et ferme »*. *« Herri Batasuna ne changera pas de stratégie car nous n'avons jamais été aussi fiers d'en faire partie »*, poursuit Florens Aoiz. Il conclut en affirmant que pour *« répondre à la répression »*, Herri Batasuna appelle *« la société basque à continuer la lutte »* et à *« une grève générale le 15 décembre.*

De l'avis de plusieurs journalistes basques présents, il s'agit cependant d'un discours assez modéré. *« Ils prennent acte de la condamnation et se présentent en victimes »*, affirme l'un deux. Un autre assure qu'*« il y a encore quelques années, un tel verdict condamnant l'intégralité de la direction collégiale aurait provoqué de leur part une escalade verbale d'une tout autre ampleur »*. Cette – relative – pondération fait suite à la faible participation de quelques milliers de personnes qui ont répondu samedi à Saint-Sébastien, Bilbao et Victoria à la convocation par Herri Batasuna à des manifestations de soutien.

Après la conférence de presse, et alors que l'annonce du verdict entretient les discussions, la situation est restée calme dans la soirée, même sur le « boulevard » de Saint-Sébastien, traditionnel lieu d'échauffourées qui opposent régulièrement les jeunes de la ville – masqués – aux forces de l'ordre dans un quartier jouxtant la vieille ville et son dédale de ruelles. Les principaux partis et organisations syndicales basques ont cependant critiqué unanimement le jugement, salué en revanche dans le reste de l'Espagne. Le Parti national basque (PNV, au pouvoir) a fait état de sa *« surprise »* et a annoncé qu'il ferait connaître sa réaction après l'étude approfondie du jugement. Le syndicat ELA (majoritaire avec 40 % des voix au Pays basque) a, lui, dénoncé ce qu'il appelle une *« provocation »*.

Pour le délégué de la présidence basque chargé des relations extérieures, José Maria Munuo, Herri Batasuna (HB) est aujourd'hui en perte de vitesse et, à son avis, la grève générale du 15 décembre ne devrait *« guère être suivie »*. Il avance une double explication : *« Il faudrait tout d'abord rappeler*, affirme-t-il, *que HB ne rassemble qu'à peine 13 % des voix au Pays basque et que son influence est en baisse constante depuis plusieurs années »*. *« Ensuite*, poursuit-il, *l'assassinat par l'ETA, le 12 juillet, de Miguel Angel Blanco, le conseiller municipal d'Ermua, a soulevé une réprobation massive au Pays basque, comme dans toute l'Espagne »*. Il s'agissait, selon les chiffres du ministère espagnol de l'intérieur, de la 761e personne tuée par l'ETA depuis sa création en 1959 et son premier attentat, perpétré en 1968.

« Un appui inconditionnel » à une organisation criminelle

Les vingt-trois dirigeants de la direction collégiale d'Herri Batasuna (HB) ont été condamnés à une peine de sept ans de prison ferme et à une amende de 500 000 pesetas (environ 20 000 francs) pour *« collaboration avec une organisation armée »*.

Selon les attendus du jugement des trois magistrats de la chambre pénale de la cour suprême, les dirigeants de HB sont reconnus coupables d'avoir voulu céder, lors de la campagne électorale de mars 1996, leur temps d'antenne pour diffuser deux cassettes vidéo réalisées par l'ETA. Les accusés *« ont cédé l'image d'un espace électoral télévisé et gratuit pour donner un appui inconditionnel à* (une) *organisation criminelle qui se propose de dominer la société par la terreur »*, explique le jugement. Les condamnés devront se constituer prisonniers, mercredi 3 décembre, pour être aussitôt incarcérés.

> « Il y a encore quelques années, un tel verdict aurait provoqué une escalade verbale d'une tout autre ampleur »

Mardi matin, les principaux quotidiens basques et espagnols consacraient évidemment leurs « Une » et leurs éditoriaux au verdict de la cour suprême, le plus souvent qualifié de *« sévère »*. *« Un jugement dur mais conforme à la loi »*, résume *El Pais* en conclusion de son éditorial. Quelques éditorialistes soulignent le risque que fait peser une telle sanction *« sur un processus de pacification encore très fragile. L'effort politique peut s'avérer totalement contre-productif »*, affirme ainsi un chroniqueur politique du quotidien *Diaro Vasco*.

D'autant que le problème des quelque six cents prisonniers d'ETA, qui réclament avec insistance leur regroupement au Pays basque, reste d'actualité. Cette revendication est soutenue par la constellation de mouvements qui gravitent autour des forces séparatistes et radicales basques, fédérées par *KAS*, « une coordination nationaliste de la gauche socialiste », qui regroupe – outre l'ETA et HB – des organisations comme le syndicat ouvrier LAB, le mouvement des jeunes Jarrai ou les écologistes de Eguzki.

« Il est vrai, dit José Maria Munua, *que la capacité de nuire de l'ETA est intacte car il est facile de procéder à un assassinat d'une personne non spécialement protégée, avec peu de moyens. Un groupe, aussi petit soit-il, peut toujours continuer à semer la terreur. »* Pour le délégué de la présidence basque, il est clair qu'il ne pourra y avoir d'issue au problème de la violence que *« par des solutions négociées, par un dialogue et des discussions. Car il reste illusoire de penser que l'on peut mettre un terme à ces actions par la seule répression »*. Le secrétaire espagnol à la sécurité, Ricardo Marti Fluxa, ne disait pas autre chose lorsque, dans une récente interview donnée à l'Agence France Presse, il affirme que le conflit basque se terminera *« sans vainqueurs ni vaincus »* à l'issue d'un *« long processus »*. Il reste à savoir quel genre d'étape marque le verdict de lundi.

Denis Hautin-Guiraut

Paris et Madrid renforcent leur coopération contre le terrorisme

SALAMANQUE
de notre envoyé spécial

Le 11e sommet franco-espagnol, qui s'est ouvert lundi 1er décembre à Salamanque, ville située aux confins occidentaux de la Castille, dans une province mitoyenne du Portugal, a été pour Jacques Chirac l'occasion de bains de foule et d'une longue discussion avec le président du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, sur la lutte antiterroriste. Le jour même où un tribunal de Bilbao condamnait à sept ans de prison 23 dirigeants du parti indépendantiste basque, Herri Batasuna, accusé d'être la vitrine légale de l'ETA, les deux hommes sont allés, paradoxalement, au contact de la population sans protection policière outrancière. Ce « happening » s'est déroulé au terme d'une rencontre où la question du terrorisme a été *« très longuement abordée »*, selon la partie française.

UN SÉMINAIRE DES POLICES

MM. Chirac et Aznar ont eu un tête-à-tête d'une heure et demie, au cours duquel ils ont évoqué les relations bilatérales franco-espagnoles, qualifiées d'*« extraordinaires »* par le président français. Après une longue description de la situation au Pays basque faite par M. Aznar, le premier ministre espagnol a remercié personnellement M. Chirac qui, a-t-il dit, a lancé cette coopération antiterroriste jugée *« précieuse »*. Il a fait valoir que la forte chute de popularité de Herri Batasuna est consécutive, selon lui, *« au crime odieux de juillet »*, au cours duquel un conseiller municipal d'une petite localité a été assassiné par l'ETA. Il a mis en évidence la *« très bonne coopération »* entre les ministres de l'intérieur des deux pays. Jean-Pierre Chevènement et Jaime Mayor Oreja, les ministres en charge de ce dossier des deux côtés des Pyrénées, devaient annoncer, mardi, le principe d'un séminaire de la hiérarchie des polices antiterroristes française et espagnole, au début de 1998. Au-delà du cas basque, le terrorisme islamiste semble visé plus particulièrement par cette démarche.

A deux reprises, le président de la République a donné l'impression de renouer avec les campagnes électorales *qu'il affectionne*. Une première fois, il a traversé la Plaza Mayor, grand-place de Salamanque édifiée au XVIIIe siècle, dont les galeries rappellent celles du Palais-Royal à *Paris*, *en compagnie de* M. Aznar, pour se rendre de la mairie à son hôtel. La seconde fois, le premier ministre français, Lionel Jospin, s'est joint à eux pour une longue déambulation dans les rues piétonnes d'une ville qui cherche à obtenir le titre de capitale culturelle de l'Europe en 2002.

M. Jospin devait avoir un petit déjeuner de travail, mardi matin, avec son homologue espagnol. Il devait être notamment question des relations commerciales entre les deux pays, qui, si elles sont jugées *« fortes »* par les autorités françaises, *demandent* à être encore développées, en particulier dans l'aéronautique, avec Airbus, et dans la téléphonie, où l'ouverture prochaine du marché espagnol ne laisse pas indifférent France Télécom.

Des désaccords persistent entre Paris et Madrid sur des questions européennes d'importance. Ainsi, M. Chirac a plaidé pour une réforme des institutions *« si on veut éviter une paralysie de l'Union européenne »*, a rapporté un de ses porte-parole. M. Aznar, pour sa part, souhaite une augmentation du plafond fixé à 1,27 % du PIB consacré par chaque Etat au financement de l'Union européenne. La France s'y oppose. Cette revendication espagnole cache la volonté de maintenir à leur niveau les subventions (fonds structurel et fonds de cohésion européens) dont a largement bénéficié l'Espagne jusqu'ici. Des subventions qui auront de moins en moins lieu d'être dans une Europe élargie.

Olivier Biffaud

L'Espagne juge Mario Conde, le plus flamboyant de ses banquiers

MADRID
correspondance

Le procès qui s'est ouvert, lundi 1er décembre, à l'Audience nationale de Madrid, la plus haute instance pénale espagnole, est le procès d'une vedette, celui du flamboyant banquier Mario Conde, qui fut pendant des années, en Espagne, le symbole *de la réussite fulgurante et* à qui bon nombre d'Espagnols prédisaient même la présidence du gouvernement avant l'an 2000. Mario Conde, quarante-neuf ans, aux complets ultra-chics et aux cheveux savamment gominés, se trouve devant les juges pour la banqueroute de la banque Banesto, dont il était le président.

Le 28 décembre 1993, jour des Saints-Innocents, Banesto, le quatrième groupe bancaire du pays, était mis sous la tutelle de la Banque d'Espagne. Le trou financier était évalué à 600 milliards de pesetas, soit plus de 20 milliards de francs, et le président Mario Conde était destitué. Banesto représentait alors le boom économique de la nouvelle Espagne et était inscrit en toutes lettres sur le maillot du champion du Tour de France, Miguel Indurain.

Quatre ans plus tard, Mario Conde, le port toujours aussi altier, en liberté sous caution, et qui partage *ses jours* entre *ses fincas aux* milliers d'hectares hypothéqués en Castille et en Andalousie, se trouve sur le banc des accusés avec dix de ses ex-collaborateurs, dont l'ancien vice-président de Banesto *et* l'ex-directeur général. Le dossier ne comprendrait pas moins de cent mille pages et le procès pourrait durer plus d'une année. Mario Conde encourt une peine de quarante-quatre ans de prison pour les délits d'escroquerie, détournement de fonds, faux et usage de faux.

La justice lui reproche des opérations irrégulières menées auprès de sociétés extérieures au groupe Banesto, mais dont il était aussi l'un des principaux actionnaires et qui auraient entraîné des pertes importantes pour la banque. En 1995, un rapport rédigé par des experts de la Banque d'Espagne a estimé que Mario Conde pourrait aussi avoir empoché quelques milliards de pesetas. Le rapport versé au dossier devrait être récusé par les avocats de la défense. L'ex-président de Banesto a toujours affirmé qu'il n'avait pas volé une seule peseta et que les honoraires et les dividendes qu'il percevait constituaient une fortune suffisante.

C'est en novembre 1994 que le procureur général de l'Etat décida de l'inculper. Une commission d'en*quête parlementaire avait conclu à* sa responsabilité dans la situation financière critique qui avait conduit Banesto à la faillite. Craignant que Mario Conde ne prenne la fuite, la justice décidait, le 23 décembre 1994, de le placer en détention préventive à la prison d'Alcala Meco, près de Madrid. Il y restera trente-neuf jours et se fera de nombreux amis parmi les détenus. Libéré après le versement d'une forte caution, il fait publier dans un quotidien une série de lettres d'adieux à ses compagnons de prison, leur prodiguant divers conseils pour remettre de l'ordre dans leur vie.

En mars dernier, Mario Conde fait sa première entrée à l'Audience nationale pour l'affaire Argentia Trust, une société-écran basée aux Antilles néerlandaises. *Une somme de* 600 millions de pesetas versée par Banesto à cette société a disparu. Mario Conde est condamné à six ans de prison pour détournement de fonds. Il dépose un recours devant le tribunal suprême et doit hypothéquer ses propriétés pour éviter un nouveau séjour à Alcala Meco. La caution est la plus forte qui ait jamais été versée en Espagne : *2 milliards de pesetas* (80 millions de francs). Mario Conde, qui a fréquenté, le temps d'une décennie, tous les grands de la Péninsule, y compris à la Maison royale, adulé par les médias mais dont le nom est apparu dans des affaires de corruption ou des scandales politiques, aurait plus d'une munition en réserve. *La faillite de la* Banesto est, selon lui, un simple règlement de comptes *politique*. – *(Intérim.)*

هكذا من الأصل

Les Quinze n'arrivent pas à s'entendre sur la constitution d'un conseil de l'euro

Les pays qui n'adopteront pas la monnaie unique dès son entrée en vigueur ne veulent pas être exclus de la concertation. La Grande-Bretagne refuse toute formule de compromis

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

La prochaine mise en place de l'euro crée des tensions : les ministres des finances des Quinze, réunis lundi 1er décembre à Bruxelles, n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la manière d'organiser la coopération économique et monétaire après l'entrée en vigueur de la monnaie unique.

Un nouveau clivage, très net, est apparu entre les « in », ceux qui participeront à l'UEM, soit probablement onze pays et les « out », à savoir le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède et la Grèce. Furieux, Gordon Brown, chancelier de l'Echiquier, a expliqué ne pas comprendre que les Britanniques soient si mal récompensés après le virage résolument pro-européen du nouveau gouvernement.

Lors de la précédente réunion des ministres, les « in » avaient clairement manifesté l'intention de se rencontrer dans une enceinte informelle dès l'entrée en vigueur de l'euro ou même avant, dès que la liste des pays participant à la première vague de l'euro aura été arrêtée, au mois de mai. Il leur semblait normal que des pays partageant une monnaie unique veuillent délibérer de manière plus intense de la coordination de leur politique économique. Les quatre pays « out » ne se résignaient pas à donner leur aval et demandaient à être admis comme observateurs aux travaux de ce groupe informel de l'euro. Ils faisaient valoir qu'il serait dangereux de diviser ainsi l'Union. Les Anglais ajoutaient qu'il n'était pas sérieux de délibérer de la gestion interne et externe de l'euro en laissant de côté la troisième puissance économique et la première place financière de l'Union. Theo Waigel, ministre allemand, répliquait crûment qu'on ne pouvait prétendre à la fois à être dehors et dedans...

Lundi, les positions sont restées inchangées. Les « in », par les voix de Jean-Claude Juncker, Dominique Strauss-Kahn et Theo Waigel, ont expliqué que de toute façon, avec ou sans l'aval de leur partenaires « out », ils se réuniraient. Pour rassurer, ils ont ajouté que le conseil « écofin » à Quinze resterait la seule instance de décision, et qu'il suffisait de s'entendre sur la façon dont les pays non membres de l'euro seraient informés des travaux des autres. M. Juncker proposa que le groupe euro soit considéré comme un sous-groupe du conseil, ce qui institutionnellement au moins, le faisait apparaître comme encore plus modeste...

> « Chacun commence à se rendre compte que l'euro va exister »

On crut, quelques heures durant, que l'accord pourrait se faire sur de telles bases. Mais, finalement, Gordon Brown refusa tout compromis. Le commissaire Yves-Thibaut de Silguy a regretté *« la psychose des "out" de rentrer dans un processus de marginalisation ». « L'euro va créer une proximité ; la communauté de travail va devenir plus étroite entre les pays qui ont la même monnaie. Chacun commence à se rendre compte que l'euro va exister : les pays qui ont la même monnaie forment pratiquement sur le plan économique un même pays ; c'est une découverte pour les "out" »*, a commenté, pour sa part, M. Strauss-Kahn.

Peut-on imaginer un changement de situation lors du conseil européen de Luxembourg les 12 et 13 décembre ? La majorité des observateurs soulignent que l'agenda, avec la mise en route du processus d'élargissement, est déjà très chargé. Dans l'hypothèse, vraisemblable, où Tony Blair ne serait toujours pas disposé à donner son feu vert à une résolution bénissant l'existence du groupe euro, ils s'attendent que le président Juncker se contente de prendre acte de la volonté des Onze de délibérer ensemble en marge du conseil écofin. Du point de vue institutionnel, on sera loin du « gouvernement économique » cher aux Français, mais on peut dire aussi qu'il n'y a que le résultat qui compte...

Autre effet de la proximité de l'euro, les Quinze se sont mis d'accord sur une première série de mesures visant à réduire la concurrence fiscale. *« Un bon début, mais ce n'est qu'un début »*, a commenté M. Strauss-Kahn. Un « code de conduite » devrait conduire à l'élimination, au bout de cinq ans, des allègements de l'impôt sur les sociétés et d'autres mesures analogues dont la principale raison d'être est d'attirer des investisseurs au détriment des pays partenaires. Parallèlement, la commission présentera au printemps des propositions visant à un minimum d'harmonisation de la fiscalité de l'épargne.

Philippe Lemaître

A la conférence de Kyoto, Al Gore défendra la position américaine

Le vice-président des Etats-Unis refuse par avance tout compromis

Bill Clinton a décidé d'envoyer le vice-président Al Gore aux négociations climatiques de Kyoto afin d'y défendre avec fermeté la position américaine. La deuxième journée de la conférence climatique a été marquée par l'affrontement entre les Etats-Unis et l'Europe.

LA DÉCISION de l'administration Clinton d'être représentée à la conférence climatique de Kyoto par le vice-président Al Gore pourrait être interprétée – à tort – comme un assouplissement de la position américaine. Le chef de la Maison Blanche a tenu à mettre lui-même les points sur les i, lundi 1er décembre, indiquant qu'il s'agissait simplement de souligner l'importance que Washington attache à l'enjeu de la conférence. Al Gore a d'ailleurs assuré que les Etats-Unis sont parfaitement décidés à ne pas approuver un accord qui serait à leurs yeux inefficace, refusant par avance tout compromis contraire à l'intérêt des Etats-Unis. Les discussions de Kyoto représentent *« le début d'un processus et non la fin de celui-ci »*, a estimé le vice-président.

La situation d'Al Gore est particulièrement délicate : candidat officieux du Parti démocrate pour le scrutin présidentiel de 2000, il doit cultiver son image de « M. Environnement » afin de conserver sa popularité auprès de l'électorat progressiste, sans s'aliéner le soutien de l'industrie, dont il aura besoin pour financer sa campagne électorale.

Lui et Bill Clinton sont confrontés à la même gageure : comment trouver un point d'équilibre entre les intérêts économiques des Etats-Unis et leur responsabilité face au défi climatique, tout en faisant en sorte que Washington n'apparaisse pas en position d'accusé au terme de la conférence de Kyoto ?

Au Congrès, le courant dominant veut que plus la position américaine sera audacieuse, plus les sacrifices demandés aux Américains seront drastiques. Selon cette logique, une réduction de la consommation énergétique entraînerait une chute de la croissance économique, qui se traduira en perte d'emplois et... en échéances électorales aléatoires. Les républicains agitent volontiers l'épouvantail d'une taxe énergétique.

Bill Clinton doit d'autant plus tenir compte de ces pressions que tout accord à Kyoto devra être approuvé par une majorité des deux tiers au Sénat, dominé par le Grand Old Party. Il est vrai que le chef de la Maison Blanche pourrait choisir d'écouter la *vox populi* : selon des sondages, les Américains sont nettement plus favorables aux thèses des défenseurs de l'environnement qu'à celles des groupes industriels.

Le Canada infléchit sa position

A Kyoto, au deuxième jour de la conférence, on a appris que le Canada proposait de réduire de 3 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2010 et de 5 % d'ici à 2015, par rapport aux niveaux atteints en 1990. Cette proposition rompt sensiblement le front commun que le Canada avait instauré avec les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande de ne procéder, en 2010, qu'à une stabilisation de leurs émissions. Elle se rapproche de celle du Japon (– 5 %) et pourrait constituer une voie médiane entre les positions américaine et européenne.

A Kyoto, où l'on a accueilli avec intérêt l'annonce de l'arrivée prochaine d'Al Gore, les affrontements entre les Etats-Unis et l'Europe se sont poursuivis pendant la deuxième journée de la conférence. L'entrée en matière des Etats-Unis, qui se sont déclarés, lors de la scéance d'ouverture, prêts à envisager des *« objectifs limités et précis de réduction différenciée »* selon les pays (*Le Monde* du 2 décembre), a laissé sceptiques les Européens. *« Ce que nous détectons est une flexibilité allant dans la mauvaise direction »*, a déclaré le Luxembourgeois Pierre Gramegna, qui est à la tête de la délégation européenne. Les Européens estiment que les Etats-Unis veulent utiliser la différentiation des objectifs de réduction pour justifier leur propre position de stabilisation.

Les Japonais, qui ont introduit le principe de différentiation dans leurs propositions, estiment que l'ouverture américaine constitue *« une évolution encourageante »*. Tokyo estime, en revanche, que l'« option zéro » des Américains ne peut être une base de négociation.

La proposition américaine permet en tout cas à Washington d'attaquer les Européens sur un point faible : pour parvenir au taux de réduction global de 15 %, l'Union européenne a procédé à des péréquations entre gros et petits émetteurs, et donc à une différentiation des objectifs internes à la « bulle » européenne. Alors pourquoi refuser d'appliquer la même méthode à tous les pays ?

Philippe Pons à Kyoto, Laurent Zecchini à Washington

هكذا من الأصل

Les monnaies japonaise, thaïlandaise et coréenne à la baisse

Le FMI appelle l'Asie à abandonner son modèle de développement

Le directeur général du Fonds monétaire international, Michel Camdessus, a laissé entendre, mardi 2 décembre à Kuala Lumpur, qu'il se rendrait prochainement en Corée du Sud. Il a ajouté qu'il s'attendait à un accord entre Séoul et le FMI *« dans moins que plusieurs jours »*. M. Camdessus devait passer la journée de mardi à Bangkok, avant de se rendre *« dans un autre pays »*, a-t-il dit.

LES PLACES financières asiatiques continuaient à se montrer très nerveuses, mardi 2 décembre. Alors que la Bourse de Hongkong s'inscrivait en forte hausse (+ 4,29 %), celle de Séoul reculait vivement (– 4,14 %). Les opérateurs s'inquiètent des difficultés qu'éprouvent le Fonds monétaire international (FMI) et le gouvernement sud-coréen à se mettre d'accord sur les modalités du plan d'aide financière.

Le directeur général du FMI, Michel Camdessus, a appelé lundi 1er décembre, dans un entretien au quotidien espagnol *El Pais*, à abandonner le *« modèle asiatique »*, qui est selon lui *« démodé »*. *« Les modèles économiques ne sont pas éternels. Il y a des moments où ils servent et d'autres où, avec l'évolution du monde, ils deviennent démodés et doivent être abandonnés »*, a déclaré M. Camdessus. *« L'erreur du Sud-Est asiatique est d'avoir trop théorisé son modèle, en le confondant avec les valeurs asiatiques. Ils ont eu tendance à voir dans l'écroulement de ce modèle une remise en question des valeurs asiatiques d'économie, de travail et de solidarité »*, a-t-il ajouté.

« Il faut appliquer ces valeurs à un système beaucoup plus transparent, dans lequel les Etats ne donneront plus d'ordres aux banques sur la façon d'octroyer les crédits. Le système doit être plus ouvert à tous et sans régime de faveur », a conclut M. Camdessus.

Les monnaies asiatiques cédaient toutes du terrain, mardi, face au dollar. Le baht thaïlandais atteignait son plus bas niveau historique à 41,15 pour un dollar. Le won sud-coréen perdait 8 %, le ringgit malaisien 3,65 % et la roupie indonésienne 3 %. La monnaie japonaise se montrait elle aussi très faible, cotant 129,20 yens, son cours le plus bas depuis cinq ans et demi vis-à-vis du billet vert. Le ministre japonais des finances, Hiroshi Mitsuzuka, a estimé mardi que la récente baisse du yen est *« définitivement défavorable »*. Les autorités monétaires nippones craignent que le repli du yen n'accélère la fuite des capitaux en dehors de l'archipel. La veille, le secrétaire d'Etat américain au Trésor, Robert Rubin, s'était déclaré *« inquiet »* de l'accès de faiblesse de la devise nippone. La Maison Blanche redoute que ce mouvement provoque une nouvelle hausse de l'excédent commercial japonais.

Le yen est victime des grandes difficultés économiques et financières que connaît le Japon. De nombreux économistes jugent qu'une dépréciation de la monnaie japonaise est le seul moyen de redonner de l'élan à l'économie de l'archipel et donc à la Bourse de Tokyo. Ils rappellent que, de juillet 1995 à mai 1996, le yen s'était déprécié de 30 % face au dollar, tandis que la Bourse japonaise avait progressé de 50 %. Le recul du yen a pour conséquence d'affaiblir les devises européennes face au dollar. Le billet vert cotait mardi matin 1,7750 mark et 5,95 francs. La vigueur de la monnaie américaine, favorable aux exportations des entreprises du Vieux Continent, est une bonne nouvelle pour les économies européennes. Elle pourrait permettre de compenser en partie l'impact négatif qu'aura la crise financière asiatique. Les Bourses européennes ont d'ailleurs nettement progressé lundi (+3,87 % à Francfort, +3,22 % à Amsterdam et +2,07 % à Paris).

Pierre-Antoine Delhommais

Les difficultés du Japon devraient s'aggraver en 1998

DIRECTEMENT affectée par les événements asiatiques, l'économie japonaise va continuer à connaître de grandes difficultés dans les mois à venir. Dans une étude publiée lundi 1er décembre, l'OCDE table sur une croissance au Japon de 0,8 % en 1997 et de 2,1 % en 1998, mais les dernières données ont été collectées à la mi-octobre, avant les difficultés de la Corée du Sud et la faillite du courtier Yamaichi. D'autres pronostics, plus pessimistes, annoncent désormais une croissance zéro en 1998 : telle est l'estimation de Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations.

S'il règne une grande incertitude sur les chiffres, tout le monde s'accorde à dire que les exportations japonaises vont être sévèrement touchées par le contexte asiatique. C'est pourtant sur elles que reposaient les espoirs de reprise du pays depuis le milieu de 1996, comme le note l'OCDE. Or, rien n'indique que la faiblesse persistante de la consommation intérieure et de l'investissement productif s'amélioreront dans le contexte actuel.

A plus long terme, l'économie japonaise souffre de difficultés structurelles qui devraient continuer d'avoir – crise asiatique ou pas – un impact négatif sur l'activité. Les faiblesses du système financier sont relevées par l'OCDE, qui souligne que les créances douteuses demeurent importantes, notamment dans le secteur de l'immobilier, avec un système bancaire pas entièrement assaini.

Par ailleurs, la dégradation des finances publiques est préoccupante. Motivé par la nécessité de relancer la demande intérieure, le déficit de l'administration centrale et des collectivités locales a atteint 4 % du PIB en 1996, un chiffre médiocre par rapport à la moyenne OCDE. Forcé de stabiliser ses finances publiques, le Japon devra donc réduire le recours à l'arme budgétaire pour relancer l'activité.

Les perspectives démographiques du pays, enfin, sont très inquiétantes. *« D'ici à 2025, l'âge moyen de la population japonaise sera le plus élevé de la zone de l'OCDE »*, notent les experts de l'Organisation. La baisse de la population active devrait ralentir à long terme le taux d'expansion de l'économie nippone. Autrement dit, le Japon *« connaît tous les maux »*, selon Patrick Artus. Ses exportations, dont 37 % sont dirigées vers l'Asie, seront amputées par la crise dans cette zone, sa demande intérieure va continuer de fléchir, tandis que les banques et les assurances-vie subissent une dévalorisation d'actifs. La seule issue pour le Japon devrait être une nouvelle dépréciation du yen.

Quelles seront les conséquences de cette atonie sur l'économie mondiale ? Le déficit de la balance courante américaine sera aggravé par le repli du yen, mais aussi par l'arrêt d'achats de dollars par les banques centrales asiatiques, dont les monnaies flottent désormais. Ces banques finançaient depuis deux ans, à travers la constitution de réserves, le déficit courant américain. Les Etats-Unis, selon Patrick Artus, n'auront d'autre choix que de se résigner à l'aggravation de leurs déficits extérieurs, ce qui affaiblira le dollar face aux devises européennes. Une nouvelle qui, en définitive, n'est pas forcément mauvaise pour elles.

Lucas Delattre

Le gouvernement nigérien affronte une grave crise financière

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Le nouveau premier ministre nigérien, Ibrahim Hassane Mayaki, a formé, lundi 1er décembre, un nouveau gouvernement de vingt-trois membres, marqué par l'entrée de huit personnalités et le départ de sept anciens ministres. Il doit maintenant s'atteler, selon ses propres termes, à une *« tâche ardue »* : sortir le pays de la crise qui le paralyse depuis des mois. Elle est triple : un important déficit céréalier, qui a provoqué un début d'exode dans les régions menacées par la famine ; un mouvement social qui oppose le gouvernement aux fonctionnaires – qui comptent pour la plupart entre six et sept mois d'arriérés de salaires – et aux étudiants, dont les bourses accusent plus d'un an de retard ; une agitation militaire de la part des mouvements touaregs au nord et toubous au sud-est.

Sur ce dernier front, on peut s'attendre à une embellie après la signature, vendredi 28 novembre à Alger, d'un accord entre le gouvernement et les mouvements qui avaient repris la lutte armée ces derniers mois. On ne connaît pas encore les termes de ce nouveau compromis. Mais on peut supposer que, comme les précédents, il prévoit l'intégration de combattants dans les forces armées régulières, une mesure qui nécessite des ressources budgétaires qui font défaut au Niger. La nomination au gouvernement du chef touareg Rhissa Ag Boula, président du Front de libération de l'Aïr et de l'Azouak, principal mouvement de l'ex-rébellion, comme ministre délégué au tourisme est aussi un gage donné par le nouveau premier ministre.

La manifestation la plus spectaculaire du marasme des finances publiques a été l'annulation, par le président Ibrahim Baré Maïnassara, des *« manifestations officielles à caractère ostentatoire »*, une mesure qui vise principalement le championnat national de lutte traditionnelle et le Festival de la jeunesse. Mais les économies réalisées ne permettront pas de payer salaires et bourses ou de faire face à un déficit céréalier de 152 000 tonnes provoqué par la troisième année consécutive de sécheresse.

Le Niger, qui avait conclu en 1996 un accord avec le FMI, n'a pu respecter les objectifs de recettes que lui avait assignés le Fonds, empêchant l'obtention de nouvelles facilités auprès des institutions internationales. Le président Baré s'en est publiquement pris aux directeurs de sociétés nationales et aux responsables des grandes administrations, procédant à plusieurs limogeages.

MÉFIANCE DE L'OPPOSITION

La colère présidentielle s'est finalement abattue sur l'ancien premier ministre, Amadou Cissé. Nommé en décembre 1996, ce routier de la jeune scène politique nigérienne (le multipartisme a été obtenu en 1990) n'a pas réussi à animer une équipe gouvernementale hétéroclite, pour laquelle le président Baré n'a pas eu de mots assez durs, affirmant que les problèmes du pays ont été *« générés par* [son] *attentisme et* [ses] *agissements »*. Mais, si M. Mayaki peut apparaître comme un homme neuf (il n'est entré en politique qu'au lendemain du coup d'Etat qui a porté M. Baré au pouvoir), il ne disposera de guère plus d'atouts que son prédécesseur. Les syndicats ont favorablement accueilli le limogeage de M. Cissé, mais ils attendent des mesures concrètes, et l'opposition ne s'est pas départie de sa méfiance à l'égard du chef de l'Etat.

Après le coup d'Etat du 20 janvier 1996, celui-ci a été élu lors d'un scrutin contestable et contesté, en juillet de la même année. Depuis, les grands partis d'opposition, qui restent bien implantés dans le pays, ont boycotté les législatives et mettent en doute la légitimité du pouvoir. Comme il l'avait déjà fait par le passé, le chef de l'Etat a invité ces partis à rejoindre l'équipe de M. Mayaki. Mais il n'a pas été entendu. Aucune grande figure de l'opposition n'apparaît dans la nouvelle équipe.

Thomas Sotinel

Le chef de guerre tadjik Rizvon Sadirov a été tué, selon les autorités

DOUCHANBÉ / MOSCOU. Le chef de guerre tadjik Rizvon Sadirov, auteur présumé de la récente prise en otage de deux Français au Tadjikistan, a été tué mardi matin 2 décembre à Douchanbé, la capitale, par les forces de l'ordre, a-t-on appris du ministère tadjik de l'intérieur.
Le pouvoir tadjik a par ailleurs nié toute responsabilité dans la mort de l'otage française, Karine Mane, tuée dimanche à Douchanbé. *« Nous avions ordonné à nos hommes de ne pas tirer jusqu'au dernier moment »*, a déclaré à la presse, lundi 1er décembre, le ministre de la sécurité tadjik Saïdamir Zoukhourov, qui dirigea l'opération visant à libérer Karine Mane. La jeune française est décédée d'une balle dans le dos, a-t-il ajouté, probablement tirée par ses ravisseurs. Il s'agissait de six jeunes tadjiks inexpérimentés, qui se bornaient à réclamer la libération du chef de guerre Bakhrom Sadirov et la mise en place d'un Etat islamique, a indiqué Frank Janier-Dubry, l'otage libéré, selon une source française. *Ils ont simulé* une reddition qui aurait été en réalité une sortie-suicide, alors que les forces tadjikes tentaient de détruire le toit de la petite maison où ils se trouvaient à l'aide d'un blindé, selon cette source informée. L'un des ravisseurs a été arrêté dans la cour de la maison samedi soir, lors d'une première « opération d'intimidation » avec tirs de semonce ayant permis la libération du premier otage. – *(Corresp.)*

Percée électorale des indépendantistes à Taïwan

TAÏPEH. Le Parti démocratique progressiste (PDP) de Taïwan, hostile à la réunification avec le continent, a réalisé samedi 29 novembre une percée lors des élections locales (mairies et comtés) en enlevant douze des vingt-trois circonscriptions en jeu. Le Kuomintang (KMT), au pouvoir à Taïpeh, apparaît comme le grand perdant du scrutin : il n'a conservé que huit de ses implantations locales. Depuis qu'il est dirigé par Hsu Hsin-liang, le PDP a modéré son projet indépendantiste initial. Sa victoire électorale n'en a pas moins suscité l'inquiétude des investisseurs, qui redoutent une éventuelle poussée de fièvre dans les relations entre Taïwan et la Chine. La Bourse a plongé de 5 %, lundi, au lendemain de l'annonce des résultats.

Paris demande le rappel d'un diplomate du Congo-Kinshasa

PARIS. La France a décidé le départ du numéro deux de l'ambassade de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) à Paris, Yeye Lobota, déclaré *persona non grata* sur son sol, a annoncé lundi 1er décembre le ministère des affaires étrangères. Le chargé d'affaires de l'ambassade de la RDC à Paris, On'okoko Tadumi, a été convoqué lundi matin au Quai d'Orsay par le chef du protocole du ministère des affaires étrangères. Ce dernier l'a informé qu'*« en vertu de l'article 9 de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques, les autorités françaises* [demandaient] *que le premier conseiller de l'ambassade de la RDC à Paris quitte le territoire français avant la fin de la semaine »*. Vendredi, Eric Lubin, le numéro deux de l'ambassade de France en RDC avait été prié de quitter Kinshasa. Le gouvernement congolais avait invoqué *« des activités incompatibles avec son statut »*. Cet échange croisé de diplomates intervient à la veille de *« la réunion des amis du Congo »* à Bruxelles, organisée le 3 et le 4 décembre par la Banque mondiale et réunissant les bailleurs de fonds.

EUROPE

■ **OTAN / BOSNIE : plusieurs membres de l'OTAN se sont prononcés,** lundi 1er décembre, en faveur d'une force militaire réduite, plus mobile, disposant de moyens de renseignements accrus et pouvant compter sur le soutien d'une unité d'action rapide, ont indiqué des responsables de l'Alliance à l'issue d'une réunion des chefs d'état-major des pays membres. Cette force succèderait à la SFOR (31 000 hommes) à la fin de sa mission, en juin 1998. Les ministres de la défense des pays membres de l'OTAN devaient se réunir mardi 2 décembre à Bruxelles pour évoquer l'avenir de la SFOR. – *(AFP.)*

■ **ULSTER : le premier ministre britannique Tony Blair** rencontrera le 11 décembre à Londres Gerry Adams, le chef du Sinn Fein (aile politique de l'IRA), a annoncé samedi 29 novembre le porte-parole du premier ministre. Cette rencontre, au 10 Downing Street, entre un leader du Sinn Fein et un Premier ministre britannique sera la première du genre depuis 1921. *« M. Adams sera traité exactement comme les autres dirigeants impliqués dans le processus de paix »*, a déclaré le porte-parole officiel de Tony Blair. Cette rencontre, demandée par le Sinn Fein (16 % de l'électorat), sera consacrée au détail de l'état du processus de pourparlers à Stormont, ouverts le 15 septembre et consacrés à l'avenir institutionnel de l'île. – *(AFP.)*

■ **SIDA : le secrétaire d'Etat à la santé Bernard Kouchner** s'est prononcé, lundi 1er décembre, devant le Sénat, pour la formation d'un *« fonds de solidarité thérapeutique »*, qui serait alimenté par les pays européens pour favoriser les traitements du sida dans les pays du sud. Bernard Kouchner *« espère »* que Jacques Chirac reprendra cette proposition lors du Sommet d'Abidjan (sur le sida en Afrique) qui se tient la semaine prochaine.

■ **LUXEMBOURG : un premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine** (ou maladie de la « vache folle ») a été détecté au Luxembourg. L'information a été rendue publique mardi 2 décembre par un communiqué du ministère de l'agriculture. Le cheptel bovin du Luxembourg était jusqu'à présent considéré comme indemne de cette maladie.

MAGHREB

■ **ALGÉRIE : les récents rapports de quatre organisations** internationales de défense des droits de l'homme (Amnesty International, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Human rights watch et Reporters sans frontières) ont été regroupés au sein d'un ouvrage, *« Algérie, le livre noir »*, publié par les Editions La Découverte, qui sera en vente jeudi 4 décembre en France, en Suisse et en Belgique. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : le secrétaire général des Nations unies,** Kofi Annan, a recommandé, lundi 1er décembre, une augmentation des quotas d'exportation de brut irakien, *« étant donné l'ampleur des besoins humanitaires de première urgence »*. Les Etats-Unis ont réitéré, lundi, leur position favorable à une extension de l'accord « pétrole contre nourriture », notoirement insuffisant face aux besoins alimentaires irakiens. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ISRAËL : le porte-parole du département d'Etat,** James Rubin, a réagi, lundi 1er décembre à la proposition imprécise de retrait israélien de Cisjordanie en estimant que *« cette annonce est un pas dans la bonne direction »*. *« Mais maintenant nous allons devoir l'examiner sur le fond et voir jusqu'où elle va »*, a ajouté M. Rubin. Le plan adopté dimanche par le gouvernement israélien ne précise ni l'ampleur ni le calendrier de ce retrait. Selon un accord signé en janvier, les Israéliens auraient dû effectuer trois retraits successifs de Cisjordanie. – *(AFP.)*

■ **Le premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou** a indiqué lundi 1er décembre qu'il annexera la Cisjordanie *« et d'autres territoires, peut-être tous »*, si Yasser Arafat proclame unilatéralement un Etat palestinien constitué des territoires palestiniens occupés depuis 1967, comme il en a évoqué l'idée en signe de protestation contre le blocage du processus de paix. – *(Reuter.)*

PATRONAT Le conseil exécutif du Conseil national du patronat français (CNPF) a désigné comme *prévu, lundi* [1er] *décembre*, Ernest-Antoine Seillière, PDG de la CGIP, comme candidat à la succession de Jean Gandois, démissionnaire à la suite de la conférence salariale du 10 octobre. Le nouveau président du CNPF sera élu par l'assemblée générale le 16 décembre. ● LA CAMPAGNE que l'organisation patronale entend mener contre les 35 heures a fait l'objet de précisions de la part de M. Seillière, cherchant à corriger l'impression produite par ses déclarations antérieures sur la « déstabilisation » du gouvernement. ● LA DROITE est partagée sur ce que doit être sa ligne de conduite. Dans un entretien au *Monde*, Jean-Pierre Raffarin, ancien ministre, refuse le *« mélange des genres »*, tandis qu'Alain Madelin prend le parti du patronat contre le gouvernement.

Le futur président du CNPF prend de nouveau pour cible Lionel Jospin

Choisi comme candidat favori par le conseil exécutif de l'organisation patronale, Ernest-Antoine Seillière explique qu'il veut « la chute » du premier ministre « sur les 35 heures ». Il se dit néanmoins déterminé à parler exclusivement en « entrepreneur »

PATRON du holding CGIP (Compagnie générale d'industries et de participation), Ernest-Antoine Seillière est désormais « candidat président » du CNPF. Sans grande surprise, le conseil exécutif de l'organisation patronale, qui se réunissait lundi 1er décembre, l'a destiné à prendre la succession de Jean Gandois en se déclarant favorable à sa candidature.

Membre du conseil exécutif lui-même, avec le rang de vice-président, M. Seillière avait décidé de ne pas assister à cette réunion. Par élégance, souligne son entourage, car ses trois compétiteurs, tous extérieurs au CNPF – à savoir Jean-Pierre Gérard, membre du Conseil de la politique monétaire, Marie-Thérèse Bertini, dirigeante de sociétés de conseil, et le promoteur immobilier Dominique Lebel –, ne pouvaient, eux, assister à la réunion.

Le risque, pour M. Seillière, était de toute façon minime. Mme Bertini, qui avait qualifié de *« nulle »* l'attitude du CNPF sur les 35 heures et avait pris bille en tête l'appareil patronal, n'a recueilli aucune voix. M. Gérard en a recueilli une. En revanche, deux membres du conseil exécutif ont apporté leurs suffrages à M. Lebel, dont le discours extrême avait provoqué des interrogations au sein de l'organisation patronale. Deux membres du conseil exécutif ont voté blanc.

DÉSAMORCER LA POLÉMIQUE

Le président de la CGIP, qui deviendra formellement patron des patrons après le vote de l'assemblée générale du CNPF, le 16 décembre, obtient donc un quasi-plébiscite au sein de l'instance dirigeante de l'organisation. Il est vrai qu'à la différence de 1994, où le score était plus serré – Jean Gandois l'emportant par 25 voix contre 10 à Jean-Louis Giral –, M. Seillière avait souhaité, *« pour ne pas diviser l'organisation »*, ne pas se voir opposer un autre membre du conseil exécutif. D'éventuels candidats avaient été ainsi dissuadés de faire un « tour de piste ».

Quelques heures après avoir été ainsi investi, M. Seillière s'est efforcé de désamorcer la polémique suscitée par les propos qu'il avait tenus le 28 novembre, avant de revenir à la charge mardi 2 décembre au micro d'Europe 1. Le vice-président exécutif du CNPF avait déclaré à Besançon que *« l'affaire des 35 heures devait permettre aux entrepreneurs de déstabiliser Lionel Jospin »*. Lundi soir, M. Seillière, sans doute chapitré par quelques membres influents du patronat, dont certains disent en privé que cette « sortie » était une erreur, a indiqué qu'il avait été sans doute mal compris.

« Cette affaire est née de la comparaison que j'ai prise », a expliqué M. Seillière sur France-Info. *« Quand quelqu'un est très, très puissant – c'est le cas du premier ministre (...) – et quelqu'un tellement faible, tel que le modeste représentant des entrepreneurs, il lui reste la techique du judoka »*, a-t-il indiqué. *« On en a fait un complot contre la République ! C'est assez cocasse »*, a commenté le président de la CGIP. M. Seillière s'est dit *« un peu fâché »* qu'on le place *« en situation de challenger politique »*, mais il a toutefois reconnu que c'était *« probablement un peu* [sa] *faute »*.

« Notre rôle politique est inexistant », a continué M. Seillière. *« Notre propos*, a-t-il ajouté, *est de tenir un langage non pas politique, mais d'entrepreneur. Qu'il soit repris à droite ou à gauche n'est pas notre affaire. »* Le candidat à la présidence du CNPF a ajouté : *« Nous avons été, nous, entrepreneurs, très déçus par la droite. Nous sommes aujourd'hui très inquiets de la gauche. Nous n'avons pas à manifester de préférence politique. »*

Mardi matin, la tonalité était, à nouveau, plus politique, et visait de nouveau Lionel Jospin. Le futur président du CNPF déclarait, cette fois-ci, sur Europe 1, vouloir *« la chute de Jospin sur les 35 heures »* sans pour autant vouloir la chute du gouvernement, qui *« échappe totalement aux entrepreneurs »*. *« Si le gouvernement en reste à sa volonté*, a-t-il indiqué, *de mettre en œuvre les 35 heures le 1er janvier 2000, il va s'affronter aux entreprises dans ce pays »*.

Le futur président du CNPF, qui veut renforcer l'action de lobbying de l'organisation patronale, avait profité de son investiture, lundi, pour lancer un appel au Parlement. *« Le projet ne peut pas être d'affaiblir, aujourd'hui, les entreprises françaises »*, avait-t-il indiqué. La loi, lorsqu'elle aura été votée, sera *« bien entendu appliquée, mais on négociera au niveau des entreprises et des professions les conditions »*, avait-t-il assuré.

De leur côté, des organisations représentant les petites entreprises ont rejoint le CNPF dans sa mobilisation contre les 35 heures. Dans un communiqué diffusé lundi, la FNSEA, au nom des exploitations agricoles, l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et l'Union professionnelle artisanale (UPA) ont exigé du gouvernement *« qu'il s'engage à renoncer à toute augmentation du SMIC au-delà du minimum prévu par la loi »*. Ces trois organisations jugent que *« les mesures envisagées en matière de réduction du temps de travail sont inadaptées aux entreprises de moins de vingt salariés »*.

C. M.

La menace de la Cristallerie d'Arques

« *Nous ne céderons pas au pouvoir politique* », déclare Paul Fontaine, directeur général de Verrerie-Cristallerie d'Arques, dans un entretien accordé à *La Voix du Nord*, dimanche 30 novembre. Il a ajouté que l'obligation de passer aux 35 heures pourrait entraîner pour son entreprise – un des premiers employeurs privés du Nord-Pas-de-Calais avec plus de 11 000 salariés – la perte de 1 500 à 2 000 emplois. Le patron de cette société, restée familiale – premier producteur mondial avec un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards de francs sous diverses marques, comme Arcopal –, et qui n'a pas connu de grève depuis 1936, a menacé de délocaliser une partie de sa production.

« *Je ne suis pas contre un accord d'entreprise* », a assuré M. Fontaine, en relevant qu'une partie de son personnel occupant des postes difficiles travaille déjà sur la base de 35 heures par semaine. *Mais, a-t-il ajouté, « je suis contre les contraintes »*.

Jean-Pierre Raffarin, membre du bureau politique de l'UDF

« Pas de confusion des genres entre droite et CNPF ! »

« Ernest-Antoine Seillière a invité les chefs d'entreprise à « déstabiliser » Lionel Jospin. Est-il dans son rôle ?

– C'est un discours de circonstance. M. Seillière est en campagne ; il exploite une faute du premier ministre, Lionel Jospin, qui est d'avoir déçu gravement le précédent président du CNPF, Jean Gandois. S'il y a rupture du dialogue social, la responsabilité en incombe à M. Jospin, bien qu'il se présente justement comme un homme de proximité et de concertation, mais je pense que ce serait une erreur pour le CNPF de se situer uniquement par rapport au gouvernement. Le thème des 35 heures doit être l'occasion pour le CNPF de retrouver une identité, en représentant davantage les petites et moyennes entreprises.

» Au cours des quinze dernières années, le fossé n'a cessé de se creuser, au CNPF, entre les troupes et l'état-major. Yvon Gattaz était sans doute le dernier président du CNPF à assurer un lien. M. Seillière devra faire preuve d'un grand talent pour coller à la réalité sur le terrain. Compte tenu de son profil personnel, ce n'est pas facile, mais je constate qu'il semble disposé à le faire.

» En France, on a aujourd'hui besoin d'un président du CNPF convaincu, légitime sur sa base et qui s'attache, surtout, à créer une solidarité entre entrepreneurs et salariés. Que, dans des circonstances électorales, M. Seillière file la métaphore, il vaut mieux des débats vifs que des ambiguïtés stériles ! Pour moi, le rôle du patron du CNPF n'est pas de courtiser les palais nationaux.

– Dans ces débats vifs, justement, on a l'impression que le futur président du CNPF se substitue à l'opposition...

– Eux, c'est eux, et nous, c'est nous. La droite n'a pas à aller chercher du côté du patronat l'oxygène qui pourrait lui manquer. En aucun cas, l'opposition n'a intérêt à ce qu'il y ait mélange des genres. Par nature, le CNPF a un message partiel. Sa tâche est de défendre l'intérêt des entreprises ; la nôtre, de défendre l'intérêt général. Nos légitimités, nos perspectives sont distinctes.

» Il ne faut surtout pas tirer le CNPF vers le militantisme politique. D'ailleurs, la grande majorité des patrons ne le souhaite pas, même s'il y a toujours des individualités ou des structures pour tenter de les y entraîner. Ce n'est ni en jouant les officines politiques, ni en se comportant en agence de lobbying que le CNPF pourra renforcer sa crédibilité. Son domaine, c'est le discours entrepreneurial.

– Comment la droite doit-elle alors se situer vis-à-vis du patronat ?

– Les relations entre la droite et les organisations patronales sont à reconstruire progressivement. Elles n'ont pas toujours été d'une grande clarté. Il y a eu, récemment, sous le gouvernement d'Alain Juppé, des déceptions réciproques, notamment parce que la droite n'avait pas arbitré sur les grandes questions économiques et parce que, traditionnellement, le CNPF est plus impatient avec la droite qu'avec la gauche. L'opposition doit rebâtir en dialoguant avec le CNPF, tout comme elle doit dialoguer avec la CGPME, les artisans et les organisations de salariés. Le dialogue avec le CNPF, j'insiste, ne doit pas relever de la confusion des genres. Il doit se faire autour de propositions de fond et non être issu de stratégies de lobbying.

» La droite doit avoir une doctrine claire, quitte à afficher des points de désaccord. J'estime nécessaire, par exemple, de mener une politique spécifique pour les PME, alors que ce n'est pas le thème prioritaire du CNPF.

Sur la flexibilité, je pense que nous devons, en tant que politiques, être aussi les défenseurs des droits des salariés, les protéger. Sur la question de la formation en alternance, j'estime qu'on peut demander davantage aux chefs d'entreprise. Il est clair, pour moi, qu'il faut que le patronat assume davantage sa mission de formation. »

Propos recueillis par Caroline Monnot

Une équipe de direction habilement dosée

UNE MACHINE intellectuelle ultra-libérale, Denis Kessler ; un négociateur pragmatique, Georges Jollès ; un fondateur de groupe, Pierre Bellon. Un financier, un industriel, un homme de services. Ernest-Antoine Seillière a très habilement dosé son équipe. Le futur « patron des patrons » qui avait indiqué son intention de travailler de manière collégiale, s'appuiera sur trois commissions. La commission économique devrait rester entre les mains de M. Kessler, qui, bien que très absorbé par ses nouvelles fonctions de directeur général du groupe AXA, aurait émis le souhait de continuer quelque temps sa mission au CNPF.

Didier Pineau-Valencienne, le patron de Schneider, qui avait caressé l'idée de succéder à M. Gandois, devrait laisser la présidence de la commission sociale à Georges Jollès, ancien de chez Bidermann et homme du sérail patronal. Il préside depuis 1993 l'Union des Industries textiles (UIT). Surtout il représente, depuis 1995, le CNPF à la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). M. Jollès devrait donc être donc en première ligne sur le dossier du paritarisme.

Le futur président du CNPF a annoncé publiquement son intention de *« mettre en question »* la gestion paritaire des caisses de Sécurité sociale, en estimant que *« ces caisses ne sont contrôlées par personne, si ce n'est l'Etat qui fixe les règles »*. Familier des négociations, M. Jollès s'est abstenu jusqu'à présent de toute déclaration fracassante, n'est pas identifié comme ultra-libéral et a une longue pratique des pouvoirs publics. Il ne fait donc pas figure d'épouvantail pour les partenaires sociaux, ce qui ne l'empêchera pas, le cas échéant, d'appliquer les orientations retenues avec M. Seillière.

M. Bellon devrait présider la commission des PME et de l'action territoriale, hissée au rang des deux autres grandes commissions. Pour satisfaire sa base, M. Seillière a choisi un provincial (Marseillais d'origine), qui a créé une grande entreprise (la Sodexho), par ailleurs vieux routier de l'organisation patronale. M. Bellon, qui fut très proche de Jean-Louis Giral, s'était rallié à Jean Gandois en 1994. Enfin, Bernard Calvet, le président de l'Union française des industries pétrolières (UFIP) devrait obtenir, comme prévu (*Le Monde* du 27 novembre) la vice-présidence déléguée.

C. M.

Alain Madelin prend le parti des patrons

LYON
de notre correspondant régional

Le président de Démocratie libérale, Alain Madelin, a déclaré, lundi 1er décembre, à Lyon, devant le premier forum régional organisé par son parti, à propos du projet de loi sur les 35 heures : *« C'est une décision profondément inepte, à contre-courant du monde, de vouloir enfermer le travail dans une durée légale, obligatoire, autoritaire pour tout le monde. Comment imaginer que les six ou sept millions de Français les plus créatifs de ce pays, ceux qui travaillent dur dans les entreprises, les dirigeants, les cadres, les artisans, les commerçants, les professions indépendantes, pourraient décider de prendre M. Jospin au mot ? Cela signifierait le déclin de notre pays. C'est une mesure dangereuse, que nous combattrons. »*

M. Madelin a toutefois reconnu que les Français *« se trouvent dans une situation hésitante »* face à cette mesure. *« Ils ne croient pas*, a-t-il dit, *aux effets des 35 heures sur l'emploi et, d'un autre côté, ils sont tentés par le fait de travailler moins. Tout se passe, au fond, comme s'ils se disaient : je ne crois pas au Père Noël, mais je vais quand même mettre mes souliers devant la cheminée. »*

« AUCUN COMPLEXE » FACE AU FN

Quant à l'attitude du gouvernement face au patronat, l'ancien ministre a déclaré : *« Martine Aubry a dit, à la suite des déclarations du candidat à la présidence du CNPF : "Que les patrons ne fassent pas de politique !" Je lui renvoie le compliment : "Que Mme Aubry ne se mêle pas de gérer les entreprises !" Si elle ne se mêle pas de la vie des entreprises, les patrons ne feront pas de politique. Ils seront même très contents de ne pas en faire. »*

Interrogé sur l'attitude qu'il compte adopter vis-à-vis du Front national, M. Madelin a indiqué qu'il n'a *« aucun complexe à débattre avec des électeurs du Front national »*. *« Je n'exclus pas le débat démocratique, mais l'alliance avec le Front national et la combine politique. Notre problème est aujourd'hui de retrouver un certain nombre d'électeurs qui nous ont quittés pour le Front national, ou d'empêcher certains de nos amis de le rejoindre. Dans l'immense majorité des cas, ces électeurs ne votent pas pour le Front national parce qu'ils pensent qu'il détient les clefs de l'avenir de la France ! »*

Claude Francillon

هكذا من الأصل

Les députés communistes et Verts refusent d'approuver le texte sur la nationalité

Les élus de la majorité plurielle n'ont pas suivi les souhaits des directions de leurs partis

L'Assemblée nationale a adopté, lundi 1er décembre, par 267 voix contre 246, le projet de réforme de la législation sur la nationalité. Les députés communistes ont décidé, à la quasi-unanimité, de s'abstenir, contrairement à ce qu'avaient décidé, lundi, le président du groupe. Démentant les déclarations de Dominique Voynet, cinq députés Verts sur six ont également décidé de s'abstenir.

ON N'ATTENDAIT pas de surprise, pas de coups de théâtre. Les députés socialistes, arrivés peu avant 18 heures pour le vote du projet d'Elisabeth Guigou sur la nationalité, se frottaient déjà les mains. Oui, nous *« tenons bien la majorité plurielle »*, se félicitait l'un d'entre eux. Ils savent, aussi, que les alliés du PS ont choisi de réserver leurs critiques pour le prochain texte, celui de Jean-Pierre Chevènement sur l'immigration, discuté à partir du 4 décembre. Communistes et écologistes auraient décidé d'oublier la *« timidité »* d'un texte qui ne rétablit pas totalement, en matière de droit du sol, la législation en vigueur avant 1993.

« Je ne demanderai pas [aux Verts] *de le voter (...), mais je sais qu'ils vont le faire »* indiquait d'ailleurs, le 30 novembre, sur RTL, Dominique Voynet.

Après un bureau national du PCF consacré à la *« cacophonie »* régnante, le 4 novembre, et une ferme mise au point de Robert Hue, partisan de l'autonomie du groupe, plutôt que de son indépendance, son président, Alain Bocquet avait lui-même mis ses troupes en garde contre la *« valeur forte »* de l'abstention.

Et puis, d'un coup, en cette fin d'après-midi, flotte un air de désordre. Voilà qu'arrivent Noël Mamère, Guy Hascoët et Yves Cochet. Les deux premiers viennent de rallier à leur cause leurs collègues partageant la ligne de la ministre de l'environement, comme M. Cochet. Les députés Verts, à l'exception d'André Aschieri, décident de s'abstenir. *« Dominique Voynet aurait mieux fait de nous consulter avant de faire ces déclarations un peu précipitées »*, relève M. Mamère dans les couloirs, tandis que M. Cochet, en contact avec la ministre, évoque lui-même *« un problème de communication »*.

Les députés communistes, en conclave depuis 17 heures, n'ont pas encore réapparu lorsque Mme Guigou monte à la tribune. Au début, l'affaire semble, là encore, bouclée. Le groupe a décidé de voter pour le texte : les problèmes, Alain Bocquet le sait, sont à venir. Les refondateurs, qui plaident pour l'abstention, sont minoritaires. Robert Hue, annoncé, n'est pas là. *Mais ses fidèles, comme André Lajoinie, veillent.* Même Alain Bocquet a choisi de voter pour le texte du garde des sceaux.

ALLIÉS INHABITUELS

Mais voilà qu'au cours de la réunion, le maire de Saint-Denis, Patrick Braouezec, reçoit le soutien d'alliés inhabituels : Maxime Gremetz, le très conservateur député de la Somme, mais aussi Jean-Claude Lefort, député du Val-de-Marne, et Bernard Birsinger, ancien patron de la puissante fédération de Seine-Saint-Denis. Les tenants de l'abstention emportent le « marais ». M. Lajoinie fulmine. M. Braouezec sort ravi : *« C'est un moment important. Pour la première fois, l'option de vote initialement retenue a été mise en échec. »*

Tandis que dans l'hémicyle, on s'apprête à échanger quelques remarques convenues sur l'opportunité d'un référendum sur la nationalité, réclamé par une partie de l'opposition, André Gérin, chargé de donner l'explication de vote des communistes, arrive au pas de charge. *« Abstention, à l'unanimité »*, grogne-t-il aux interrogateurs, en oubliant de mentionner le vote pour de Jean Tardito (Bouches-du Rhône) et de l'apparenté Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis). M. Gérin est contraint de modifier son intervention. *« Ce texte renoue avec les principes fondamentaux de la France : la liberté, l'égalité et la fraternité. »*, avait prévu de conclure M. Gérin. Cela devient : *« Ce texte renoue partiellement avec les principes... »*

Mardi matin, sur RTL, Robert Hue est obligé d'entériner le choix des députés. Le secrétaire national du PCF invite le gouvernement à *« bien écouter »* les *« remarques faites par sa majorité plurielle »*, le mettant en garde contre la tentation d'*« un certain hégémonisme »* : *« Il y a une autre voie que d'être godillot ou de se taire »*. Voter contre ? *« Je souhaite que le problème ne se pose pas en ces termes. Les communistes ne sont pas des gens irresponsables. »*

Prudemment, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a choisi de s'exprimer, jeudi, dans les colonnes de *L'Humanité*. Échaudé par cette mésaventure, un conseiller du gouvernement prévenait, lundi dans les couloirs du Palais-Bourbon, que, pour le texte sur l'immigration, des contacts seraient établis avec le PCF au plus haut niveau.

Ariane Chemin et Jean-Baptiste de Montvalon

L'analyse du scrutin

Le projet de loi d'Elisabeth Guigou sur la nationalité a été adopté, lundi 1er décembre, par 267 voix contre 246, sur 542 votants et 513 suffrages exprimés, la majorité requise étant de 257 voix.

● **Ont voté pour :** 245 socialistes (sur 251), Jack Lang ayant fait savoir qu'il avait voulu voter pour ; 2 communistes (sur 36), Jean Tardito et Jean-Pierre Brard (app.) ; et 20 RCV (sur 33), Gérard Saumade (PRS) ayant fait savoir qu'il avait voulu voter pour.

● **Ont voté contre :** 133 RPR (sur 139), Françoise de Panafieu et Dominique Perben ayant fait savoir qu'ils avaient voulu voter contre ; 110 UDF (sur 112) ; 3 non-inscrits (sur 4) : Dominique Caillaud (MPF), Philippe de Villiers (MPF), Jean-Marie Le Chevallier (FN).

● **Se sont abstenus :** 24 communistes (sur 36), Michel Vaxès, Jean Vila, Robert Hue et Patrick Malavieille ayant fait savoir qu'ils avaient voulu s'abstenir ; 5 RCV : Marie-Hélène Aubert, Yves Cochet, Guy Hascoët, Noël Mamère et Jean-Yves Marchand.

● **N'ont pas participé au vote,** outre le président de l'Assemblée nationale. Groupe socialiste : Joseph Parrenin, Albert Facon, Jacques Fleury, Bernard Roman ; groupe RPR : Didier Julia, Renaud Muselier, Jean-Claude Mignon, Frantz Taittinger ; groupe UDF : Roger Lestas, Pierre Micaux ; groupe communiste : Jacques Brunhes, Georges Hage, Janine Jambu, André Lajoinie, Daniel Paul, Jean-Claude Sandrier ; groupe RCV : Huguette Bello, Pierre Carassus, Claude Hoarau, Elie Hoarau, Jean Pontier, Alfred Marie-Jeanne, Aloyse Warhouver ; 1 non-inscrit : André Thien-Ah-Koon.

La CFE-CGC veut « faire mentir » ceux qui veulent « la tuer »

Craignant surtout la CFDT, Marc Vilbenoît tente de mobiliser les cadres parisiens pour les élections prud'homales

IL N'Y A pas qu'à la télé que Canal Plus et TF 1 sont des chaînes rivales. Les élections prud'homales du 10 décembre, dans la section encadrement du collège salariés à Paris, donneront lieu à un duel inédit entre Patrice Arditti, responsable du service politique de la chaîne cryptée et tête de liste CFE-CGC, et Jean-Claude Narcy, directeur des opérations spéciales sur TF 1, qui défend les couleurs de la CFTC, le syndicat majoritaire chez les journalistes à TF 1. Cet affrontement sera « arbitré » par Marc Blondel en personne, tête de liste FO à Paris de la section encadrement, et par *« l'ambitieuse CFDT »*, comme l'a qualifiée, lundi 1er décembre, à la Mutualité à Paris, pour son ultime meeting, Paul Dunez, le président de la CFE-CGC en Ile-de-France.

La CFDT, voilà le danger ! Grignotée par le syndicat de Mme Notat, qui, en cinq ans, s'est peu à peu imposé chez les « cols blancs », la Confération française de l'encadrement joue sa survie et entend réagir. Entraînés par la voix d'une cantatrice, encartée à la CFE-CGC, les six cents à sept cents agents de maîtrise et cadres réunis lundi soir ont été placés en ordre de bataille. Avec, au plan national, 6,9 % aux précédentes élections et 27,2 % dans la section encadrement, la centrale de Marc Vilbenoît s'est assigné, cette fois, un double objectif : *« La CFE-CGC dans l'encadrement doit faire 30 %, devant la CFDT ; la CFE-GCC, globalement, doit faire 10 %, devant la CFTC »*, tels sont les deux scores ambitionnés au soir du 10 décembre.

Tenus en haleine une heure et demie durant par Mme Beaucourt-Dufour et M. Cochard, deux incollables des prud'homales, qui faisaient assaut d'érudition pour répondre à leur curiosité, les militants ont ensuite accueilli « l'autre Marc », le « vrai » représentant de l'encadrement, et non celui qui va se présenter *« temporairement »*, le 10 décembre. Solennel, Marc Vilbenoît a estimé que l'un des enjeux des prud'homales était *« de faire mentir tous ceux qui pensent que l'encadrement disparaîtra, tous ceux qui veulent nous tuer »*. *« Je ne crois pas à notre disparition annoncée, à la disparition d'un groupe pivot de la croissance économique, de l'évolution des technologies et de l'adaptation à la complexité de nos sociétés »*, a-t-il ajouté.

LE CNPF « PERNICIEUX »

M. Vilbenoît a aussi rappelé que les 11 000 candidats de la CFE-CGC, *« au service de tous les salariés, dans toutes les sections »*, avaient été *« renouvelés à 40 %, rajeunis de dix ans et féminisés à 30 % »*. Enfin, M. Vilbenoît a interpellé Ernest-Antoine Seillière, qui *« demain va être le président du CNPF »*. Le patronat français *« n'est pas la République française »*, s'est-il exclamé. Il *« ne détient pas toutes les vérités »* et *« ne fait pas forcément la loi dans ce pays »*.

Relevant une contradiction entre la volonté de *« déstabiliser le premier ministre »* et celle de se dégager des négociations interprofessionnelles nationale, – ce qui renforcera, *ipso facto*, le rôle de l'Etat –, M. Vilbenoît a qualifié les propos de M. Seillière de *« politiques, paradoxaux et pernicieux »*. *« On peut se demander*, a-t-il conclu, *à quoi sert le CNPF. »*

Alain Beuve-Méry



Le maire UDF de Roubaix se rallie au PS

Pour les élections régionales, M. Vandierendonck veut rassembler contre le FN

LILLE
de notre correspondant régional

Le maire UDF de Roubaix, René Vandierendonck, successeur d'André Diligent, qui avait déjà pris ses distances avec ses amis politiques (*Le Monde* du 2 octobre), se rallie au socialiste Michel Delebarre pour la campagne des élections régionales.

Professeur de droit, fils d'un tisserand de Roubaix, M. Vandierendonck avait été recruté, en 1983, comme directeur du cabinet d'André Diligent, qui l'avait choisi comme premier adjoint en 1989, avant de lui céder sa place en 1994. « Vandie » a été réélu maire en 1995 mais avoue n'avoir aucun mérite : *« Je n'aurais rien pu faire sans le coup de pouce de Diligent. J'avais ouvert ma liste à des gens issus du PS qui ont été exclus. Mais j'avais aussi l'essentiel du RPR contre moi. Nous étions dans une logique de rassemblement, telle que Diligent me l'a enseignée, complètement nécessaire pour Roubaix »*.

Cela ne l'avait pas empêché d'appartenir au groupe d'opposition UDF au conseil régional de Nord-Pas-de-Calais, présidé par Marie-Christine Blandin (Verts). Mais il ne reconduira pas l'alliance actuelle. Il se rallie à M. Delebarre, maire (PS) de Dunkerque, qui sera leader d'une liste qu'il veut « Gauche plurielle », avec ou sans Mme Blandin.

« PLUS EN COHÉRENCE »

« Au terme de ce mandat régional, il est normal de faire un bilan et de se demander si l'on est en cohérence avec la politique initiale. Ce n'était plus le cas », constate M. Vandierendonck qui avance toute une série de raisons : l'exécutif Verts-PS a répondu, selon lui, à un grand nombre d'attentes roubaisiennes en matière de lycées, d'apprentissage ou de politique de la ville. Il juge M. Delebarre, ancien ministre de la ville, *« particulièrement réceptif aux problématiques du développement social urbain »*. Il inscrit aussi au bilan le *« soutien sans faille »* que Pierre Mauroy, président de la Communauté urbaine de Lille, lui a accordé, *« en dépit d'une véritable fronde des commerçants lillois »* sur la revitalisation commerciale du centre ville de Roubaix.

M. Vandierendonck semble aussi répondre à des raisons pragmatiques. Il estime qu'il a beaucoup plus à espérer pour sa ville, étranglée par le chômage – avec un taux de plus de 30 % – et les difficultés d'une population issue pour 50 % de l'immigration, d'un ralliement à une communauté urbaine, une région et un gouvernement de gauche, que d'une opposition même constructive.

« J'ai constaté une évolution, assure le maire de Roubaix. *Mes prises de position ont été semblables à celles de Simone Veil, présidente du Haut conseil de l'intégration. J'ai milité pour que son rapport soit repris dans les projets de loi sur la nationalité et pour l'entrée et le séjour des immigrés. Certaines positions, en particulier celle de François Bayrou réclamant un référendum sur le code de la nationalité, sont de pures surenchères démagogiques non sans analogie avec celles du Front national. J'avoue que cela, plus les réticences aux emplois-jeune, pour ne pas dire l'hostilité, que j'ai ressenties chez certains, a achevé de me faire franchir le pas »*.

Confronté à un *« sur-chômage »* des jeunes d'origine immigrée, M. Vandierendonck juge cette politique *« non seulement bonne mais indispensable »*.

La décision du maire de Roubaix devrait peser lourd dans le prochain scrutin régional. Sur le plan municipal aussi : *« Je respecte le contrat d'action que j'avais passé pour six ans*, indique M. Vandierendonck. *Mais j'ai dit à mon entourage que j'ouvrirai ma liste au PS pour les prochaines municipales, dans la logique d'élargissement et de rassemblement initial. Il n'y a pas d'autre possibilité à Roubaix : la donne politique fait que le Front national restera fort. Pour le combattre, il faut se rassembler à chaque échéance plus largement »*.

Pierre Cherruau

La droite et la gauche se disputent la Fédération hospitalière de France

Cette institution est un rouage important de la réforme des hôpitaux publics

Le président de la Fédération hospitalière de France, André Damien, centriste proche de Charles Pasqua, a donné sa démission fin octobre, et le délégué général, Philippe Cadène, est très contesté par les médecins, les directeurs et l'administration. Quatre candidats sont en lice pour l'élection du 18 décembre : Claude Evin (PS), Georges Lemoine (PS), Claude Huriet (UDF-FD) et Gérard Larcher (RPR). Tous veulent redorer le blason terni de la FHF.



LA FÉDÉRATION hospitalière de France (FHF), qui a pour mission de représenter et défendre les hôpitaux publics auprès de l'Etat, est en crise depuis de longs mois et vit depuis quelques semaines une révolution de palais unique dans son histoire : son président, André Damien, ancien maire de Versailles, centriste proche de Charles Pasqua, a donné sa démission fin octobre, et son délégué général, Philippe Cadène, en poste depuis 1978, est poussé sans ménagement vers la sortie par des directeurs d'hôpital et des médecins qui l'accusent d'avoir figé la FHF dans l'immobilisme.

Dans ce champ de ruines, la droite et la gauche s'opposent discrètement pour la présidence d'une institution qui, une fois revivifiée, devrait jouer un rôle important dans la réforme des hôpitaux. Le monde hospitalier n'aime guère les joutes politiques, et ses responsables, qu'ils soient proches de la majorité ou de l'opposition, ont toujours privilégié la notion de service public, dernier avatar de la tradition hospitalière héritée du Moyen Age. La présidence de la FHF n'en est pas moins un poste politique convoité.

PUISSANTS CORPORATISMES

Le nouveau président, qui devrait choisir un nouveau délégué général, devra à la fois renforcer la représentation des personnels soignants dans l'institution, redorer son blason et poser la FHF en interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Le gouvernement n'intervient pas dans la nomination du patron de la FHF, mais le ministère de l'emploi et de la solidarité, qui est à la recherche d'un interlocuteur stable et fiable pour représenter un monde morcelé par de puissants corporatismes, suit cette affaire de près. Fin novembre, M. Damien a quitté ses fonctions après avoir été nommé au conseil de la Légion d'honneur. Il ouvrait la voie à quatre candidats : Claude Evin, député (PS) de Loire-Atlantique et ancien ministre des affaires sociales ; Gérard Larcher, sénateur (RPR) des Yvelines et maire de Rambouillet ; Claude Huriet, sénateur (Union centriste) de Meurthe-et-Moselle, qui connaît bien les problèmes du secteur à la fois comme parlementaire et ancien chef du service de néphrologie du CHU de Nancy ; Georges Lemoine, député (PS) d'Eure-et-Loir et maire de Chartres, qui est perçu par une partie de la communauté hospitalière comme « l'homme de Cadène ».

Les quatre candidats veulent que la FHF retrouve son poids d'antan. A l'heure où l'hôpital doit répondre aux exigences de la qualité des soins, s'adapter aux contraintes financières et reconquérir des parts de marché sur les cliniques privées, une instance parlant d'une seule voix n'est pas un luxe dans un univers qui, de surcroît, se trouve à la croisée des pouvoirs politique, médical et syndical. *« L'hôpital est en pleine mutation. Il a besoin d'être soutenu et de s'engager dans un mouvement dynamique*, estime M. Evin. *Or, la FHF est aujourd'hui absente de cette réflexion et de ces mutations. »*

Pour sa part, M. Larcher juge que *« la différence avec M. Evin n'est ni politique, ni de personne »*. La preuve ? *« On veut tous appliquer l'ordonnance sur la réforme hospitalière »* du 24 avril 1996, et la FHF *« ne doit pas être un contre-ministère de la santé »*. M. Huriet insiste lui aussi sur la nécessité d'en faire *« une force de propositions »*, comme ses statuts le prévoient, alors qu'elle est devenue, selon lui, une force... d'inertie. Les candidats sont également d'accord pour dire que cette élection *« dépasse le cadre politique traditionnel »*. La FHF a, en effet, une tradition humaniste qui emprunte aussi bien à la franc-maçonnerie qu'à la démocratie-chrétienne et au gaullisme, note l'un des candidats.

L'élection d'un nouveau président devrait entraîner la désignation d'un nouveau délégué général. Des hôpitaux menacent de ne plus acquitter leur cotisation à la FHF si M. Cadène reste en place. S'il accepte de se démettre – ce qui est loin d'être acquis –, le poste reviendra, quel que soit le président de la FHF, à Gérard Vincent, inspecteur général des affaires sociales. Directeur des hôpitaux au ministère des affaires sociales entre 1989 et 1995, artisan de la loi hospitalière de juillet 1991, M. Vincent est un homme consensuel et un professionnel reconnu.

DÉSAVOUÉ

La révolution de palais contre M. Cadène couvait depuis de longs mois, mais tout s'est précipité en octobre, quand les conférences des directeurs d'hôpital et les commissions médicales d'établissement (sorte de parlement des médecins) ont publié une lettre réclamant son départ. Cette démarche, unique dans les annales hospitalières, en dit long sur l'exaspération que M. Cadène suscite après vingt ans de règne. Les syndicats de praticiens et ceux des cadres hospitaliers aussi ont dénoncé publiquement l'attitude du délégué général. Tous lui reprochent son exercice solitaire du pouvoir et, surtout, la perte d'audience de la FHF.

Les jours de M. Cadène, qui dénonce *« une campagne très orchestrée »*, semblent comptés. Le 28 novembre, il a perdu la présidence du Comité de gestion des œuvres sociales (CGOS), sorte de super comité d'entreprise des hôpitaux, qui gère 1,3 milliard de francs au profit des agents. Sachant qu'il serait désavoué, il a préféré ne pas se représenter à un poste qu'il occupait depuis quatorze ans, et c'est Michel Moujart, directeur général du CHU de Tours, qui lui succède au terme d'une « campagne » sans concession. *« Il tente d'orienter les décisions, il prive chacun de son libre arbitre*, prévenait M. Moujart. *Ce sont précisément ses méthodes que toute la communauté hospitalière, toutes professions et sensibilités réunies, réprouve aujourd'hui. »*

Une page est sur le point d'être tournée à la Fédération hospitalière de France, sous l'œil attentif du gouvernement.

Jean-Michel Bezat

2 500 hôpitaux en quête de représentation

La Fédération hospitalière de France, créée en 1924 pour représenter et défendre les hôpitaux, mais aussi pour apporter son concours aux pouvoirs publics dans leurs réformes, regroupe l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, six unions interrégionales en métropole (Nord-Ouest, Sud-Est, Ile-de-France, etc.) et trois unions pour les DOM. Son président est élu par le conseil d'administration de la FHF, émanation des unions interrégionales, elles-mêmes composées de responsables des hôpitaux et d'élus locaux.

La FHF, qui a connu huit présidents en soixante-quatorze ans et seulement trois délégués généraux, doit transcender les corporatismes, puisqu'elle est censée représenter les 2 500 établissements dans toutes leurs dimensions (médicale, financière, sociale). Après la démission d'André Damien (centriste), fin octobre, Robert Schwint, sénateur (PS), maire de Besançon et président de l'Union hospitalière du Sud-Est, préside la FHF par intérim.

5 000 clercs de notaire manifestent pour leur régime de retraite

CINQ MILLE clercs de notaire, actifs et retraités, ont manifesté, lundi 1er décembre, à Paris, à l'appel de FO, pour défendre leur régime spécial de retraite et d'assurance-maladie. Venus de toute la France, ils ont protesté contre une ponction de 210 millions de francs sur leur caisse de retraite et de prévoyance (CRPCEN, 85 000 bénéficiaires), décidée par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998.

« Pour équilibrer le régime général, on déséquilibre un petit régime », a déploré le président de la Fédération générale des clercs et employés de notaire FO, Serge Forest. Une délégation a été reçue par un membre du cabinet de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Une nouvelle rencontre est prévue le 11 décembre pour *« évoquer la pérennité financière du régime »*.

DÉPÊCHES

■ **EMPLOI : les sénateurs RPR-UDF** ont adopté, lundi 1er décembre, deux amendements supprimant 6,329 milliards de francs dans les crédits de l'emploi, lors de la discussion du projet de budget 1998. Les réductions concernent notamment le programme emplois-jeunes, à hauteur de 1 milliard de francs. Selon Guy Fischer (PCF, Rhône), cette réduction revient à ne pas donner d'emploi *« à 12 000 ou 15 000 jeunes »* l'an prochain.

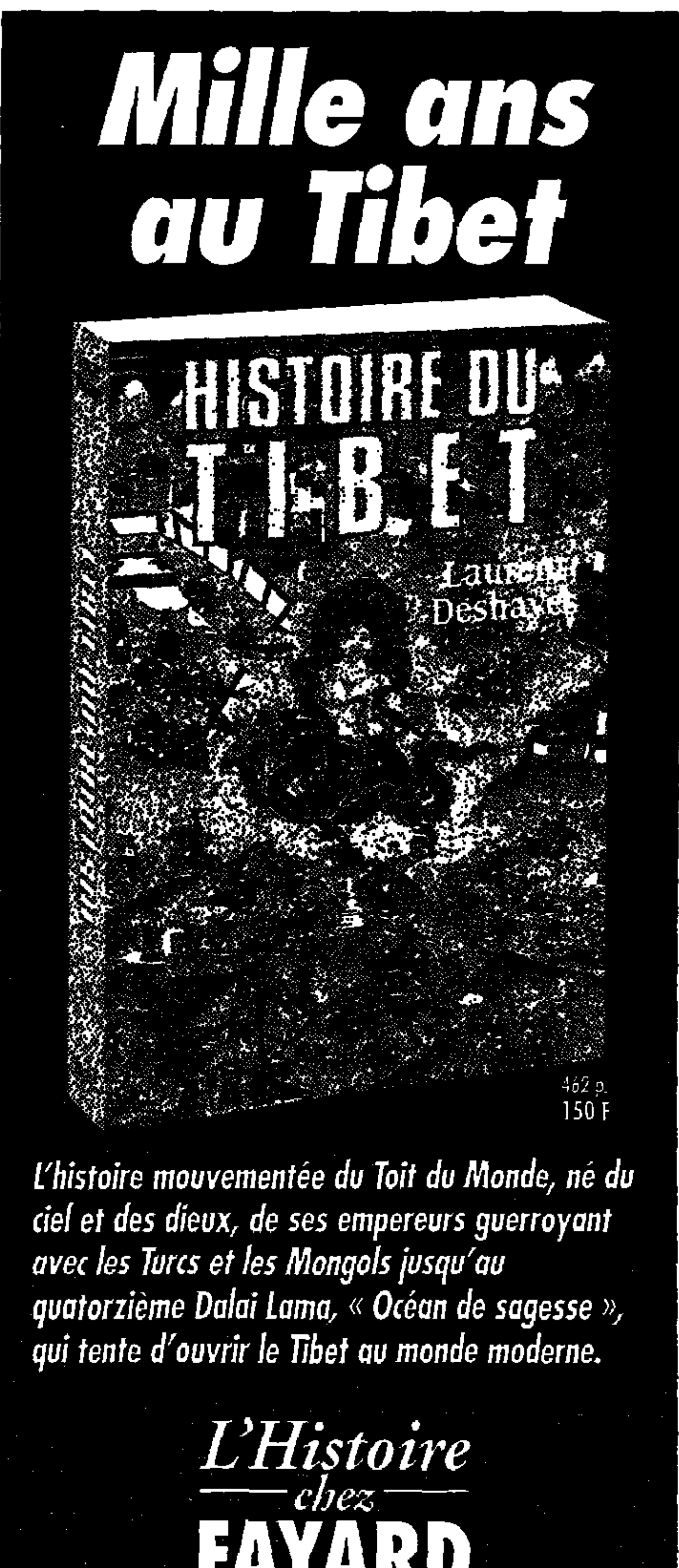
■ **PS : François Hollande refuse d'entrer** *« dans le petit jeu de savoir où vont les voix du Front national »*, estimant que, *« dans beaucoup de cas »*, elles ont bénéficié à la droite. *« Nous ne négocierons jamais avec l'extrême droite »*, a souligné le premier secrétaire du Parti socialiste, lundi 1er décembre devant la presse. Il s'est *« réjoui »* des déclarations *« de certains responsables de droite qui excluent par principe toute alliance avec le Front national »* pour les élections régionales.

■ **ALLIANCE : Edouard Balladur a répondu,** à son tour, lundi 1er décembre sur France 3, à Lionel Jospin, qui avait mis l'opposition en garde contre *« la tentation mortelle d'alliances électorales perverses »* (*Le Monde* du 2 décembre), en affirmant que le premier ministre *« ferait mieux de renoncer à une politique perverse, qui accroît les tensions entre les Français et qui est le plus sûr moyen de favoriser les votes extrêmes »*.

■ **RPR : la fédération RPR des Alpes-Maritimes a appelé,** lundi 1er décembre, ses adhérents et sympathisants à manifester, samedi 6 au matin, dans les rues de Nice *« contre les projets Jospin sur l'immigration et la nationalité »*. Cette fédération est dirigée par Christian Estrosi, député des Alpes-Maritimes et proche de Nicolas Sarkozy.

■ **GUYANE : le président du conseil général, Stephan Phinéra-Horth (PSG),** et quatre autres conseillers généraux de Guyane (socialistes et divers gauche) ont été mis en examen, vendredi 28 novembre, pour favoritisme lors de la passation d'un marché public. Les cinq élus sont soupçonnés d'avoir attribué à une société de terrassement plusieurs contrats supplémentaires au-delà de la limite légale alors qu'ils composaient la commission d'appel d'offres. – *(Corresp.)*.

■ **PHARMACIE : le Conseil d'Etat a annulé,** lundi 1er décembre, le jugement du tribunal administratif de Grenoble qui avait suspendu l'activité de l'officine d'un pharmacien de Saint-Antoine (Isère), en juin 1994. Il a fait valoir l'importance de la population concernée (900 habitants pour la commune de Saint-Antoine et 950 habitants pour les communes *« avoisinantes, dépourvues d'officine »*). Il a également souligné que la commune faisait *« l'objet d'une importante fréquentation touristique »*.



JUSTICE La chancellerie compte engager dans les prochaines semaines une large concertation de manière à savoir s'il convient de réformer les procédures de divorce par consentement mutuel. Une des possibilités serait d'instituer un « divorce civil » qui pourrait être conclu par un officier d'état civil. ● SI LES AVOCATS, pour lesquels le divorce constitue la principale cause de consultation, ont tendance à rejeter le projet du garde des sceaux Elisabeth Guigou, les magistrats, tout particulièrement ceux appartenant au Syndicat de la magistrature, y sont plus favorables. L'un des avantages d'une telle réforme serait de désengorger les tribunaux. ● ACTUELLEMENT, les divorces par consentement mutuel représentent près de 10 % des affaires civiles traitées par un tribunal de grande instance. Une matinée au tribunal de Paris : dix dossiers expédiés en deux heures. *(Lire notre éditorial page 15.)*

Mme Guigou envisage un divorce à l'amiable sans avocats ni magistrats

Une procédure civile en cas de séparation par consentement mutuel permettrait de désengorger les tribunaux. Les avocats, pour lesquels le divorce représente la première cause de consultation, selon l'Insee, se montrent très critiques envers ce projet de la garde des sceaux

DIVORCER à la mairie, sans passer devant un juge ? Depuis quelques semaines, cette idée agite les milieux judiciaires, affole les avocats, réjouit les notaires. A l'origine de cette mini-tempête, Elisabeth Guigou, ministre de la justice, qui, dernièrement, a évoqué la possibilité de se passer du juge dans les procédures de divorce par consentement mutuel en instituant un « divorce civil ». Autrement dit, un divorce qui ne serait plus nécessairement prononcé par un juge mais qui pourrait être conclu par un officier d'Etat civil. *« Le droit n'a pas évolué suffisamment en même temps que la société,* indiquait le garde des sceaux dans un entretien accordé à *France-Soir* (daté 10 novembre). *Au fond,* [les deux époux] *se sont mariés devant le maire, officier d'état civil. Ne pourrait-on pas imaginer de dissoudre le mariage de cette façon, à partir du moment où les deux sont d'accord ? C'est une question grave car il faut faire aussi attention de ne pas fragiliser le mariage. »*

Une telle réforme aurait comme avantage non négligeable pour la chancellerie de désengorger les tribunaux. Aujourd'hui, les divorces par consentement mutuel représentent près de 10 % des affaires civiles traitées par un tribunal de grande instance, et la proportion ne cesse de croître. Plus d'un divorce sur deux prononcés chaque année est engagé par le biais cette procédure instituée en 1975.

PLUS RAPIDE MOINS COÛTEUX

L'idée de libérer les magistrats d'un certain nombre de tâches n'est pas nouvelle. Mais là n'est pas la seule motivation de la chancellerie. En lançant le débat, Elisabeth Guigou n'a fait que relayer une réflexion en cours parmi les professionnels de la justice et étayée par les analyses de sociologues spécialistes de la famille. Dans un article publié en octobre dans les *Notes de la Fondation Saint-Simon*, la sociologue Irène Théry suggérait la création d'un divorce civil : *« On voit mal pourquoi tout divorce est judiciaire, y compris quand il n'y a entre les époux divorçant aucun conflit de droit,* écrit-elle. *Pourquoi ne pas s'engager à terme dans une procédure du divorce introduisant, à côté des différentes procédures judiciaires qui seraient, bien sûr, maintenues, le divorce civil ? »*

La société française a évolué et nombreux sont ceux qui considèrent qu'un certain nombre de couples sont tout à fait capables de régler seuls les modalités de *leur séparation, sans l'intervention* d'un tiers. Un sondage Institut français d'opinion publique (IFOP) publié par *L'Evénement du Jeudi* du 20 novembre révèle ainsi que 70 % de Français sont favorables à un divorce prononcé par le maire, sans passer devant le juge. Bref, l'idée d'un divorce plus simple – sans juge –, plus rapide – il faut environ un an pour qu'un divorce soit prononcé aujourd'hui, estime l'Union syndicale des magistrats (USM) –, et moins coûteux – selon le syndicat des avocats de France (SAF), divorcer revient entre 7 500 et 14 000 francs en moyenne –, fait un tabac.

Reste que la réforme est compliquée. *Si un divorce civil pour les* couples qui n'ont ni enfant ni biens en commun paraît simple, tout comme pour ceux qui, déjà séparés, « régularisent » leur situation, pour tous les autres, dit-on à la chancellerie, les risques de dérive sont nombreux et nécessitent une réflexion approfondie. En outre, indique-t-on au ministère *de la justice, il ne faudrait pas que* cette réforme aboutisse à créer un « divorce à deux vitesses » : pour les pauvres, un divorce civil, sans l'appui d'avocat ; pour les riches, un divorce judiciaire, avec le soutien de conseils et un juge comme garant de l'équité.

Après ses déclarations, Elisabeth Guigou n'a eu de cesse de rappeler qu'aucune décision n'était encore arrêtée. Dans un premier temps, elle compte engager une large concertation. En commençant, dès janvier, par rencontrer les avocats qui, les premiers, sont montés au créneau, faisant connaître leurs fortes réserves à toute « déjudiciarisation » du divorce. Il est vrai que les divorces représentent une part non négligeable des revenus des avocats.

Selon une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), rendue publique mercredi 3 décembre, *« la dissolution du couple est le principal motif pour lequel un particulier est amené à consulter un avocat : 28 % des procédures qui ont demandé les compétences d'un avocat sont celles d'un divorce ou de litiges liés à la dissolution du couple ».* Ce motif de consultation est largement majoritaire, arrivant loin devant les affaires pénales (vols, escroqueries, infractions au code de la route), les litiges en cas de succession ou avec avec une administration ; ils devancent largement les conflits entre locataires et propriétaires.

La Confédération nationale des avocats a fait part de sa *« très grande surprise »* après les déclarations d'Elisabeth Guigou. Selon cette organisation, la ministre de la justice serait *« mal informée »*, car *« il n'y a pas de divorce simple »*. Et de rappeler le rôle de l'avocat, chargé *« d'informer, de conseiller sur les conséquences familiales, pécuniaires, patrimoniales et fiscales d'un divorce »*. Selon la confédération, une telle « déjudiciarisation » entraînera une multiplication des procédures après divorce.

UN CONTRAT CHEZ LE NOTAIRE ?

Le Syndicat des avocats de France (SAF) est moins catégorique. Il estime que dans certains cas très particuliers, comme celui d'un couple de jeunes, mariés depuis quelques mois, qui n'auraient ni patrimoine ni enfant, un divorce prononcé par le maire peut être une solution tout à fait acceptable. Mais pour le reste... *« On va nous accuser de protéger nos intérêts,* reconnaît Me Philippe Vouland, ancien président du SAF. *Mais je pense que l'accès à un avocat est important et je souhaite une extension de l'aide juridictionnelle ».* Le SAF estime qu'il serait beaucoup plus judicieux de simplifier la procédure du divorce par consentement mutuel, en réduisant à un seul passage devant le juge au lieu de deux comme cela est le cas actuellement. Il reprend ainsi les conclusions de Jean-Marie Coulon, président du tribunal de grande instance de Paris, dans son rapport sur les *« réflexions et propositions sur la procédure civile »* remis en décembre 1996 à Jacques Toubon alors garde des sceaux.

Du côté des magistrats, le débat est plus ouvert. A l'Union syndicale des magistrats, Valéry Turcey, secrétaire général, souhaite que l'on mesure bien les conséquences d'une telle réforme : *« Il faut tout d'abord savoir combien de divorces cela concernerait,* indique-t-il. *Je ne vois pas l'intérêt de changer notre conception du divorce pour 5 % des dossiers. »* Jean-Claude Bouvier, secrétaire général du Syndicat de la magistrature, voudrait pour sa part *« éviter que cette question ne soit étudiée uniquement sous l'angle du désengorgement des tribunaux ».* Lors du 31e congrès de ce syndicat, samedi 29 et dimanche 30 novembre, ce syndicat a adopté une motion favorable à la possibilité de *« divorcer devant le maire avec un délai de réflexion entre une première et une deuxième déclaration, une information de chacun sur le recours possible au conseil d'un avocat ou à un service de médiation. l'intervention du juge serait réservée aux litiges »* (*Le Monde* du 2 décembre).

Chez les notaires, en revanche, on se frotte les mains. Le syndicat national propose que soit confié aux notaires l'établissement d'un « contrat de démariage » ayant la même valeur qu'un jugement définitif. *« En cas de désaccord sur l'établissement de ce contrat ou de difficultés lors de son application, les tribunaux seraient appelés à statuer en dernier ressort »*, explique son président Dominique Fortier.

Michèle Aulagnon

120 000 procédures par an, dont la moitié par consentement mutuel

Depuis 1964, le nombre de divorces n'a cessé d'augmenter, passant de 30 000 à 120 000 en 1995. Cette montée a d'abord paru hésitante puis quasi exponentielle dans les années 70. Depuis 1984, le seuil symbolique de 100 000 divorces prononcés chaque année a été dépassé. Au total, entre 1962 et 1990, le nombre de divorces a été multiplié par 3,5 et celui des mariages par 1,7.

En 1995, plus de la moitié des divorces ont été prononcés par consentement mutuel. La loi du 11 juillet 1975 introduisant le divorce par consentement mutuel est à l'origine d'une forte hausse en 1976, *mais elle n'a pas eu d'incidence sur l'évolution globale du nombre* de divorces, considèrent les experts. Les divorces apparaissent de plus en plus fréquents au début de la vie conjugale : c'est au bout de quatre ans que les couples unis entre 1982 et 1987 ont été les plus nombreux à se séparer.

Autorité administrative en Norvège, serment de séparation en Angleterre

Malgré des législations disparates, dans tous les pays d'Europe, l'accord des conjoints permet d'accélérer la procédure de divorce.

● **Norvège.** C'est le seul pays d'Europe où une autorité administrative traite les divorces non contentieux. Aucun contrôle de fond n'est exercé dès lors que les époux ne contestent pas le motif du divorce. C'est le gouverneur du comté qui prononce le divorce. Son seul pouvoir est de convoquer les parties lorsqu'il l'estime nécessaire. Si l'un des conjoints conteste la séparation de fait durant le délai *nécessaire (un ou deux ans, selon* les cas), l'affaire est examinée par un tribunal.

● **Allemagne.** Lorsque les époux sont d'accord pour divorcer, la loi leur impose d'avoir vécu séparés pendant un an, le juge n'exerçant aucun contrôle des motifs. Lorsque l'initiative du divorce est unilatérale, le délai de séparation exigé est de *trois ans, le divorce étant prononcé* d'office si le défendeur ne conteste pas la réalité de la séparation.

● **Suède.** La loi impose un délai de réflexion de six mois lorsque l'un des époux veut divorcer et qu'il y a des enfants à charge. Sans enfant, le divorce est prononcé sur-le-champ par un juge.

● **Angleterre.** Une procédure *sommaire permet de présenter* la requête du divorce sous forme d'une simple déclaration sous serment de séparation depuis au moins deux ans, sans examen du fond de l'affaire et sans que les conjoints soient personnellement convoqués par le juge. Economique et rapide, cette procédure est adoptée dans 98 % des cas de divorce.

● **Italie.** Le système est similaire au divorce par consentement mutuel en vigueur en France.

Bureau 524 du tribunal de grande instance de Paris, 10 dossiers en 2 heures

DANS le bureau 524, au cinquième étage du tribunal de grande instance de Paris, la pile de dossiers jaunes est soigneusement *placée au centre de la table. Dix* dossiers de divorce par consentement mutuel empilés, à traiter entre 9 h 30 et 11 h 30, comme chaque vendredi, par Marianne Lassner, premier juge aux affaires familiales. Dix couples convoqués, certains pour la seconde fois, afin de voir leur divorce prononcé définitivement par la magistrate.

REPORTAGE

« Le rôle d'un juge est de trancher des conflits, pas d'entériner des accords déjà passés entre les parties »

A 9 h 30, les couples et les avocats arrivent, en ordre dispersé, dans la salle d'attente. Marianne Lassner va chercher l'homme du premier dossier. Le temps de s'asseoir, il confirme son intention de divorcer et excuse sa femme, en retard. Marié depuis trois ans, séparé depuis quatorze mois, sans enfant, ni biens ni dettes, il n'a rien à partager et s'engage à payer seul les frais de procédure. Sa femme n'est toujours pas arrivée. *La juge la cherche dans les couloirs,* soupire, passe au dossier suivant.

Elle a déjà rencontré ce couple, qui vient pour la seconde fois. Rien n'a changé depuis leur dernière visite. Directeur de société, l'homme a déjà récupéré les meubles qui lui reviennent et confirme qu'il versera une pension alimentaire de 20 000 francs mensuels pendant quatre ans à sa future ex-femme, étudiante. Ils n'ont pas d'enfant. *Marianne Lassner convoque ensuite* l'épouse, qui lui explique où en est son projet de créer un site Internet. La juge écoute, se lève, fait revenir le mari et l'avocat. Les voilà définitivement divorcés, en moins de cinq minutes. *« Ce second passage devant le juge n'a pas de sens,* commente à leur sortie Mme Lassner. *Quand on pense que dans un divorce contentieux on ne les rencontre qu'une fois ! »*

La femme du premier dossier est enfin arrivée. Devant la juge, elle confirmera à son tour sa volonté de divorcer, puis, avec son mari, assistée de leur avocat commun, elle écoutera la magistrate leur annoncer que le délai de réflexion de trois mois s'ouvre aujourd'hui. A son terme, ils reviendront pour *sceller officiellement la fin de leur union. « J'essaie de mettre un peu de solennité dans tout cela,* confie Marianne Lassner après leur départ, *mais c'est dur. »* Dossier suivant !

« C'EST TOUJOURS UN RAPPORT DE FORCES »

Les couples se succèdent à un rythme soutenu dans le bureau de la juge. La magistrate va les chercher dans la salle d'attente, leur explique la procédure, les moyens de recours, les raccompagne, rattrape un homme en larmes dans les escaliers, ne regarde pas sa femme qui pleure au moment du prononcé du divorce, suggère à cet homme au chômage qu'il pourrait voir son fils resté chez sa femme sans s'installer chez elle durant tout le week-end, explique à ce médecin qu'il n'est pas lésé même s'il a quitté l'appartement acheté en commun, puisque sa femme paie les prêts à sa place...

Marianne Lassner appartient à un groupe de réflexion informel qui réunit des magistrats et des chercheurs. Ce groupe dénommé « Typhaon » propose depuis plus d'un an une déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel. *« Le rôle d'un juge est de trancher des conflits, pas d'entériner des accords déjà passés entre les parties,* estime Marianne Lassner. *Que puis-je dire à ce couple qui sort de mon bureau, séparé depuis quatre ans avec deux enfants, dont le mari verse régulièrement une pension alimentaire et exerce son droit de visite dans de bonnes conditions ? Qu'ils se sont très bien débrouillés seuls ? »*

Un divorce civil n'empêcherait pas de saisir la justice en cas de litige, selon Marianne Lassner. Il lui semble, en revanche, fondamental que les couples soient assistés d'un avocat dans toute procédure de séparation. *« Les gens ignorent leurs droits, et un divorce est toujours un rapport de forces,* explique-t-elle. *J'ai vu trop d'hommes prêts à payer n'importe quoi pour retrouver leur liberté et de femmes prêtes à tout laisser, enfants compris, tant elles culpabilisaient. Chacun devrait même avoir son propre avocat, sinon ils ont toujours l'impression que c'est l'avocat de l'autre... »*

M. A.

Au procès du groupe de Chasse-sur-Rhône, les désillusions d'Herda, trompé par la cause islamiste

« ÉCOUTEZ, madame la Présidente, cette question n'a rien à voir avec l'affaire ! Je ne répondrai pas ! » Ainsi s'exprime Slimane Rahmouni, l'une des trente-sept personnes qui comparaissent depuis le 24 novembre devant la quatorzième chambre correctionnelle de Paris. Comme pour tous les prévenus, l'accusation lui reproche d'avoir apporté un soutien logistique au Groupe islamique armé (GIA) infiltré en France. Quand une question gêne Rahmouni, il déclare tout net qu'il ne veut pas répondre. Sa place dans le « réseau » ne semble pas négligeable, même s'il est établi qu'il a fini par se fâcher avec Ali Touchent, considéré comme l'un des chefs du GIA en Europe. Il avait dit à l'un de ses amis, Hamid Herda, qu'il avait passé quatre ans en Afghanistan. Et Herda, admiratif, l'a cru. D'autant que Rahmouni lui a montré des cassettes vidéo sur les combats en Bosnie et en Afghanistan. *« Ça m'a touché droit au cœur,* explique Herda, vingt-neuf ans, prévenu libre. *Des musulmans se faisaient massacrer. »*



PROCÈS

Alors, comme plusieurs autres prévenus de cette affaire, il est allé en Afghanistan. Il a d'abord fait un stage de préparation militaire : *« On apprenait à tirer avec les chars et au lance-roquettes. C'est très facile »*, commente Herda, avant d'ajouter qu'il a aussi appris à manier les explosifs, *« mais pas à fabriquer le produit »*. Puis il est allé sur le front, *« là où ça pétait »*. Déjà, pour ce jeune homme apparemment sincère, certaines choses ne paraissaient pas claires dans les combats menés au côté d'Iraniens, de Saoudiens, de Tunisiens et de Marocains. *« On ne comprenait rien... »*, murmure Herda, qui a appris là-bas que Rahmouni n'avait passé que quatre mois en Afghanistan. En rentrant en France, il s'apercevra en outre que Rahmouni a vidé son compte en banque et se sert de sa Carte bleue.

UN PETIT ÉTUI EN CUIR

Le réseau veut l'envoyer au Soudan, mais il refuse, préférant aller en Algérie *« voir la cause »*. Il la verra de près, de très près, dans un maquis proche de Constantine. Mais il est amer : *« En deux mois, sincèrement, j'ai pas vu grand-chose. On était une quarantaine. Tous les matins, on était attaqués par les militaires qui nous tiraient comme des lapins. J'ai vu des gens mourir... »* Il est toutefois plus discret sur les actions menées par son groupe, et, malgré l'insistance de la présidente, il refuse de répondre à toute question sur ce sujet. Puis il décide de rentrer en France et de rompre avec le GIA.

« Pourquoi ?, demande le magistrat.

– Je ne peux pas vous dire », bafouille Herda. *« Là-bas, c'est pas une guerre sainte, des agents secrets sont mélangés au GIA. C'est pas normal tout ça... »*, soupire le jeune homme, qui admet dans un souffle avoir subi des menaces de la part du GIA en France.

Dans cet imbroglio de contacts, de voyages et de stages de formation militaire, il est parfois difficile de saisir précisément le délit qui est reproché au prévenu, d'autant que seuls les faits commis en France peuvent être poursuivis. L'impression de flou résulte de la poursuite pour *« association de malfaiteurs »*. L'article 450-1 réprime *« tout groupement formé ou entente établie en vue de la préparation (...) d'un ou plusieurs crimes ou d'un ou plusieurs délits »*. Qualifiée parfois de *« délit fourre-tout »*, l'association de malfaiteurs est largement utilisée contre ceux qui, tout en se situant à la marge du terrorisme, ne sont pas accusés d'avoir directement participé à des attentats. Ainsi, parmi les prévenus, les convoyeurs de fonds ou d'armes ou de faux papiers côtoient ceux qui ne faisaient que voyager pour rencontrer l'un ou l'autre.

Mais il y a aussi Achoura Mansoura. Cette femme de soixante-neuf ans est jugée parce que son fils adoptif lui a demandé de lui offrir un téléphone portable qu'il a utilisé pour contacter les membres du réseau. Mais il y a plus grave.

Dans un petit étui en cuir pendu à son cou, à côté d'un porte-bonheur, les enquêteurs ont trouvé un petit papier où il était inscrit : *« Veuillez remettre 500 000 dollars à Akim le tueur. »* Akim, c'est le nom du plus jeune enfant de son ex-mari. Ce n'est pas son écriture, mais Mme Mansoura, qui ne sait pas lire le français, se souvient d'avoir pris ce papier en rangeant *« un jeu d'enfant avec des reproductions de dollars américains »*.

Maurice Peyrot

هكذا من الأصل

Ségolène Royal modifie la circulaire sur l'organisation des sorties scolaires

Après les protestations des enseignants, un nouveau texte allège certaines contraintes

C'est finalement par une nouvelle circulaire que Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, a modifié celle du 25 septembre, qui redéfinissait l'organisation des sorties scolaires. Ce premier texte avait provoqué la colère de plusieurs syndicats d'enseignants qui le jugeaient trop contraignant. Les correctifs apportés permettent d'alléger plusieurs contraintes, notamment en matière d'accompagnement et de transports.

UNE BRÈVE circulaire, parue au *Bulletin officiel* daté du 27 novembre, est venue compléter celle du 25 septembre réglementant les sorties scolaires des écoles (*Le Monde* daté 9-10 novembre) et commence à être diffusée. Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, qui souhaitait, à la suite de la grogne suscitée dans les établissements par le premier texte, jugé trop contraignant, s'en tenir à une *« note interprétative »* a donc opté pour une nouvelle circulaire, comme l'y poussaient les syndicats d'enseignants.

La ministre s'est expliquée de sa démarche, lundi 1er décembre et a envoyé une lettre d'accompagnement du nouveau texte aux instituteurs et directeurs d'école. Elle écrit qu'elle a été *« attentive aux observations nées de l'application concrète de la circulaire »* et y apporte donc *« les ajustements nécessaires »*. Mme Royal reprécise que les dispositions légales prévoyant que l'Etat se substitue automatiquement à l'enseignant dont la responsabilité civile pourrait être engagée, ne sont évidemment pas remises en cause.

Dès la parution de la circulaire principale, un épais document remplaçant vingt-cinq textes anciens, les enseignants s'étaient rebiffés contre les contraintes qu'ils avaient découvertes. Certaines étaient nouvelles, mais beaucoup étaient surtout méconnues. Pour bon nombre d'instituteurs, elles aboutissaient à empêcher toute sortie scolaire. Le 19 novembre, le SNU-IPP, syndicat majoritaire dans le premier degré, et le SGEN-CFDT avaient organisé une journée de protestation sous forme *« ludique »* dans toute la France, tandis que le SE-FEN lançait un mot d'ordre de boycott des sorties.

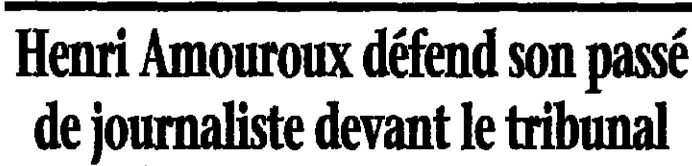
Les modifications apportées concernent, en premier lieu, les sorties de proximité. Il est désormais admis que l'enseignant *« peut se rendre seul, avec sa classe, à pied ou en car, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe »*. Dans le texte précédent, l'instituteur ne pouvait se déplacer seul avec sa classe qu'à pied et pour *« une très courte durée »*. Cette disposition avait donc paralysé toutes les sorties habituelles de l'enseignant vers le gymnase, la piscine, la bibliothèque municipale... Une autre modification permet, comme c'était le cas auparavant, à un parent, un aide-éducateur, un intervenant extérieur, d'apporter son aide à l'enseignant pour encadrer diverses activités, sans être forcément titulaire du brevet d'aptitude à la formation d'animateur. La procédure concernant les transports est notablement allégée. Enfin, la liste des structures d'accueil et d'hébergement doit figurer sur un *« répertoire »* consultable. Or celui-ci est en cours d'élaboration dans de nombreux départements, ce qui ne saurait justifier, selon le nouveau texte, un refus de sortie.

Les syndicats d'enseignants, associés aux représentants des mouvements d'éducation populaire et au FAS (Fonds d'action sociale), ont jugé que ces nouvelles dispositions *« devraient permettre de lever certaines ambiguïtés et contradictions »* que comportait l'ancienne circulaire, dans une lettre ouverte adressée le 26 novembre à Ségolène Royal. Ils estiment pourtant que des *« problèmes demeurent »*, notamment dans le domaine de l'encadrement et demandent que *« cette nouvelle réglementation mise à l'épreuve des faits soit évaluée »* afin qu'un *« document unique »* soit publié.

Béatrice Gurrey

Le calendrier du colloque sur les lycées précisé

Philippe Meirieu, président du comité d'organisation du colloque « Quels savoirs enseigner dans les lycées » lancé par Claude Allègre, en a précisé la méthode et le calendrier. Un questionnaire sera envoyé à chaque enseignant, qui *« pourra s'exprimer par la voie d'un site Internet »* mis en place dans chaque centre régional de documentation pédagogique (CRDP). Les élèves seront également consultés, comme les responsables d'établissement. La réflexion se déroulera en deux étapes : une étape *« académique »* de consultation du 8 au 23 janvier, puis des *« colloques académiques de synthèse »* entre le 18 février et le 13 mars. Enfin, le colloque national, préparé par le comité d'organisation et le comité scientifique, se tiendra à Lyon à la fin du mois d'avril.



Henri Amouroux défend son passé de journaliste devant le tribunal

« JE VOULAIS demander à M. Amouroux ce qu'il faisait quotidiennement dans les réunions de la Propaganda Staffel, lorsqu'il était journaliste à La Petite Gironde *»*, avait déclaré, le 31 octobre, aux journalistes présents, Me Gérard Boulanger, avocat de plus de vingt parties civiles dans le procès de Maurice Papon, dans la Salle des pas perdus du Palais de justice de Bordeaux. L'avocat bordelais, qui a été, dès 1981, un des artisans des poursuites engagées contre l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, avait quitté la salle d'audience, pour protester contre l'interdition que lui avait faite le président de la cour, Jean-Louis Castagnède, de poser des questions personnelles à Henri Amouroux, appelé à la barre des témoins par les avocats de Maurice Papon.

Ayant jugé diffamatoire les propos tenus par Me Boulanger, Henri Amouroux a intenté une action en référé contre l'avocat, réclamant un franc de provision sur dommages et intérêts en réparation du préjudice moral et la publication de la décision dans vingt journaux. Me Bernard Prévost, l'avocat de M. Amouroux – qui n'était pas présent à l'audience, lundi 1er décembre – a d'abord stigmatisé l'attitude de Me Boulanger qui, *« en quittant la salle d'audience, a quitté le terrain judiciaire et s'est placé hors jeu »*. Ironisant sur le *« micro-prétoire »*, il a rappelé que *« les obligations de la défense s'exercent à la lumière d'un débat contradictoire »*.

Me Prévost a ensuite précisé que son client avait uniquement écrit dans *La Petite Gironde* des articles sur les aventures galantes de Bonaparte et de Du Gesclin. Puis il a fait état d'un témoignage du lieutenant Kurt Dornemann, responsable de la Propaganda Staffel, service des autorités allemandes à Bordeaux durant l'occupation, suivant lequel il n'avait *« jamais rencontré M. Amouroux dans les locaux de la Propaganda Staffel »* et qu'il avait *« fait sa connaissance »* en 1978. *« 2,5 millions de lecteurs,* a ajouté l'avocat, *sont venus dire que les ouvrages d'Henri Amouroux, même si ce dernier n'est pas "labellisé Sorbonne" avaient de l'intérêt. »* Revenant à la question litigieuse posée par Gérard Boulanger, Me Prévost a estimé *« la diffamation évidente car elle est l'expression d'un mensonge »* et que *« le trouble manifestement illicite car ces propos portent atteinte à M. Amouroux à titre personnel et à titre de témoin »*.

Cherchant dans un premier temps à démontrer que le juge des référés n'était pas compétent car *« la faute n'est ni suffisamment évidente, ni d'une gravité exceptionnelle »*, Me Georges Kiejman, défenseur de Gérard Boulanger, a estimé que son client *« avait le devoir »* d'éclaircir la conduite personnelle d'Henri Amouroux durant l'Occupation *« pour savoir si celui-ci méritait ou non la confiance que lui font les jurés »*. Pour Me Kiejman, le fait qu'Henri Amouroux, comme l'avait précisé M. Dornemann, ait conservé les cahiers sur lesquels étaient notées les consignes données aux journalistes de *La Petite Gironde* par les occupants, justifiait les interrogations de Me Boulanger.

DES ARTICLES DE L'ÉPOQUE

Montrant, à l'aide d'articles de l'époque, que *La Petite Gironde*, était un journal ouvertement collaborateur et antisémite, Me Kiejman a ironisé : *« Même un spécialiste des amours de Bonaparte ou de Du Guesclin ne peut pas ignorer le journal pour lequel il collabore. »* L'avocat a ensuite lu une lettre d'un président d'une association de déportés du travail de Bordeaux qui affirme que le journaliste serait *« parti volontairement travailler en Allemagne du 1er mars à la fin juillet 1943 »*. Ce qui laisserait supposer, à en croire le défenseur de Gérard Boulanger, que M. Amouroux est allé Outre-Rhin dans le cadre de « la relève » prônée par le Maréchal Pétain.

« Si vous dites que Gérard Boulanger a diffamé Henri Amouroux, on brandira votre décision [au cours du procés Papon] *et on décernera à M. Amouroux un brevet d'honorabilité dont on ne sait pas s'il l'a mérité »*, a conclu Me Kiejman. *« Nous ne sommes pas saisis du comportement de M. Amouroux pendant la guerre, mais de la question de Gérard Boulanger »*, a déclaré le substitut Pierre Dillange. Ce dernier, s'il estime disproportionnées les demandes de réparation d'Henri Amouroux, a jugé que les propos de Me Boulanger étaient *« bien diffamatoires »* et qu'ils constituaient *« un trouble manifestement illicite »*.

Jugement le vendredi 5 décembre.

José-Alain Fralon

Reddition du suspect du meurtre de la petite Cynthia

LE JEUNE HOMME suspecté d'avoir tué la petite Cynthia, le 27 novembre, à Cenon (Gironde), s'est rendu sans condition à la police venue l'interpeller, dans la nuit du lundi 1er au mardi 2 décembre, dans une résidence secondaire appartenant à sa mère, à Lanton, sur le bassin d'Arcachon. Christophe Khatchadourian, vingt-cinq ans, n'avait pas d'arme sur lui. Sa mère avait alerté les enquêteurs avec son accord. Selon le procureur de la République, Christophe Khatchadourian a reconnu être l'auteur du meurtre de la petite Cynthia, et avoir également agressé une fillette de dix ans, le 27 novembre, à Audenge (*Le Monde* du 29 novembre). Conduit dans les locaux du service d'investigation et *de recherches (SIR) du commissariat central de Bordeaux, il devait être* mis en examen dans la journée de mardi.

DÉPÊCHES

■ **YANN PIAT : le procès des sept personnes** soupçonnées d'avoir organisé et participé à l'assassinat du député (UDF) du Var Yann Piat, le 25 février 1994, à Hyères, devrait s'ouvrir le 2 mars 1998 devant la cour d'assises du Var, à Draguignan. Les débats pourraient durer jusqu'au 5 avril. Gérard Finale, patron du bar hyérois le Macama, est suspecté d'être le commanditaire du crime, dont sont accusés Lucien Ferri et Marco di Caro. Quatre autres jeunes, tout juste majeurs au moment des faits, comparaîtront devant la cour d'assises.

■ **ESCROQUERIE : Yves Bonnet, ancien chef du contre-espionnage français**, a été admis à l'hôpital parisien de *La Pitié-Salpêtrière*, lundi 1er décembre, pour y subir un pontage coronarien. M. Bonnet, mis en examen pour *« complicité d'escroquerie »* dans l'affaire Conserver 21 (*Le Monde* daté 30 novembre-1er décembre), a été victime d'un arrêt cardiaque, samedi 29 novembre, peu de temps après avoir été surpris, par les policiers, en train de déménager ses archives.

■ **VIOLENCE : trois jeunes gens qui avaient sérieusement blessé trois « agents d'ambiance »**, jeudi 27 novembre, dans une station de métro lilloise, ont été condamnés, lundi 1er décembre, à des peines d'un à six mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Lille.

■ ***SÉCURITÉ* : le substitut du procureur de la République d'Albertville (Savoie)**, René Ternoy, a suggéré la fermeture, lundi 1er décembre, d'une station de ski jugée *« dangereuse »* à Saint-Sorlin-d'Arves (Savoie), où une petite fille de treize ans avait été emportée par une avalanche le 16 février. *« Pour moi, cette station est dangereuse. Il faut la fermer mais je n'en ai pas le pouvoir. Que fait le préfet ? »*, s'est demandé M. Ternoy lors du procès du maire de la commune et du responsable des pistes. Le tribunal rendra son jugement le 26 janvier 1998.

هكذا من الاصل

DISPARITIONS

■ **CLAUDE THIÉBAUT**, cinéaste et conservateur des archives filmées du Parti communiste français, est *mort, samedi 29 novembre*, des suites d'un cancer. Né le 15 avril 1939 à Avignon, il a réalisé de nombreux films et documentaires, dont *Bernardin, Bernardine* (1983), *Mère louve* (1981-1993), *Arborigènes* (1984), *Série Clarinette* (1986), *La Belle Orpheline* (1990). Militant communiste, Claude Thiébaut était aussi le conservateur privé de tous les films, documentaires, bandes-annonces du PCF, qu'il a contribué à faire connaître et à restaurer.

■ **STÉPHANE GRAPPELLI**, violoniste de jazz français, est mort lun*di 1er décembre à Paris*, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans *(lire page 27)*.

NOMINATIONS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Claude Feuerstein, professeur de médecine, a été élu, le 16 octobre, président de l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I), où il succède à Daniel Bloch, nommé recteur d'académie. **Michel Pouchain**, professeur de sciences économiques, a été élu, le 4 novembre, président de l'université Paris-XIII, en remplacement de Jean-François Mela.

Gérard Valin a été nommé, vendredi 28 novembre, directeur général du groupe de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec). Il succède à Jean-Pierre Boisivon, qui a rejoint l'Institut de l'entreprise.

[Né le 4 août 1951 à Grenoble (Isère), Claude Feuerstein, docteur en médecine et praticien hospitalier, spécialiste en neurophysiologie, depuis 1981, a été nommé maître de conférences, en 1988, au Centre hospitalo-universitaire de Grenoble, puis professeur des universités en 1990. Depuis 1997, ce spécialiste de la neurophysiopathologie du sommeil est chef du service d'explorations fonctionnelles.]

[Né le 25 septembre 1949 à Houilles (Yvelines), Michel Pouchain, docteur d'Etat en sciences économiques en 1983, a été assistant à l'université Paris-Nord en 1974 puis à l'université Paris-IX-Dauphine. Il a ensuite été nommé, en 1984, à l'université Paris-Nord comme maître assistant, maître de conférences, puis professeur en 1992. Depuis cette date, il était président de la commission des moyens de cet établissement et, par ailleurs, chargé de mission à la mission scientifique et technique.]

[Né le 16 novembre 1947 à Avignon (Vaucluse), Gérard Valin, docteur ès lettres, docteur d'Etat en sciences économiques, est ancien élève d'HEC. Maître de conférences dans cette école en 1970, il devient l'année suivante commissaire aux comptes à la Fiduciaire de France. En 1973, il intègre le groupe d'assurances La Compagnie du Midi (devenu AXA) comme fondé de pouvoir, puis en devient le directeur jusqu'en 1986. Il est nommé ensuite directeur général du groupe Medi-Assurances. Depuis 1991, il est directeur général adjoint des sociétés d'assurances du groupe La France (Generali). Gérard Valin est, par ailleurs, membre de l'assemblée permanente du CNPF.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 28 novembre sont publiées :

● **Office européen de police** : une loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K. 3 du traité sur l'Union européenne portant création d'un Office européen de police ; une loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K. 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes, de la convention portant création d'un Office européen de police.

● **Accords internationaux** : quatre lois autorisant la ratification des accords européens établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Slovénie, la République de Lituanie, la République de Lettonie, la République d'Estonie, d'autre part.

Au *Journal officiel* du samedi 29 novembre sont publiés :

● **Dissolution** : un décret portant dissolution du conseil municipal des Salles-sur-Verdon (Var).

● **Escaut** : une loi autorisant l'approbation de l'accord concernant la protection de l'Escaut.

● **Meuse** : une loi autorisant l'approbation de l'acccord concernant la protection de la Meuse.

● **Mayotte** : un décret authentifiant les résultats du recensement de la population effectué à Mayotte en 1997.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissances

– 2 décembre 1947 - 2 décembre 1997.

Pour ton premier demi-siècle...
Joyeux anniversaire.

Fabien.

Véronique, Camille, Mathyas.
Thérèse, Anny, Charles.
Toute la famille et les amis.

– Thionville, 2 décembre 1927.
Genève, 2 décembre 1997.

Une pensée affectueuse et mille beijinhos à

Paul,

pour ses super soixante-dix ans.

Quica, les filles, les petits.

Cascais (Portugal).

Décès

– *Mme Lucie Dutoit, née Astima,*
Christian, Jacques, Michel,
ses fils,
Et toutes leurs familles,
ont le chagrin de faire part de la disparition de

M. Jean DUTOIT,
ancien directeur au sein
de la Compagnie des chemins de fer
de la Méditerranée au Niger,

décédé le 30 novembre 1997, à Neuilly, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie sera célébrée dans l'intimité.

149, rue de France,
06000 Nice.

– Sadi-Claude Etienne
et Marie-Dominique Monségur-Etienne,
son frère et sa belle-sœur,
Clémence et Maylis,
ses nièces,
Ses amis,
qui l'ont fraternellement entourée pendant ses derniers mois,
ont la tristesse de faire part du décès de

Nicole-Marie ETIENNE.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 4 décembre 1997, à 11 heures, en l'église Saint-Léon, place du Cardinal-Amette, Paris-15e.

L'incinération aura lieu le 8 décembre, à 9 h 30, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20e.

Ni fleurs ni couronnes.

14, rue du Dahomey,
75011 Paris.

– M. Claude Gueudré,
son époux,
M. et Mme Rémy Gueudré,
M. et Mme Jean-François Plas-Gueudré,
ses enfants,
Romain, Vincent et Thomas Gueudré,
Timothée, Hugo et Martin Plas,
ses petits-enfants,
Mme Maurice Blot,
sa sœur,
Véronique, Alice et Valentine Blot,
ses nièces,
M. et Mme Bernard Gueudré,
Son beau-frère
et sa belle-sœur,
Les familles Gueudré, Bernard, Champsaur, Sanne et Dumas,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Claude GUEUDRÉ,
née Monette GARRUS,

survenu le 29 novembre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 5 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, dans l'intimité familiale.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Institut Curie, 26, rue d'Ulm, Paris-5e, CCP Paris 434.C.

– Mme Marie-Anne Corthésy Joly,
Philippe, Martine et Aurélia,
ses enfants,
Me Jacques Soutter,
M. et Mme Guy Soutter,
leurs filles Caroline et Laura,
Mme Jacqueline Bosshard, à Vevey,
Famille Jacques Suard, à Nyon,
Docteur Sophie Grandjouan, à Paris,
Famille Nicolas Grandjouan, à Paris,
Famille Ng'Weno, à Nairobi,
Ainsi que les familles parentes, alliées et amies,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

M. Jean KRUGER,

qui s'est éteint paisiblement, entouré des siens, le mercredi 26 novembre 1997.

La cérémonie religieuse a été célébrée ce mardi 2 décembre, à 10 h 45, en la chapelle du centre funéraire de Saint-Georges, à Genève, où le défunt repose.

Domicile de la famille :
Mme M.-A. Corthésy Joly,
27, chemin de Prélaz,
1260 Nyon.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.
« L'Eternel est mon berger. »

– Léone Lecerf,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Son arrière-petit-fils,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Roger LECERF,
ancien résistant,
ingénieur de l'aviation civile,
médaillé de l'aéronautique,
médaillé de l'ordre national
du Mérite,
chevalier des arts, des sciences
et des lettres,

survenu le 1er décembre 1997, à l'âge de soixante-seize ans,

et demandent à tous ceux qui l'ont connu d'associer à sa mémoire le souvenir de sa fille,

Danièle,

décédée le 4 juillet 1997.

La cérémonie civile aura lieu le 3 décembre, à 15 h 30, au cimetière d'Athis-Mons (Essonne).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Colette Ouahès Chantin,
Tarek et Malik,
ses enfants,
Les familles Ouahès et alliées de Paris, Londres et Alger,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur époux, père, fils et frère,

Salem OUAHÈS,
ingénieur de l'Ecole supérieure
d'électricité de Paris,
ancien cadre supérieur
de Sonelgaz à Alger,
cadre expert à la Banque mondiale
à Washington,

survenu, à l'âge de cinquante-quatre ans, le 22 novembre 1997, à Washington.

Famille Ouahès,
5916 Avon Drive,
Bethesda, Maryland,
20814 USA.

– Geneviève Landowski-Kintzel
et son époux,
Florence et Karin Kintzel,
ses petites-filles,
M. et Mme Max Pouy,
M. Marcel Landowski, chancellier de l'Institut et Mme,
ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Flore POUY-LANDOWSKI,

survenu le 27 novembre 1997,

veuve de

Jean Max LANDOWSKI,

mort au champ d'honneur, le 3 septembre 1944.

Ses obsèques auront lieu le *8 décembre, à 10 h 30, en* l'église Notre-Dame de Boulogne.

23, rue Denfert-Rochereau,
92100 Boulogne.

– La société EURODIF
a la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-François PETIT,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre national
du Mérite,
président du directoire
de la société EURODIF de 1976 à 1990,

survenu à son domicile parisien, 1, rue Jean-Moulin.

Il était également jusqu'à ce jour membre de son conseil de surveillance.

Ses obsèques auront lieu aux Rousses, mercredi 3 décembre 1997, à 14 h 30.

La Cure,
39200 Les Rousses.

– Mme Félix Lecoy,
son épouse,
Mme André Leris,
sa sœur,
M. et Mme Michel Clément,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Félix LECOY,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,

survenu le 23 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 27 novembre, dans l'intimité.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau,
Et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
ont le très grand regret de faire part du décès, *survenu à Paris, le 23 novembre* 1997, de

M. Félix LECOY,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de grammaire,
docteur ès lettres,
professeur honoraire
du Collège de France,
directeur d'études honoraire
de l'Ecole pratique des hautes études.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Michel Prévost,
son frère,
Hélène Prévost,
sa belle-sœur,
Aline et Thierry Queant,
ses enfants,
Mathias Van Leyden,
son petit-fils,
Ses neveux et nièces,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Françoise PRÉVOST,

survenu à Paris, le 29 novembre 1997.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité à Poggio-d'Oletta (Haute-Corse).

Cet avis tient lieu de faire-part.
(*Le Monde* du 2 décembre.)

– Varsovie. Verrières-le-Buisson. Paris.

Mme Krystyna Rafalska,
Jean-Pierre et Iwona Camelin,
Gérard Cardo,
ont l'immense douleur de faire part du décès brutal de

Anna RAFALSKA-CAMELIN,

survenu à Lisbonne, le 28 novembre 1997, dans sa quarante-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 décembre 1997, à 11 heures, *en l'église de Verrières-le-Buisson* (Essonne).

– La Chambre de commerce et d'industrie polonaise en France
a la douleur de faire part du décès de son président,

Anna RAFALSKA-CAMELIN,

survenu subitement, le 28 novembre 1997, dans sa quarante-huitième année.

23, rue Taitbout,
75009 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Antoine SEGARD,
née Delon RÉQUILLART,

survenu le 28 novembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

43 *bis*, avenue de la Marne,
59200 Tourcoing.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme SCHOEFFLER,
née Marcelle PARCOT,
conservateur honoraire
de la Bibliothèque nationale,

survenu le 27 novembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La levée de corps aura lieu le mercredi 3 décembre, à 10 heures, au funérarium, 110, rue de Châtenay, à Antony (Hauts-de-Seine), suivie de l'inhumation vers 11 heures au cimetière de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), où elle reposera dans le caveau *de famille, auprès de son époux.*

Louis.

Comité de Paris LNCC,
13, avenue de la Grande-Armée,
75116 Paris.

– Françoise Lebrun,
sa compagne,
Elisabeth Dubray-Thiébaut
et Christian,
Stéphane Thiébaut,
Pierre-Etienne Dornès-Thiébaut,
ses enfants,
Clara Le Picard,
sa belle-fille,
Nora Dubray,
sa petite-fille,
Marie Fouque,
Jacques Comets,
Judith Comets,
Brigitte Dornès,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Claude THIÉBAUT,
cinéaste,

survenue le 29 novembre 1997.

Les obsèques auront lieu le jeudi 4 décembre, à 10 h 30, au cimetière du Montparnasse.

Claude aimait le mimosa.

Cet avis tient lieu de faire-part.
(Lire ci-contre.)

– Mme Marie Timsit, née Seror,
son épouse,
Georges et Catherine,
Miriam et Albert,
Liliane et Pierre,
Daniel et Christiane,
ses enfants,
Alexandre, Ivan et Cécile, Aubin,
Véronique et Cyril, Eva et Siegfried,
David et Aurélie, Florence et Rémi,
Guillaume, Arnaud,
ses petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont le chagrin de faire part du décès survenu à Nice, le 30 novembre 1997, du

docteur Robert TIMSIT,

né à Alger, le 10 juillet 1906.

– M. Silvère Wallecan,
son époux,
Gilles Wallecan et Odile Van De Walle,
Mireille Wallecan et Jean-Louis Cardi,
ses enfants,
Antoine, Louis, Camille,
ses petits-enfants,
Emile Lammens,
son frère,
Ses belles-sœurs, neveux et nièces,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Yvonne WALLECAN,
née LAMMENS,

survenu, en son domicile, à Olendon (Calvados).

Elle a été inhumée dans l'intimité.

14170 Olendon.
2, rue de Franche-Comté,
75003 Paris.
78, rue Saint-Martin,
14000 Caen.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Anniversaires de décès

– Malgré un combat de six longues années, le 2 décembre 1991, le cancer arrivait à vaincre la passion de vivre de

Christine CHAINE.

Elle avait à peine quarante-quatre ans.

Elle reste debout dans tous nos souvenirs de rires et de beauté.

Nous l'avons tous tant aimée.

– La Marre (Jura).

Le 3 décembre 1977.

Didier PERRIER

nous quittait.

Il avait vingt-deux ans.
Route cruelle, un appel...
Pourquoi ?

Remises de bourses

– **Remise des bourses annuelles et conférence.**
Le Centre de recherche
sur les juifs du Maroc,
189, boulevard Saint-Germain, Paris-7e
Président : Robert Assaraf,
le 4 décembre 1997, à 20 heures.
Remises de bourses annuelles de doctorat
et conférence de l'écrivain et historien
André CHOURAQUI
Regards sur l'histoire
des juifs
du Maghreb,
à la Maison de la chimie,
28 *bis*, rue Saint-Dominique,
75007 Paris, salle 251.
Réservation : 01-45-49-61-40.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 4 décembre, à 20 h 30, M. Didi Epelbaum (journaliste à France 2) : « Le procès Papon vu par la TV et les médias ». Tél. : 01-42-71-68-19.

– L'Association des anciens élèves du lycée Carnot-Tunis organise le lundi 8 décembre, à 20 heures, un dîner-débat avec Jean-Paul Fitoussi, président de l'OFCE, au restaurant de l'Unesco.
Renseignements : ALCT, 18, avenue des Champs-Elysées,
75008 Paris.
Tél. : 01-40-74-35-75.
Télécopie : 01-40-31-85-25.

Thèses

– Le samedi 29 novembre 1997, **Pauline Duponchel** a soutenu sa thèse de doctorat de l'Ecole pratique des hautes études : « **Textile de coton : Bogolan du Mali, teinture de plantes et de terre** », devant le jury composé de : Alfred Adler, directeur d'études à l'EPHE (directeur de thèse) ; Jean Bazin, directeur d'études à *l'EHESS ; Michèle Coquet, CR2 au* CNRS ; Gérard Dumestre, professeur à l'Inalco. Avec la mention « très honorable » et les félicitations du jury.

Avis de recherche

Pour entrer dans le troisième millénaire,
La maternité de l'hôpital des Diaconesses
(Paris-12e)
fait peau neuve
et recherche tous celles et ceux
qui ont vu le jour dans ses murs
depuis 1920

Si vous êtes un de ses 54 820 « nouveau-nés », faites-nous signe en précisant votre date de naissance et votre adresse actuelle. Photo de bébé souhaitée.

Un certificat de naissance vous sera envoyé pour votre « Livre de famille ».

Après tirage au sort, un « bébé » par année de naissance sera invité avec une personne de son choix (conjoint, mère, père, nourrice, etc.) à une soirée de fête avec les responsables actuels de la maternité et de l'association.

Réponse à adresser à Œuvres et Institutions des Diaconesses de Reuilly, 14, rue Porte de Buc, 78000 Versailles.

هكذا من الاصل

Le patrimoine naturel des DOM-TOM se dégrade

Un rapport révèle la disparition accélérée d'espèces animales et végétales à la Réunion, aux Antilles, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Seule la Guyane prend des mesures pour protéger sa biodiversité

LE RAPPORT du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (l'UICN) sur « La biodiversité dans les DOM-TOM », que nous nous sommes procuré, embarrasse-t-il le ministère de l'environnement, qui l'a commandé ? Depuis sa remise, en février dernier, il est resté dans un tiroir. Mais la nouvelle direction des paysages et de la nature promet qu'*« il sera reformulé afin de devenir le plan d'actions* [qu'elle soumettra] *en mars prochain à* [ses] *partenaires »*. La trentaine de scientifiques qui ont participé à son élaboration ont pris soin de souligner les *« points positifs »* dans chaque département et territoire d'outre-mer. Mais la photographie d'ensemble de l'environnement des départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) reste accablante pour l'Etat et les collectivités territoriales.

« En gros, ces territoires concentrent la majeure partie de la biodiversité française mais sont aussi les plus vulnérables », résume l'un des coordinateurs de l'étude, Philippe Bouchet, professeur au Muséum national d'histoire naturelle. Si, dans les DOM-TOM, il y a globalement trois fois plus d'espèces de plantes, quatre fois plus d'espèces de mollusques, huit fois plus d'espèces de reptiles et quatre fois plus d'espèces d'oiseaux qu'en métropole, l'outre-mer connaît aussi depuis quatre cents ans un taux record d'extinctions, trente-quatre fois plus important qu'en métropole. Rien que pour les oiseaux, la Ligue de protection des oiseaux classe la France au 5e rang mondial des pays hébergeant des espèces menacées de disparition. Principales causes d'érosion de cette biodiversité ? Les défrichements agricoles et l'introduction d'espèces « exotiques » : rats, lapins, bovins, chèvres, fruitiers, plantes ornementales... De la Polynésie aux Antilles, en passant par la Réunion et la Nouvelle-Calédonie, des dizaines de pestes végétales et d'animaux domestiques nuisent aux espèces natives souvent sans défense.

LOI PEU OU MAL APPLIQUÉE

Plusieurs raisons historiques et politiques expliquent ce gâchis. En particulier le fait que, dans ces *« confettis de l'Empire »*, les lois de la République ne s'y appliquent pas ou mal. Paris est loin, et le clientélisme est roi. L'autonomie administrative, qui concerne essentiellement les TOM, implique que seuls les traités internationaux peuvent s'y appliquer. Et encore, pas tous : la convention sur la biodiversité, signée à Rio par le gouvernement français, ne paraît engager que l'Hexagone ; celle de Ramsar, relative à la protection des zones humides, n'intéresse pour l'instant que deux DOM, la Guyane et la Guadeloupe.

Le meilleur exemple de ce décalage entre la richesse du patrimoine biologique et sa gestion calamiteuse est fourni par la Nouvelle-Calédonie. Ce territoire est un véritable sanctuaire pour la biodiversité : il est doté d'une population relativement faible, ce qui préserve d'immenses espaces naturels. Pourtant, la Nouvelle-Calédonie est considérée par bon nombre de naturalistes, à l'instar du Britannique Norman Myers, comme *« l'un des dix points noirs des forêts tropicales du globe »*.

« Son réseau modeste et peu surveillé de 25 aires protégées ne couvre que 2,7 % du territoire. Résultat : la forêt sèche qui couvrait jadis le quart du territoire a été réduite à 2 % de son aire d'origine, de très nombreuses espèces animales et végétales sont très menacées, dont un quart de la flore endémique », confirme Philippe Bouchet. Depuis les accords de Matignon de 1988, la gestion des ressources naturelles et de l'aménagement a été transférée aux provinces du territoire. Cela ne s'est pas traduit, loin s'en faut, par une amélioration de la politique de conservation.

Dans les DOM, la situation devrait être meilleure dans la mesure où les textes nationaux de protection de l'environnement s'appliquent. Mais la pression démographique y est bien plus forte, et les milieux naturels s'en trouvent très dégradés. Les représentants du ministère (les directions régionales de l'environnement) ont peu de poids face aux préfets, aux élus et aux autres administrations. Ainsi, en Guadeloupe, champion des aires protégées pour l'outre-mer, la direction départementale de l'équipement envisage de construire un barrage dans l'enceinte même du Parc national, ce qui est illégal (*Le Monde* du 22 février 1996).

Les structures de conservation demeurent très faibles, voire inexistantes dans ces départements. Pour la flore, un seul Conservatoire botanique national existe, à la Réunion (qui a perdu les deux tiers de sa végétation originale), un autre est toujours en projet aux Antilles, alors qu'on en a créé cinq en métropole. Pourtant, la flore endémique est vingt-sept fois plus importante outre-mer que dans l'Hexagone.

En Guyane, en revanche, un vaste Parc national d'environ 2 millions d'hectares devrait protéger à lui seul bien plus d'espaces, d'espèces et de milieux naturels que tous les autres parcs et réserves français réunis... pour peu que les conflits autour de sa conception n'en diffèrent pas la création (*Le Monde* du 7 août). Malgré l'ouverture de routes, l'absence de législation sur la chasse et le manque de gardes, malgré l'incitation aux défrichements d'espaces naturels grâce à des subventions, la volonté de préserver l'essentiel de cette région de 91 000 km² progresse. Outre le projet de parc, des inventaires de qualité sur la flore et les zones d'intérêt écologique ont été effectués, trois réserves naturelles et cinq sites du Conservatoire du littoral ont été créés, tandis qu'étaient pris six arrêtés de protection de biotope.

Autre note d'espoir : en Polynésie française, l'Assemblée territoriale a adopté en 1995 une *« délibération sur la protection de la nature »* qui a ouvert la voie à un vaste chantier de protection des espèces sauvages, de création de réserves et de développement de l'écotourisme. Preuve que, même si Paris et Bruxelles peuvent apporter incitations et soutien au « développement durable », seules les volontés locales réussiront à sauver l'or vert de ces terres océaniques.

Vincent Tardieu

Des îlots aux richesses méconnues

L'Etat, qui régente plusieurs territoires inhabités et très isolés, pourrait sans difficulté les transformer en sanctuaires pour naturalistes et y favoriser des recherches internationales. C'est l'orientation qui semble être prise pour les Terres australes et antarctiques françaises. Rien de tel, en revanche, pour les cinq îles qui entourent Madagascar, pour Clipperton, au large du Mexique, ou les dépendances de la Nouvelle-Calédonie. Tous ces éclats de terre dans l'océan abritent d'exceptionnelles colonies d'oiseaux ou de mammifères marins. De même, l'île d'Alofi (35 km²) au large de Futuna est pratiquement inhabitée. Sa belle forêt primaire pourrait, à moindres frais, faire l'objet d'une stricte protection.

Quant à l'Europe, qui arrose généreusement les DOM (et dans une moindre mesure les TOM) par des aides au développement économique, elle ne se préoccupe guère de leur environnement. Ses deux grandes directives, celle de 1979 sur la conservation des oiseaux et la directive Habitat de 1992 sur la faune et la flore, ne s'appliquent pas dans ces territoires. Les financements LIFE qui leur sont liés ne peuvent donc pas intervenir.

« Miconia calvescens », l'ogre vert du Pacifique

VUE D'AVION, elle forme une moquette émeraude sans accroc sur les deux tiers des pentes volcaniques de Tahiti. Impeccable : pas la moindre cime feuillue différente ne dépasse. Et le sous-bois dénudé ressemble à celui d'une sapinière artificielle. De quoi faire pâlir d'envie les forestiers de la métropole ! Et pourtant, *Miconia calvescens* est la peste absolue des îles du Pacifique. *« C'est l'ogre vert par excellence ! »*, déplore Jean-Yves Meyer, membre de la délégation à la recherche du territoire polynésien.

Introduit dans un jardin à Tahiti en 1937 pour ses qualités ornementales, cet arbre d'Amérique tropicale, qui peut atteindre 15 mètres de haut, a vite fait de prendre la clé des champs. D'autant plus aisément qu'il dispose de l'efficace complicité de l'oiseau à lunette (*Zosterops lateralis*) et du bulbul à ventre rouge (*Pycnonotus cafer*), eux mêmes introduits...

Robuste et tout-terrain, il pousse jusqu'à 1 350 mètres d'altitude, dans ces forêts brumeuses où se concentrent 70 % de la flore endémique de Tahiti. L'arbre jouit d'une croissance express de 1,50 mètre par an, de trois floraisons possibles dans l'année et d'une exceptionnelle fécondité : M. Meyer a calculé qu'en un an jusqu'à 60 millions de graines peuvent être produites par un seul arbre, que les oiseaux et les rongeurs se feront un plaisir de disperser ! Ses graines sont aussi capables de dormir quatre ans dans le sol et de germer à la première occasion. *« En formant un couvert végétal uniforme avec de larges feuilles et en captant à son profit l'énergie solaire, l'eau et les nutriments du sol,* Miconia *étouffe ses concurrents*, précise le biologiste. *Une cinquantaine d'espèces endémiques de Tahiti sont directement menacées par lui »*, tout comme l'habitat de nombreux animaux sauvages.

EN VENTE JUSQU'EN 1990

Le drame est qu'il n'existe aujourd'hui aucune arme – mécanique, chimique ou biologique – pour détruire l'envahisseur. Au mieux, des campagnes d'arrachage manuel ont permis d'éliminer 700 000 pieds depuis 1992, grâce à des bataillons de l'armée, des écoles et des volontaires, ce qui a entravé sa progression locale. Mais cette peste, déclarée *« espèce nuisible »* en 1990 sur le territoire, continue à ronger les îles du Pacifique : après la Polynésie, c'est en Nouvelle-Calédonie qu'elle a débarqué dans les années 70, de même qu'à Hawaï, où elle était en vente jusqu'en 1990, et enfin dans le Queensland australien, où elle s'est signalée en 1995.

Dernière tentative de contrôle : le département d'Etat à l'agriculture d'Hawaï teste actuellement en laboratoire un champignon d'Amérique latine qui parasiterait le monstre. Malgré des tests concluants, qui peut assurer qu'une fois « relâché » dans la nature ce champignon ne se retournera pas contre des plantes indigènes de Polynésie ? *« L'arme biologique n'est certainement pas idéale ni toujours efficace, mais nous n'avons rien d'autre pour barrer la route à* Miconia *et éviter de perdre toute la richesse végétale de nos îles »*, soupire Jean-Yves Meyer.

V. T.

DÉPÊCHES

■ *POITOU-CHARENTES* : le président de la région Poitou-Charentes, Jean-Pierre Raffarin (UDF-DL), a écrit lundi 1er décembre à Lionel Jospin pour lui demander que la culture du maïs transgénique soit interdite dans le Marais poitevin, *« grand site naturel d'intérêt européen* [qui] *mérite le statut de zone protégée »*. *« Cette zone humide exceptionnelle a vu ses prairies naturelles diminuer de manière importante au profit du développement de la culture du maïs »* (*Le Monde* du 23 septembre), a souligné l'ancien ministre du commerce, de l'artisanat et des PME.

■ **ILE-DE-FRANCE** : la CGT réclame la gratuité dans les transports pour les chômeurs et appelle à une manifestation devant la préfecture de région, mercredi 3 décembre. L'union régionale du syndicat a également proposé qu'*« aucune augmentation des tarifs »* n'intervienne *« pour les cinq années à venir »*, afin de rendre plus attractifs les transports en commun, dont la fréquentation, selon elle, *« a baissé de 20 % en huit ans »*.

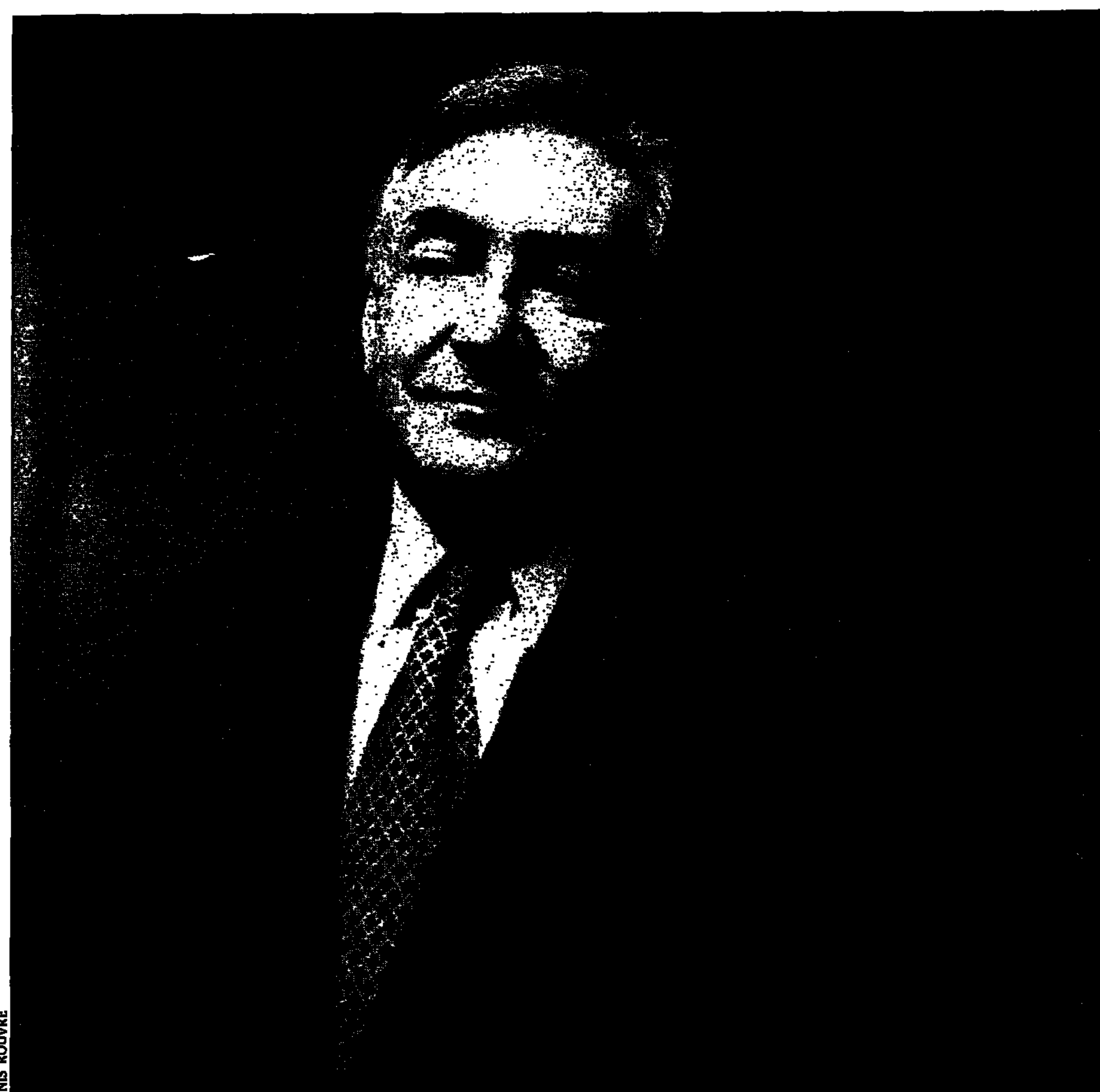
هكذا من الاهل

HORIZONS

PORTRAIT

Dominique Strauss-Kahn, le diplomate de l'économie

Lionel Jospin a tranché : le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie conservera ses fonctions et ne briguera pas la présidence du conseil régional d'Ile-de-France. C'est la fin d'un dilemme pour le grand argentier


DENIS ROUVRE

LORSQU'ON lui demande s'il briguera la présidence du conseil régional d'Ile-de-France, Dominique Strauss-Kahn fait mine, depuis plusieurs jours, d'entretenir le suspensé. Il rétorque invariablement qu'il sera tête de liste du PS dans le Val-d'Oise et qu'on verra bien après...

En réalité, c'est déjà tout vu ! La question a été tranchée par Lionel Jospin, qui a annoncé, voici peu, à l'intéressé qu'il resterait au ministère des finances. *« Dominique Strauss-Kahn*, raconte un dirigeant socialiste, *l'a appris entre deux portes et a poussé un immense soupir de soulagement. »* C'est en effet, pour lui, la fin d'un dilemme car il a longuement hésité sur le choix qu'il devait faire. C'est l'un des secrets du personnage...

Pourquoi a-t-il hésité ? A première vue, c'est incompréhensible car, depuis la constitution du gouvernement, son rôle semblait tout tracé : c'est celui du grand argentier. Au cours des derniers mois, il est d'ailleurs souvent arrivé à Lionel Jospin, en privé, de se moquer gentiment de lui sur ce registre : *« Attention, ne fais pas comme Béré... »* Juste retour des choses ! En d'autres temps, le nouveau grand patron de Bercy a si souvent croisé le fer avec son prédécesseur, Pierre Bérégovoy, que la moquerie est logique. N'y a-t-il pas quelque ironie à le voir aujourd'hui jouer, avec une évidente délectation et un vrai talent, le rôle forcément un peu conservateur du grand argentier ? L'affaire semblait donc entendue : pour être un grand ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn devait forcément rentrer progressivement dans la peau de son nouveau personnage et jouer un peu à contre-emploi. C'est la fonction qui le veut : *il est là pour apaiser les* marchés financiers et rassurer les épargnants.

Et de fait, depuis qu'il a pris les rênes de Bercy, « DSK » a su jouer ce rôle de modérateur. En faut-il une preuve, on la trouve dans les discussions auxquelles a donné lieu le plan de redressement des finances publiques, révélé le 21 juillet. Très vite, en effet, une majorité de membres du gouvernement s'est rangée à l'idée d'une mesure unique, portant sur un relèvement de l'impôt sur les sociétés. Secrètement, le patronat, lui-même, a fait savoir qu'il protesterait, mais seulement pour la forme. Vice-président du CNPF, Denis Kessler est ainsi venu au ministère un jour de la fin juin expliquer à son ami ministre (qu'il a connu à HEC) qu'il valait mieux une mesure unique et provisoire plutôt qu'un panachage de dispositions diverses et durables.

A l'époque, Dominique Strauss-Kahn essaie de limiter la facture pour les entreprises, quitte à alourdir celle des ménages. Il fait ainsi étudier par ses services une mesure qui consisterait à annuler la baisse de l'impôt sur le revenu dont ont bénéficié les plus hauts contribuables en 1997, soit un relèvement de 54 % à 56,8 % de la plus haute tranche d'imposition. La réponse arrive rapidement : rien de plus simple, mais, comme l'administration fiscale a déjà engagé la procédure d'envoi des troisièmes tiers provisionnels, il faudrait alors envisager l'envoi d'un autre document.

FINALEMENT, Dominique Strauss-Kahn est donc obligé de renoncer, de peur de passer à la postérité pour avoir inventé une incongruité fiscale... le quatrième tiers provisionnel ! Et l'on pourrait multiplier les exemples à l'envi. Qu'il s'agisse du dossier de la fiscalité, de l'épargne ou de celui des 35 heures, le ministre des finances a souvent tenté de tempérer les ardeurs réformatrices du gouvernement.

Pourtant, il n'est pas sûr que la comparaison avec Pierre Bérégovoy soit judicieuse. Face au premier ministre, Michel Rocard, l'ancien ministre des finances s'était enfermé dans un rôle de contrepoids et incarnait, jusqu'à la caricature, l'aile libérale du PS. Avec « DSK », rien de tel. Même Henri Emmanuelli en convient : si le ministre a joué le rôle de modérateur inhérent à sa fonction, il a fait, dans ce domaine, *« le minimum syndical »*. Si « Béré » était un dogmatique, « Strauss », lui, est un *« pragmatique »*, comme le souligne François Hollande.

Esprit brillant, passant d'une langue à l'autre avec une égale facilité – les télévisions allemandes et anglo-saxonnes n'en sont toujours pas revenues d'avoir enfin trouvé un ministre français des finances leur répondant sans le secours d'un interprète –, *il y a en lui un aspect* charmeur qui lui interdit de s'enfermer dans le rôle de gardien sourcilleux et grognon des grands équilibres.

L'homme est ainsi : il aime plaire. Comme le dit son ami Denis Kessler, il prend un égal plaisir à défendre une même idée, mais présentée différemment *« une première fois devant un parterre de militants socialistes, une seconde fois devant l'Association française des banques »*. Il y a donc des gens qui s'y trompent, tel ce patron de l'un des plus grands groupes français qui ne tarit pas d'éloge sur le nouveau ministre des finances : *« Il est infiniment plus libéral qu'Arthuis et plus pragmatique que Madelin. »* La vérité est plus complexe que cela. Selon la formule du directeur général de Cap Gemini, Paul Hermelin, qui est à la foi son ami et son conseiller occulte, l'originalité de Dominique Strauss-Kahn, c'est d'être *« un réaliste mais sans être devenu un conservateur »*.

Il reste que « DSK » est tellement séducteur – et même *« déconneur »*, dit le numéro deux du PS, Jean-Christophe Cambadélis – qu'il peut s'adapter à des auditoires multiples, paraître libéral devant un parterre de financiers et très ancré à gauche devant un auditoire socialiste. Et dans cette gymnastique complexe, on peut y voir parfois la trace de ses ambiguïtés.

> « Autant Jospin est en admiration devant le talent économique de Strauss-Kahn, autant il a des doutes sur son sens politique »

Lors d'un séminaire organisé début septembre au château de *Montvillargenne, près de Chantilly*, il a ainsi séduit tous les membres de son cabinet. Prenant des accents de gauche, il leur a démontré que dans la tradition du socialisme de Saint-Simon, de Marx ou de Guesde, il faut attacher beaucoup plus d'importance à l'accumulation du *capital qu'aux problèmes de redistribution*. En clair, l'acte de production est l'acte premier, et c'est autour de ce clivage que l'on peut aussi décoder les grands enjeux à venir : la gauche est pour la production, pour les nouvelles technologies, pour le capital-risque, tandis que la droite est pour la rente...

Un discours « socialo-hightech » qui a enthousiasmé ceux qui l'ont entendu mais qui a fait sourire le libéral Denis Kessler quand, ultérieurement, il en a eu connaissance. En dehors de l'opposition entre la production et la rente, c'est, à peu de chose près, l'allocution qu'il avait lui-même prononcée, en novembre 1996, devant la commission économique du PS, à l'invitation de... Dominique Strauss-Kahn !

Dans l'homme, il y a donc une ambivalence. Orthodoxe, c'est lui qui a pesé pour que le gouvernement respecte quasiment les critères de Maastricht ; mais n'ayant pas peur d'être hétérodoxe, c'est lui qui a su deviner que le projet des emplois-jeunes dessiné par un militant socialiste, Pascal Beau, pouvait devenir la mesure-phare du programme socialiste. C'est en quelque sorte, comme dit son épouse, Anne Sinclair, *« l'homme des audaces maîtrisées »* ou, si l'on préfère, *« le diplomate de l'économie »*, selon la formule de Jean-Christophe Cambadélis. Il ne cherche d'ailleurs pas à tirer avantage de ses trouvailles. Dans l'esprit du public, *les emplois-jeunes, ce sont les* « emplois-Aubry », alors que, paradoxalement, la ministre du travail a été initialement très hostile à ce dispositif. De même que, pour l'opinion, le père de la CSG, c'est Michel Rocard, alors que l'idée originelle en revient également à Dominique Strauss-Kahn, associé cette fois encore à Denis Kessler. *« Dominique dit souvent qu'il n'a jamais capitalisé ses propres idées »*, observe encore Anne Sinclair.

ENCORE faut-il souligner que, si le ministre des finances a des idées lumineuses, on peine à savoir ce que pourrait être le « strauss-kahnisme ». Il y a dans sa pensée, dit l'un de ses proches, *« comme quelque chose d'inachevé »*. *« On sent bien*, poursuit cet expert, *qu'avec son idée de "nouvelle alliance", il cherche une voie entre le blairisme et le mendésisme, mais il a toujours eu des difficultés à accoucher d'une pensée achevée. Il a essayé récemment de le faire en écrivant un livre, mais il n'a jamais pu aller au bout de son projet. »*

Quoi qu'il en soit, il est donc difficile de voir en Dominique Strauss-Kahn une sorte de nouveau « Béré ». D'autant qu'il n'y a rien de conflictuel entre lui et le premier ministre. C'est l'inverse : proche de Lionel Jospin, qui a été son témoin de mariage, « DSK » ne cherche pas à exister politiquement en s'opposant au premier ministre, comme le faisait, en d'autres temps, Pierre Bérégovoy. Plutôt que de faire entendre une petite musique différente pour plaire aux marchés financiers, le ministre veut surtout aider son ami *« Lionel »* : *« Si un jour*, dit-il, *je dois jouer les premiers rôles, je les jouerai. Mais ce n'est pas le problème du moment. Aujourd'hui, mon seul souci, c'est de faire gagner Jospin. Je ne sais pas être « dedans » tout en m'opposant. »*

Pour Lionel Jospin, c'est donc merveilleusement reposant. Il peut compter en permanence sur son ministre des finances sans que celui-ci cherche à jouer une stratégie personnelle. La relation est tellement confiante qu'il est même arrivé au premier ministre de reprocher à Dominique Strauss-Kahn de ne pas lui avoir tenu tête. Avec un brin de mauvaise foi, Lionel Jospin a ainsi, selon un témoin, fait grief à son ami de ne lui avoir pas fait comprendre plus tôt qu'il faudrait ouvrir le capital de France Télécom : *« C'est de ta faute si tu n'as pas su me convaincre. Il fallait me le dire plus fort... »* Lionel Jospin profite de surcroît de la zizanie entre Dominique Strauss-Kahn et Martine Aubry. Elle lui permet d'exercer avec plénitude ses fonctions d'arbitrage. En quelque sorte, « DSK » le conseille et, de plus, lui élargit ses marges de manœuvre.

CETTE volonté de « coller » à Lionel Jospin n'est pas propre à Dominique Strauss-Kahn. Le groupe d'amis qu'il constitue avec Pierre Moscovici, le ministre délégué aux affaires européennes, Jean-Christophe Cambadélis, Jean-Marie Le Guen, le responsable de la fédération de Paris, et Manuel Valls, chargé de la communication à Matignon, n'a jamais voulu faire entendre une quelconque différence. Au contraire, les trois « mousquetaires de Jospin » qui, comme de juste, sont quatre, veulent constituer la jeune garde du premier ministre. Ce groupe d'amis, qui s'est constitué en 1994, lors de l'éclatement du courant jospiniste et de la bataille contre Henri Emmanuelli, a d'ailleurs de bonnes raisons de jouer cette carte-là : si d'aventure Lionel Jospin accédait à l'Elysée, toute la petite troupe pourrait en être remerciée, à commencer par son chef de file, DSK-d'Artagnan, qui pourrait décrocher Matignon.

Seulement voilà, il en est, dans ce petit groupe informel, qui savent que « DSK » a aussi les défauts de ses qualités. N'aimant pas les rapports de force, ni les conflits, il n'est pas franchement pugnace ou bagarreur. Tout le contraire d'une Martine Aubry. Plus que cela : le ministre des affaires sociales s'est construit, au fil des ans, une image politique, dont ne dispose pas encore le ministre des finances. Son parcours à lui a, pour l'instant, toujours été strictement indexé sur celui de Lionel Jospin. Question de fidélité, mais aussi question de tempérament : économiste brillant, DSK a souvent donné le sentiment qu'il n'avait pas la fibre toujours très politique. C'est un expert qui le dit : *« Autant Jospin est en admiration devant le talent économique de Strauss-Kahn, autant il a des doutes sur son sens politique. »*

Le premier ministre ne serait ainsi pas loin de penser que la coupure de son courant, en 1994, provient autant de la volonté d'Henri Emmanuelli que de la maladresse de Dominique Strauss-Kahn, qui a accepté le rôle de « droitier » dans le débat sur les 35 heures. Martine Aubry, elle, a été plus habile : lors de la controverse avec Henri Emmanuelli, elle a défendu la même position que Dominique Strauss-Kahn, *mais* elle n'a pas *été affublée* de la même étiquette.

Si, donc, « DSK » est guetté par un danger, ce n'est pas, à proprement parler, celui de la « bérégovisation ». C'est beaucoup plus celui de ne pas parvenir à fixer son identité politique. Doit-il avoir pour ambition de devenir *« l'un des plus brillants ministres des finances des deux dernières décennies »*, comme l'espèrent certains de ses proches, mais au risque d'apparaître de plus en plus comme le *« droitier »* du gouvernement ? Ou bien, après avoir servi si fidèlement Lionel Jospin, n'est-il pas temps qu'il commence à combler ce handicap politique, ce qui exigerait qu'il soit vainqueur d'une grande joute électorale ? Tout au long de l'automne, Dominique Strauss-Kahn a été harcelé par son petit groupe d'amis. Il l'ont tous pressé de briguer la présidence de région, voire d'en découdre avec Edouard Balladur à Paris.

Longtemps, il a écouté ces conseils, réfléchi, hésité. Mais dans son for intérieur, depuis longtemps, son idée était arrêtée : il ferait ce que Lionel Jospin déciderait. Le dilemme de Dominique Strauss-Kahn est donc tranché.

Laurent Mauduit

هكذا من الاصل

Aux armes ! *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

JAMAIS autant de lecteurs ne se sont autant dressés contre les tromperies et la *crétinisation de la parole* publique. En débusquer des exemples leur est un jeu, faute des sanctions, illusoires, que beaucoup réclament.

Cette défiance est justifiée, et vitale. Sans elle, la bataille pour la loyauté et l'intelligence du langage, qui commande celles de *toute vie sociale*, sera perdue. Et elle est mal engagée. L'adversaire, qui est partout et nulle part (y compris *en nous*), *marque journellement* des points, grâce au porte-voix assourdissant des ondes. Qui dira le mal causé au culte de la vérité par le « c'est vrai que », dont la mode audiovisuelle a contaminé tous nos débuts de phrase, ou par les plaisanteries usées du « vrai-faux », et les extases devant *le « virtuel » ? Qui* s'est avisé que l'adjectif « fort », servi à toutes les sauces, a substitué l'incantation au constat ? *Que le « faire en* sorte que », dont se gargarisent les décideurs, et qui élude la seule question sérieuse des moyens de l'action, n'est qu'une version ronflante du célèbre « n'y a qu'à » ?

C'est le propre, et le but, de l'euphémisme d'être déjoué avec un certain retard. Sitôt éventée la ruse, une autre litote, plus opaque, prend le relais. Ainsi de « restructuration » *et de « plan social », inventés dès* que « dégraissage », trop voyant, a fini de masquer « licenciement ». Des manipulations plus globales s'opèrent, sur le modèle des slogans publicitaires. La bonne cote de l'écologie explique que soient donnés pour « naturels », donc indiscutables et bons pour tout le monde, des choix politiques qui ne vont pas de soi et ne profitent qu'à certains.

Le futur, également bien connoté (cf. *« Songeons à l'avenir de nos enfants ! »*) et qui se prête aux fausses prophéties pompeuses *– le tournant du siècle, l'aube du millénaire... –*, fait l'objet d'une OPA par les tenants de la pensée libérale unique. Une idéologie fataliste de l'adaptation à la mondialité et à la modernité se met en place, qui mériterait que ses partisans reçoivent la même terminaison infamante que « totalitaire » : « mondialitaire », « modernitaire ». Tout ce qui s'oppose à la rentabilité financière est réputé *« archaïque »* par les pouvoirs économiques, avec la brutalité d'une lutte de classes qui était pourtant jugée « dépassée » quand l'initiative en venait d'en bas.

Un aspirant au patronat des patrons a qualifié de « vieillerie » la volonté majoritaire *des citoyens, et s'est juré de « déstabiliser »* leur élu. Par un même glissement peu démocratique, le beau mot de « politique » est en train de remplacer, dans le dénigrement insultant, celui de « politicien », qui s'affaiblissait. L'invective gagne à être maniée sans vergogne, au mépris des contradictions : un avocat a traité de « politiques » les observations de ses confrères qui le dérangeaient, *avant de se rendre lui-même* au congrès d'un parti. Les bisbilles entre les têtes de l'Etat, à propos du mot « basardeux », et sur le mode *« c'est çui qui l'dit qui l'est »*, ne sont pas propres à rehausser le prestige de la République.

Pendant ce temps, dans la cour des petits – pour filer la vieille imagerie scolaire –, les médias « surfent » sur la même douzaine de métaphores, empruntées, comme la publicité, aux domaines les plus porteurs d'audience : la classe (déjà citée), le sport (« botter en touche », « marquer à la culotte »), le jeu, le tiercé (« rafler la mise », *« jouer gros », « caracoler en tête »*), *le spectacle* (« en faire beaucoup », « jouer profil bas »), la cuisine (Ah ! l'écœurante « cerise sur le gâteau » !), et autres débilités repérées avec une belle santé par le lauréat de l'Académie française et des Goncourt, Patrick Rambaud.

Aux armes ! Tous les résistants, nombreux, qui refusent cette guerre faite au sens doivent savoir que la victoire passe par l'humour individuel, et que les munitions ne manquent pas, à commencer par la lecture quotidienne de livres comme *Le Journalisme sans peine*, de Rambaud et Burnier (Plon), et *La Parole manipulée*, de Philippe Lebreton (La Découverte). Les « scolaires » consulteront avec profit *Les Comparaisons du français*, de Nicolas Cazelles (Belin) pour savoir les lieux communs à éviter, et leurs parents qu'intrigue l'argot des banlieues (« *chaudes* », évidemment) feuilletteront comme un lexique *Comment tu tchatches*, de Goudailler (Maisonneuve).

On y ajoutera *L'Art de la conversation* (des recettes des XVIIe et XVIIIe siècles, réunies par J. Hellegouarc'h, *préfacées par M. Fumaroli*), avec l'espoir que revive ce qui changea le bel esprit des salons en Lumières : le plaisir suprême, toujours d'actualité, de jouer sur les mots, les justes, les exquis, afin de n'être dupes de rien.

L'ange de la pédophilie *par Ronald Searle*



RECTIFICATIFS

TUEUR EN SÉRIE

Une erreur nous a fait écrire, dans un article consacré aux agressions de jeunes femmes intervenues à Paris depuis 1994 et attribuées à un même tueur en série (*Le Monde* du 22 novembre), que le dernier de ces crimes avait eu lieu le 24 novembre. Cette agression s'est en réalité produite le 16 novembre.

LES TÉLÉPHONES MOBILES

Dans l'article sur le téléphone mobile (*Le Monde* du 28 novembre), il a été indiqué que le pack SFR-Motorola, en promotion jusqu'au 17 janvier 1998, était vendu 125 francs. Il coûte en réalité 165 francs (au lieu de 690 francs).

L'ÉTUDIANT BRAQUEUR

L'article consacré dans nos éditions du 21 novembre au procès d'un étudiant, Gilles Bochu, condamné par la cour d'assises de Savoie à sept ans de prison pour plusieurs hold-up dans des agences bancaires, a donné lieu à une confusion. En effet, la jeune femme à qui Gilles Bochu avait offert une bague de fiançailles d'une valeur de 20 000 francs, payée avec une partie de son butin, ne se prénomme pas Aurore.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Se démarier à l'amiable

INCONGRUE il y a peu, l'idée fait son chemin. Pourquoi ne pas divorcer devant le maire, de la même façon qu'on s'y marie, si *les deux conjoints sont favorables* à cette séparation ? Lancée par Elisabeth Guigou, soucieuse d'adapter le droit à la réalité sociale autant que de désengorger les tribunaux, le projet a d'abord provoqué un tollé *chez les professionnels du droit*, toujours jaloux de leurs prérogatives, *avant d'être examiné plus* sérieusement au regard des réalités.

C'est que tout plaide pour la déjudiciarisation du divorce. Vingt-deux ans après la loi de 1975, qui avait instauré trois types de *divorce* – par consentement mutuel, pour faute ou pour *rupture de la vie commune* –, le nombre de divorces croît d'année en année : 120 000 ont été prononcés en 1995 contre 104 000 en 1991, dont la moitié sont des séparations par consentement mutuel. Résultat : les services judiciaires explosent sous l'ampleur de la tâche. Quant au rôle *du juge, s'il prend tout son sens* quand il faut régler des situations *conflictuelles dans les cas* de divorces pour faute ou pour rupture de la vie commune, il a perdu toute signification symbolique dans les procédures par consentement mutuel.

Il faut entendre, à ce titre, la complainte des juges aux affaires familiales, excédés de devoir *prononcer des divorces* à la chaîne, qui les détournent d'un contentieux autrement plus problématique. La fonction du juge, qui doit contrôler l'égalité de statut des deux parties, la réalité du consentement et le respect de l'intérêt des enfants, se borne la plupart du temps à entériner une convention liant les intéressés, *qui a elle-même été longuement* réfléchie. Alors que les anciens époux rentrent dans le bureau du juge dans l'attente d'une symbolique de la séparation, ils en sortent le plus souvent frustrés, déçus d'une justice *qui tient plus* de l'abattage que de l'instance porteuse *de sens. Accorder au maire* la fonction de délier ce qu'il a déjà pu sceller aurait le mérite de libérer les juges aux affaires familiales de ce contentieux qui n'en est plus un et de les réhabiliter dans leurs fonctions d'arbitre de litiges autrement plus compliqués (garde d'enfants, pro*blèmes de filiation*).

Encore faut-il que le divorce civil qui se profile soit porteur de garanties suffisantes. A ce titre, les solutions sont toutes à inventer, qu'elles passent par la création d'une véritable information sur les droits et devoirs de chacun, l'instauration de plusieurs *rendez-vous devant le* maire avant le prononcé du divorce ou *l'assistance d'un avocat ou d'un* conseiller juridique. Surtout, le divorce civil ne vaudrait que si les parties gardent le pouvoir de contester la convention établie... devant le juge judiciaire.

Outre que ce projet permettrait de désencombrer substantiellement une justice civile qui *n'en peut mais, il entérinerait* les pratiques de milliers de couples qui n'attendent *pas* la justice pour régler leurs problèmes familiaux.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, *Le Monde Prévoyance*, Claude Bernard Participations.

La perplexité des droites européennes

Suite de la première page

Comme le dit Walter Veltroni, *« tout le monde voit l'ambiguïté d'une formation qui comprend en même temps le vieux MSI, les nostalgiques de la démocratie-chrétienne, le parti-entreprise* [de Berlusconi], *les radicaux et d'autres encore »*. Et le numéro deux du gouvernement et du Parti démocratique de la gauche (PDS) d'ajouter : la droite doit *« penser à son identité »*.

C'est aussi une crise d'identité que traversent les conservateurs britanniques après leur sévère défaite du 1er mai. Le changement de leader ne leur a pas redonné la vigueur que la longue agonie du gouvernement Major leur avait fait perdre. Face à Tony Blair, qui peut se permettre de perdre plus de 10 points dans les sondages tout en recueillant encore deux tiers d'opinions positives, William Hague, le jeune chef des tories, fait pâle figure.

Ses prises de position contre l'euro lui ont attiré non seulement les foudres de quelques conservateurs éminents, mais surtout les avertissements du patronat britannique, qui se sent plus proche du « New Labour ». *Le Parti* conservateur est menacé par les mêmes *divisions que celles qui* ont tenu *le Parti travailliste* à l'écart du pouvoir pendant dix-huit ans.

Une crise d'identité qui n'épargne guère la droite française, même si cette dernière présente, par rapport à ses homologues italienne ou britannique, la particularité d'avoir son chef naturel à la tête de l'Etat. Est-ce un avantage ou un handicap ? Dans le camp même du président de la République, les avis sont partagés.

Si *« le hasard fait bien les choses »*, pour citer Lionel Jospin au congrès de Brest, force est de constater que l'ancienne majorité ne s'est pas remise d'un coup du sort provoqué par ses propres soins. L'habileté du gouvernement *« pluriel »* empêche, un peu comme en Italie, l'opposition de trouver les brèches par lesquelles elle peut espérer regagner la faveur des électeurs. Cette impuissance patente ne durera peut-être pas très longtemps mais, pour des hommes politiques qui préparent toujours la prochaine échéance, elle ne cesse pas d'être préoccupante.

UN TRAIT COMMUN

A y regarder *de plus près*, les situations italienne, française et *britannique* présentent un trait commun. Dans les trois cas, la *gauche a enlevé* à la droite tout ou partie de sa raison d'être, en allant *chasser* sur ses terres et en reprenant à son compte des politiques *qui* passaient naguère pour l'apanage des conservateurs ou des libéraux.

Quel gouvernement de centre-droit – pendant quarante ans, le *règne quasi ininterrompu* de la Démocratie chrétienne a toujours produit, à Rome, des coalitions de centre-droit – aurait eu le courage et la capacité de remettre de l'ordre dans les finances publiques, d'amorcer une réforme d'un système de retraites qui ruinait l'Etat italien, d'imposer la *modération salariale ? Romano* Prodi et les anciens communistes du PDS mènent cette action au nom de l'Europe, action que, pour sa part, Silvio Berlusconi jugeait trop contraignante. Dans un geste facétieux, qui en dit long cependant sur les changements de mentalité, les Italiens ont même proposé qu'un *Allemand préside* la future Banque centrale européenne !

RUPTURE DES DOGMES

Certes, le patronat italien marque son agacement face à l'augmentation des impôts, critique les retards dans la réduction de l'Etat-providence, s'inquiète des concessions faites aux *communistes* et *aux syndicats* sur le temps de travail. Il y a un an, le Pôle des libertés avait encore réussi à faire descendre dans la rue plusieurs centaines de milliers de représentants des classes moyennes pour protester contre la politique du gouvernement. Mais cette révolte n'a été qu'un feu de paille, de même que les mascarades sécessionnistes de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi.

Le « New labour » a, bien sûr, profité de l'usure du pouvoir conservateur. Toutefois, c'est sa capacité à rompre avec les dogmes du travaillisme qui lui a permis de *remporter une victoire éclatante*. Il n'a pas de problème à se situer dans l'espace économique tracé par le thatchérisme, même s'il se promet d'en corriger les effets les plus dramatiques pour les laissés-pour-compte du libéralisme.

Et Lionel Jospin ? Son gouvernement donne l'impression d'avoir *une approche plus idéologique* que ses collègues italien ou britannique. Pourtant, comme Romano Prodi, il a réussi à se couler dans les critères très monétaristes de Maastricht, ce à quoi n'était pas parvenu le gouvernement Juppé. Il ouvre le capital des entreprises publiques, dans le calme, quand la droite *cherchait* à privatiser sous les quolibets. Il propose une réduction mesurée du temps de travail, en limitant les effets économiques d'une annonce sociale tonitruante. Il décide une politique « réaliste » de l'immigration et de la nationalité qui fait grincer les dents à gauche mais sème *le trouble à droite*.

Les droites européennes sont *d'autant plus désorientées* qu'elles sont tiraillées entre leur tradition chrétienne-sociale, voire étatiste (comme en France), et leur credo libéral. D'ailleurs, lorsqu'elles sont au pouvoir, elles ont bien du mal à mettre celui-ci en œuvre – à l'exception notable de la Grande-Bretagne. Si, au contraire, la gauche européenne est prête à relever le défi de l'adaptation aux nouvelles conditions de la compétition internationale, les conservateurs doivent se préparer à une longue traversée du désert.

Daniel Vernet

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'expulsion d'un député du Palais-Bourbon

L'EXAMEN du projet de loi tendant à protéger la liberté du travail a provoqué hier à l'Assemblée *nationale des incidents scandaleux*. Au fur et à mesure de ce que l'on hésite à appeler encore des délibérations, l'effervescence croissait, entretenue par les tacticiens de l'extrême gauche.

En conclusion d'un discours par*ticulièrement violent, M. Raoul* Calas, député communiste de l'Hérault, prononça une phrase qu'il était difficile de ne pas interpréter comme un appel à l'insubordination de l'armée et que M. Herriot releva aussitôt. L'Assemblée, sur la proposition de son président, lui appliqua la censure avec exclusion temporaire. M. Calas refusa de quitter la tribune. *En désespoir de cause*, M. Herriot, à 22 heures, renvoya la séance à cet après-midi 15 heures.

Cette mesure resta sans effet ; bien mieux, tandis que les députés des autres groupes quittaient la salle en même temps que le pré*sident, les communistes s'intal*laient dans l'hémicycle, se relayant pour monter la garde autour de M. Calas, que l'on s'attendait à voir expulser *manu militari*, comme il fut procédé jadis en pareil cas, à l'égard du marquis de La Ferronnays *par exemple. Le colonel* Marquant, commandant la garde du Palais-Bourbon, vint, effectivement, à deux reprises, parlementer avec ces insurgés d'un nouveau genre... Et essuya deux échecs.

Vers 5 h 45 enfin, le colonel Marquant, accompagné de quatre gardes sans armes et muni d'un mandat *d'exclusion signé de* M. Herriot, réussissait à *convaincre M. Calas de mettre* un terme à cette tragi-comédie et... d'obéir au règlement.

(3 décembre 1947.)

هكذا من الأمل

L'avenir de la social-démocratie *par Henri Weber*

LES récents succès électoraux de la gauche ne doivent pas trop faire illusion : le modèle social-démocrate d'après-guerre est en crise et chacun se demande par quoi le remplacer. Ce modèle – *économie mixte, Etat-providence*, politique keynésienne de soutien à la demande, négociation permanente entre partenaires sociaux – avait fait merveille pendant un demi-siècle. Il a donné à nos démocraties européennes leur douceur de vivre et leur spécificité. A la fin des années 80 encore, en Allemagne, en Autriche, dans les pays scandinaves, les taux de chômage étaient les plus bas, les salaires réels les plus élevés, la protection sociale la plus développée et les taux de croissance plutôt hauts, malgré les niveaux records de prélèvements obligatoires. Aujourd'hui, même ces bastions de la démocratie sociale ont été rattrapés par le chômage de masse, la montée des inégalités, la crise de l'Etat protecteur.

Cette langueur du modèle social-démocrate ne résulte pas de la vogue des idées libérales qui déferlent d'outre-Manche et d'outre-Atlantique depuis bientôt vingt ans. Elle est la conséquence de l'évolution de nos sociétés elles-mêmes.

Quatre tendances lourdes du capitalisme avancé frappent en effet aujourd'hui de plein fouet le compromis social-démocrate de 1945 et le contraignent à se transformer.

● ***La nouvelle révolution technologique***, tout d'abord, impose la modernisation accélérée des économies occidentales, leur redéploiement vers les industries de pointe et les services à haute valeur ajoutée. Ce redéploiement exige de grands efforts d'adaptation, d'innovation, de créativité de la part des chefs d'entreprise et des Etats, mais aussi de la part des salariés eux-mêmes. Il appelle donc la remise en cause de bien des habitudes et des avantages acquis. Le *statu quo* est impossible, le nivellement par le bas inadmissible, dans des sociétés riches et qui continuent à s'enrichir. Le problème de la gauche est de définir et d'imposer une adaptation par le haut, qui conserve et consolide nos standards sociaux sans entraver les initiatives.

● **La mondialisation de l'économie** rend de moins en moins efficaces les politiques keynésiennes de soutien de la demande et prive les Etats-nations européens d'une partie de leur souveraineté économique : l'arme budgétaire et l'arme monétaire sont de moins en moins opérantes. C'est une des raisons pour lesquelles les sociaux-démocrates tiennent à faire l'Europe politique et monétaire. Mais, tant qu'elle n'est pas faite, l'arsenal keynésien de la social-démocratie n'est plus d'un grand secours.

● ***Le retour à la croissance* lente** – 2 % en moyenne sur une longue période – prive l'Etat d'une partie de ses recettes. En même temps, cette croissance lente accroît les dépenses publiques, notamment les dépenses sociales.

● **L'avènement de la « société des individus »**, enfin, pose des limites à l'augmentation des impôts et des charges, nourrit la révolte fiscale des couches moyennes, si bien que l'Etat, passé un certain seuil d'endettement, se voit obligé de stabiliser et de réduire ses dépenses et donc d'arbitrer entre ses interventions.

La combinaison de ces quatre tendances rompt l'équilibre des forces entre les *« partenaires sociaux »*, au profit des détenteurs privés du pouvoir économique – chefs d'entreprise et opérateurs financiers, – au détriment des salariés et de l'Etat. Or, c'est sur cet équilibre patiemment édifié au cours de décennies de luttes syndicales et politiques que reposait la capacité du mouvement ouvrier à contrebalancer les forces du marché.

Là réside la cause principale de la crise des partis socialistes et sociaux-démocrates. La maîtrise, même relative, des forces du marché n'est plus possible dans le cadre national. Face à cette situation, on constate trois attitudes. La première, archéo-identitaire, nie la réalité de la crise de l'ancien modèle et préconise sa défense sans concession, voire son développement, face aux offensives des libéraux. C'est la position de bien des ailes gauches des partis sociaux-démocrates, et clairement celle que la gauche socialiste défend au sein du PS français, avec un talent digne d'une meilleure cause.

Il s'agit à mon sens d'une position conservatrice et nostalgique qui tourne le dos à l'indispensable rénovation des idées et des pratiques. Sa force réside dans le fait qu'elle exprime les inquiétudes d'une large partie de la base sociale de la gauche, ouvriers des industries traditionnelles, salariés de la fonction publique, employés du secteur tertiaire « standardisable », travailleurs en situation de précarité, menacés par la révolution technologique et la mondialisation.

La deuxième attitude, libérale de gauche, ou social-libérale, plutôt que post-socialiste comme elle aime à se nommer elle-même, est symbolisée par le New Labour de Tony Blair, mais compte de nombreux adeptes dans les partis sociaux-démocrates européens.

Cette tendance emprunte au libéralisme économique la volonté de favoriser au maximum l'initiative des entrepreneurs privés, car ses tenants sont convaincus que ce sont les entrepreneurs privés, et non les hauts fonctionnaires ou les politiques, qui peuvent mener à bien le nécessaire redéploiement des entreprises et de l'économie vers les nouvelles activités et assurer ainsi à nos sociétés un haut niveau de croissance et d'emploi. D'où leur plaidoyer pour la réduction des dépenses publiques, la baisse des impôts et des charges, l'accroissement de la flexibilité du travail.

Du projet social-démocrate, les libéraux de gauche conservent néanmoins la volonté de garantir la solidarité avec les plus faibles, notamment par la rénovation des services publics et la protection sociale de tous. De suppléer aussi aux limites et aux carences du marché, par d'autres moyens que ceux qui ont été mis en œuvre dans les années 50 et 60, mais qui devraient selon eux aboutir aux mêmes résultats, sans brider toutefois les capacités d'entreprendre, d'innover, de créer des richesses que recèle la société.

La troisième attitude – appelons-la, faute de mieux, néo-keynésienne, – qui se définit elle-même comme socialiste moderne, est incarnée par la majorité du Parti socialiste français et vise à donner un nouveau contenu au socialisme démocratique, adapté aux conditions du capitalisme du vingt et unième siècle.

Cette troisième tendance voit dans la construction européenne – d'une Europe-puissance et pas seulement d'une Europe-espace – le cadre dans lequel une nouvelle politique économique volontariste et un nouvel Etat-protecteur sont possibles. Une nouvelle civilisation, aussi, fondée sur la réduction du temps de travail et l'extension du temps libre, l'éducation tout au long de la vie, la participation du plus grand nombre à la vie de la cité, l'accès de tous à la culture et aux loisirs.

Les cinq conventions du PS programmées par François Hollande et la préparation du prochain congrès de l'Internationale socialiste, à Paris en 1999, seront l'occasion de tirer un premier bilan de cette confrontation.

Henri Weber *est sénateur (PS) de la Seine-Maritime.*

La gauche va bien, mais est-elle encore socialiste ? *par Gilles Martinet*

TOUT va bien pour le Parti socialiste. C'est le succès du *« réalisme de gauche »*, et donc d'un homme et d'une équipe qui ont inauguré une nouvelle façon de gouverner. Le congrès de Brest *les a plébiscités*.

Cependant, une question se trouve posée. Certains la jugeront peut-être impertinente, mais il me paraît difficile de l'écarter : quelle idée du socialisme se font les socialistes d'aujourd'hui ?

Je me souviens d'un temps, pas trop lointain, où le socialisme annonçait la dissolution de l'ordre capitaliste. Or, les socialistes ne préconisent plus la socialisation des moyens de production et d'échange. Ils acceptent que la régulation de l'économie soit principalement assurée par le marché. Ils ne parlent ni de planification ni d'autogestion, et ils ne croient plus que le prolétariat puisse se transformer en classe dirigeante. Alors, encore une fois, qu'est-ce que le socialisme aujourd'hui ?

Une nostalgie des temps héroïques ? Un rêve dont on ne veut pas se réveiller ? Ou, plus simplement, la volonté de lutter contre les injustices sociales et l'aggravation des inégalités ? Le refus de voir se réduire la capacité d'intervention de l'Etat ? Une vision universaliste des droits de l'homme ? Un désir de repousser toujours plus loin les frontières de la démocratie ? Sans doute tout cela à la fois.

Dans un monde où le capitalisme apparaît triomphant, le mouvement socialiste n'a plus pour ambition que d'en limiter la toute-puissance, d'en corriger les règles et d'imposer le respect de valeurs s'inspirant aussi bien de la philosophie des Lumières que d'une certaine tradition chrétienne.

On est passé de la formulation d'un grand projet historique à l'expression d'une série d'objectifs d'ordre social ou moral.

Tout cela pousse naturellement la gauche vers le pragmatisme (ce qui ne veut pas dire vers l'opportunisme). Le *« réalisme de gauche »* prend appui sur des valeurs et cherche à changer ce qui peut être changé. Mais il souffre d'un sérieux défaut : il n'a jamais fait les comptes avec le passé. Tout en ayant laissé en chemin un grand nombre de repères idéologiques, les socialistes ne les ont pas véritablement effacés de leur mémoire. Ils ne parlent plus des nationalisations faites en 1982. Ils ne songent pas à renationaliser les entreprises qui ont été privatisées. Mais, dès qu'il est question d'ouvrir le capital d'une entreprise publique, ils se crispent. Les vieux réflexes jouent, alors que chacun sait que les notions de service public, de secteur public et de propriété publique mériteraient d'être redéfinies.

> Il faudra bien, un jour ou l'autre, dresser le bilan des espoirs abandonnés, mais non oubliés

Mais c'est, bien entendu, du côté des communistes que le poids du passé est le plus lourd. Il leur faut reconnaître que les terreurs stalinienne et maoïste ont fait des millions de victimes. Ils peuvent contester les chiffres et souligner le fait qu'eux-mêmes n'ont jamais eu l'occasion de mettre en application de telles pratiques. Mais, finalement, cette reconnaissance tardive ne les gêne pas outre mesure. Il s'est agi, disent-ils, de monstrueuses *« déviations »*, étrangères aux principes communistes.

Ils n'aiment pas, en revanche, qu'on leur demande d'analyser les causes profondes de l'effondrement de l'Empire soviétique. Or, cet effondrement est moins lié à la condamnation du goulag qu'à l'échec économique. Les bureaucraties de l'Est européen n'ont pas été renversées. Elles ont commencé par admettre l'importance des rapports marchands, elles ont toléré un certain pluralisme politique, puis, après avoir vainement tenté de réformer le système, elles se sont résignées à mettre la clé sous la porte... tout en s'attribuant une grande partie des meubles qui se trouvaient dans la maison.

De cet échec économique, les communistes français n'aiment pas parler, car ils veulent croire que les *« crimes »* du stalinisme ne mettent pas en cause les orientations fondamentales du système. Sinon, pourquoi continuer à s'appeler communiste ?

Il faudra bien, un jour ou l'autre, dresser le bilan des espoirs abandonnés, mais non oubliés et, pour cela, revisiter les chemins parcourus depuis les temps lointains du Front populaire. Mais n'imaginons pas que cela signifiera la fin des idéologies. Les hommes ont toujours besoin d'avoir une idée de leur avenir. Aujourd'hui plus que jamais, puisqu'une grande partie de la population vit en état d'inespérance. Les *« performances »* du capitalisme ne parviendront pas, comme le notait François Furet, *« à supprimer la demande démocratique d'une autre société »*.

Lorsque les anciennes idéologies ne seront plus l'objet que de recherches historiques, il en apparaîtra probablement de nouvelles qui ne seront pas sans rapport avec celles qui les ont précédées, mais qui tiendront compte des changements intervenus dans le monde.

Et en attendant ? Eh bien, en attendant, vive Jospin et le réalisme de gauche !

Gilles Martinet *est ancien secrétaire national du PS aux études et au programme, ancien membre du conseil national.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LES MORTS DU COMMUNISME

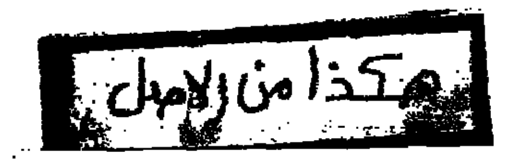
Le communisme est-il comparable au nazisme ? Cette question qui soulève tant de réactions est sans objet.

Faut-il pour autant absoudre le communisme de ses fautes ? Certes non. Tout d'abord, il convient de souligner que le communisme et ses méfaits ne se résument pas au stalinisme ainsi que l'a fait M. Jospin. Car le communisme, c'est aussi la Chine actuelle, la Corée du Nord actuelle, le Cambodge sous le régime de Pol Pot, c'est l'Afghanistan en 1980, la Pologne et la répression de Solidarnosc. Peut-on, de bonne foi, prétendre que le communisme n'a dévié que sous Staline ?

Le communisme porte en lui les germes de la terreur, de la répression, de la haine. Parce qu'il prône l'abolition des classes, il implique la réduction des classes autres que le prolétariat. Or qui peut se laisser déposséder sans réagir ? Certains pratiquent la grève, d'autres le terrorisme, d'autres la résistance ; tous défendent leur propriété (...) On se retrouve ainsi devant une extermination de classes et non plus raciale.

Alors, sans faire d'amalgame entre le nazisme et le communisme qui sont les deux extrémismes connus à ce jour, il serait tout de même bon que l'on reconnaisse que cette idéologie a fait beaucoup de mal, de morts. En mémoire de ceux qui en furent les victimes et en soutien de ceux qui continuent à l'être partout dans le monde, 44 ans après la mort de Staline.

Alexandre Majercsik
par courrier électronique



CAPITALISME Les rumeurs de rachat, d'opérations hostiles se multiplient en Bourse. Après la BNP et Paribas, Accor était désigné, lundi 1er décembre, comme une proie potentielle. ● CES SPÉCULATIONS illustrent la grande nervosité du marché boursier et des groupes français. Depuis que l'assureur italien Generali a osé lancer une opération hostile contre les AGF, le dernier rempart est tombé : tous se sentent opéables. ● LA MISE EN PLACE du marché unique pousse les sociétés à consolider leurs positions à l'échelle européenne. Confrontés à ce mouvement d'intégration, les groupes français, qui n'ont pas d'actionnariat stable et sont mal valorisés en Bourse, paraissent très vulnérables. ● LES SOCIÉTÉS financières sont les plus menacées. Pour se défendre, elles cherchent à augmenter leur taille et surtout leur rentabilité, seul moyen de convaincre leurs actionnaires de leur rester fidèles.

Les groupes français sont vulnérables face aux OPA étrangères

L'accélération du marché unique européen et de la mondialisation pousse les entreprises à consolider leurs positions. Les sociétés nationales, en voie de redressement et à la faible capitalisation boursière, sont des proies tentantes

UN VENT de rumeurs souffle sur la Bourse de Paris. Toutes les semaines, de nouvelles proies potentielles pour des offres publiques d'achat (OPA) sont désignées par le marché. Lundi 1er décembre, les titres du groupe hôtelier *Accor*, depuis longtemps considéré comme une cible pour ses concurrents, étaient l'objet de fortes transactions, à la suite d'informations faisant état d'une possible opération de rachat. Les jours précédents, des analystes s'attendaient que la BNP soit attaquée par la Dresdner Bank et prêtaient à General Electric Capital l'intention de racheter Paribas. De leur côté, Pernod-Ricard, plongé dans une difficile succession après la mort de son fondateur, comme Bouygues étaient soumis à d'intenses spéculations.

Les dirigeants des groupes, qui, naguère, ironisaient sur ces agitations boursières, les prennent désormais très au sérieux. Ils surveillent attentivement le mouvement de leurs actions, examinent avec soin la demande de documents faite par des banques d'affaires extérieures. Pour eux, la menace est réelle. Après s'être dits opéables, ils ont découvert qu'ils le sont vraiment. En septembre, la montée des opérations hostiles de Promodès contre Casino, puis de Pinault contre Worms, traduisait déjà un changement de comportement. Mais c'est l'OPA hostile lancée par l'assureur italien Generali sur les AGF qui a donné le véritable signal. Pour la première fois, un groupe étranger osait s'attaquer à une société française considérée comme intouchable. *« Jusqu'alors certains avaient pensé que l'Europe ne verrait pas le jour ou de façon atténuée. En quelques mois, le processus s'est accéléré. La création d'un véritable marché unique, sans frontières, sans risque de change pousse à une intégration et à une spécialisation rapides, auxquelles il n'est plus possible de s'opposer au nom des intérêts supérieurs de l'Etat »*, remarque Jérôme Liban, analyste stratégie chez Pinatton.

Cette brutale accélération de l'Europe et de la mondialisation prend de court de nombreux groupes français. Avec la dissolution progressive des noyaux durs, nés il y a dix ans lors des premières privatisations, les sociétés ont perdu leur protection artificielle. Faute de fonds de pension français, l'actionnariat des firmes françaises est largement ouvert. Les investisseurs étrangers y prédominent. Pour eux, seule la performance compte. Sous leur influence, les groupes se recentrent, améliorent leur rentabilité. Mais leur redressement n'est pas encore achevé et leur capitalisation boursière reste faible. Sur deux cents entreprises cotées, seuls sept (Alcatel, AXA, Carrefour, Elf, France Télécom, L'Oréal et Total) affichent une capitalisation boursière supérieure à 100 milliards de francs. En moyenne, les sociétés françaises sont valorisées entre 15 à 16 fois leurs bénéfices, alors que les firmes européennes et américaines sont payées entre 18 et 20 fois leurs résultats. Enfin, l'Etat français, qui constituait l'ultime rempart des sociétés françaises, a cessé de faire peur. Les étrangers qui s'autocensuraient par crainte de l'interventionnisme des pouvoirs publics passent désormais outre.

UNE LONGUE LISTE

« Tous les groupes français les plus performants, qui ont des positions ou des technologies intéressantes, peuvent être rachetés », clament les observateurs les plus pessimistes. Ils dressent une liste fort longue des sociétés les plus menacées. A les entendre, Accor, Danone, Schneider, Rhône-Poulenc seraient parmi les premiers à pouvoir passer rapidement sous contrôle étranger.

« Il est évident que des sociétés françaises seront rachetées. Mais des groupes français peuvent aussi acquérir des sociétés étrangères », dit Bernard Esambert, président de la banque Arjil. Comme vient de le faire Lafarge. En réussissant, ces derniers jours, à prendre le contrôle du britannique Redland, le groupe français de matériaux de construction s'est hissé dans les tout premiers rangs mondiaux et paraît désormais bien moins attaquable. Paribas a choisi aussi la voie de la taille, en intégrant le Cetelem et la Compagnie bancaire. D'autres groupes comme Saint-Gobain, Air Liquide, Suez-Lyonnaise des eaux, Générale des eaux, Alcatel-Alsthom ont emprunté le même parcours, ces dernières années. Ils ont acquis des positions mondiales dans leurs métiers qui leur assurent une certaine suprématie par rapport à leurs concurrents.

Si la taille apporte une certaine protection, elle n'est pas, toutefois, une dissuasion absolue, selon de nombreux banquiers d'affaires. Alors que les cartes se redistribuent à l'échelle du continent européen, des groupes sont prêts à payer très cher des concurrents pour leurs parts de marché et leurs technologies. Dans ce contexte, le prix ne constitue même pas un obstacle. *« Les banquiers américains comme Goldman Sachs, Salomon Brothers croulent sous l'argent. Ils sont prêts à apporter des dizaines de milliards de dollars dans une opération »*, confie un observateur. Les groupes acquéreurs peuvent être d'autant plus tentés qu'ils ne répugnent plus à s'endetter : jamais l'argent prêté n'a coûté si peu cher.

Placés sous la menace permanente d'une attaque, les dirigeants sont condamnés à faire preuve d'imagination. La seule défense possible : être meilleur – ou au moins aussi bon – que les concurrents, de façon à s'attacher leurs actionnaires et rendre une opération de rachat moins intéressante. Vivant dans la hantise permanente d'une attaque depuis deux ans, Rhône-Poulenc s'est engagé à réaliser une croissance de 20 % de son résultat opérationnel pendant trois ans, puis s'est résigné à lancer la scission de ses activités chimie et pharmacie comme le lui demandaient ses actionnaires. Comprenant que la protection de la banque de Lazard ne pourra être éternelle face à des possibles attaques extérieures, Danone a choisi de se séparer de ses activités les moins rentables (Panzani, Carambar) pour se recentrer sur ses métiers mondiaux (eau, produits frais, biscuits), où il peut rivaliser à armes égales avec ses concurrents. Pechiney a entrepris une remise à plat de toute son organisation, afin de retrouver un niveau de coût et de rentabilité comparables à ses rivaux.

D'autres évolutions pourraient venir. Pour de nombreux observateurs, des regroupements qui semblaient impossibles du fait du poids de l'histoire ou des susceptibilités de certains dirigeants devraient être mis en œuvre. La progression rapide du marché unique ne laisse guère le choix : le temps de la guerre franco-française est révolu.

Martine Orange

Les treize groupes les plus fragiles

● **Accor** : 40,7 milliards de francs de capitalisation. Le groupe hôtelier, qui a un capital très ouvert, suscite de nombreuses convoitises auprès de ses concurrents.

● **BNP** : 62,1 milliards de capitalisation. Malgré de meilleures performances, le groupe bancaire souffre d'une absence de stratégie offensive.

● **Bouygues** : 15,3 milliards de capitalisation. Le groupe de BTP, possédé à hauteur de 24,7 % par la famille et les collaborateurs, souffre d'une importante décote de holding.

● **CCF** : 26,1 milliards de capitalisation. Petite, très profitable, la banque est considérée comme une proie idéale pour des groupes étrangers à la recherche d'une base française.

● **Club Méditerranée** : 6,1 milliards de capitalisation. En pleine restructuration, le groupe de loisirs peine à retrouver les recettes de sa réussite d'antan.

● **Danone** : 70,4 milliards de capitalisation. La société agroalimentaire, qui possède un actionnariat très dispersé, a des positions fortes suscitant de nombreuses convoitises de ses concurrents.

● **Paribas** : 53 milliards de capitalisation. Malgré la prise de controle du Cetelem et de la Compagnie bancaire, le groupe est toujours considéré comme opéable.

● **Pechiney** : 18,4 milliards de capitalisation. Le producteur d'aluminium, en pleine transformation pour améliorer sa rentabilité, est petit face à ses concurrents.

● **Pernod-Ricard** : 17,1 milliards de capitalisation. Le groupe, détenu à hauteur de 12,5 % par la famille, entre dans une difficile succession, au moment où ses métiers centraux perdent du terrain.

● **Peugeot** : 34,7 milliards de capitalisation. Le constructeur automobile, toujours sous l'influence familiale, souffre d'un manque de taille critique dans un marché européen unifié.

● **Rhône-Poulenc** : 96 milliards de capitalisation. Après le rachat de Rorer, le groupe reste petit face aux géants de la pharmacie, secteur où la recherche demande des moyens de plus en plus importants.

● **Schneider** : 48,8 milliards de capitalisation. Le groupe d'électromécanique, qui n'a pas réglé ses problèmes de succession, est de petite taille face à ses grands concurrents, et son actionnariat est dispersé.

● **Seita** : 10,8 milliards de capitalisation. La firme, récemment privatisée, est une proie idéale pour les géants du tabac, qui cherchent à compenser la diminution de la consommation de cigarettes dans les pays occidentaux par une croissance géographique.

Les sociétés financières sont des cibles faciles

PLUS ENCORE que les entreprises industrielles, les sociétés financières, banques et compagnies d'assurances, sont au centre des grandes manœuvres qui découlent de la mondialisation des activités. Dans ce domaine plus que dans tout autre, la taille et donc la solidité est une nécessité. Les regroupements se sont d'abord opérés sur chaque marché national. Presque chaque jour, des banques régionales américaines se marient. Lundi 1er décembre encore, la National City a annoncé le rachat de First America pour 42 milliards de francs.

En Europe, la proximité de l'euro, l'opulence des trésoreries et les bas taux d'intérêt incitent désormais les investisseurs à franchir leurs frontières. Les sociétés françaises sont des proies tentantes : le système des participations croisées destinées à les protéger contre toute attaque a vécu. Les entreprises restent seules avec les effets pervers que ce système a engendré : une très faible capitalisation. Quant aux privatisées de la deuxième cohabitation, elles n'ont pas été dotées d'actionnariat stable, ce qui les rend facilement opéables.

C'est ce qui est arrivé aux AGF, convoitées par l'assureur italien Generali. Sauf à être protégé par un statut mutualiste qui interdit toute attaque – comme AXA, qui a pu mettre la main sur l'UAP, mais ne peut pas être acheté – trois entreprises financières apparaissent particulièrement vulnérables du fait de la structure de leur actionnariat et d'une taille boursière qui les expose : la BNP, le CCF et Paribas. Elles cherchent donc à grossir.

C'est le sens de l'opération qu'a annoncée Paribas la semaine dernière (*Le Monde* du 27 novembre). En rachetant les actions de ses filiales Compagnie bancaire et Cetelem qu'il ne détient pas encore, et en fusionnant la Compagnie bancaire, la Compagnie financière de Paribas et la Banque Paribas, André Lévy-Lang, le PDG du groupe, tente de construire une forteresse. Dans un premier temps, cette opération devrait pourtant l'affaiblir, puisqu'elle va lui coûter quelque 25,7 milliards de francs et diluera son capital actuel.

Consciente de l'appétit qu'elle peut susciter, la BNP (60 milliards de francs de fonds propres, 3 milliards de résultat net au premier semestre) resserre ses liens avec la Dresdner Bank. Elle est également candidate au rachat du groupe bancaire CIC. Elle va se trouver sur ce dossier en concurrence avec le Crédit commercial de France (CCF), dont la taille moyenne et l'absence d'actionnaire de référence provoquent des rumeurs d'achat régulières qui poussent le titre à la hausse. L'acquisition du CIC donnerait au CCF à peu de chose près la taille de la BNP actuelle.

Babette Stern

France Télécom va négocier dès 1998 le passage aux 35 heures hebdomadaires

L'entreprise publique accueillera 2 000 jeunes en insertion

Signé le 9 janvier 1997, un accord social passé avec quatre syndicats a d'ores et déjà permis à 3 500 salariés de travailler entre 34 et 36 heures en échange d'horaires élargis. La loi Aubry incite l'entreprise à généraliser cette démarche. France Télécom y trouve plus de souplesse à l'heure où se renforce la concurrence et où le marché s'internationalise, comme le montre son association avec Deutsche Telekom et l'Enel en Italie.

NON CONCERNÉE par les emplois-jeunes du secteur public, puisqu'elle est une société anonyme, mais ne pouvant bénéficier de l'aide à la réduction du temps de travail puisque son capital reste contrôlé par l'Etat, France Télécom peut difficilement être en première ligne pour appliquer les projets sociaux du gouvernement.

Sans doute pour prévenir d'éventuelles critiques, Bernard Jaïs, directeur des ressources humaines, et Paul Schiettecatte, directeur du développement et de l'emploi de France Télécom, ont dressé, mardi 2 décembre, un premier bilan de l'accord social signé le 9 janvier 1997 par quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC et CGC). Ils ont par ailleurs indiqué que 70 % des agents étaient devenus actionnaires à la faveur de la mise en Bourse, en octobre : 61 % des employés, 81,5 % de l'encadrement et 91,8 % des cadres supérieurs.

L'accord comporte trois volets : l'insertion des jeunes, l'aménagement et la réduction du temps de travail, et les promotions.

Sur le premier plan, l'accord prévoyait d'« *accueillir en permanence au moins 1 000 jeunes en formation par alternance* ». En 1997, cet objectif a été atteint, et France Télécom prévoit d'en accueillir autant cette année. Les formations en alternance durant deux ans, 2 000 jeunes seront accueillis dans l'entreprise. En 1997, près de 11 000 agents ont quitté l'entreprise et environ 6 000 l'ont intégrée, dont moins de 900 fonctionnaires.

ACCORDS LOCAUX

Pour la direction, l'enjeu du deuxième volet était clair : réduire le temps de travail en contrepartie de l'ouverture des points de contact avec la clientèle plus tard le soir et le samedi. Aujourd'hui, sur 145 000 agents, 9 300 travaillent désormais entre 34 et 36 heures par semaine, en fonction des accords locaux. Selon Bernard Jaïs, la moitié des 764 points d'accueil sont aujourd'hui en « *horaires élargis* », ce qui, selon la direction, est un nombre qui correspond à ses besoins. Mais le projet de loi présenté par Martine Aubry va amener l'entreprise à ouvrir très prochainement des négociations sur les 35 heures « *sur la base de l'accord* » pour l'ensemble des salariés.

Le troisième volet – les promotions internes – est moins médiatique, mais, en interne, c'est celui qui a suscité le plus de réserves. Il prévoit de développer les promotions liées aux « *compétences* » et aux « *aptitudes* » reconnues par un jury, y compris pour les fonctionnaires. Selon la direction, 5 000 promotions auront été réalisées dans ce nouveau cadre en 1997, ce qui prouve que « *le statut n'est pas un élément bloquant de réactivité* ».

Plus globalement, Bernard Jaïs se félicite que, pour la première fois, la hiérarchie se soit approprié un accord qui devait être négocié localement. En onze mois, 68 accords locaux ont été signés : « *La quasi-totalité des agents sont concernés par un accord local* », estime-t-il.

Les syndicats sont plus réservés : « *le dispositif d'insertion des jeunes est moins intéressant que celui du gouvernement, et les promotions sont désormais arbitraires* », se plaint la CGT. Pour SUD, « *les accords locaux ne sont que la transposition de l'accord national. Les horaires de travail élargis ne respectent pas toujours le volontariat* ».

De son côté, la CFDT estime que « *l'accord a généré des discussions locales mais qu'on en est au stade de la mise en œuvre* ». Elle regrette en particulier que la direction n'établisse aucun lien entre réduction du temps de travail et création d'emplois.

Frédéric Lemaître

Patrick Careil prend la présidence de la Société marseillaise de crédit

Pierre Habib-Deloncle a fini par démissionner

LORSQUE l'Etat lui demande un service, Patrick Careil avoue volontiers qu'il n'a pas l'habitude de lui refuser. Le président de la Banque Hervet, toujours publique, a donc accepté de succéder à Pierre Habib-Deloncle à la présidence de la Société marseillaise de crédit, une autre banque publique, tout en conservant ses fonctions actuelles. Il a été nommé mardi 2 décembre au *Journal officiel* administrateur de la banque marseillaise, en « *qualité de personnalité qualifiée* », à la place de M. Habib-Deloncle, qui a démissionné. Un conseil d'administration devait se réunir mardi, en fin d'après midi, pour proposer sa nomination à la présidence, qui sera entérinée lors du conseil des ministres du 3 décembre.

Après un long bras de fer avec le ministère de l'économie et des finances, M. Habib-Deloncle a finalement accepté de démissionner lundi. Le jour même où les inspecteurs de la Commission bancaire débarquaient en force dans la banque. Une mission que la mauvaise volonté du président à s'expliquer sur les comptes a rendue indispensable. En outre, en juillet, une note anonyme avait été adressée à Bercy et à la Commission bancaire pour dénoncer certaines méthodes pratiquées par la banque dans sa politique d'octroi de crédit. Suite à cette note, la direction de la banque a porté plainte contre X... pour dénonciation calomnieuse et violation du secret bancaire.

Depuis plusieurs mois, Bercy travaillait à son remplacement. En septembre, la situation s'était durcie, les administrateurs salariés ayant refusé de participer au conseil d'administration convoqué pour approuver les comptes. Ils avaient d'ailleurs écrit au ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, pour demander le remplacement de leur président, une première.

S'il n'avait pas décidé de son propre chef d'obtempérer aux demandes de M. Strauss-Kahn, qui l'avait fermement invité à démissionner, M. Habib-Deloncle risquait d'être purement et simplement révoqué, malgré le soutien que l'Elysée ne lui a jamais compté. Proche du président de la République et ancien secrétaire général du Club des amis de Jacques Chirac, il avait été nommé en décembre 1995 avec l'appui de ce dernier contre l'avis de Jean Arthuis, le ministre de l'économie de l'époque.

SITUATION DIFFICILE

C'est une situation difficile et tendue que va devoir gérer M. Careil, un inspecteur général des finances, âgé de cinquante ans, qui a été directeur de cabinet de Charles Hernu et de Paul Quilès au ministère de la défense en 1985 et 1986, puis collaborateur de Pierre Bérégovoy au ministère des finances. Dans le livre qu'il vient de publier, l'amiral Pierre Lacoste rappelle d'ailleurs le rôle de ce haut fonctionnaire dans l'affaire Greenpeace. M. Careil a pris la présidence du groupe Hervet en 1989. Il a récemment recruté Yves Bonnet, qui a été secrétaire général de la SMC de 1993 à février 1997.

Il devrait s'efforcer de maintenir une stricte séparation entre le groupe Hervet, qu'il avait tenté de privatiser, et la Marseillaise de crédit. Cette dernière n'est jamais sortie du rouge depuis 1993. Ses pertes accumulées depuis cette date s'élèvent à 2,4 milliards de francs. Recapitalisée à plusieurs reprises par l'Etat – pour plus de 3 milliards de francs –, la banque est suivie de près par la Commission de Bruxelles.

Sophie Fay

L'alliance franco-allemande se ressoude en Italie

FRANCE TÉLÉCOM et Deutsche Telekom ont multiplié ces deux dernières années les initiatives divergentes sur les marchés internationaux. Au point de susciter des interrogations sur la solidité de leur alliance. Avec l'annonce de leur entrée commune dans une société créée avec le groupe italien d'électricité Enel pour s'attaquer au marché transalpin du téléphone (*Le Monde* du 26 novembre), les opérateurs français et allemand veulent offrir le visage d'un couple ressoudé.

« *Nous avons fait beaucoup de progrès en un an* », a assuré, lundi 1er décembre, Michel Bon, le président de France Télécom, à l'occasion de la présentation, à Rome, de cette société, baptisée Wind. « *En Europe, nous regardons partout ce que nous pouvons faire ensemble. Nous avons des projets communs au Danemark, aux Pays-Bas, en Suisse.* »

En Italie, France Télécom et Deutsche Telekom ont pris chacun 24,5 % de Wind, 51 % étant aux mains de l'Enel, qui louera à la société son réseau de télécommunications. Wind, qui entend investir 12 000 milliards de lires (40,8 milliards de francs) et créer 10 000 emplois en dix ans, veut devenir le deuxième opérateur téléphonique, derrière Telecom Italia, offrant des « *services intégrés de téléphonie fixe et mobile* », aux entreprises et aux particuliers.

Les trois alliés prévoient d'accueillir de nouveaux partenaires et évoquent une mise en Bourse « *dès que possible* ». Ils visent un chiffre d'affaires de 10 000 milliards de lires et 8 millions de clients en 2 007, soit 15 % du marché du téléphone fixe et 20 % du marché du téléphone mobile. Les premiers services seront proposés en décembre 1998.

CONCURRENCÉ PAR BT

Ces projets restent suspendus à l'attribution de licences. Ce qui n'est pas acquis dans le téléphone mobile, où Wind sera en concurrence avec le britannique BT, allié aux groupes italiens Mediaset et Eni, pour l'attribution du troisième réseau italien, en février 1998. Si Wind n'obtenait pas cette licence, « *il y a d'autres possibilités d'offrir du téléphone mobile* », assure Tommaso Pompei, le patron de Wind, sans se montrer plus précis.

L'offensive de France Télécom et Deutsche Telekom en Italie ne s'était pas engagée dans une aussi belle harmonie. Fin 1995, le groupe français avait opté pour une alliance avec Olivetti, propriétaire du deuxième réseau italien de téléphone mobile, Omnitel. Un choix auquel n'avait pas souscrit Deutsche Telekom, qui n'avait pas confiance dans le groupe informatique italien. Ce dernier a fini par s'allier avec le groupe allemand Mannesmann.

Philippe Le Cœur

La FNAC Champs-Elysées à l'avant-garde de la flexibilité

IL EST LOIN, le temps où la FNAC dénonçait la déréglementation sauvage lancée par Virgin, en installant en 1988 sur les Champs-Elysées un Megastore ouvert le soir et le dimanche. Mardi 2 décembre devait être inaugurée, sur les mêmes Champs-Elysées, la toute nouvelle FNAC, dans la galerie du Claridge, à deux pas du Virgin Megastore. Ce magasin de 2 500 mètres carrés sera ouvert jusqu'à minuit, sept jours sur sept. « *Un exploit pour la FNAC* », soulignait récemment François-Henri Pinault, le nouveau président de l'entreprise.

Cette nouvelle FNAC, dont M. Pinault veut faire « *la vitrine mondiale* » du groupe, est un coin de plus enfoncé dans les conventions sociales héritées de l'époque des fondateurs. Pour imposer la flexibilité des horaires permettant de concurrencer Virgin, le groupe Pinault Printemps Redoute (PPR), propriétaire de la FNAC depuis 1994, n'a guère eu besoin de négocier. « *FNAC Champs-Elysées est une nouvelle société qui ne possède pas encore d'instances représentatives. Ce sera chose faite dans un an* », explique la directrice des ressources humaines, Isabelle Tremblay. A vrai dire, le nouveau patron n'a eu qu'à reprendre les méthodes de ses prédécesseurs, qui avaient littéralement « saucissonné » l'entreprise. Le groupe FNAC est une juxtaposition de huit sociétés aux statuts différents : FNAC SA (siège social), FNAC Paris (quatre magasins parisiens), Codirep (neuf magasins dans Paris et en banlieue), FNAC Relais (trente-quatre magasins de province), FNAC Service (développement photo), FNAC Junior, FNAC Télécom et FNAC Champs-Elysées. Une tactique d'encerclement des syndicats. « *Nous nous sommes battus dix ans pour obtenir un comité de groupe FNAC et, lorsqu'on l'a enfin obtenu, il a été dissous dans le comité du groupe PPR après le rachat...* », déplore Gaëlle Créach, représentante du syndicat SUD-Commerce, créé en septembre 1996 au magasin de Montparnasse par des dissidents de la CFDT. « *Aujourd'hui, seuls le siège et la FNAC Paris ont des conventions d'entreprise améliorant les conventions collectives*, poursuit-elle. *5 000 des 7 000 salariés français n'ont aucune convention particulière.* »

Même si, selon la DRH, « *tous les magasins sont régis par la même convention collective, la CREM* (électro-ménager) », les salariés des magasins parisiens sont les seuls, par exemple, à bénéficier d'une semaine de travail de 37 heures. Des négociations visant à l'étendre aux magasins de province ont eu lieu, mais « *les organisations syndicales ont cru bon, au grand dam des salariés, de ne pas signer le protocole, préférant attendre la loi sur les 35 heures* », observe Mme Tremblay.

« *Ces différences sont un frein à la mobilité entre les magasins*, reconnaît la DRH. *Une certaine homogénéité des statuts est un de nos objectifs pour les prochaines années.* » Mais la direction n'y met pas le même sens que les syndicats. « *Sur deux cents personnes embauchées aux Champs-Elysées, cent viennent des autres magasins en candidatures spontanées et en parfaite connaissance des horaires* », affirme Mme Tremblay. En s'installant aux Champs-Elysées, l'agitateur culturel serait-il définitivement rentré dans le rang ?

Pascal Galinier

Arianespace commande vingt fusées Ariane-4

VINGT nouveaux exemplaires de la fusée européenne Ariane-4 ont été commandés aux industriels, pour un total de 12 milliards de francs, par Arianespace qui pourra ainsi « *compléter son offre de lancement et assurer la continuité de ses services* », annonce la société dans un communiqué publié lundi 1er décembre. Ces lanceurs supplémentaires couvriront les besoins entre 2000 et 2002, grâce à l'utilisation en parallèle d'Ariane-4 et d'Ariane-5 , dont le premier vol commercial devrait avoir lieu en 1998. Arianespace entend proposer chaque année « *douze à quatorze vols qui permettront de placer en orbite jusqu'à vingt-cinq satellites* ». Pour ce faire, elle compte effectuer en 1998 une nouvelle commande d'Ariane-5 et engager « *les investissements nécessaires pour couvrir l'augmentation des cadences de production et de lancement* ». A ce jour, cent soixante exemplaires de la filière Ariane ont été commandés à l'industrie européenne : onze Ariane-1, dix-sept Ariane-2 et 3, cent-seize Ariane-4 et seize Ariane-5.

DÉPÊCHES

■ **CIC : l'Etat va mettre en vente de gré à gré 67 %** du capital du groupe bancaire, filiale du groupe GAN, selon le décret publié au *Journal officiel* du 2 décembre (*Le Monde* du 14 novembre). Les offres d'achat accompagnées de références financières doivent être déposées au plus tard le 23 février à 18 heures au ministère des finances.

■ **AUTOMOBILE : les ventes de voitures neuves en France** ont augmenté de 7 % en novembre, selon les chiffres publiés par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Novembre 1996, le mois de comparaison, avait été extrêmement mauvais, encaissant de plein fouet les effets de l'arrêt de la prime Juppé. Sur les dix premiers mois de l'année, les immatriculations ont régressé de 21,6 %.

■ **MERCEDES : Daimler-Benz** a annoncé, lundi 1er décembre qu'un modèle Classe A révisé avait passé avec succès le test de la baïonnette. En octobre la voiture avait échoué à ce test en Suède. Mercedes avait alors décidé de retirer provisoirement son modèle de la vente pour le modifier.

■ **SAMSUNG : le conglomérat sud-coréen** a gelé un projet d'investissement de 450 millions de livres (4,5 milliards de francs) au Royaume-Uni en raison de la crise financière qui frappe l'Asie, a indiqué le groupe, lundi 1er décembre. Samsung prévoyait d'élargir les activités de son usine de Teesside (Nord-Est de l'Angleterre) et d'embaucher près de 1 600 personnes d'ici à l'an 2000.

■ **AIR FRANCE : Jean-Pierre Hoss, directeur général adjoint** chargé du développement et des affaires internationales d'Air France, a démissionné. Dans une lettre adressée à ses collaborateurs, Jean-Pierre Hoss a laissé entendre qu'il n'était pas en « *harmonie* » avec les nouvelles orientations d'Air France.

■ **PROCTER & GAMBLE : le groupe américain** a annoncé, lundi 1er décembre, avoir acquis 84 % du capital du papetier sud-coréen Sangyong Paper Co. réalisant sa première opération importante dans la production de papier en Asie. Après avoir longtemps découragé les opérations de rachat menées par des groupes étrangers, la Corée du Sud a autorisé ses conglomérats fortement endettés à céder leurs actifs.

■ **ADTRANZ : le numéro un mondial du matériel ferroviaire** va enregistrer des pertes en 1997, a indiqué lundi la filiale commune du groupe helvético-suédois Asea Brown Boveri (ABB) et de l'allemand Daimler-Benz. La société, créée en 1996, a annoncé 1 800 suppressions d'emplois d'ici à l'an 2 000, qui concerneront surtout l'Allemagne, où elle emploie 7 800 personnes dans neuf unités.

Le pharmacien Zeneca se développe grâce à la biotechnologie

LONDRES
de notre envoyé spécial

L'action de Zeneca, troisième laboratoire pharmaceutique britannique et vingtième mondial, s'est appréciée de plus de 1 %, à 19,5 livres, lundi 1er décembre à la Bourse de Londres, après la présentation aux investisseurs d'un programme de recherche prévoyant le lancement de vingt-six nouvelles molécules. Fortement affecté par la tempête boursière de l'automne, le cours du laboratoire se redresse depuis l'apparition, il y a trois semaines, de rumeurs sur ses ambitieux projets.

« *Nous avons beaucoup d'opportunités* », a reconnu Tom McKillop, directeur de Zeneca Pharmaceuticals, en évoquant les possibilités offertes par les nouvelles technologies. « *Nous avons assemblé les différentes pièces d'un puzzle* », ajoute-t-il, en évoquant les alliances passées avec les firmes de biotechnologies pour améliorer les découvertes. L'objectif affiché est de doubler la productivité de la recherche dans les cinq ans, d'accélérer le passage de la découverte à l'expérimentation et de se hisser de la deuxième à la première place dans le traitement du cancer, grâce aux nouveaux produits.

Issu de la scission des activités chimie et pharmacie d'ICI, en 1993, Zeneca a lancé au cours des trois dernières années six nouveaux traitements, dans le domaine du cancer (Casodex, Arimidex, Tomudex), des maladies du système nerveux central (Seroquel et l'antimigraineux Zomig) et contre l'asthme (Accolate). Le groupe a actuellement quatre-vingt-sept projets en développement comprenant des extensions de traitement et incluant vingt-six nouvelles molécules. « *L'objectif est de mener sur le marché un flux régulier de nouveaux produits rentables* », a expliqué Richard Aury, directeur de la recherche. Le groupe veut avant tout éviter de se trouver dépendant d'un produit principal, qui lorsque son brevet tombe dans le domaine public est soumis à la concurrence. Il faut alors baisser les prix. En 1991, Zeneca en a fait l'expérience sur le marché américain avec son antihypertenseur Tenormin. Le groupe réalisait 42 % de son chiffre d'affaires sur ce seul médicament. Au siècle prochain, quand tomberont dans le public deux de ses médicaments phares, le Zestril pour le cardio-vasculaire en 2001 et, l'année suivante, l'anticancéreux Novaldex, ces deux produits ne représenteront que 22 % des ventes du groupe. L'essentiel, soit 60 %, proviendra de nouveaux médicaments.

PARTENARIATS MULTIPLIÉS

Pour cela, tout en développant sa recherche interne, le groupe multiplie les partenariats avec les firmes de biotechnologies. En l'espace d'un an, entre janvier 1995 et juin 1996, Zeneca a noué une dizaine d'accords (*Le Monde* du 29 novembre). Dans la thérapie génique, qui s'appuie sur l'étude du génome humain, Zeneca s'est associé à la société américaine Incyte pour avoir accès à sa banque de données. La société a aussi signé des accords avec l'université d'Oxford et avec la Molecular Dynamics/Amersham. Dans le domaine de la biologie cellulaire, des contrats ont été conclus avec la firme de biotechnologie Sucgen et l'université de Californie. Pour optimiser ses chances de découvrir de nouvelles molécules, Zeneca a signé des accords avec le britannique Xenova et l'américain Pharmacopeia, deux firmes spécialisées dans la chimie combinatoire, une technique qui permet de créer de nouvelles molécules en associant selon toutes les possibilités, différents groupes chimiques autour d'une structure centrale. Effectuée par des robots, cette technique permet de tester plusieurs millions de configurations en un an. La capacité annuelle de test de Zeneca est passé de 500 000 possibilités voici quatre ans à plus de 4 millions. Enfin, le groupe britannique se lance dans la pharmacogénétique qui permet d'adapter un traitement à chaque profil individuel. Un groupe de quarante scientifiques vient d'être constitué pour se pencher sur ce nouveau domaine.

Dominique Gallois



هكذا من الأصل

France 2 se lance à son tour dans la grève

En même temps que France 3, la deuxième chaîne du service public s'est mise en grève, mardi 2 décembre. Sur fond de division syndicale, ce mouvement se veut un « coup de semonce » à la politique de rapprochement voulue par Xavier Gouyou Beauchamps

« *FRANCE 2 n'est pas en mesure d'assurer la diffusion normale de ses programmes. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.* » Cette phrase en blanc sur fond mauve, sans fioritures, qui s'étale sur l'écran de France 2, à l'aube du mardi 2 décembre, était plutôt attendu sur France 3, où un préavis de grève était déposé. Le mouvement de grève impromptu de la deuxième télévision publique a surpris les téléspectateurs et une partie des salariés. Après avoir cru à un simple impact du mauvais temps, les uns et les autres ont vite compris : les mécontentements dans le service public avaient fait boule de neige.

Ce sont les syndicats FO et CFTC, ainsi que le Syndicat indépendant de la télévision et de la radio (SITR), qui ont appelé les personnels de France 2 à se mettre en grève le 2 décembre à partir de 6 heures du matin. Ces trois syndicats, qui représentent ensemble environ 35 % des personnels de la chaîne, prévoient une interruption de la diffusion des programmes de la Deux pendant vingt-quatre heures. Qualifiée, par la direction de France 2, de « *mouvement psychologique sans revendications claires* », voire « *d'accès de mauvaise humeur* », cette grève, qui semble aussi surprendre une partie du personnel, témoigne des dissensions syndicales internes comme des craintes générées par l'eménagement des équipes de France 2 et France 3 dans le nouveau siège commun à France Télévision au printemps prochain (*Le Monde* du 25 novembre).

A France 2, personne ne semblait y croire vraiment. Certes, un préavis a été déposé le 25 novembre appelant à une grève d'une durée indeterminée pour la CFTC et FO et d'une durée de vingt-quatre heures pour le SITR, mais le comité d'entreprise du lundi 1er décembre « *s'était plutôt bien passé* », selon Michèle Pappalardo, directrice générale de France 2. Même surprise à la CGT où, mardi matin, certains délégués du personnels s'avouaient « *très très surpris* », affirmant même qu'ils pensaient que « *cela ne passerait pas* ».

ÉMISSIONS PRÉ-ENREGISTRÉES

Pourtant le résultat était là, seule la mire apparaissait à l'écran sur France 2, alors que France 3, où la grève était prévue de longue date, diffusait des émissions pré-enregistrées. D'après la CGC, cette efficacité serait le fait d'un petit nombre de grévistes qui contrôleraient la régie finale, empêchant du coup la diffusion de toute image : « *Arrêtez de prendre les salariés de France 2 en otage (...) et arrêtez de vous faire passer pour ce que vous n'êtes pas et n'avez jamais été, leurs défenseurs* », écrit la CFTC dans un tract intitulé « *grève de plaisanteries* ».

A entendre l'intersyndicale, qui a déposé le préavis, les revendications sont nombreuses et reprennent – « *mais en partie seulement* » – certaines de France 3. Les grévistes s'inquiètent de la disparition de certains métiers, notamment avec l'utilisation des nouvelles technologies, et de la préférence économique qui pourrait aller aux salariés de France 3 – « *moins chers* » – avec la création future de services communs à France 2 et France 3. Le président de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps aurait décidé de « *créer une situation de fait accompli car non autorisée par la loi* » en rapprochant, non seulement les personnels des deux chaînes dans un même bâtiment dans le 15e arrondissement de Paris, mais aussi les services juridique, international, et les unités culturelles.

« *La technique consiste à créer une hiérarchie commune qui peut aboutir à terme à des équipes communes* », analyse Gilles Julien du SITR. Et d'après Françoise Chazaud, déléguée syndicale de FO, « *c'est presque mathématique, il y aura de la casse* ». Autrement dit, des suppressions de postes. L'intersyndicale entend envoyer « *un coup de semonce à Xavier Gouyou Beauchamps pour qu'il change sa politique et que l'on discute sur de nouvelles bases* ».

En marge des revendications affichées, ce mouvement de grève laisse transparaître « *l'effroyable* » climat social, qui s'est aggravé lors d'une commission paritaire consacrée, la semaine dernière, aux avancements. La CFDT, qui a formé depuis 1975 l'un des deux « *blocs forts* » syndicaux de France 2 avec FO, a fait sécession. Les syndicats FO et CFDT – qui ont perdu, aux dernières éléctions, le comité d'entreprise qu'ils contrôlaient depuis plusieurs années –, auraient entrepris, selon la CGT, de « *se venger* ». Ils reprochent aux syndicats, désormais aux commandes, d'avoir fait allégeance au président de France Télévision et à sa politique.

A France 3, la réunion entre la direction et les syndicats, qui s'est tenue lundi 1er décembre jusqu'à 23 heures, n'a pas abouti. La grève a débuté, comme prévu, à 0 heure, et des assemblées générales devaient se tenir en fin de matinée. Les partenaires sociaux devaient à nouveau se rencontrer en début d'après-midi. Les journaux et les émissions en direct risquaient d'être perturbées.

Florence Amalou et Françoise Chirot

Radio : la bataille du groupe NRJ en Allemagne

LA LANDESZENTRALE für Privat Rundfunkveranstalter (LPR) de Rhénanie-Palatinat (l'équivalent du Conseil supérieur de l'audiovisuel) a reporté, lundi 1er décembre, sa décision concernant le renouvellement des fréquences du groupe NRJ en Allemagne. Les responsables du groupe français espèrent bien que, d'ici la prochaine réunion du LPR, la Commission européenne se sera prononcée sur ce dossier. En effet, NRJ a saisi l'organisme bruxellois, le 21 novembre, pour qu'il constate « *la violation des principes de liberté d'établissement, de non-discrimination et de libre prestation des services dont est victime NRJ en Allemagne* ».

Le groupe présidé par Jean-Paul Baudecroux – pour qui l'Allemagne est un des points forts du développement à l'étranger – bataille pour obtenir la réattribution des cinq fréquences dont il bénéficiait déjà en Rhénanie-Palatinat. Or le LPR de ce Land est en train de réaménager le paysage radiophonique. Deux réseaux allemands, RPR1 (Rheinland-Pfalzissche Rundfunk GmbH & Cokg) et RPR2, qui appartiennent à des groupes de presse et à des entreprises locales, détiennent respectivement quatorze et onze fréquences. Le reste, jusqu'ici disséminé, va être regroupé pour former un troisième réseau. Pour l'obtention de celui-ci, la station concurrente de NRJ est Rockland Radio Pirmasens, dont un des actionnaires (24,9 %) est le groupe RPR, le reste étant détenu par des chanteurs allemands de rock.

SYSTÈMES DE PRESSION

Dans une note d'information interne destinée aux membres du LPR, il est indiqué que, « *compte tenu de son envergure internationale, NRJ est susceptible de mettre en danger l'économie locale des médias* ». Les responsables de NRJ voient là une intention protectionniste. Suivant leur habitude, ils ont fait fonctionner tous les systèmes de pression. Les membres du LPR ont reçu, ces dernières semaines, plus de six cents coups de téléphone, télécopies, lettres ou messages électroniques pour soutenir le groupe français.

Même le CSA y est allé d'une démarche. Dans une lettre à son homologue du LPR de Rhénanie-Palatinat, le président Hervé Bourges rappelle que le CSA vient d'attribuer des fréquences en France au groupe CLT-UFA, propriétaire de RTL, et il ajoute : « *Il nous paraît important de porter à votre connaissance cette décision que nous venons de prendre, qui traduit notre attachement sincère à soutenir un développement équitable des entreprises audiovisuelles européennes à capitaux allemands présentes sur le marché français.* »

Françoise Chirot

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : la Commission européenne a dénoncé**, lundi 1er décembre, « *le comportement illégal* » des groupes allemands Kirch et Bertelsmann à propos du décodeur de leur télévision à péage Premiere, et elle a demandé qu'ils en « *cessent immédiatement* » la commercialisation. Celle-ci ne peut intervenir tant que la Commission n'a pas donné son feu vert à la fusion entre les deux groupes pour la création de Premiere. – (*AFP*)

■ **PUBLICITÉ : Publicis a déposé plainte**, mercredi 26novembre, devant le tribunal fédéral de Chicago afin de bloquer la fusion en cours entre le groupe américain True North, dont Publicis est le premier actionnaire (18,5 %), et le réseau Bozell. Publicis demande notamment des dommages et intérêts, s'estimant lésé par ce rapprochement qui empêche, selon lui, la constitution d'un réseau international d'envergure. La fusion de Bozell et de True North pourrait être entérinée lors d'une assemblée générale prévue le 30 décembre (*Le Monde* du 26 novembre).

■ **PRESSE : la direction de *L'Express*** a annoncé, lors du comité d'entreprise, qui s'est réuni, jeudi 27 novembre, qu'un plan de relance rédactionnel est prévu pour le printemps 1998.

■ ***Politique santé*, un mensuel consacré aux grands problèmes de santé publique** et de politique sanitaire, est lancé, mercredi 3 décembre, par des journalistes de l'ancienne équipe du *Journal du sida*. Dans un premier temps, ce magazine de 64 pages sera diffusé gratuitement à plus de 20 000 exemplaires avant d'être vendu sur abonnement et dans « *un réseau qualifié de librairies et de kiosques* ». L'objectif de diffusion est de 10 000 exemplaires par mois.

■ ***Le Journal du polar*, un mensuel entièrement consacré à** l'univers du genre, tant dans la littérature que dans le cinéma ou la bande dessinée, vient de paraître. Le premier numéro de ce magazine de format tabloïd, vendu 18 francs, a été tiré à 50 000 exemplaires.

هكذا من الاصل

■ **À TOKYO, le mouvement qui avait porté les quatre dernières séances de Bourse a perdu de son dynamisme, mardi 2 décembre. Le Nikkei a baissé de 0,57 %, à 16 910,29 points.**

■ **LA BOURSE DE SÉOUL a cédé 4,1 %, mardi 2 décembre, déprimée par la lenteur des négociations entre le FMI et le gouvernement. Elle a perdu 16,29 points, à 376,87 points.**

■ **WALL STREET est repassé, lundi 1er décembre, au-dessus des 8 000 points. L'indice Dow Jones a gagné 189,98 points (+ 2,43 %), à 8 013,11 points.**

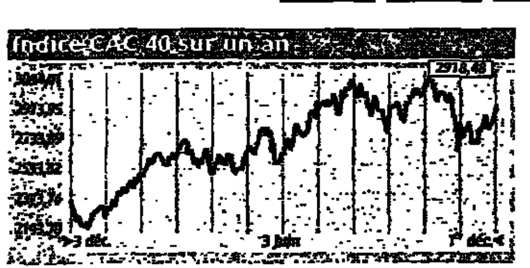
■ **LE BARIL DE PÉTROLE brut light sweet crude a cédé 49 cents, à 18,66 dollars, lundi 1er décembre à New York, après la décision de l'OPEP de relever ses quotas.**

■ **POUR LA QUATRIÈME séance consécutive, la Bourse de Paris a gagné du terrain, lundi 1er décembre. Le CAC 40 a terminé la journée sur un gain de 2,07 %, à 2 918,48 points.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Prises de bénéfice à Paris

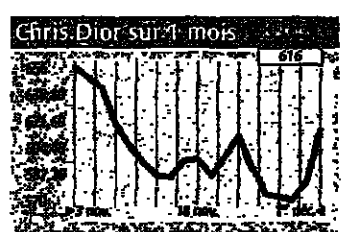


LA BOURSE DE PARIS qui avait vivement progressé lundi faisait l'objet de prises de bénéfices, mardi 2 décembre, que pouvait également justifier l'effritement du dollar. En hausse de 0,04 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,63 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises perdaient 0,82 % à 2 894,68 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel dont 1,5 milliard de francs sur les valeurs de l'indice CAC 40.

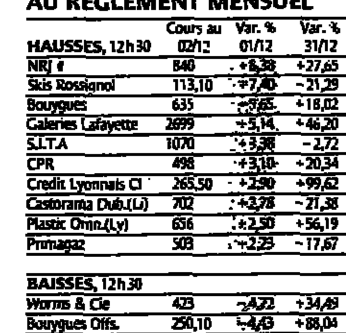
A Paris, le dollar s'effritait un peu à 5,9350 francs. Le billet vert a reculé après les menaces d'intervention du ministre japonais des finances, Hiroshi Mitsuzuka. Ce dernier a affirmé que le Japon était *« prêt à agir de manière appropriée pour stabiliser le marché des changes »*, alors que le yen tombait à ses plus bas niveaux face au dollar depuis plus de cinq ans à Tokyo. Le ministre a laissé entendre qu'une intervention pourrait être effectuée en coordination avec les Etats-Unis. D'autre part, les conjoncturistes commencent à douter sur la capacité de l'économie française à croître de 3 % l'an prochain. La crise asiatique devrait avoir un impact sur la France où l'investissement continue à être en panne, affirment certains d'entre eux.

Christian Dior, valeur du jour

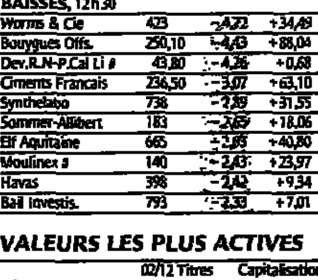
LES VALEURS liées au dollar ont nettement progressé, lundi 1er décembre, à la Bourse de Paris, à l'image de Christian Dior. Le titre de la maison de luxe, filiale de LVMH, a terminé sur un gain de 6,8 %, à 616 francs, avec 130 000 actions échangées. Pénalisé par la crise asiatique, le titre, comme les autres valeurs du secteur, semblait retrouver la faveur des boursiers. LVMH, qui avait touché son plus bas niveau de l'année, a également regagné du terrain, s'appréciant de 6,9 %, à 1 082 francs, avec des échanges portant sur 267 000 titres. Clarins a gagné, pour sa part, 6,3 %.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

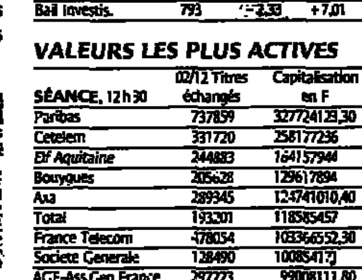


HAUSSES, 12h30	Cours au 02/12	Var. % 01/12	Var. % 31/12
NRJ #	840	+8,38	+27,65
Skis Rossignol	113,10	+7,40	−21,29
Bouygues	635	+5,65	+18,02
Galeries Lafayette	2699	+5,14	+46,20
S.I.T.A	1070	+3,38	−2,72
CPR	498	+3,10	+20,34
Credit Lyonnais CI	265,50	+2,90	+99,62
Castorama Dub.(Li)	702	+2,78	−21,38
Plastic Omn.(Ly)	656	+2,50	+56,19
Primagaz	503	+2,23	−17,67



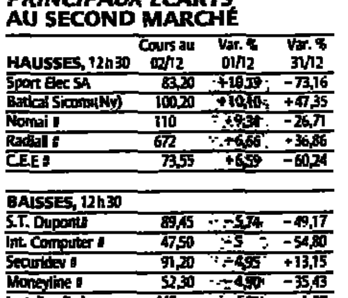
BAISSES, 12h30			
Worms & Cie	423	−4,72	+34,49
Bouygues Offs.	250,10	−4,43	+88,04
Dev.R.N-P.Cal Li #	43,80	−4,26	+0,68
Ciments Francais	236,50	−3,07	+63,10
Synthelabo	738	−2,89	+31,55
Sommer-Allibert	183	−2,69	+18,06
Elf Aquitaine	665	−2,授	+40,80
Moulinex #	140	−2,43	+23,97
Havas	398	−2,42	+9,34
Bail Investis.	793	−2,33	+7,01

VALEURS LES PLUS ACTIVES



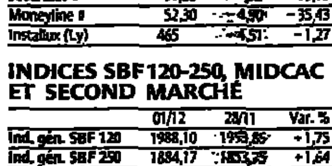
SÉANCE, 12h30	02/12 Titres échangés	Capitalisation en F
Paribas	737859	327724123,30
Cetelem	331720	258177236
Elf Aquitaine	244883	164157944
Bouygues	205628	129617894
Axa	289345	124741010,40
Total	193201	118585457
France Telecom	478054	103366552,30
Societe Generale	128490	100854173
AGF-Ass.Gen.France	297223	99008111,80
LVMH Moet Hen.	77754	83980962

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

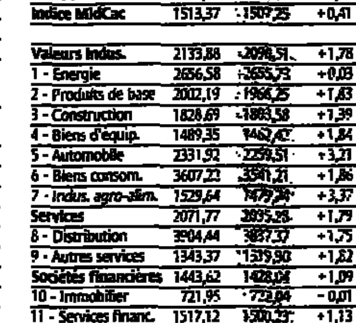


HAUSSES, 12h30	Cours au 02/12	Var. % 01/12	Var. % 31/12
Sport Elec SA	83,20	+10,39	−73,16
Batical Sicomi(Ny)	100,20	+10,10	+47,35
Nomai #	110	+9,34	−26,71
Radiall #	672	+6,66	+36,86
C.E.E #	73,55	+6,59	−60,24
BAISSES, 12h30			
S.T. Dupont#	89,45	−5,74	−49,17
Int. Computer #	47,50	−5	−54,80
Securidev #	91,20	−4,95	+13,15
Moneyline #	52,30	−4,90	−35,43
Installux (Ly)	465	−4,51	−1,27

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



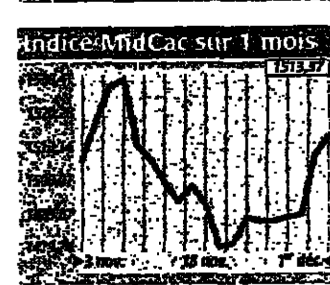
	01/12	28/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1988,10	1953,85	+1,75
Ind. gén. SBF 250	1884,17	1853,75	+1,64
Ind. Second Marché	1732,29	1725	+0,42
Indice MidCac	1513,37	1507,25	+0,41



	01/12	28/11	Var. %
Valeurs Indus.	2133,88	2096,51	+1,78
1 - Energie	2656,58	2655,73	+0,03
2 - Produits de base	2002,19	1966,25	+1,83
3 - Construction	1828,69	1803,58	+1,39
4 - Biens d'équip.	1489,35	1462,42	+1,84
5 - Automobile	2331,92	2259,51	+3,21
6 - Biens consom.	3607,22	3541,21	+1,86
7 - Indus. agro-alim.	1529,64	1479,74	+3,37
Services	2071,77	2035,28	+1,79
8 - Distribution	3904,44	3837,37	+1,75
9 - Autres services	1343,37	1319,90	+1,82
Sociétés financières	1443,62	1428,04	+1,09
10 - Immobilier	721,95	722,04	−0,01
11 - Services financ.	1517,12	1500,23	+1,13
12 - Sociétés invest.	1659,79	1637,73	+1,35







Légère baisse à Tokyo

LE MOUVEMENT, qui avait porté la Bourse de Tokyo durant quatre séances consécutives, a perdu de sa vigueur, mardi 2 décembre. *L'indice Nikkei a terminé* en baisse de 0,57 %, à 16 910,29 points. La hausse de Wall Street, lundi soir, a apporté un soutien à Tokyo, mais pas suffisamment pour générer de nouveaux achats. La Bourse entretient toujours l'espoir que des fonds publics seront employés à stabiliser le système financier.

La veille, Wall Street est repassée au-dessus des 8 000 points pour la première fois depuis le 22 octobre, propulsée par les gains des places de Hongkong et Tokyo, l'annonce d'une nouvelle fusion bancaire aux Etats-Unis et une détente sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones a gagné *189,98* points *(+ 2,43 %), à 8 013,11 points*, la quatrième plus forte progression en termes de points jamais enregistrée.

En Europe, la Bourse de Londres s'est nettement redressée dans le sillage de Wall Street, et a ainsi corrigé son net recul de vendredi. L'indice Footsie a progressé de 1,86 %, *à 4 921,8 points. A Francfort, les* valeurs allemandes ont gagné 3,01 %.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 01/12	Cours au 28/11	Var. en %
Paris CAC 40	2896,67	2859,19	+1,29
New-York/DJ indus.	7874,10	7823,13	+0,65
Tokyo/Nikkei	17007,60	16636,38	+2,18
Londres/FT100	4868,30	4831,80	+0,75
Francfort/Dax 30	4068,05	3949,14	+2,92
Frankfort/Commer.	1341,05	1306,65	+2,57
Bruxelles/Bel 20	2924,39	2924,39	—
Bruxelles/Général	2439,22	2392,80	+1,90
Milan/MIB 30	1223	1223	—
Amsterdam/Ge. Cbs	604,40	594,90	+1,57
Madrid/Ibex 35	613,16	605,15	+1,31
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	—
Londres FT30	3143	3138,40	+0,15
Hong Kong/Hang S.	10750,90	10526,98	+2,08
Singapour/Strait t	*1694,19*	*1660,59*	+1,98

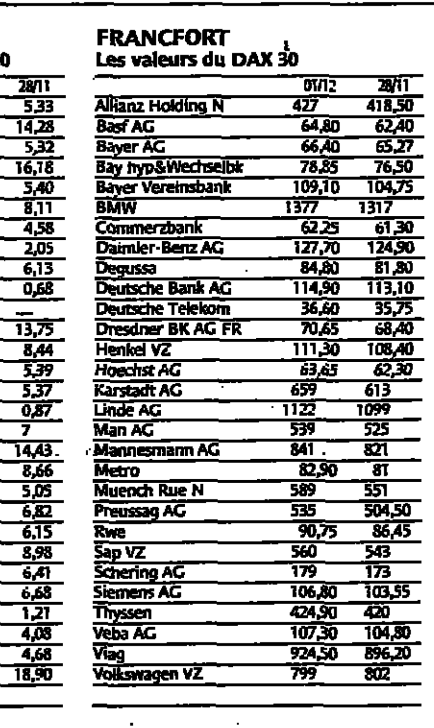
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	01/12	28/11
Alcoa	67,06	67,25
Allied Signal	39	37,12
American Express	82,68	78,87
AT & T	57	55,87
Boeing Co	53,93	53,12
Caterpillar Inc.	49,18	47,93
Chevron Corp.	79,62	80,18
Coca-Cola Co	64,56	62,50
Disney Corp.	97,68	94,93
Du Pont Nemours&Co	61,50	60,56
Eastman Kodak Co	61,43	60,62
Exxon Corp.	61,75	61
Gén. Motors Corp.H	61,81	61
Gén. Electric Co	74	73,75
Goodyear T & Rubbe	62,75	60,68
Hewlett-Packard	62,75	61,06
IBM	112,56	109,56
Intl Paper	48,18	47,43
J.P. Morgan Co	120,75	114,18
Johnson & Johnson	64,68	62,93
Mc Donalds Corp.	48,87	48,50
Merck & Co.Inc.	95,31	94,56
Minnesota Mng.&Mfg	98,62	97,43
Philip Moris	44,25	43,50
Procter & Gamble C	77,93	76,31
Sears Roebuck & Co	48,50	45,81
Travelers	54	50,50
Union Carb.	45,25	44,12
Utd Technol	77,50	74,93
Wal-Mart Stores	*40,81*	*39,93*

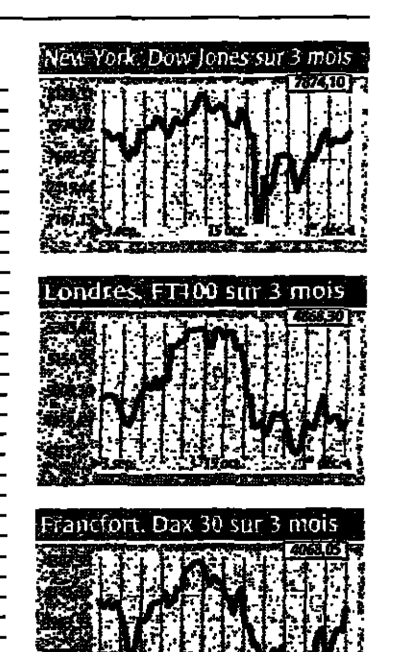
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	01/12	28/11
Allied Lyons	5,29	5,33
Barclays Bank	14,21	14,28
B.A.T. Industries	5,39	5,32
British Aerospace	16,10	16,18
British Airways	5,44	5,40
British Petroleum	8,12	8,11
British Telecom	4,59	4,58
B.T.R.	2,06	2,05
Cadbury Schweppes	6,15	6,13
Eurotunnel	0,67	0,68
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,20	13,75
Granada Group Plc	8,48	8,44
Grand Metropolitan	*5,44*	*5,39*
Guinness	5,44	5,37
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7	7
H.S.B.C.	14,56	14,43
Impérial Chemical	8,80	8,66
Legal & Gen. Grp	4,97	5,05
Lloyds TSB	6,79	6,82
Marks and Spencer	6,14	6,15
National Westminst	8,82	8,98
Peninsular Orienta	6,43	6,41
Reuters	6,60	6,68
Saatchi and Saatch	1,19	1,21
Shell Transport	4,10	4,08
Tate and Lyle	4,72	4,68
Zeneca	19,23	18,90

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



	01/12	28/11
Allianz Holding N	427	418,50
Basf AG	64,80	62,40
Bayer AG	66,40	65,27
Bay hyp&Wechselbk	78,85	76,50
Bayer Vereinsbank	109,10	104,75
BMW	1377	1317
Commerzbank	62,25	61,30
Daimler-Benz AG	127,70	124,90
Degussa	84,80	81,80
Deutsche Bank AG	114,90	113,10
Deutsche Telekom	36,60	35,75
Dresdner BK AG FR	70,65	68,40
Henkel VZ	111,30	108,40
Hoechst AG	*63,65*	*62,30*
Karstadt AG	659	613
Linde AG	1122	1099
Man AG	539	525
Mannesmann AG	841	821
Metro	82,90	81
Muench Rue N	589	551
Preussag AG	535	504,50
Rwe	90,75	86,45
Sap VZ	560	543
Schering AG	179	173
Siemens AG	106,80	103,55
Thyssen	424,90	420
Veba AG	107,30	104,80
Viag	924,50	896,20
Volkswagen VZ	799	802



LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

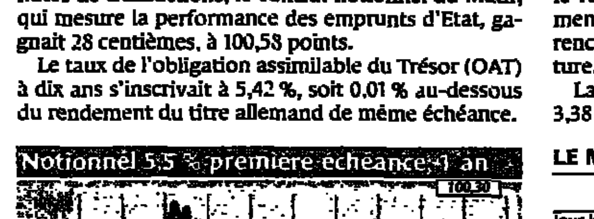
Hausse du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français a ouvert en nette hausse, mardi 2 décembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 28 centièmes, à 100,58 points.

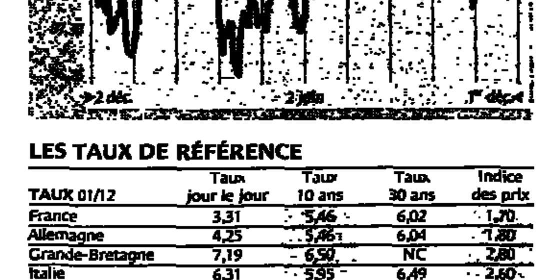
Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,42 %, soit 0,01 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en hausse, notamment soutenues par le recul des prix des matières premières. Le rendement de l'emprunt à 30 ans, qui constitue la référence outre-Atlantique, s'était inscrit à 6,04 % en clôture.

La Banque de France a laissé inchangé mardi, à 3,38 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE



TAUX 01/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,31	5,46	6,02	1,70
Allemagne	4,25	5,46	6,04	1,80
Grande-Bretagne	7,19	6,50	NC	2,80
Italie	6,31	5,95	6,49	2,60
Japon	0,56	1,96	NC	0,50
Etats-Unis	5,72	5,88	6,06	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 01/12	Taux au 28/11	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	*5,81*	*5,77*	*101,20*
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 01/12	Vente 01/12	Achat 28/11	Vente 28/11
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,45	3,53	3,45	3,55
3 mois	3,57	3,69	3,56	3,71
6 mois	3,71	3,81	3,71	3,86
1 an	3,95	4,07	3,98	4,13
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5625	—	3,5625	—
Pibor Francs 3 mois	3,6875	—	3,6875	—
Pibor Francs 6 mois	3,8203	—	3,8203	—
Pibor Francs 9 mois	3,9512	—	3,9512	—
Pibor Francs 12 mois	4,0920	—	4,0920	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5417	—	4,5417	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6250	—	4,6250	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7292	—	4,7292	—

MATIF

Échéances 01/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	59305	100,30	100,34	100,20	100,24
Mars 98	8704	99,78	99,82	99,68	99,74
Juin 98	2	99,14	99,14	99,14	99,14
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	7984	96,29	96,29	96,27	96,28
Mars 98	9323	96,07	96,11	96,05	96,11
Juin 98	5017	95,86	95,88	95,86	95,87
Sept. 98	2663	95,68	95,70	95,67	95,69
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	950	99,40	99,42	99,26	99,32
Mars 98	86	99,10	99,16	99,10	99,14

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 01/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 97	17799	2927	2933	2888	2895
Janvier 98	671	2914	2918	2896,50	2903
Mars 98	216	2942	2942	2930	2920
Juin 98	—	—	—	—	—

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9457 | US/DM ↗ 1,7771 | US/¥ ↗ 128,6600 | DM/F ↘ 3,3465 | £/F ↗ 9,9890

Vigueur du dollar

LE DOLLAR était très ferme, mardi 2 décembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'inscrivait à 1,7764 mark et 5,95 francs. Le billet vert se montrait également très vigoureux vis-à-vis de la monnaie japonaise. Il cotait 129,20 yens, son cours le plus élevé depuis cinq ans et demi. Le ministre japonais des finances, Hiroshi Mitsuzuka, s'est déclaré mardi *« inquiet de la tendance récente à la dépréciation du yen. Ce n'est certainement pas souhaitable »*. *« Nous sommes prêts à agir de manière appropriée pour stabiliser le marché des changes »*, a-t-il ajouté, faisant ainsi planer la menace d'une intervention concertée de la Banque du Japon et de la Réserve fédérale américaine.

Le franc gagnait du terrain face à la monnaie allemande, à 3,3450 francs pour 1 mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 01/12	% 28/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,6500	−0,01	322	346
Ecu	6,6350	+0,01	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,9457	+0,77	*5,6000*	6,2000
Belgique (100 F)	16,2240	—	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	296,9600	−0,01	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4170	+0,04	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,9200	—	82	92
Irlande (1 iep)	8,7510	+0,18	8,2800	9,1300
Gde-Bretagne (1 L)	9,9890	+0,89	9,4400	10,2900
Grèce (100 drach.)	2,1340	+0,07	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,0700	−0,32	70	80
Suisse (100 F)	415,0600	+0,28	401	425
Norvège (100 k)	82	−0,12	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	*47,5500*	—	*45,6500*	48,7500
Espagne (100 pes.)	3,9590	—	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2750	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1763	+0,58	3,8400	4,4400
Japon (100 yens)	4,6155	−0,34	4,4600	4,8100
Finlande (mark)	110,6800	−0,03	104,5000	115,5000

PARITÉS DU DOLLAR	02/12	01/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7771	1,7645	+0,71
TOKYO : USD/Yens	128,6600	127,6100	+0,82

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9419	5,9344	5,9057	5,9037
Yen (100)	4,6184	4,6140	4,6277	4,6225
Deutschemark	3,3470	3,3465	3,3471	3,3466
Franc Suisse	4,1459	4,1384	4,1402	4,1366
Lire ital. (1000)	3,4182	3,4167	3,4165	3,4143
Livre sterling	10,0002	9,9817	9,8939	9,8835
Peseta (100)	3,9615	3,9557	3,9606	3,9585
Franc Belge (100)	16,243	16,200	16,232	16,225

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,50	3,62	3,76
Eurodollar	5,87	5,84	5,84
Eurolivre	7,52	7,65	7,75
Eurodeutschemark	3,69	3,80	3,86

L'OR

	cours 01/12	cours 28/11
Or fin (k. barre)	56500	56500
Or fin (en lingot)	56900	56600
Once d'Or Londres	296,80	294,35
Pièce française(20f)	329	325
Pièce suisse (20f)	328	325
Pièce Union lat(20f)	328	326
Pièce 20 dollars us	2355	2360
Pièce 10 dollars us	1380	1380
Pièce 50 pesos mex.	2110	2100

LE PÉTROLE

En dollars	cours 02/12	cours 01/12
Brent (Londres)	18,93	18,17
WTI (New York)	19,13	18,71
Light Sweet Crude	—	18,63

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	02/12	01/12
Dow-Jones comptant	135,03	[illegible]
Dow-Jones à terme	144,28	144,77
CRB	235,55	236,96
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1860,75	1828,25
Cuivre à 3 mois	1878	1852,50
Aluminium comptant	1583,25	1567
Aluminium à 3 mois	1599,50	1586
Plomb comptant	539,75	538,50
Plomb à 3 mois	547,50	534,50
Etain comptant	5812,50	5775
Etain à 3 mois	5722,50	5667,50
Zinc comptant	1147,50	1136,50
Zinc à 3 mois	1162	1182
Nickel comptant	6175	6052,50
Nickel à 3 mois	6180	6155

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	—	527,30
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	209,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	341,75	344,25
Maïs (Chicago)	271,50	272,75
Grain. soja (Chicago)	718,25	715,50
Tourt. soja (Chicago)	236,80	238,50
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	76,25	76,45
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1552	1529
Café (Londres)	1643	1741
Sucre blanc (Paris)	310	302,50
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	69,45
Jus d'orange (New-York)	—	48,35

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 2 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
– 0,79 %
CAC 40 : 2895,49

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	960	960	—	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	930	920	– 1,07	48,35
Renault (T.P.)	1800	1800	—	45,36
Rhone Poulenc(T.P)	2260	2251	– 0,39	106,28
Saint Gobain(T.P.)	1275	1276	+ 0,07	71,83
Thomson S.A (T.P)	915	916	+ 0,10	44,85
Accor	1128	1140	+ 1,06	20
AGF-Ass.Gen.France	336	332	– 1,19	5
Air Liquide	950	931	– 2	14
Alcatel Alsthom	758	753	– 0,65	10
Atos (ex.Axime) CA	782	778	– 0,51	—
Axa	433,50	429,30	– 0,96	7,50
Bail Investis.	812	793	– 2,33	54,40
Bancaire (Cie)	903	906	+ 0,33	10
Bazar Hot. Ville	535	540	+ 0,93	16
Bertrand Faure	391	384,50	– 1,66	4
BIC	427	422,60	– 1,03	4
BIS	490	490	—	8
B.N.P.	291	288	– 1,03	4,80
Bollore Techno.	796	780	– 2,01	17,50
Bongrain	2510	2481	– 1,15	60
Bouygues	601	635	+ 5,65	15
Bouygues Offs.	261,70	250,10	– 4,43	3
Bull#	66,65	65,65	– 1,50	—
Canal +	1038	1042	+ 0,38	20
Cap Gemini	498	494	– 0,80	2
Carbone Lorraine	1608	1621	+ 0,80	38
Carrefour	3253	3219	– 1,04	26
Casino Guichard	328	327,50	– 0,15	4,50
Casino Guich.ADP	254	253,90	– 0,03	4,75
Castorama Dub.(Li)	683	702	+ 2,78	11
C.C.F.	360,50	356	– 1,24	5,80
Cegid (Ly)	619	620	+ 0,16	30
Cerus Europ.Reun	32,75	32,80	+ 0,15	[illegible]
Cetelem	774	775	+ 0,12	10
CGIP	1919	1901	– 0,93	40
Chargeurs	339,80	340,20	+ 0,11	7
Christian Dalloz	678	680	+ 0,29	12
Christian Dior	616	621	+ 0,81	6,30
Ciments Francais	244	236,50	– 3,07	7,25
Cipe France Ly #	170,30	167,10	– 1,87	2,50
Clarins	474	471	– 0,63	7,20
Club Mediterranee	448,60	445,10	– 0,78	4,50
Coflexip	587	586	– 0,17	1,45
Colas	858	862	+ 0,46	25
Comptoir Entrep.	13,10	12,95	– 1,14	7,50
Comptoirs Mod.	2850	2820	– 1,05	24
CPR	483	498	+ 3,10	20
Cred.Fon.France	72,90	73,10	+ 0,27	28
Credit Lyonnais CI	258	265,50	+ 2,90	10
Cred.Nat.Natexis	352,60	350	– 0,73	10
CS Signaux(CSEE)	177	179,90	+ 1,63	5,30
Damart	3600	3600	—	65
Danone	967	956	– 1,13	17
Dassault-Aviation	1232	1245	+ 1,05	31,50
Dassault Electro	585	573	– 2,05	6,40
Dassault Systemes	167,50	169	+ 0,89	1,70
De Dietrich	275	271	– 1,45	5,38
Deveaux(Ly)#	699	698	– 0,14	24
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,75	43,80	– 4,26	—
Dexia France	646	635	– 1,70	15,70
DMC (Dollfus Mi)	101	102	+ 0,99	4
Dynaction	155,50	155	– 0,32	3
Eaux (Cie des)	786	784	– 0,25	12
Eiffage	254,90	250	– 1,92	28,80
Elf Aquitaine	683	665	– 2,63	14
Eramet	231,40	228	– 1,46	4,60
Eridania Beghin	920	923	+ 0,32	33
Essilor Intl	1689	1680	– 0,53	34,50
Essilor Intl.ADP	1560	1579	+ 1,21	15,30
Esso	475	474,40	– 0,12	4
Eurafrance	2380	2353	– 1,13	72
Euro Disney	7,70	7,60	– 1,29	0,68
Europe 1	1125	1125	—	19
Eurotunnel	6,85	6,75	– 1,45	—
Fimalac SA	465	456,10	– 1,91	16
Finextel	106,30	106,30	—	3,93
Fives-Lille	357	357	—	14
France Telecom	217,70	215,70	– 0,91	—
Fromageries Bel	4300	4335	+ 0,81	50
Galeries Lafayette	2567	2699	+ 5,14	11
GAN ex.dt sous	132	131,60	– 0,30	4
Gascogne (B)	475	475	—	14
Gaumont #	395,10	392	– 0,78	2,50
Gaz et Eaux	2485	—	—	55
Geophysique	662	675	+ 1,96	8
G.F.C.	525	523	– 0,38	19
Groupe Andre S.A.	575	581	+ 1,04	6
Groupe GTM	380	380,10	+ 0,02	8
Gr.Zannier (Ly) #	123	121,10	– 1,54	2,20
Guilbert	796	804	+ 1	12
Guyenne Gascogne	1870	1859	– 0,58	30
Hachette Fil.Med.	1158	1155	– 0,25	15
Havas	407,90	398	– 2,42	8,50
Havas Advertising	754	737	– 2,25	13
Imetal	708	705	– 0,42	18
Immeubl.France	350	345	– 1,42	6
Infogrames Enter.	910	902	– 0,87	—
Ingenico	113	114	+ 0,88	3
Interbail	168	168	—	17,15
Intertechnique	1261	1250	– 0,87	18
ISIS	664	663	– 0,15	—
Jean Lefebvre	340,10	341,50	+ 0,41	10
Klepierre	770	770	—	28
Labinal	1520	1493	– 1,77	23,50
Lafarge	395,50	391,10	– 1,11	10
Lagardere	176,90	174,60	– 1,30	3,70
Lapeyre	335,50	341	+ 1,63	5,60
Lebon	270	—	—	7
Legrand	1150	1146	– 0,34	4,30
Legrand ADP	770	770	—	6,88
Legris indust.	206	206,10	+ 0,04	5
Locindus	750	755	+ 0,66	63
L'Oreal	2330	2333	+ 0,12	14
LVMH Moet Hen.	1082	1074	– 0,73	6,30
Marine Wendel	683	690	+ 1,02	17
Metaleurop	61,70	61,50	– 0,32	4
Metrologie Inter.	14,50	14,50	—	—
Michelin	331,50	324	– 2,26	3,30
Moulinex #	143,50	140	– 2,43	4
Nord-Est	121	119,10	– 1,57	5,50
Nordon (Ny)	400	—	—	—
NRJ #	775	840	+ 8,38	6
Olipar	67	—	—	—
Paribas	439	442,70	+ 0,84	13
Pathe	1155	1134	– 1,81	10
Pechiney	235,30	235,80	+ 0,21	3,30
Pernod-Ricard	304	303	– 0,32	4,40
Peugeot	696	693	– 0,45	3
Pinault-Print.Red	3112	3108	– 0,38	32
Plastic Omn.(Ly)	640	656	+ 2,50	8,50
Primagaz	492	503	+ 2,23	8,50
Promodes	2212	2222	+ 0,45	14
Publicis #	495	490	– 1,01	4,80
Remy Cointreau	94,10	94,10	—	4,60
Renault	173,30	171,40	– 1,09	3,50
Rexel	1770	1765	– 0,28	19,60
Rhone Poulenc A	267,90	268,10	+ 0,07	3,50
Rochette (La)	26,35	26,50	+ 0,56	1,20
Rue Imperiale(Ly)	5130	5130	—	120
Sade (Ny)	193	191	– 1,03	12,50
Sagem SA	2648	2650	+ 0,07	26
Saint-Gobain	823	822	– 0,12	17
Salomon (Ly)	516	515	– 0,19	3,30
Salvepar (Ny)	449,90	441	– 1,97	18,50
Sanofi	595	588	– 1,17	6,60
Sat	1640	1625	– 0,91	29
Saupiquet (Ns)	550	541	– 1,63	10
Schneider SA	332	334,80	+ 0,84	5
SCOR	256,90	258,90	+ 0,81	10
S.E.B.	774	789	+ 1,93	11,20
Sefimeg CA	330	328	– 0,60	14,60
SEITA	206,50	203,50	– 1,45	6,60
Selectibanque	66,60	66,60	—	6
SFIM	1050	1036	– 1,33	30
SGE	144,10	146	+ 1,31	5
Sidel	347	352	+ 1,44	4,50
Silic CA	780	786	+ 0,76	37,34
Simco	420	425	+ 1,19	20,76
S.I.T.A.	1035	1070	+ 3,38	12
Skis Rossignol	105,30	113,10	+ 7,40	2,50
Societe Generale	785	785	—	17,50
Sodexho Alliance	3214	3193	– 0,65	26
Sommer-Allibert	186	183	– 2,65	4
Sophia	232	233,40	+ 0,60	17,25
Spir Communic. #	359,50	365	+ 1,52	45
Strafor Facom	372,10	368	– 1,10	7
Suez Lyon.des Eaux	660	661	+ 0,15	12
Synthelabo	760	738	– 2,89	5,52
Technip	629	639	+ 1,58	10,50
Thomson-CSF	170	168,80	– 0,70	2,80
Total	622	613	– 1,44	10,50
UIF	405	398	– 1,72	14,68
UIS	203,10	203	– 0,04	14,97
Unibail	571	568	– 0,52	29
Union Assur.Fdal	700	695	– 0,71	19
Usinor	95	95,40	+ 0,42	3
Valeo	394,70	396	+ 0,32	2
Vallourec	363	368	+ 1,37	6
Via Banque	164,10	167	+ 1,76	12
Worms & Cie	444	423	– 4,72	9,50
Zodiac ex.dt divd	1225	1238	+ 1,06	30
Elf Gabon	1041	1050	+ 0,86	551,69

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	119	119,20	+ 0,25	1,18
Adecco S.A.	1745	1733	– 0,68	13,13
Adidas AG #	840	843	+ 0,35	2,71
American Express	480,90	489,20	+ 1,72	1,13
Anglo American #	242,50	248,70	+ 2,55	7,14
Amgold #	240,50	235	– 2,28	9,96
Arjo Wiggins App.	16,90	16,85	– 0,29	0,22
A.T.T. #	333,80	337,20	+ 1,01	1,61
Banco Santander #	181,70	182,40	+ 0,38	0,89
Barrick Gold #	95,40	96,45	+ 1,10	0,35
B.A.S.F. #	217	215,60	– 0,64	4,18
Bayer #	225	223,10	– 0,84	4,19
Cordiant PLC	11,70	11,50	– 1,70	0,10
Crown Cork ord.#	289	286,20	– 0,96	1,29
Crown Cork PF CV#	260	268	—	2,33
Daimler Benz #	434,70	436	+ 0,29	2,71
De Beers #	124,50	124,30	– 0,16	0,69
Deutsche Bank #	388,50	388,40	– 1,31	4,44
Dresdner Bank	234,80	238,40	+ 1,53	3,82
Driefontein #	39,95	40,40	+ 1,12	8,96
Du Pont Nemours #	368,40	363,80	– 1,24	1,54
Eastman Kodak # ■	355,90	363,60	+ 2,16	3,18
East Rand #	1,33	1,33	—	0,10
Echo Bay Mines #	13,15	12,80	– 2,66	0,25
Electrolux #	453,40	461	+ 1,67	6,53
Ericsson #	249	247	– 0,80	1,30
Ford Motor #	256,90	262,40	+ 2,14	2,31
Freegold #	23,15	22,90	– 1,07	1,34
Gencor act.regr.	9,30	9,50	+ 2,15	1,36
General Elect. #	443,80	438,40	– 1,21	1,27
General Motors #	365	366,10	+ 0,30	2,45
Gle Belgique #	561	552	– 1,60	14,24
Grd Metropolitan	54,50	54,45	– 0,09	0,59
Guinness Plc #	54,60	55	+ 0,73	0,47
Hanson PLC reg.	29,95	29,35	– 2	0,39
Harmony Gold #	14,25	14,40	+ 1,05	0,43
Hitachi #	43,60	43,45	– 0,34	0,23
Hoechst #	215,90	214	– 0,88	3,45
I.B.M #	664	668	+ 0,60	0,99
I.C.I #	88	89	+ 1,13	1,22
Ito Yokado #	267,30	273,10	+ 2,16	0,72
Kingfisher plc #	82,50	82,60	+ 0,12	0,61
Matsushita #	93,30	91,45	– 1,98	0,26
Mc Donald's # ■	286,70	290,10	+ 1,18	0,40
Merck and Co #	564	565	+ 0,17	2,27
Mitsubishi Corp.#	45,80	46	+ 0,43	0,15
Mobil Corporat.#	422	422	—	2,62
Morgan J.P. #	680	714	+ 5	4,40
Nestle SA Nom. #	8850	8840	– 0,11	78,58
Nipp. MeatPacker #	77	—	—	0,71
Nokia A	490	485,50	– 0,91	3,94
Norsk Hydro #	300,10	297,10	– 0,99	4,78
Petrofina #	2320	2255	– 2,80	49,82
Philip Morris #	260,10	260,40	+ 0,11	1,99
Philips N.V #	417	412,10	– 1,17	3,59
Placer Dome Inc #	71,10	71,40	+ 0,42	0,34
Procter Gamble #	461	461,50	+ 0,10	1,27
Quilvest	298	310	+ 4,02	13,93
Randfontein #	7,95	7,85	– 1,25	0,62
Rio Tinto PLC #	71,85	73	+ 1,60	0,99
Royal Dutch #	313	313,30	+ 0,09	2,91
Sega Enterprises	132,80	132	– 0,60	0,63
Saint-Helena #	17,05	17,50	+ 2,63	1,51
Schlumberger #	474	465,10	– 1,87	1,10
SGS Thomson Micro.	438,90	430,30	– 1,95	—
Shell Transport #	40,65	41	+ 0,86	0,49
Siemens #	365	363	– 0,54	3,70
Sony Corp. #	517	527	+ 1,93	1,06
Sumitomo Bank #	73,55	70,95	– 3,53	0,18
T.D.K #	489,50	516	+ 5,41	0,99
Telefonica #	176	177,50	+ 0,85	1,61
Toshiba #	26,45	27	+ 2,07	0,21
Unilever act.Div.#	348	347	– 0,28	1,64
United Technol. #	456	459	+ 0,65	1,52
Vaal Reefs #	202	198,20	– 1,88	9,64
Volkswagen A.G #	3549	3520	– 0,81	22,14
Volvo (act.B) #	162	166	+ 2,46	2,25
Western Deep #	96,40	92,70	– 3,83	3,77
Yamanouchi #	145	147,20	+ 1,51	0,38
Zambia Copper	13,70	13,50	– 1,45	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 2 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	0,764
CEPME 9% 89-99 CA#	106,91	2,663 o
CEPME 9% 92-06 TSR	122,50	4,068
CFD 9,7% 90-03 CB	120	8,052 d
CFD 8,6% 92-05 CB	118,95	7,021
CFF 10% 88-98 CA#	104,85	2,385
CFF 10,25%90-01 CB#	114,70	2,142 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,25	4,682
CLF 9%88-93/98 CA#	100,78	7,570
CNA 9% 4/92-07	123,05	5,308
CRH 8,6% 92/94-03	115,30	3,346
CRH 8,5% 10/87-88#	—	4,704
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,87	8,904
EDF 8,6% 92-04 #	117,10	5,692
Finansder 9%91-06#	123,51	0,222 d
Finansd.8,6%92-02#	112,73	7,381
Floral9,75% 90-99#	108,20	3,679
OAT 88-98 TME CA#	—	4,235
OAT 9/85-98 TRA	—	3,887
OAT 9,50%88-98 CA#	103,03	8,282 d
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	2,882 d
OAT 8,125% 89-99 #	105,41	4,318
OAT 8,50%90/00 CA#	108,65	5,868
OAT 85/00 TRA CA#	102,50	1,252
OAT 10%5/85-00 CA#	112,46	9,260
OAT 89-01 TME CA#	101	4,215
OAT 10% 90-01 ecu	114,65	7,726
OAT 7,5%7/86-01CA#	108,65	2,733 o
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,66	6,171
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,36	0,289 o
OAT 8,50% 89-19 #	132,10	8,955
OAT 8,50%92-23 CA#	—	5,216
SNCF 8,8% 87-94CA	105,75	7,328
Suez Lyon.Eaux 90	970	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	47,50	47,20
Baccarat (Ny) ◆	540	540
Bains C.Monaco ◆	527	527
Bque Transatlant. ◆	180	180
B.N.P.Intercont. ◆	835	835
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	350	343,10
Champex (Ny) ◆	27	27
CIC Un.Euro.CIP	411,10	425
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2265	2265
Generali Fce Assur	1252	1251
Continental Ass.Ly.	524	524
Darblay ◆	545	545
Didot Bottin	750	750
Eaux Bassin Vichy	2761	2775
Ecia	944	948
Ent.Mag. Paris ◆	1105	1105
Fichet Bauche	34,50	35
Fidel	32,80	32
Finalens	257,50	254
F.I.P.P. ◆	338	338
Fonciere (Cie)	585	585
Fonc. Lyonnaise #	704	681
Foncina #	501	501
Francarep	275	280
France S.A.	1120	1120
From. Paul-Renard ◆	1350	1350
Gevelot	1200	1202
G.T.I (Transport)	170	165
Immobail	143,20	143,20
Immobanque	601	596
Locamion (Ly) ◆	401,20	401,20
Lucia ◆	50,50	50,50
Monoprix	300	300,10
Metal Deploye ◆	331	331
Mors ◆	4,50	4,50
Navigation (Nle)	135,10	140
Optorg	350	350
Paluel-Marmont ◆	365	365
Exa.Clairefont(Ny)	800	800
Parfinance ◆	243	243
Paris Orleans	258	265,10
Promodes (CI)	1750	1769
PSB Industries Ly	502	502
Rougier #	311	312
Saga ◆	152	152
S.I.P.H.	299,10	299,10
Sofragi ◆	4850	4850
Taittinger	3310	3350
Tour Eiffel ◆	290	290
Vicat	504	500
Caves Roquefort	1850	1850
Elyo	329,80	330
Finaxa	351	358
Gaillard (M)	1535	1535
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	158	158
Gd Moul.Strasbourg ◆	1761	1761
Hotel Lutetia	413,90	409
Hotels Deauville ◆	530	530
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	521	521
L.Bouillet (Ly)	302	304
Lloyd Continental	9000	9000
Lordex (Ny) ◆	0,01	0,01 d
Matussiere Forest.	54,20	55
Moncey Financiere ◆	2600	2600
M.R.M. (Ly) ◆	406	406
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	106	106
Pechiney Intl	115	115
Poliet	493	495,10
Sabeton (Ly)	670	687
Samse (Ly)	865	865
Sechilienne (Ly)	1200	1190
Sucr.Pithiviers	3100	3110
Tanneries Fce (Ny) ◆	294,90	294,90
Telefiex L. Dupont ◆	104,50	104,50
Union Gle Nord(Li)	236	225

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	340	340
Commerzbank AG	206,10	202,10
Fiat Ord.	17,50	17,50
Gold Fields South	80	88
Kubota Corp.	18,80	18,80
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	39	39
Robeco	552	565
Rodamco N.V.	169	162,50
Rolinco	523	532
Sema Group Plc #	132	130
Solvay SA	378	378

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 2 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	35,10	35,10
AFE #	506	506
Aigle #	318	318
Albert S.A (Ns) ◆	137,20	137,20
Altran Techno. #	1696	1710
Arkopharma#	302	301,30
Montaignes P.Gest.	2000	2000
Assystem #	194	194,90
Bque Picardie (Li) ◆	708	708
Bque Tarneaud(B)#	316	316
Bque Vernes ◆	178	178
Beneteau #	935	945
B I M P	95	95,10
Boiron# (Ly)	312	317
Boisset (Ly) #	380	378
But S.A.	266,20	267,30
Cardif SA	952	950
C.E.E #	69	73,35
CFPI # ◆	390	390
Change Bourse (M)	230	230
CNIM CA#	170	165
Codetour	365	365
Comp.Euro.Tele-CET	233,50	245
Conflandey #	294,10	294,10
C.A. Hte Normandie	315	312
C.A. Paris IDF	717	715
C.A.Ille & Vilaine	299,70	299,80
C.A.Loire Atl.Ns #	269	262,30
C.A.Pas de Calais	543	567
C.A.du Nord (Li)	505	500
C.A. Oise CCI	322	308
C.A. Somme CCI	309	307
C.A.Toulouse (B)	419	415
Devanlay	600	600
Devernois (Ly)	580	579
Ducros Serv.Rapide ◆	53	47,25
Emin-Leydier (Ly)#	390	389,10
Europ.Extinc.(Ly)#	396	398
Expand s.a ◆	603	603
Factorem	659	659
Faiveley #	194	195
Finacor	57,05	55
Fininfo	719	710
Fructivie	625	625
Gaudier France #	250,90	251,20
Gel 2000	51	51
GEODIS #	320	320
GFI Industries #	1000	1030
Girodet (Ly) # ◆	27	27
GLM S.A.	210	210
Grandoptic.Photo #	1030	1031
Gpe Guillin # Ly	218,80	212
Kindy #	164	163,90
Guerbet	210	208
Hermes internat.1#	419	424
Hurel Dubois	650	630
ICBT Groupe #	192,40	198
I.C.C.	145,90	141
ICOM Informatique	507	527
Idianova	70	70
Int. Computer #	50	47,50
IPBM	64	62
M6-Metropole TV	576	580
Manitou #	713	710
Manutan	464,90	473
Marie Brizard #	490	480
Maxi-Livres/Profr#	34	33
Mecelec (Ly)	55	55,55
MGI Coutier #	246,70	246,20
Monneret Jouet Ly#	162	162
Naf-Naf #	67,10	68
Norbert Dentres.#	600	600
NSC Groupe Ny	805	803
Onet #	890	888
Paul Predault #	113,60	110
P.C.W. 19	—	
Petit Boy #	81,50	83,60
Phyto-Lierac #	225	225
Pochet	617	632
Poujoulat Ets (Ns)	205	209
Radiall #	630	672
Robertet #	1105	1100
Rouleau-Guichard	235	229,50
Securidev #	95,95	91,20
Smoby (Ly)#	533	533
Sofco (Ly) ◆	7,80	7,10
Sofibus ◆	370	370
Sogeparc (Fin)	390	390
Sopra #	624	640
Steph.Kelian # ◆	65	65
Sylea	520	518
Teisseire-France	160	160,20
TF1	545	548
Thermador Hol. #	292	291
Trouvay Cauvin #	95	94
Unilog	771	788
Union Fin.France	570	566
Viel et Cie #	149	149
Vilmorin et Cie #	475	470
Virbac	425	422,30

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 2 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	20	20
Belvedere	620	620
BVRP	210	210
Coil	135	140
Electronique D2	710	700
FDM Pharma n. ◆	200	200
Genset ◆	399,90	399,90
Guyanor action B ◆	7,85	7,85
High Co. ◆	170	170
Infonie	74	75
Joliez-Regol ◆	75	75
Mille Amis	44,95	44,95
Naturex	69	70
Olitec	621	630
Picogiga ◆	177	177
Proxidis	20	21,20
R21 Santé	399,90	399,90
Stelax ◆	7,55	7,55

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 2 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	810	810
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	9,50
Générale Occidentale ◆	178	178
Sté lecteurs du Monde ◆	124	124
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 1er décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	142,02	135,26
Agipi Actions (Axa)	120,97	115,21
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2464,11	2427,69
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14368	14368
Natio Epargne	2236,83	2214,68
Natio Oblig. M.T. C/D	864,35	855,79
Natio Ep. Croissance	3302,58	3237,82
Natio Ep. Patrimoine	141,48	138,71
Natio Epargne Retraite	162,67	159,48
Natio Epargne Trésor	11356,88	11334,21
Natio Euro Valeurs	1059,73	1038,95
Natio Euro Oblig.	1030,10	1019,98
Natio Euro Opport.	1053,93	1033,26
Natio Inter	1104,77	1083,11
Natio Opportunités	188,07	184,38
Natio Revenus	1108,46	1097,49
Natio Sécurité	11290,87	11290,87
Natio Valeurs	1390,18	1362,92
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93536,31	93536,31
Oblig. tres caté.	277,37	273,27
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	845,39	820,77
Nord Sud Dévelop. C ◆	2582,11	2576,96
Nord Sud Dévelop. D ◆	2439,61	2434,94
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	315,86	309,67
Patrimoine Retraite D	306,31	300,50
Sicav Associations C ◆	2445	2445
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19895,38	19895,38
Mutual. dépôts Sicav C	19484,04	19464,58
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	289,56	289,56
Écur. Capitalisation C	256,95	256,95
Écur. Expansion C	83982,32	83982,32
Écur. Géovaleurs C	3612,01	3541,19
Écur. Investis. D PEA	231,07	226,54
Écur. Monépremière	11465,14	11465,14
Écur. Monétaire C	13166,77	13166,77
Écur. Monétaire D	12204,19	12204,19
Écur. Trésorerie C	323,19	323,19
Écur. Trésorerie D	310,64	310,64
Écur. Trimestriel D	2020,60	2020,60
Éparcourt-Sicav D	194,62	194,62
Géoptim C	13052,71	12859,81
Géoptim D	11989,44	11812,26
Horizon C	2305,97	2260,75
Prévoyance Écur. D	105,95	105,95
Sensipremière C	13590,49	13556,60
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12174,62	12150,32
Écur. Sécuripremière C	12135,50	12129,38
CNCA — INDOCAM Asset Management		
Amplia ◇	121076,42	121076,42
Atout Amérique	193,88	189,15
Atout Asie	88,68	86,52
Atout France Monde	217,67	212,36
Atout France Europe	868,01	846,84
Atout Futur C	826,18	806,03
Atout Futur D	777,75	758,78
Coexis	1973,24	1940,26
Dieze	2204,70	2167,85
Elicash ◇	961515,34	961515,34
Eurodyn	2693,68	2627,98
Indicia ◆	1756,76	1713,60
Moné.JC ◇	12077,36	12077,36
Moné.JD ◇	11693,42	11693,42
Oblifutur C	558,07	548,74
Oblifutur D	534,75	525,81
Oraction	1410,23	1375,83
Revenu-Vert	1192,46	1172,53
Sévéa ◆	117,62	114,75
Synthésis	18583,44	18254,85
Uni Association ◇	121,94	121,94
Uni Foncier	1424,18	1389,44
Uni Garantie C	1919,95	1887,86
Uni Garantie D	1468,46	1443,91
Uni Régions	1623,47	1583,87
Univar C ◇	313	313
Univar D ◇	299,97	299,97
Univers Actions	249,69	243,60
Univers-Obligations	252,91	248,66
CIC BANQUES		
Francic	148,34	146,15
Francic Pierre	139,50	135,44
Europe Régions	230,90	227,49
CIC PARIS		
Associc	1133,43	1133,43
Cicamonde	1572,15	1526,36
Convertic	401,86	395,92
Ecocic	1722,42	1692,25
Mensuelcic	10075,83	9976,07
Oblicic Mondial	3996,85	3997,78
Oblicic Régions	1193,61	1175,97
Rentacic	163,08	160,67
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1396,40	1382,57
Lion 20000 C	17334,04	17334,04
Lion 20000 D	16217,53	16217,53
Lion Associations C	11155,29	11155,29
Lion Associations D	11155,29	11155,28
Lion Court Terme C	26728,28	26728,28
Lion Court Terme D	24235,53	24235,53
Lion Plus C	1591,58	1560,37
Lion Plus D	1518,22	1488,45
Lion Trésor	2493,80	2469,11
Oblilion	2208,66	2186,79
Sicav 5000	739,59	725,09
Slivafrance	1242,48	1218,12
Slivam	592,46	580,84
Slivarente	249,16	244,27
Slivinter	817,37	807,34
Trilion	5154,18	5088,84
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2397,95	2350,93
CM Option Dynamique	135,49	138,65
CM Option Equilibre	267,11	264,14
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	156,87	152,67
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	928,67	928,67
Créd.Mut.Ep.Ind. C	145,92	142,01
Créd.Mut.Ep.J	23184,80	23184,80
Créd.Mut.Ep.Monde	1695,11	1649,74
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1898,06	1860,84
Créd.Mut.Ep.Quatre	1099,95	1078,38
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	102,93	101,91
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	571,27	546,62
Saint-Honoré Capital	20201,33	19612,94
St-Honoré March. Emer.	724,33	695,14
St-Honoré Pacifique	661,71	638,22
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1849,89	1849,89
Stratégie Actions	1156,17	1111,70
Stratégie Rendement	2012,48	1949,13
LA POSTE		
Amplitude Amérique C	118,16	115,28
Amplitude Europe C	170,21	166,06
Amplitude Europe D	167,36	163,28
Amplitude Monde C	1031,04	1005,89
Amplitude Monde D	983,62	959,63
Amplitude Pacifique C	92,78	90,52
Élanciel D PEA ◆	184,42	179,92
Émergence Poste D PEA	152,95	149,22
Géobilys C	680,34	670,39
Géobilys D	643,70	634,19
Kaleis Dynamisme C	1104,20	1082,55
Kaleis Équilibre C	1074,96	1053,88
Kaleis Sérénité C	1043,96	1033,62
Latitude C	150,07	150,07
Latitude D	136,72	136,72
Oblitys D	629,12	619,82
Plénitude D PEA	208,78	203,69
Poste Gestion C	15042,75	15042,75
Revenus Trimestr. D	5201,04	5149,54
Solstice D	2363,29	2357,40
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38409,58	38409,58
Actimonétaire D	30430,41	30430,41
Cadence 1 D	1062,36	1051,84
Cadence 2 D	1051,35	1040,94
Cadence 3 D	1053,39	1042,96
Capimonétaire C	415,11	414,70
Capimonétaire D	374,55	374,18
Sogeoblig C/D	9355,86	9263,23
Interoblig C	7580,53	7505,48
Intersélection France D	742,10	727,55
S.G. France opport. C	2086,55	2045,64
S.G. France opport. D	1991,89	1952,83
Sogenfrance C	1962,94	1924,45
Sogenfrance D	1794,22	1759,04
Sogépargne D	299,02	296,06
Soginter C	2491,85	2442,99
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1409,41	1381,77
Sogeliance D ◆	1706,86	1689,96
Sogenfrance Tempo D ◆	230,57	226,05

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

INSTITUT Pour sa séance solennelle annuelle, l'Académie des sciences a reçu, lundi 1er décembre, sous la coupole de l'Institut, le président de la République, Jacques Chirac. ● CETTE VISITE faisait suite à une demande du chef de l'Etat adressée en janvier aux immortels visant à faciliter *« l'accès de tous à la connaissance »*, à contribuer *« à la préservation du cadre de vie »* et à améliorer *« la santé de chacun »*. ● DANS SON DISCOURS, M. Chirac a souhaité que soient mieux définis les rôles des experts et ceux des hommes politiques qui les écoutent. Il a également invité à réduire la fracture entre l'élite scientifique et le public, et a insisté sur le rôle planétaire que la recherche doit avoir en matière de solidarité. ● POUR SA PREMIÈRE Grande Médaille, l'Académie a distingué un biologiste belge, Jozef Stefaan Schell, pour ses travaux sur les végétaux.

Jacques Chirac a rendu visite à l'Académie des sciences

Le président de la République a précisé le rôle des chercheurs, qui doivent, selon lui, fournir aux décideurs politiques des expertises indépendantes et aider les citoyens à « mieux comprendre la révolution des savoirs et des pouvoirs »

LUNDI 1er décembre, la séance solennelle de l'Académie des sciences le fut à plus d'un titre. Quai Conti, quelques indices laissaient penser que l'auguste coupole se réservait un événement exceptionnel. Douze chevaux de la Garde républicaine et leurs cavaliers piaffaient sur la place de l'Institut. A l'intérieur, accompagnés d'un roulement de tambour du plus bel effet au sein de cette cathédrale du savoir, une grande partie des cent quarante-neuf académiciens – dont cinq femmes – défilait devant d'autres gardes républicains.

Pour cette séance solennelle, certains arboraient l'habit vert, le nœud papillon blanc et leurs décorations. Quelques-uns faisaient admirer leur épée. D'autres enfin étaient venus en costume de ville, peut-être pour ne pas trop se distinguer des mortels. Un jeune membre de l'Académie, Claude Allègre, ministre de l'éducation, de la recherche et de la technologie, serrait quelques mains amies. La vénérable compagnie et un public fort nombreux patientaient, sous l'œil tranquille de Napoléon statufié qui, debout derrière le bureau du président, veille habituellement aux débats. A 14 h 30, le président de la République, Jacques Chirac apparut, signa le livre d'or de son écriture ample et descendit s'asseoir au milieu du cénacle, faisant face aux savants et à leur président, Jacques-Louis Lions. En se rendant quai Conti, le chef de l'Etat ne venait pas seulement remettre la Grande Médaille d'or de l'Académie des sciences à son premier lauréat, le Belge Jozef Stefaan Schell, dont les découvertes en matière de biologie moléculaire des végétaux sont à l'origine de la création des plantes transgéniques. Sa visite prolongeait en fait une relation qui avait vu le jour le 21 janvier via une lettre qu'il avait adressée à l'Académie (*Le Monde* du 8 février).

« UNE TÂCHE AMBITIEUSE »

Dans cette missive, M. Chirac demandait aux immortels de présenter, au seuil du XXIe siècle, *« des propositions concrètes »* en vue *« de faciliter l'accès de tous à la connaissance, de contribuer à la préservation du cadre de vie et d'améliorer la santé de chacun »*.

Le chef de l'Etat ajoutait : *« Les conclusions de vos études, qui seront rendues publiques, devraient permettre aux responsables politiques d'ouvrir de nouvelles perspectives susceptibles, grâce aux avancées de toutes les sciences et technologies, de garantir dans notre pays le développement harmonieux des activités de chacun et le mieux-être de tous. »* Soulignant le *« caractère exceptionnel »* de cette mission, M. Lions avait aussitôt annoncé, pour remplir cette *« tâche ambitieuse »*, la création d'un *« Comité 2000 »* chargé de mener *« les premières études qu'appellent les orientations définies par le chef de l'Etat »*.

Dans son discours d'accueil, lundi 1er décembre, le président de l'Académie a rappelé l'importance de la notion de complexité dans le travail dévolu aux experts scientifiques. Les difficultés présentées par les systèmes complexes peuvent être abordées plus facilement aujourd'hui grâce aux progrès des ordinateurs et des programmes informatiques. Cela permet de *« simuler les systèmes »*, en donner *« une sorte de maquette immatérielle »* à partir de laquelle il est possible de travailler. Cette méthode s'applique aussi bien à l'étude de l'évolution du climat qu'à la construction des avions ou des voitures. *« Outil universel dans son principe, la simulation sort de l'ordre du particulier toute activité humaine qui l'utilise*, a souligné M. Lions. *Se trouve ainsi changée la nature même des relations entre la science, l'industrie, l'économie. »*

En réponse, Jacques Chirac a souligné qu'il revenait pour partie aux hommes de sciences de définir une nouvelle grille de lecture, afin de mieux comprendre un monde *« instable, évoluant dans les tensions et les conflits »*, au sein duquel se multiplient interactions et interconnexions. Il a souhaité, dans cette optique, *« que le domaine de la simulation soit très vivement encouragé »*, avant de préciser qu'il désirait que la France participe au projet japonais de simulation de la Terre. Prêchant pour la planète et n'oubliant pas que, pendant qu'il s'exprimait, s'ouvrait à Kyoto la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, M. Chirac a aussi longuement insisté sur la nécessité, pour les pays industrialisés, de s'orienter vers l'utilisation d'énergies nouvelles dégageant peu de gaz à effet de serre.

Dans le monde structurellement mouvant et indécis que le chef de l'Etat a décrit, la science devrait aussi, a-t-il dit, effectuer un effort de vulgarisation, autant pour réduire la fracture qui la sépare du grand public que pour mieux expliquer l'enjeu des nouvelles découvertes comme les organismes génétiquement modifiés.

Evoquant en conclusion l'ouvrage resté inachevé de l'historien Fernand Braudel, qui devait compléter *L'Identité de la France*, Jacques Chirac a rappelé que Paris avait été, sept siècles durant, *« le centre culturel du monde, sans en être jamais le centre économique. Depuis un demi-siècle, cette prééminence s'est estompée. Ces réflexions de Braudel, souvent relues, me font imaginer une France qui, par toutes ses sciences et ses cultures, pourrait retrouver pleinement ce rôle. »*

Pierre Barthélémy

Un membre nommé Napoléon

L'Académie des sciences va fêter, mardi 9 décembre, le bicentenaire de l'élection de l'un des plus célèbres de ses membres : Bonaparte. Le futur empereur – alors commandant de l'armée d'Italie – a été admis le 25 décembre 1797, dans la section des arts mécaniques, classe des sciences physiques et mathématiques. Il avait alors vingt-huit ans. *« Cet événement est le prélude du départ vers l'Egypte d'une cohorte de savants et de techniciens et la première étape d'une aventure culturelle sans précédents »*, estime l'Académie. Plusieurs communications, portant sur *« Les dessinateurs et les peintres de l'expédition d'Egypte »* et sur l'Institut d'Egypte, seront présentées le 9 décembre. Académicien assidu, le général Bonaparte ne doutait pas de ses capacités de chercheur : *« Si je n'étais pas devenu général, je me serais jeté dans l'étude des sciences exactes (...), et, puisque j'ai réussi constamment dans mes grandes entreprises, je me serais hautement distingué aussi par mes travaux scientifiques. J'aurais laissé le souvenir de belles découvertes. Aucune autre gloire n'aurait pu tenter mon ambition »*, écrivait-il.

Une source d'intelligibilité et de solidarité planétaire

LORS de son allocution à la séance solennelle le président de la République a évoqué les rapports entre la science et la démocratie. Il a déclaré :

« Face à un monde dont nous ne comprenons qu'imparfaitement les profondes transformations, la science (...) est la seule source d'intelligibilité. Alliée à une démocratie plus riche, elle redevient aussi semence de progrès. Et enfin, elle peut être l'âme d'une des solidarités dont notre planète a tant besoin. (...) Le retour en force des intolérances, sectarismes, intégrismes et pseudo-sciences ne peut être réduit (...) à une angoisse millénariste. Sa cause doit être recherchée dans notre représentation du monde, dans notre rapport à la connaissance.


VERBATIM

» Des gens « instruits » sont actifs dans ces mouvements. Les certitudes qu'ils y recherchent se substituent aux postures d'incertitude, aux connaissances ouvertes, aux impossibles vérités de la science. Cela nous montre le chemin que doivent parcourir nos appareils éducatifs pour rendre chacun capable de discernement face à tous les credo proposés.

» Face à l'incertitude, un couplage science-démocratie plus riche est indispensable pour les dirigeants politiques, qui sont souvent contraints de prendre, sur un socle scientifique encore fragile, des décisions lourdes de conséquence : c'est la question de l'expertise scientifique. Ce couplage est indispensable pour les savants qui sentent peser sur leurs épaules le poids d'une responsabilité souvent écrasante : voilà le domaine de l'éthique. Il est indispensable pour les citoyens soucieux de mieux comprendre la révolution des savoirs et des pouvoirs qui s'opère sous leurs yeux : apparaissent alors le partage et la vulgarisation de la connaissance scientifique.

» La fonction des experts est de fournir, en réponse à une demande, une connaissance destinée à être intégrée au processus de décision du demandeur. (...) L'expert ne doit pas se tromper de rôle : s'il se situe bien à l'interface de la connaissance et de la décision, il est résolument du côté de la connaissance et laisse au demandeur – le plus souvent politique – le plein exercice de la décision. (...)

» Mais il faut nécessairement aller plus loin sous peine d'aboutir à des expertises "parapluies" qui pourraient conduire le politique à un usage immodéré du principe de précaution. L'expertise doit contenir l'expression de la pensée du groupe d'experts qui, tout en restant fondée sur la science, portera forcément en elle une part de subjectivité. (...) Bien qu'un collège d'experts s'autocontrôle en partie, ne faut-il pas néanmoins ménager un espace de confrontation entre les experts et quelques scientifiques indépendants pour éviter d'éventuelles dérives ? (...)

« UN OBJECTIF ESSENTIEL »

» Il existe enfin, dans notre société, une fracture à laquelle (...) vous êtes très sensibles. Elle éloigne une élite scientifique qui manie des concepts et des techniques sophistiqués de la plus grande partie de nos concitoyens qui ne comprend pas la science et, pire encore, qui a le sentiment qu'elle ne la comprendra jamais. Cette fracture est grosse de difficultés. (...)

» Réduire cette fracture doit être pour nous tous un objectif essentiel. S'il est atteint, notre société pourra évoluer, face à la science et à la technologie, en pleine conscience des progrès réalisables mais aussi des risques qui, quelquefois les accompagnent. (...) Si j'ai pris le risque de commenter, fût-ce brièvement, ces interactions entre scientifiques d'une part et, de l'autre, dirigeants politiques, représentations des grandes familles philosophiques et religieuses et, enfin, ensemble des citoyens, c'est que j'ai la conviction que nous pouvons réconcilier les avancées de la science et le progrès humain et social. (...) Certes, la science sépare ou oppose. Elle est nécessairement une arme efficace dans la guerre économique qui nous est livrée et que nous livrons.

» Si nos chercheurs acceptent graduellement ce premier terme de leur relation au monde, ils n'oublient pas qu'un second aspect – la science, instrument de la solidarité – a toujours été pour eux la substance même de cette relation. (...) Cette solidarité s'impose comme une évidence. Certaines des grandes questions de la science contemporaine se posent à l'échelle du globe. En premier lieu, bien sûr, l'étude du système Terre qui doit être développée dans le double cadre d'une organisation cohérente des recherches et d'une collecte mondiale des données précises. (...)

» Cette solidarité s'impose aussi là où science et politique se côtoient. Je pense en particulier (...) à Kyoto, rendez-vous crucial pour la planète, où les Nations unies doivent fixer des objectifs contraignants d'émissions de gaz à effet de serre. Solidarité avec les générations futures d'abord : la probabilité du changement climatique est assez forte pour que s'applique le principe de précaution. (...)

» Solidarité Nord-Sud ensuite : l'Europe demande que les pays industrialisés réduisent leurs émissions de 15 % d'ici à 2010. (...) A ce niveau, les pays en développement ne seront pas immédiatement concernés par les réductions et pourront poursuivre leur croissance économique. Mais il est temps pour les pays les plus avancés d'entre eux de commencer à s'appuyer sur des énergies peu émettrices de gaz à effet de serre. (...)

» Solidarité, enfin, entre pays émetteurs, pour une répartition équitable et efficace des efforts. (...) N'est-il pas indispensable que chacun contribue en fonction de son potentiel et en application de politiques communes. (...) »

Plus de trois siècles d'histoire

● **De 1663 à 1666 :** soucieux de rehausser l'éclat de l'Académie française, créée par Richelieu, et désireux de placer l'activité intellectuelle et artisitique du royaume, Colbert invite ses collaborateurs à réfléchir à la création d'une institution dévolue à l'étude des sciences.
● **22 décembre 1666 :** sept mathématiciens et sept physiciens, aidés d'un prêtre secrétaire, créent un embryon d'assemblée – sans statut officiel – auxquel participent des scientifiques comme Roberval et Huyghens.
● **4 février 1699 :** Louis XIV transforme cette assemblée en une institution d'Etat et se réserve le privilège d'en désigner les membres.
● **7 août 1793 :** la Convention supprime toutes les académies. L'Académie des sciences suspend ses activités.
● **22 août 1795 :** création de l'Institut national des sciences et des arts.
● **21 mars 1816 :** la Restauration rétablit l'Académie des sciences comme institution indépendante.
● **1835 :** François Arago, scientifique et secrétaire perpétuel de l'Académie, décide la publication des *Comptes-rendus des séances de l'Académie*.
● **1918 :** création d'une section des applications des sciences à l'industrie.
● **1976 :** l'Académie procède à une réforme de ses missions et de ses structures réclamée en février 1975 par la présidence de la République, qui avait à cet effet confié une mission de réflexion au physicien Pierre Aigrain, ancien délégué général à la recherche scientifique et technique.
● **14 mai 1979 :** pour la première fois, l'Académie des sciences admet une femme en son sein et rejoint ainsi l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, qui l'ont précédé. La physicienne Yvonne Choquet-Bruhat devient membre de l'illustre compagnie et réussit là où Marie Curie (Prix Nobel de chimie en 1903 et de physique en 1911), Irène Joliot-Curie (Prix Nobel de chimie 1935) et les biologistes Marianne Grunberg-Manago, élue en 1982, et Arlette Nougarède avaient échoué. Aujourd'hui, il n'y a que cinq femmes qui siègent à l'Académie.
● **1982 :** l'Académie se dote d'un Comité des applications de l'Académie des sciences (CADAS) chargé de conduire des études sur les problèmes posés par les applications des sciences et des technologies modernes.
● **Avril 1988 :** alors qu'un an auparavant, les Européens se sont engagés à La Haye dans la voie des vols habités, l'Académie recommande de s'intéresser aux sondes automatiques et aux robots spatiaux.
● **Octobre 1989 :** l'Académie estime que les normes françaises sur les faibles doses de radioactivité donnent *« une marge de sécurité appréciable »*.
● **Octobre 1990 :** l'Académie s'interroge sur les changements climatiques et déclare qu'*« il existe de très nombreuses incertitudes sur les évolutions et leurs conséquences pour les équilibres physico-chimiques et biologiques de la biosphère »*.
● **Septembre 1994 :** la dioxine ne présente pas un *« risque majeur »* pour la santé publique.
● **Février 1996 :** rapport sur l'appareil d'information sur la science et la technique.
● **Février 1997 :** mise en place du Comité 2000, chargé de réfléchir aux effets du développement des sciences et des technologies sur la société, suite à une demande du président de la République.

Les lauréats des grands prix

L'Académie des sciences a présenté, lundi 1er décembre, la liste des lauréats de ses grands prix annuels d'une valeur totale de 3,325 millions de francs.
● **Le prix Mergier-Bourdeix** (300 000 F) est attribué à Anne Dejean, directeur de recherche Inserm à l'unité de recombinaison et expression génétique de l'Institut Pasteur, pour sa découverte des réarrangements survenus dans les gènes des récepteurs de l'acide rétinoïque en relation avec le processus tumoral chez l'homme.
● **Le prix Jean-Pierre-Lecocq** (300 000 F), à Jean-Claude Weill, directeur de l'unité Inserm U373 à la faculté de médecine Necker-Enfants-Malades à Paris, et Claude Agnès Reynaud, directeur de recherche au CNRS, pour leurs recherches sur la différenciation somatique des gènes codant pour les immunoglobulines.
● **Le prix Charles-Léopold-Mayer** (250 000 F), à André Sentenac, chef du service de biochimie et génétique moléculaire au Centre d'études nucléaires de Saclay, et l'un des meilleurs spécialistes de l'étude de l'appareil de transcription génétique.
● **Le prix Ampère de l'électricité de France** (200 000 F), à Michèle Vergne, directeur de recherche CNRS à l'Ecole normale supérieure de Paris.
● **Le prix du Commissariat à l'énergie atomique** (200 000 F), à Jean-Paul Zahn, astronome à l'Observatoire de Paris-Meudon.
● **Le prix France-Télécom** (200 000 F), à Daniel Pommier, directeur du centre technique à Télédiffusion de France.
● **Le prix Marcel-Dassault** (200 000 F), conjointement à Denis Camel et Jean-Jacques Favier, directeurs de recherche au Commissariat à l'énergie atomique.
● **Le prix Gaz-de-France** (200 000 F), à Juan-Carlos Rolon, professeur à l'Ecole centrale de Paris.
● **Le prix Lazare-Carnot** (200 000 F), à Marcel Devienne, directeur du laboratoire privé de physique moléculaire des hautes énergies à Peymeinade.
● **Le prix Inserm-Académie** (200 000 F), à l'équipe de Yannick Arlot-Bonnemains, Martine Fouchereau-Péron de la station de biologie marine du Muséum national d'histoire naturelle et du Collège de France à Concarneau, et à Gérard Milhaud, du département de biophysique du CHU Saint-Antoine, à Paris.

Des propositions pour l'an 2000

LE 21 JANVIER, dans une lettre adressée à son président, Jacques Chirac avait sollicité les lumières de l'Académie des sciences, en lui confiant une mission de réflexion sur le développement des sciences et des technologies et sur ses implications sociales (*Le Monde* du 8 février).

L'Académie, *« profondément convaincue qu'elle doit être à l'écoute de la société »*, avait accueilli cette demande *« avec un très vif intérêt »*, considérant que *« maints progrès dans la qualité de la vie ainsi que dans le développement social et économique devraient découler des avancées futures des sciences fondamentales et de leurs applications, dans des conditions de pleine acceptabilité et de compréhension de la part des citoyens »*.

Le président de cette institution, le professeur Jacques-Louis Lions, avait aussitôt annoncé, pour remplir cette *« tâche ambitieuse »*, la création d'un *« Comité 2000 »* chargé, *« en s'appuyant sur l'ensemble de l'Académie ainsi que sur son conseil des applications (Cadas) »*, de mener *« les premières études qu'appellent les orientations définies par le chef de l'Etat »*. Il avait évoqué, à titre d'exemple, la nécessité *« de prévoir les conséquences pratiques dans la société de demain, qui sont à attendre des recherches actuellement engagées dans des domaines tels que l'informatique, la connaissance de la planète ou les sciences du vivant »*.

Depuis, trois groupes de travail ont été constitués qui doivent préparer un rapport, et leurs conclusions seront connues en l'an 2000.



Lasserre show

Le canard à l'orange toujours en vedette du fameux restaurant

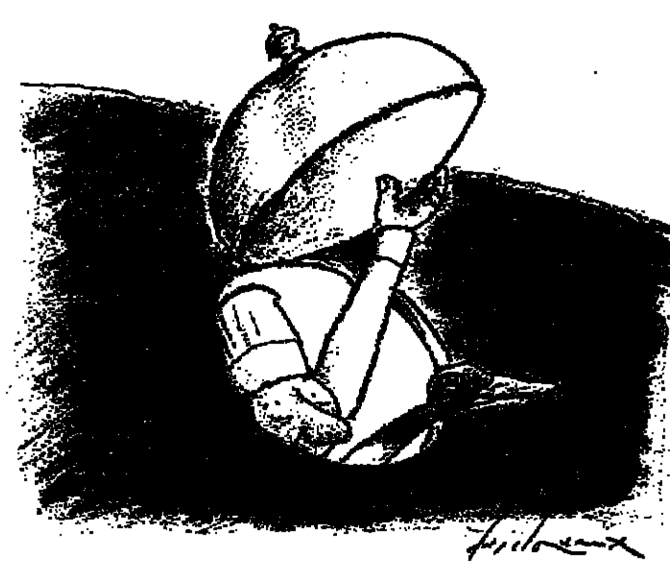
L'UNE DES DERNIÈRES visites du monument remontait à un certain jour où ses gardiens s'étaient mis en tête d'égayer la carte en proposant des plats populo façon avenue Franklin-Roosevelt. Ce midi-là patrouillaient dans les tranchées des serveurs rigolards, porteurs de bouteillons de haricot de mouton pleins à ras bord. Grosse impression dans la salle, où une clientèle très comme il faut et pas choquée pour deux ronds avait bissé la canaillerie. Lasserre s'amusait chez *Lasserre*. Les autres expéditions furent moins réjouissantes.

C'est beau, les anciennes gloires qui continuent à donner des consultations. Ce refus d'obéir aux injonctions et aux impatiences du temps n'est pas toujours un signe de caractère, mais prévient qu'on a souvent tort de brader trop vite le passé. Il y a encore preneurs pour ce *genre de popote de luxe où flânent* des fantômes éméchés et ravis de constater qu'on ne les oublie pas. Ici, Malraux et Dali ont encore leur fauteuil, leur stalle plutôt, vers lesquelles le loyal M. Louis, le délégué permanent et homme de confiance du fondateur, jette discrètement chaque soir un trait d'eau bénite. Voyez comme on vous aime : rien ne change...

René Lasserre, octogénaire toujours sur la brèche, avait fait chavirer le Paris mondain des années 50 et tenu son monde sous le charme de l'établissement jusqu'en avril 1983, date funeste qui voyait le Michelin le priver de sa troisième *étoile pour ne plus la lui resservir.* Comme la Tour d'argent, ce restaurant avec statut de sanctuaire gastronomique était brutalement relégué à celui de pièce de musée. On lui laissait ce qu'il fallait de médailles pour amuser la galerie, mais implicitement il était conseillé d'aller se régaler ailleurs, dans des auberges plus à la mode, davantage dans le ton.

Apparemment, l'ancien phénix des lieux aura pris le parti de résister et de continuer à jouer la ligne claire, celle du temps où la cuisine française n'avait peur de rien et ne s'encombrait d'aucune révolution de palais. Les guides gourmands font les gros yeux, les mangeurs, eux, déboulent dans la place, affamés de légende et d'archaïsme culinaire bien-pensant.

L'ascenseur est toujours en service, sorte de funiculaire mal pratique qui dépose et emprisonne ses passagers au premier étage, salle des fêtes où tout doit se passer et *où tout se passe. On rêve. C'est un* piano-bar qui musicalise l'ambiance, sans doute un agrégé du Conservatoire, jeune homme très solitaire, très sérieux, très mélodique. Un bon. Il est planqué dans un recoin, mais gêne un peu pour le passage. Il se fait mince contre le clavier pour ne pas dérouiller sous les flambages. Artiste et martyr. Autour de lui, ça ronfle.





DESSINS DE DESCLOZEAUX

KERMESSE HÉROÏQUE

Mariage remarquable du stuc ionique et de la verroterie vénitienne, le décor est dans la pensée de cette lourde faillite de style qui saisira les ensembliers de l'après-guerre dans leurs efforts pour redonner un peu d'entrain au confort. Joyeux capharnaüm de tentures fanées et d'azalées passées à la dépoussiéreuse, de tableaux noircis sous le vernis et de bibelots lourds de sous-entendus. N'oublions pas le toit qui s'ouvre, fameuse trouvaille, faisant brièvement passer un courant d'air du large, malgré la protection d'un paravent automnal de facture tyrolo-*tyrolienne. A n'en pas douter, on est* sur le terrain de jeu d'une kermesse héroïque, qui aurait arrêté ses pendules dans l'un de ces moments de grande certitude où le mot « reprise » voulait dire pour toujours.

Se trouve rassemblé là un public brouillon et disparate réconforté par son propre chahut. Chahut de propos, de maintien, de nationalités. Grosse chaloupe surchargée et heureuse, en croisière sur une mer à jamais calmée. Pas dupe et fixé dans l'authentique, le personnel – considérable – s'efforce de démentir à l'extrême cette nouvelle école de service qui voit aujourd'hui le sommelier vous taper sur l'épaule et le chef de rang vous entretenir de la couleur de votre cravate. Minimum de gestes, discrétion absolue, devoir de réserve total. C'est ça qu'est classe.

Réjouissant, le spectacle est en lui-même déjà très nourrissant. S'il reste un petit creux, il faudra prendre son élan et choisir au hasard un plat dont personne ne pourra dire qu'il ne rassasie pas, ses apprêts étant des plus certifiés par la tradition. Pintadeau Alexandre III, pâtés de ris de veau aux pleurotes, poêlée de petits gris aux herbes fraîches, chacune des compositions devant solidement tenir au corps. Mais aussi, pour les amateurs de coups de feu dans les aubes avec brouillard, ces deux extravagances de saison, et cependant très regrettables : cuissot de faon de chevreuil et tournedos de biche at*tendris de leur sauce mortuaire.*

Arrivé à la séance de 22 heures – on affichait complet avant –, l'idée n'était pas de s'affliger de l'ancestralité du garde-manger général, mais de retrouver une vieille connaissance, un lascar tenu captif par les chefs successifs de l'endroit : le canard à l'orange. Etant ici dans sa paroisse, il n'est pas besoin de le commander. Il nous attendait. Délais de préparation raisonnables, addition correcte, 250 francs par tête de pipe – 170 en prix d'attaque au déjeuner –, le voici.

*C'est un conscrit des derniers ti*rages au sort des levées de troupes de Challans, en Vendée, terre reconnue pour ses volailles d'élite. Il est présenté en grand uniforme, sur son plateau d'argent, le feu encore aux fesses, qui le chauffe par en dessous. Emotion, délices et chuchotements dans le voisinage. S'approche le trancheur habile, l'homme à la lame tragique. Quelques minutes vont suffire pour faire passer l'animal du statut de canard à celui d'aiguillettes.

La suite se déroule sur une valse lente, en trois temps : cuisson-minute et escalopage des moins contestables, sauce intouchée et *intouchable, quartiers d'orange* coupés à vif et dans le vif du sujet. Alors, comment dire, ce palmipède vaudrait-il encore le voyage ?

Jean-Pierre Quélin

★ Lasserre, 17, avenue Franklin-Roosevelt 75008 Paris. Tél. : 01-43-59-53-43. Carte : 600-1 000 F. *Prix nouvellement rectifiés à midi :* on comptera 500 F pour un repas simplifié.



Des stars sur l'étiquette

Peut-on être une vedette de cinéma et mettre son nom sur un produit alimentaire ? Des brocolis à la marque Adjani, un saucisson Alain Delon : on sourit rien qu'à la pensée de tout ce glamour rangé au fond du cabas. Les Anglo-Saxons n'ont pas de ces pudeurs. Depuis bientôt dix ans on peut trouver en France une gamme de produits Paul Newman.

Une vinaigrette est à l'origine de tout. *L'acteur et son ami* le *scénariste Hotchner* avaient pris l'habitude de remplir à Noël leurs bouteilles de vin vides d'une vinaigrette concoctée par leurs soins et d'en faire cadeau à leurs amis. Deux huiles différentes, du vinaigre de vin, du jus de citron, des épices et de l'oignon frais : la recette avait un tel succès que Newman décida de commercialiser son mélange et de verser les profits aux œuvres caritatives qu'il soutient. Quatorze usines du Connecticut fabriquent *les Newman's Own Products, et l'on trouve* chez nous à l'effigie de l'acteur de nombreuses sauces pour salade et des sauces tomates épicées (Bandito Salsa, Diavolo ou Sockarooni, dont Paul Newman dit lui-même qu'elle *« défriserait un ours »*). Mais le produit qui marche le mieux sur notre territoire est sans conteste le pop-corn Paul Newman.

Et ce n'est pas un hasard. Il se prépare dans un sac kraft en quelques minutes au micro-ondes et contient un maïs que l'acteur a mis deux ans à trouver : un épi hybride dont seuls 20 % des grains sont retenus comme « pop-cornables » donne à l'arrivée un petit objet moelleux et bien gonflé.

***A l'heure où l'on se prépare à passer à table,* un autre acteur fait désormais concurrence à Paul Newman. Il s'agit de Terence Stamp. Le bel Australien, qui va sur ses soixante ans et a connu le succès au cinéma avec Pasolini, Losey, Fellini ou plus récemment dans *Priscilla folle du désert*, est devenu depuis trois ans fabriquant de chips pour l'apéritif. *« Je suis attristé,* déclarait-il récemment dans une interview au *Herald Tribune, qu'il y ait 119 résidus de pesticides sur une seule cacahuète et que personne ne soit au courant de ce genre de choses. »* C'est parce qu'il est allergique à nombre de produits (lait, blé) et aux traitements que subissent nombre d'autres que Terence, devenu végétarien, a lancé sa Stamp collection. Dans ses sachets en aluminium, il propose notamment de fines lamelles de patates douces à la saveur légèrement sucrée. Non épluchées, elles sont juste découpées et frites par petites quantités dans de l'huile de tournesol. En France, mis à part Gérard Depardieu ou Christophe Malavoy, qui font leur vin, aucun acteur n'a jusqu'à présent associé son nom à la gastronomie. Un mélange des genres à la limite du mauvais genre ? Christophe Lambert, actionnaire *d'une société de Roanne qui fabrique des* plats cuisinés sous vide (notamment sous la marque Monoprix Gourmet), n'a fait imprimer ni son visage ni son nom sur les produits qu'il commercialise. Il est vrai que, compte tenu du peu d'intérêt de leur contenu, il avait peu de chances de remporter un Oscar pour ses rognons de veau sauce vigneron ou son poulet aux morilles.**

Guillaume Crouzet

★ Newman's Own Products. Sauces, 17 F environ. Pop-corn, 20 F environ. Terence Stamp Collection. Chips de patates douces, 11 F environ les 50 g.

BOUTEILLE

Alsace

Riesling Brand grand cru 1993
Cave de Turckheim

En Alsace, l'appellation « grand cru » désigne avant tout un terroir exceptionnel, délimité, et exclusivement réservé aux grands cépages. Le riesling issu du terroir de Brand, qui surplombe la charmante cité *médiévale* de Turckheim, exprime les vertus conjuguées de ce grand cépage blanc et d'un coteau granitique particulièrement bien exposé sur la double ligne de faille de la plaine d'Alsace et de la vallée de Munster. La cave de Turckheim est une coopérative qui a su planifier les vendanges de nombreux vignerons alentour afin de disposer de raisins parfaitement sains et mûrs, vinifiés de façon classique afin de produire des vins de garde, comme ce riesling racé au fruité subtil, qui conserve après quelques années toute sa vivacité et ses arômes fondus. L'accompagnement idéal des classiques de la cuisine d'Alsace, de la choucroute et des poissons et crustacés.

★ Riesling Brand grand cru 1993 : 65 F (par six bouteilles). Cave de Turckheim, 16, *rue des Tuileries 68230 Turckheim. Tél. : 03-89-27-06-25.* Télécopie : 03-89-27-35-33.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE VILLARET

■ *Un bistrot du soir où l'on peut encore passer commande après minuit.* Voici une adresse précieuse que se confient les couche-tard amateurs de plats savoureux et de franches lippées. Le jeune cuisinier Olivier Gaslain puise son inspiration à Rungis et s'attache au répertoire de la cuisine bourgeoise. C'est la fraise de veau à la graine de moutarde, la crème de lentilles à l'huile d'olive et au lard fumé ou bien le fondant de pied de veau aux girolles. Tous les plats sont qualifiés de *« plats du jour »*. Aucune routine, et parfois d'heureuses surprises avec un dos de bar aux cocos de Paimpol et chorizo, ou bien un hachis parmentier d'agneau et salade de mesclun. La carte des vins est appelée *« médicaments du jour »* et propose un choix d'excellentes potions. L'ambiance est chaleureuse, amicale même, tant *l'addition sait rester raisonnable. A la carte, compter 180 F.*

★ Paris, 13, rue Ternaux (75011). Tél. : 01-43-57-89-76. Le soir seulement. Fermé le dimanche.

LE SAINT-AMOUR

■ Le Saint-Amour vient d'être repris par Frank Dolisi, un chef longtemps expatrié en Asie du Sud-Est, de retour au pays. Maison élégante et chaleu*reuse, où l'on ne s'ennuie pas à table, et – c'est nouveau – à des prix* très raisonnables. D'entrée de jeu, c'est le croustillant de crabe et homard au coulis d'herbes ou bien le thon et le saumon en marinade au parfum de curry. Parmi les plats de poisson, relevons le turban de plie, mousse saumon et crevettes au beurre nantais. Voici, presque austère d'aspect, le palet de veau au foie gras, et jus poivré au porto afin d'en exprimer les arômes. Une réussite où textures, saveurs et présentation se mêlent avec harmonie. Au dessert, bavarois marrons-crème anglaise, une douceur minimaliste, comme une touche orientale. Vin : saint-amour (134 F). Menus : 158 F et 200 F.

★ Paris, 8, rue de Port-Mahon (75002). Tél. : 01-47-42-63-82. Fermé same*di midi et dimanche.*

Brasseries

L'EUROPE.

■ Cadre ancien préservé façon Doisneau, service accéléré à toute heure, et le luxe de l'ouverture 7 jours sur 7. Crudités, salade d'endives, rillettes, avocat sauce cocktail, selon les usages de la carte de brasserie et plats du jour de la cuisine de ménage : andouillette au pinot et carottes Vichy, goulash de bœuf à la hongroise aux tagliatelles, canard à l'orange pommes boulangères. Desserts de grand-mère : tarte au citron, mousse au chocolat, crème caramel. La dernière halte avant le calme des espaces infinis, et le bois de pins de la Bibliothèque de France. Formule : 72 F. A la carte, compter 120 F.

★ Paris. 1, quai d'Austerlitz (M° Quai-de-la-Gare), 75013. Tél. : 01-45-85-00-08. Ouvert tous les jours.

BRASSERIE BOURBON.

■ C'est le luxe cossu des années 50 comme un regret de la IVe République, avec de belles salles aux tonalité claires, face à l'Assemblée, sur la jolie place du Palais-Bourbon. Banc d'huîtres, avec normandes et spéciales de Saint-Vaast. Sur une carte ambitieuse, quelques entrées simples, le poireau, le filet de hareng, comme une question préalable. Les omelettes variées aux champignons ou bonne femme, c'est l'inévitable rappel au règlement. La choucroute, au riesling ou bien au champagne, est le passage obligé avant la séance de nuit. Viandes sans reproche, avec la pièce de bœuf et ses trois sauces. Quelques plats du jour aussi, dont un filet de sandre au beurre d'orange et tian de courgettes, ou bien le salmis de palombes. Entremets et pâtisseries maison. Buzet fort convenable à 98 F. Au Bourbon, c'est le calme serein des grands classiques de la brasserie, à l'abri des tempêtes parlementaires.

Menus : 95 F ; 122 F ;185 F.

★ Paris. 1, place du Palais-Bourbon, 75007. Tél. : 01-45-51-58-27. Fermé le dimanche soir.

هكذا من الأجل

L'équipe de France de handball féminine veut sortir de l'ombre

Les championnats du monde se disputent en Allemagne du 2 au 14 décembre

Les championnats du monde de handball féminins commencent mardi 2 décembre dans plusieurs villes d'Allemagne. Victorieuse aux *Jeux méditerranéens* de Bari (Italie) cet été, l'équipe de France affiche ses ambitions. Les joueuses, entraînées par *Carole Martin*, une ancienne internationale, espèrent d'abord se qualifier pour les huitièmes de finale dans un groupe qui comporte des adversaires sérieux, comme la Croatie et la Biélorussie.

IL Y A EUX, et elles. Ils sont médaillés de bronze olympiques et champions du monde, elles espèrent au mieux rentrer parmi les huit meilleures nations de la planète aux championnats du monde qui se disputent en Allemagne du 2 *au 14* décembre. Contrairement à celle des garçons, l'histoire de l'équipe de France féminine recommence à peine après des années plus que difficiles. Carole Martin ne veut pas taire ce passé. « *Parce qu'il faut l'assumer pour avancer* », assure l'ancienne internationale (1973-1987) devenue entraîneur national.

A la fin des années 70, le championnat de France de handball féminin n'est plus dominé que par deux clubs, Gagny et le Stade français, où évoluent des joueuses professionnelles. Elles sont à la disposition de l'équipe de France, qui jouit d'un privilège très prisé. Ses membres sont pensionnaires et s'entraînent à l'INSEP. « *Nous pensions, dans ces conditions, que nous serions les meilleures du monde* », explique Carole Martin.

Seulement, l'équipe se déchire, elle est incapable de terminer un match. Les joueuses pouvaient tenir tête aux meilleures équipes du monde et prendre dix buts dans les dix dernières minutes. « *D'incessants problèmes affectifs ont été chez nous un frein à l'exploitation des bonnes choses*, se souvient Carole Martin. *Cela venait du système, les filles étaient livrées à elles-mêmes dans un milieu clos où elles arrivaient très jeunes. Cette problématique extra-sportive a fait capoter les rendez-vous importants. Au lieu d'aborder ces problèmes et de les évacuer, nous les avons subis et cela a été une catastrophe.* »

L'équipe de France de handball quitte l'INSEP en 1989. Carole Martin, ancienne ailière droite à Troyes et à Gagny, est alors appelée pour diriger l'équipe de France espoirs. En 1991, aux championnats du monde de cette catégorie, l'équipe termine neuvième alors qu'elle espérait un podium. « *Moralement, j'ai été blessé*, assure-t-elle. *J'ai tout pris pour moi, et j'ai présenté ma démission. Elle a été refusée. Mieux, la fédération m'a confié la direction de l'équipe A.* »

Pendant neuf mois, elle s'occupe des deux équipes en même temps. En 1992, aux championnats du monde B, l'équipe qui termine huitième ne parvient pas à se qualifier pour les mondiaux A. « *Nous avons été déçues, mais cela a été un bienfait. A la suite de cet échec, j'ai pris des décisions importantes.* »

L'ancienne joueuse appose sa griffe. Intransigeante, elle ne sélectionne plus des joueuses qui apparaissent « *incontournables* ». « *J'ai sorti celles qui ne voulaient pas de mes idées.* » Il était temps : « *Quand je suis arrivée, il y avait les stars et les porteuses d'eau. Elles étaient là pour colmater, et on ne reconnaissait jamais leurs qualités. J'ai imposé la justice.* » Aujourd'hui, les différences ont été aplanies, et l'équipe est devenue une entité. « *C'est maintenant un groupe où les joueuses acceptent de se faire mal ensemble sur un terrain.* »

De pair avec la préparation mentale et psychologique, la technique a été révisée. Le handball a été amené à un jeu plus fluide selon la jolie règle qui consiste à « faire vivre le ballon ». Si le handball masculin est physique, à la conquête des moindres espaces, le handball féminin s'inspire plus de la vitesse et d'une technique indispensable. « *Comme dans les pays latins, notre jeu est créatif, mais, pour être créatif, il faut être toujours plus rigoureux* », poursuit Carole Martin.

L'entraîneur a ouvert un référentiel, un catalogue des systèmes de jeu qui s'appuie sur les systèmes défensifs des équipes rencontrées. « *A l'intérieur de ces références, chacune doit exprimer ses qualités individuelles* », dit Carole Martin, qui parle aussi de repères moins rigides. Après ? « *La relation, c'est exprimer sur le terrain l'identité du groupe.* »

Médaillées d'or aux Jeux méditerranéens, les Tricolores tentent de poursuivre leur progression

Le moral apaisé, un réservoir plus vaste dejoueuses puisées dans des clubs de plus en plus nombreux, un encadrement solide et des entraînements plus nombreux, un semblant de confort matériel : les filles ont pu travailler dur. La qualification pour le Mondial a achevé la fusion. Pendant deux mois, les féminines ont marché sur le fil du rasoir. Le déplacement en Slovénie a failli tourner à la déroute. L'équipe pouvait se permettre de perdre sans être balayée. A quatre minutes de la fin de la partie, menée de quatre buts, c'était une catastrophe.

Les joueuses ont redressé la tête, verrouillant leur défense et repartant à l'attaque, pour perdre finalement d'un seul but. Au match retour, en France, elles gagnent avec quatre buts d'avance. « *Le match contre l'Ukraine à Metz a été celui de toutes les peurs*, explique Carole Martin. *Pendant le dernier quart d'heure, le score a oscillé entre notre qualification et notre disqualification. Les filles ont été exemplaires. Ce match a provoqué une véritable prise de conscience et de confiance.* »

Médaillées d'or aux Jeux méditerranéens, cet été à Bari, les Françaises veulent poursuivre leur progression en Allemagne, sans rêver du podium mais pour se situer dans le concert des nations. Elles se donnent du temps, à l'instar des hommes, sortis de l'ombre en 1985 pour être médaillés de bronze sept ans plus tard, aux Jeux olympiques de Barcelone, et champions du monde en 1995. Les handballeuses ne sont pas jalouses de leurs homologues masculins, même si elles souffrent de la différence : « *Je me sers de l'exemple des garçons*, lance Carole Martin. *Leur réussite nous a prouvé que l'on pouvait aussi y arriver. Il faut désormais que les gens apprennent à ne plus coller le passé à notre peau. Privilégier l'affectif, c'est considérer le sport féminin comme une non-performance.* »

Bénédicte Mathieu

Le programme

● **Les poules :** Le championnat est réparti en quatre poules.
● **Les matchs de la poule B :** France-Ouzbékistan, mardi 2 *décembre* à 20 heures ; France-Biélorussie, mercredi 3 décembre à 20 heures ; Croatie-France, jeudi 4 *décembre* à 20 heures ; France-Norvège, samedi 6 décembre à 19 heures ; France-Canada, dimanche 7 décembre à 17 heures.
● **Eliminatoires :** les quatre premières équipes de chaque poule disputeront les huitièmes de finale mardi 9 décembre, à Hanovre, Sarrebruck, Rotenbourg ou Hambourg. Les quarts de finale auront lieu jeudi 11 décembre, à Hanovre et Hambourg. Berlin accueillera les demi-finales samedi 13 décembre et la finale dimanche 14.

De la compétition au projet professionnel

LES JOUEUSES de l'équipe de France de handball – dont la plupart sont encore étudiantes – gagnent en moyenne entre 2 000 et 8 000 francs *par mois. Ces revenus proviennent en partie de* « petits boulots » et de quelques aides des clubs, qui versent un peu d'argent ou bien prêtent un appartement. « *Ce n'est pas vraiment un système professionnel, mais il permet de voir venir* », note Carole Martin, l'entraîneur national.

L'équipe fonctionne encore sous le régime du système D selon son point de vue. Mais, grâce aux quelques subsides obtenus, les joueuses ont pu passer de quatre à cinq entraînements par semaine.

Outre les performances qui doivent dans quelques années amener à des podiums, la préoccupation de Carole Martin est aussi un souci social. « *Parallèlement au projet sportif, nous essayons de faciliter un projet de vie et de l'accompagner tout au long de son cheminement.* » Dans le courant du mois de novembre, Carole Martin a reçu séparément chaque joueuse pour un entretien d'une heure. « *C'était une façon d'emmagasiner le plus possible d'informations sur leurs aspirations d'athlètes et leurs ambitions. Si elles désiraient parler de leur vie personnelle, elles le faisaient.* »

Pour elles, la Fédération française de handball a mis au point des passerelles avec le reste de la société. Des conventions ont été signées avec des universités pour aménager les heures de cours ou les examens, et d'autres ententes pourraient voir le jour avec des entreprises.

Si la majorité de l'équipe de France a parfaitement compris la clairvoyance du projet, quatre ou cinq membres n'ont pas encore trouvé de vocation. « *Pour l'heure, elles disent ne vouloir vivre qu'avec l'équipe de France de handball*, assure leur entraîneur. *Parce qu'il y a un après, nous essayons de les motiver sur un projet professionnel.* »

Presque révolutionnaire, le projet est intelligent. Il est surtout doté d'un bon sens redoutable. « *Si on leur rend la vie plus facile*, ajoute Carole Martin, *c'est pour qu'elles s'entraînent plus et dans une meilleure sérénité.* »

B. M.

L'entraîneur pressenti par l'Athletics Australia était un agent de la Stasi

La fédération a mis fin au contrat d'Eckart Arbeit

AUCKLAND
de notre correspondante

Les recherches d'un bon entraîneur d'athlétisme avaient été longues et difficiles pour les responsables australiens, qui souhaitaient redorer, lors des prochains Jeux olympiques de Sydney, le blason un peu terne de cette discipline. Elles avaient semblé aboutir, au début du mois d'octobre, avec l'annonce de l'embauche du docteur Eckart Arbeit, âgé de cinquante-six ans, en qui certaines autorités sportives voyaient « *le sauveur de médailles* » (« *the medals messiah* »).

Mais son passé d'entraîneur en chef des lanceurs est-allemands et de directeur technique nationale d'athlétisme dans l'ancienne République démocratique allemande éveilla quelques soupçons liés à la préparation physique des athlètes dans ce pays.

Le tollé que suscita ce choix força Athletics Australia (AA), la fédération australienne d'athlétisme, à différer la nomination définitive de M. Arbeit en attendant qu'une commission d'enquête se prononce sur le passé du futur entraineur australien, et en particulier sur son éventuelle implication dans des programmes de dopage d'athlètes.

Ladite commission n'aura pas eu le temps de finir son travail et Eckart Arbeit n'aura pas l'occasion de commencer le sien. En rendant public, la semaine dernière, le « dossier Arbeit », le gouvernement allemand apporta la preuve non seulement qu'Eckart Arbeit suivait de près l'effet des stéroïdes sur ses athlètes, mais surtout qu'il fit profiter la Stasi (police secrète ex-est-allemande) de ses méticuleuses observations, de mai 1969 à juillet 1989.

Sous son nom de code Claus Tisch, Eckart Arbeit a rendu plus de mille pages de prose à la Stasi, pour qui il ne contrôlait pas tant les performances sportives que les idées politiques de ses athlètes, guettant leurs « *tendances bourgeoises* » ou leur manque d'éducation politique, redoublant de vigilance au cours des voyages à l'Ouest, terre de l'« *ennemi impérialiste* ». Il portait une attention particulière aux déserteurs potentiels.

Ses voisins de palier ne furent pas épargnés, la salle de bain de l'agent secret s'avérant une bonne plate-forme d'écoute. Certains rapports ont d'ailleurs été censurés, à cause de leur caractère « *hautement personnel et indiscret* », selon le *Bundesbeaufragte*, qui gère les documents de la Stasi, cité par le *Sydney Morning Herald*. Soucieuse de « sauver son sauveur », Athletics Australia fit d'abord remarquer que les qualités d'espion de Claus Tisch ne faisaient pas d'Ekkart Arbeit un mauvais entraîneur. « *Seules ses qualités de bon entraîneur sont décisives* », déclarait le directeur d'AA, Martin Soust.

Mais le ministre des sports et l'opinion publique eurent gain de cause. Après trois jours d'hésitation, *Athletics Australia* a annoncé, vendredi 21 novembre, qu'elle renonçait aux services de l'ancien agent de la Stasi, son contrat d'engagement (d'un montant de 400 000 dollars, environ 2,4 millions de francs, pour quatre ans) pouvant être annulé moyennant quatre semaines de salaire. A mille et quelques jours de l'ouverture des Jeux olympiques, le très bref communiqué d'Athletics Australia annonçant la fin du contrat de M. Arbeit précise : « *La recherche d'un directeur des entraînements* [d'athlétisme] *recommence immédiatement.* » Sprinter bienvenu...

Florence de Changy

DÉPÊCHES

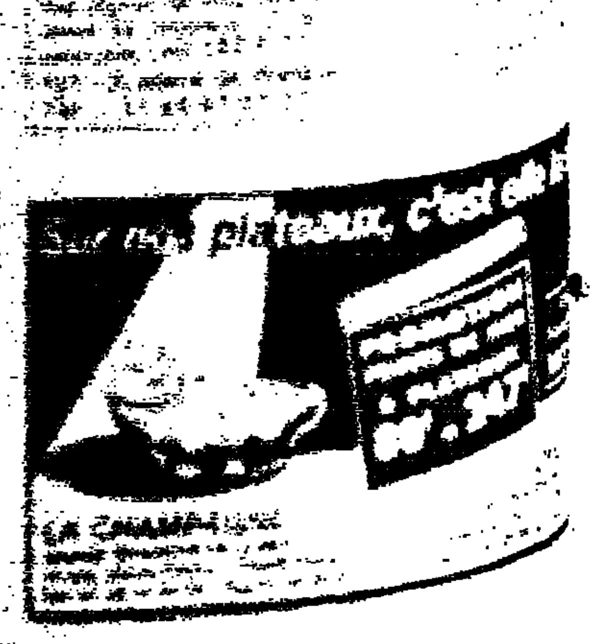
■ **FOOTBALL : l'Italie, l'Allemagne, l'Argentine**, l'Espagne, la Roumanie et les Pays-Bas devraient rejoindre le Brésil et la France parmi les huit têtes de série pour le tirage au sort de la phase finale du Mondial 98 de football, qui aura lieu jeudi 4 décembre au Stade-Vélodrome de Marseille, a appris l'AFP de source proche de la Fédération internationale (FIFA).

■ **Vincent Guérin, le milieu de terrain du Paris-SG**, a déclaré que la contre-expertise qu'il a subie, lundi 1er décembre, au laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine)s'est révélée positive. Vincent Guérin avait été contrôlé positif aux anabolisants (nandrolone), le 5 octobre, à l'issue du match de football Nantes-Paris- SG (0-0).

■ **Le FC Barcelone a rejoint le Real de Madrid** en tête du championnat d'Espagne, après sa victoire (3-1) face à Merida, lundi 1er décembre, lors de la quatorzième journée du championnat d'Espagne.– *(AP)*.

■ **BASKET-BALL : Michael Jordan, la star du basket-ball américain,** est redevenu le sportif le mieux payé du monde dans le classement de l'année 1997 *établi par le magazine américain Forbes. Le joueur des* Chicago Bulls a perçu 78,3 millions de dollars, soit environ 460 millions de francs. – *(Reuters)*.

BOUTEILLE
Alsace
TOQUES EN POINTE
Bistrots
Brasseries



Moins d'intempéries mais froid

UNE PUISSANTE masse d'air froid s'est installé pour plusieurs jours sur la France. La vaste dépression, qui a généré ce refroidissement sensible, s'éloignera lentement vers l'Italie. Elle donnera encore des chutes de neige, *mercredi, des Pyrénées à la frontière* allemande. Un anticyclone s'installera sur l'Irlande et amènera une amélioration progressive.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Avec un vent de nord modéré, la sensation de fraîcheur dominera toute la journée malgré le soleil. Quelques averses de pluie ou de neige restent possibles surtout sur les côtes de la Manche. Il fera de 3 à 6 degrés.

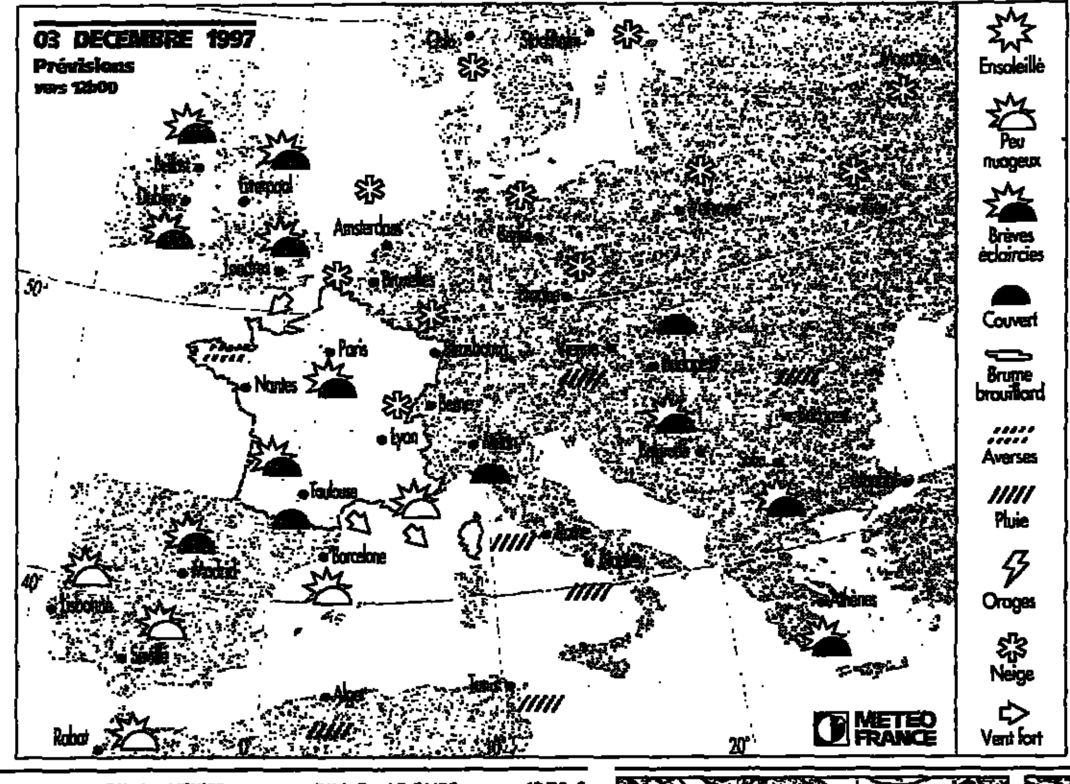
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le soleil fera de timides apparitions, il sera parfois contrarié par une averse de pluie ou de neige surtout près des côtes. Il fera de 2 à 5 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les petites chutes de neige s'atténueront au fil des heures. Elles se limiteront au relief l'après-midi. Il fera de 0 à 3 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les Pyrénées et *les contreforts du Massif Central* subiront de faibles chutes de neige à basse altitude. Ailleurs, les averses se raréfieront en cours de matinée. Les éclaircies s'imposeront l'après-midi. Il fera de 4 à 7 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les conditions hivernales domineront toute la journée. Sous un ciel gris, de petites chutes de neige se déclencheront jusque dans les vallées. Il fera de 0 à 3 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Un vent violent de nord-ouest soufflera toute la journée du Var au Roussillon et dégagera le ciel. La Corse retrouvera rapidement le soleil après les averses de la nuit. Il fera de 5 à 10 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 03 DECEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			
AJACCIO	5/12	N	
BIARRITZ	4/10	C	
BORDEAUX	1/8	C	
BOURGES	-1/3	C	
BREST	2/8	C	
CAEN	1/3	*	
CHERBOURG	2/5	P	
CLERMONT-F.	-1/3	*	
DIJON	-1/2	*	
GRENOBLE	-1/3	*	
LILLE	0/3	*	
LIMOGES	0/1	C	
LYON	-1/2	*	
MARSEILLE	2/9	S	
NANCY	-1/2	*	
NANTES	0/7	N	
NICE	6/13	S	
PARIS	-1/3	C	
PAU	2/8	P	
PERPIGNAN	4/12	S	
RENNES	2/7	N	
ST-ETIENNE	-1/2	*	
STRASBOURG	-1/2	*	
TOULOUSE	1/8	C	
TOURS	-1/3	C	
FRANCE outre-mer			
CAYENNE	24/30	P	
FORT-DE-FR.	25/29	S	
NOUMEA	23/30	N	
PAPEETE	25/29	S	
POINTE-A-PIT.	22/31	S	
ST-DENIS-RÉ.	25/30	C	
EUROPE			
AMSTERDAM	-2/4	*	
ATHENES	13/17	N	
BARCELONE	4/12	N	
BELFAST	-1/6	N	
BELGRADE	6/8	N	
BERLIN	-2/1	*	
BERNE	-3/3	*	
BRUXELLES	-2/1	N	
BUCAREST	7/11	P	
BUDAPEST	4/6	C	
COPENHAGUE	1/4	N	
DUBLIN	-1/5	N	
FRANCFORT	-2/6	*	
GENEVE	-2/2	*	
HELSINKI	-4/-2	*	
ISTANBUL	11/13	P	
KIEV	-2/1	*	
LISBONNE	12/15	S	
LIVERPOOL	-2/3	N	
LONDRES	-1/4	N	
LUXEMBOURG	-3/-2	*	
MADRID	7/12	N	
MILAN	5/9	C	
MOSCOU	-9/-6	*	
MUNICH	-2/4	*	
NAPLES	8/12	P	
OSLO	-11/-6	*	
PALMA DE M.	6/12	S	
PRAGUE	-2/2	*	
ROME	8/12	P	
SEVILLE	11/17	S	
SOFIA	5/10	N	
ST-PETERSB.	-4/-3	*	
STOCKHOLM	-4/0	*	
TENERIFE	13/17	N	
VARSOVIE	-1/2	*	
VENISE	7/11	P	
VIENNE	2/4	P	
AMÉRIQUES			
BRASILIA	20/26	P	
BUENOS AIR.	13/23	S	
CARACAS	24/29	S	
CHICAGO	1/5	P	
LIMA	22/25	P	
LOS ANGELES	10/16	N	
MEXICO	6/24	S	
MONTREAL	-7/-4	C	
NEW YORK	1/7	N	
SAN FRANCIS.	10/15	P	
SANTIAGO/CHI	10/26	S	
TORONTO	-2/3	C	
WASHINGTON	-1/12	C	
AFRIQUE			
ALGER	11/17	P	
DAKAR	23/29	C	
KINSHASA	22/28	N	
LE CAIRE	12/20	S	
MARRAKECH	10/21	C	
NAIROBI	16/21	N	
PRETORIA	18/31	S	
RABAT	11/20	S	
TUNIS	11/15	P	
ASIE-OCÉANIE			
BANGKOK	23/31	S	
BOMBAY	23/31	P	
DJAKARTA	26/30	N	
DUBAI	20/27	S	
HANOI	14/19	N	
HONGKONG	15/18	C	
JERUSALEM	13/21	S	
NEW DEHLI	11/22	S	
PEKIN	-9/1	N	
SEOUL	-8/-3	S	
SINGAPOUR	26/30	P	
SYDNEY	17/21	S	
TOKYO	3/6	S	

Situation le 2 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 4 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ANGLETERRE.** A partir du 13 décembre, British Midland assurera deux vols supplémentaires, le week-end, entre Nice et Londres-Heathrow. De Nice, le samedi à 20 h 10 et le dimanche à 19 h 35. En sens inverse, le samedi à 16 h 30 et le dimanche à 15 h 55. Le tarif est actuellement de 1 220 F pour un aller-retour en classe économique.

■ **TURQUIE.** L'opération « Turquie Welcomes Visa » permet aux porteurs de cartes Visa séjournant dans ce pays en 1998 de bénéficier de réductions dans des hôtels, restaurants, boutiques et loueurs de voitures. Le « VIP Pass » créé à cette occasion sera accompagné d'une brochure présentant les atouts de la destination et les offres de réduction. Pour l'obtenir, consulter le Minitel 3617 CBVISA ou s'adresser à l'Office du tourisme de Turquie, 102, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 01-45-62-78-68.

PRATIQUE

Comment constituer un patrimoine familial sans être mariés

DEPUIS six ans qu'ils se connaissent, Marie et Olivier avaient envie de vivre ensemble, et non plus chez leurs parents. Mais payer un loyer leur semblait être du gaspillage. Après avoir trouvé l'appartement de leurs rêves – 55 mètres carrés pour 550 000 francs, frais inclus –, ils ont décidé d'acheter en commun.

Olivier, qui avait travaillé pendant ses études, possédait la coquette somme de 280 000 francs sur un plan d'épargne-logement arrivant à échéance. Marie avait seulement 10 000 F francs d'économies. Mais, selon le banquier, le salaire d'Olivier ne lui permettait pas d'emprunter les 270 000 francs manquants, avec des mensualités de 3 800 francs par mois pendant dix ans, qui dépassaient le tiers de son salaire. Avec la participation de Marie, cela devenait possible, d'autant qu'Olivier ne tenait nullement à s'endetter lourdement pour quinze ou vingt ans.

Ils ont donc décidé de rembourser le prêt à deux, et à égalité. Ils ont ouvert un compte joint, sur lequel chacun versera la moitié de son salaire, et où seront prélevées les mensualités de 3 800 francs. Il reste à définir les modalités de l'indivision. *« Nous voulions être à égalité, 50 % chacun. Mais le banquier s'y est opposé, parce que j'étais le seul titulaire du plan d'épargne-logement, et que Marie n'investissait rien au départ »*, explique Olivier. On leur a proposé deux options : à 20 %-80 % ou à 10 %-90 % ; ils ont retenu la seconde. En outre, comme l'appartement nécessitait une rénovation, Marie a investi ses économies (10 000 francs) pour refaire le plancher.

Comment doit-on faire le calcul ? *« Il faut d'abord considérer ce qu'apporte chacun. Lui : 280 000 francs, et elle, 10 000 francs. Ensuite, il faut examiner leur participation respective au montant de l'emprunt (270 000 francs), sans tenir compte des intérêts. La contribution de Marie s'élève à 145 000 francs (135 000 plus 10 000 francs pour les travaux). Ainsi, elle aurait pu prétendre à 26 % de la propriété »*, estime Antoine Dejoie, notaire à Vertou (Loire-Atlantique). *« Que se passerait-il si Marie partait au bout de trois ans, cessait de payer ou réclamait sa part ? »*, objecte Olivier. Pour éviter ces difficultés, il conviendrait de formaliser, par un engagement mutuel, le fait qu'Olivier est le seul emprunteur, alors qu'ils seront deux à rembourser le prêt. Lorsqu'il reçoit des couples, le notaire les invite à envisager toutes les éventualités, car les jeunes ne pensent en général qu'au décès. *Ainsi, Olivier et Marie ont-ils* souscrit une assurance qui couvrira les remboursements de crédit dus par Marie, au cas où Olivier viendrait à disparaître. Mais ils ne savaient pas que, sans testament, ce sont les héritiers d'Olivier (parents ou frères et soeurs) qui hériteraient de sa part de l'appartement. Ils auraient pu opter pour la « tontine », qui garantit au survivant la propriété du bien.

Mais la tontine présente des inconvénients. Elle est imposée par le fisc comme une donation ou un legs entre personnes sans lien de parenté, au taux de 60 %, sauf s'il *s'agit de l'acquisition de la résidence* principale pour une valeur inférieure à 500 000 francs ; dans ce cas, les droits à payer seront de 10 %. Mais si un désaccord survient entre les partenaires, il est impossible de sortir de la tontine.

« Etant donné leur âge, moins de trente ans, le décès n'est pas la seule question à se poser. Il faut prévoir en priorité la séparation », poursuit Antoine Dejoie. En général, les couples d'amoureux répugnent à évoquer cette perspective. Ils ont tort, car une négligence dans ce domaine peut être source de graves conflits ultérieurs. *En effet, lors de la re*vente de l'appartement, les modalités de l'achat conditionneront la répartition du produit de la vente, et d'éventuels bénéfices.

Enfin, si un jour Olivier et Marie décident de se marier ils pourront choisir le régime de la communauté réduite aux acquêts. Dans ce cas, lorsque l'un des deux investit le montant d'un héritage ou d'une donation familiale pour acheter un bien commun ou pour y réaliser des travaux, il ne doit pas oublier de le faire mentionner dans l'acte : il s'agit de la « stipulation de réemploi ». *Lors de la liquidation de la* communauté, il pourra récupérer cette somme qui est d'origine personnelle sous forme d'un « droit à récompense » (article 1469 du code civil).

Mais s'ils préfèrent le régime de la *séparation de biens* pour préserver leur indépendance, *« ils peuvent soit continuer d'acheter ensemble en indivision, soit tenter de se constituer chacun un patrimoine individuel »?* explique Mᵉ Dejoie. Par exemple, l'un prendra la résidence principale, l'autre la résidence secondaire. Ce régime n'est pas aussi contraignant *qu'on pourrait le craindre*. Il se souvient d'un couple qui, lors du divorce, a procédé à l'échange des propriétés ; elle a conservé l'appartement en ville qui appartenait au mari, tandis que ce dernier gardait la maison de campagne. Preuve que, lorsqu'on a pris toutes ses précautions, une séparation peut parfois se solder sans drame.

Michaëla Bobasch

Rencontres notariales

Les dix-huitièmes Rencontres *notariales de Maillot, organisées* par le Jeune Notariat et les Notaires de France auront lieu samedi 6 décembre, au Palais des congrès, porte Maillot à Paris, et seront consacrées au patrimoine familial.

● *Deux débats : à 14 h 15 :* « Patrimoine familial, investir et organiser », et à 16 heures : « Organiser et transmettre ».

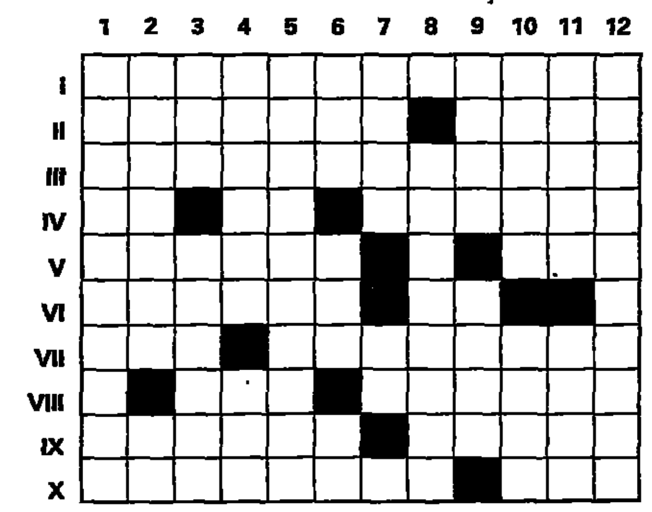
● De 10 à 19 heures, 400 notaires se tiendront à la disposition du public pour des consultations gratuites, sur place ou par *téléphone au 01-40-68-26-85.*

● En province : le 6 décembre à Digne, Nice, Troyes, Caen, Bourges, Saint-Brieuc, Evreux, Quimper, Nîmes, Bordeaux, Rennes, Tours, Saint-Etienne, Le Puy-en-Velay, Nantes, Angers, Saint-Lô, Laval, Lille, Cambrai, Alençon, Saint-Omer, Arras, Béthune, Lens, Pau, Tarbes, Colmar, Lyon, Vesoul, Belfort, Mâcon, Chalon, Le Mans, Aix-les-Bains, Chambéry, Rouen, Le Havre, Niort, Amiens, Albi, Castres, Montauban, Toulon, *La Roche-sur-Yon, la Réunion et* Fort-de-France, ainsi que dans le Morbihan, dans la Nièvre, la Haute-Savoie et la Charente-Maritime.
Le 10 décembre à Poitiers et Limoges ; le 12 à Auxerre et Dunkerque ; le 13 à Toulouse et en Ardèche.
En janvier 1998 : le 10 à Rodez, le 24 à Marseille. Se renseigner auprès des chambres des notaires.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97268

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. En service pour les sept jours à venir. – II. Moyen pour traverser le désert. Léger et pétillant ou lourd et imbuvable. – III. Résoudre un problème de poids et de taille. – IV. Problème non résolu. Bout de glace. Travaille en bordure. – V. Réunit style et stigmate. Entre deux portes. – VI. Protège en couvrant. Fin de verbe. – VII. Vient d'avoir. Résidence papale devenue présidentielle. – VIII. Roi bête et méchant. Pesant dans le cartable du collégien mais peut lui venir en aide. – IX. Un royaume avant Jésus-Christ, une République depuis 1948. Chambre froide. – X. Sortie d'un lieu humide. Lu à Londres.

VERTICALEMENT

1. La même chose à l'oreille. – 2. Evite le choc des voyelles. Le samarium. – 3. Un bien populaire. Met au points. – 4. Donnent la mesure pour les petits buveurs. Lieu de rendez-vous pour les buveurs. – 5. Voluptueuses dans nos rêves et en peinture. – 6. Mit en action. Suit le précédent. Mesure à Pékin. – 7. Fait face au large. Note inversée. – 8. Habite juste à côté. – 9. Sacré au bord du Nil. Lieu de combats. – 10. Anneaux. Qui ne valent pas grand-chose. – 11. Manifestera son mécontentement. Voyelles. – 12. Evite tout rapprochement.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97267

HORIZONTALEMENT

I. Elucubration. – II. Râtelier. Pro. – III. Gu. Amsterdam. – IV. Aran. Ise. Ti. – V. Sensass. Amon. – VI. Tag. Musclera. – VII. Utile. Eu. Rit. – VIII. Lénine. Loi. – IX. Douala. – X. Susmentionné.

VERTICALEMENT

1. Ergastules. – 2. Lauréate. – 3. Ut. Angines. – 4. Céans. Li. – 5. ULM. Amende. – 6. Bis. Su. Eon. – 7. Retisse. Ut. – 8. Ares. Cuvai. – 9. Real. Lô. – 10. Ipd. Merlan. – 11. Oratorio. – 12. Nominative.

SCRABBLE ® PROBLÈME N° 46

A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré D E I N O R U

a) Trouvez un mot de sept lettres, malheureusement implaçable.

b) Avec ce même tirage, trouvez sept mots de huit lettres en le complétant avec sept lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) Premier tirage : E G I L O S T. Trouvez deux sept-lettres.

d) Deuxième tirage : A E F G R T U. Trouvez un sept-lettres. En utilisant quatre lettres différentes du tirage précédent, trouvez quatre huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 10 décembre



Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 26 novembre

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal : lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) DEFINIE, J7, 79, faisant DO, EU, FI, IN et NE.

b) DEIFIENT, 9A, 64, ou l'anagramme EDIFIENT-IDENTIFIE, 9D, 65.

c) BOXATES

d) GRECQUE

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex


Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE



MUSIQUE Le violoniste de jazz français Stéphane Grappelli est mort lundi 1er décembre, dans une clinique parisienne. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans. Hospitalisé en 1996 à la suite d'une défaillance cardiaque, il avait repris ses activités. Il aura joué jusqu'au bout. ● AUTODIDACTE, issu d'une famille pauvre d'immigrés italiens, Stéphane Grappelli s'est produit avec les plus grands noms du jazz (Barney Kessel, Earl Hines, Martial Solal, Duke Ellington...). ● SA RENCONTRE avec le guitariste gitan Django Reinhardt, avec qui il fonda le fameux Quintette du Hot Club de France, marqua une page de l'histoire du jazz. ● YEHUDI MENUHIN a salué la mémoire de celui *« qui a apporté le plus de bonheur aux gens dans le monde du violon... Sa musique était magique »*. Didier Lockwood, Claude Bolling, mais aussi Lionel Jospin ont rendu hommage au virtuose.

Stéphane Grappelli, la joie pure du jazz

Le violoniste français est mort lundi 1er décembre, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Autodidacte, fondateur, avec Django Reinhardt, du Hot Club de France, il a joué avec les plus grandes figures et marqué l'histoire du jazz

UNE BIOGRAPHIE parfaite. Les immigrés y sont émouvants. Ernesto, le père, quitte l'Italie à dix-neuf ans : *« Raisons politiques ou autres, il n'en a jamais rien dit. »* Les amours des pauvres ont des airs de chanson : Ernesto rencontre Anna sur la butte Montmartre, rue Saint-Vincent. L'enfance est pauvre. La mère meurt quand l'enfant a quatre ans. Il est né le 26 janvier 1908 à l'hôpital Lariboisière et voulut mourir sur scène. Le père et le fils habitent au sixième, en chambre de bonne. L'eau est sur le palier. Par grosses chaleurs, ils dorment dans le couloir. Ils sont fous de musique et hantent le poulailler de Gaveau : *« Les orchestres avaient un son extraordinaire qui n'existe plus aujourd'hui. »*

En général, ce qui plaît le plus dans cette histoire, c'est qu'il ait appris *« seul »*, autodidacte, parthénogénèse violonistique. Qu'il n'ait pas appris. Les choses sont plus simples : *« Si j'avais appris le violon de façon classique, je n'aurais peut-être jamais pu jouer à ma manière. »* Ça fait une différence. Seul ? Sentant le désastre arriver, Ernesto place son fils dans une école de danse : *« Sa directrice se nommait Isadora Duncan. »* Courtes tuniques, tutus et péplums suggestifs. Tout un univers se dévoile. L'école est à Meudon-Bellevue, dans un parc. Ça change des rues à chanteurs qui font la manche. L'école est bouclée pour germanisme. Grappelli Stéphane a eu le temps d'y entendre Wagner, Beethoven, Brahms, Franck et Debussy. L'introduction de flûte dans le *Prélude à l'après-midi d'un faune* le laisse pantelant.

Commence alors le carrousel de pensions pour pauvres. On troque le péplum pour la cornette. Les grâces pour les taloches. Le père se remarie. La marâtre s'appelle aussi Anna et prend le petiot en grippe. *Vipère au poing*, etc. La sarabande des pensions minables recommence. Voir *Merlusse*, de Pagnol. La rue reprend le dessus. Voir *Les Quatre Cents Coups*, de Truffaut, trente ans plus tôt. Zone et fortifs, cours de piano de rapine, premier violon, un trois-quarts, pour imiter le musicien de la station Barbès.

AU PREMIER COUP D'ARCHET

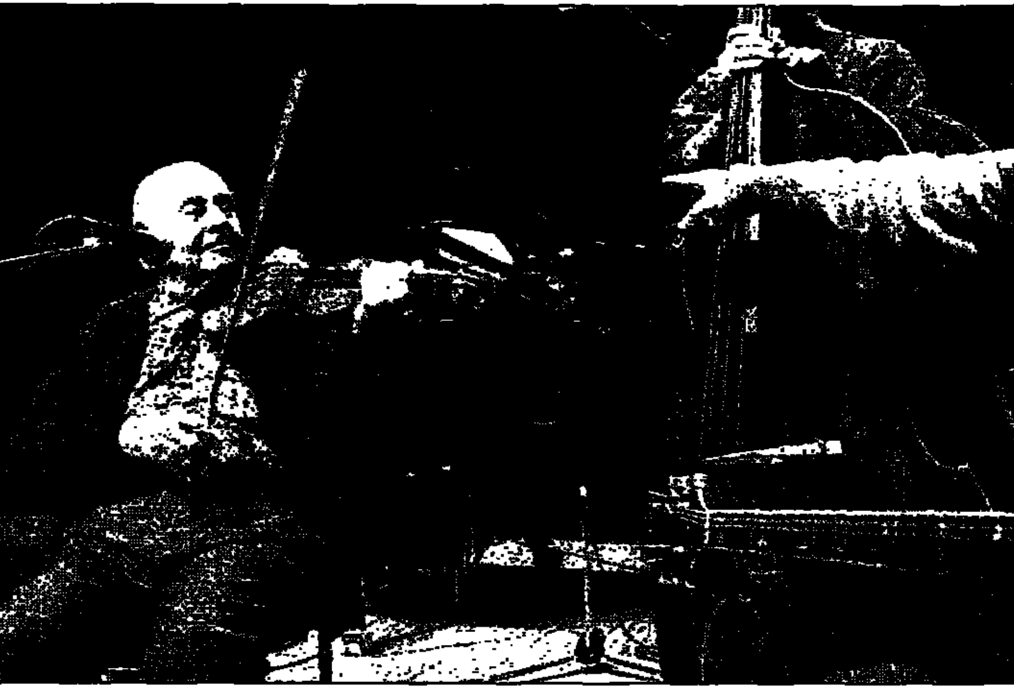
Dans les bistrots, on lui enseigne la position des doigts. Ernesto, le père, recopie pour lui des pages entières de solfège à la B. N. Seul... Par sa volonté, Stefano devient Stéphane et français, en 1919. En 1922, il insiste pour le faire entrer en auditeur libre au Conservatoire de Paris. Il meurt le 16 mai 1939. Stéphane, Erasme (le demi-frère) et la concierge de l'immeuble suivent seuls le convoi au cimetière de Pantin. Il joue dans les cinémas muets et s'inscrit à la CGT pour faire un remplacement au Palais Rochechouart. Où on lui vole son violon (1923). Devient coursier, porteur de fleurs artificielles, livreur de chapeaux cloches. Une dame en peignoir cache un jeune homme dans son lit. Le galant joue du banjo et file avec le livreur qui rachète un violon grâce au pourliche de la dame.

Il rencontre *« un autre Stéphane »*, Mougin, le pianiste, qu'il va suivre chez Gregor (escroc sublime du jazz à la française) et les Gregoriens. Adieu polkas et chants napolitains ! Place à Gershwin et au swing. Mougin joue *Tea for Two* au concours de sortie du Conservatoire. Dans une baraque à jeux, à côté du Gaumont-Palace, Grappelli se trompe. Au lieu du disque de Gershwin, il demande par erreur un air des Mitchell's Jazz Kings, *Stumbling*, gravé en 1922. Il est cloué sur place. C'est la première fois qu'il entend des musiciens noirs américains. En 1980, il reprend *Stumbling* avec Martial Solal.

Dans une sorte d'inimitable impersonnalité du style, reconnaissable au premier coup d'archet, Grappelli joue avec l'annuaire du jazz depuis la fin des années 30 ; enregistre avec son « Who's Who » (Earl Hines, Coleman Hawkins, Berney Kessel, Clark Terry, Martial Solal, Duke Ellington, Larry Coryell, NHOP) ; participe à tous les festivals du monde et triomphe à Carnegie ; débat avec tous les autres violonistes (Eddie South, Michel Warlop, Stuff Smith, Svend Asmussen, Joe Venuti) et fonde une école française (Ponty, Lockwood, Blanchard, Cavelier, Pifarély).

Au soir de sa vie, il n'en revenait toujours pas d'avoir rencontré, côtoyé, fait danser l'Aga Khan et la bégum, Chaplin et Gloria Swanson, Miles Davis et Jerry Mengo, le prince de Galles et Mimi Pinson, *« avec mon violon pour tout bagage »*. C'est le titre de son récit de vie (Calmann-Lévy). Sans jamais se départir de la joie de jouer, de l'élégance des manières et de l'envie de rencontrer.

Sa vie évidemment bascule boulevard du Montparnasse, à la Croix du Sud où frayaient Kessel, Tati, Cocteau et Karajan, un soir de 1931 où un jeune homme basané le fixe cependant qu'il range son saxo (violon pour les tangos, piano le plus souvent et saxo alto pour meubler) et écorche son nom : *« Monsieur Drappelli ? Je cherche un violoniste qui joue "comme ça", qui a du genre... »* C'était Django Reinhardt. La musique pure. Des types que les dieux avaient choisis. *Ils ont commencé par faire la* bombe dans sa roulotte, porte de Montreuil, pendant trois jours et trois nuits. Un soir au Claridge (thé dansant, *« on y va seul, on repart ensemble »*) en remplaçant une corde, Grappelli improvise. Enfin : paraphrase avec goût...



CHRISTIAN DUCASSE

Stéphane Grappelli en trio (1990).

UN CÔTÉ FOX-TROT

Louis Vola, Chaput, Django, son frère suivent. Le Quintette du Hot Club de France est né. Cette fraîcheur, cette grâce accordée à tant de musique n'a jamais été retrouvée. C'est un moment absolu dans l'histoire du jazz. L'Europe n'en a pas fourni d'autres. Le manouche et le rital... Au lieu de bloquer le débat sur l'immigration, les députés devraient les écouter ce soir.

Il y a une énigme Grappelli. Quand il joue avec Eddie South et Michel Warlop, violonistes, en 1937 (*Lady Be Good*), on sent tout de suite que le swing est dans les mains d'Eddie ; la vraie, l'authentique folie, le génie, du côté de Warlop (grand sacrifié de l'histoire). Grappelli fox-trottine derrière. Il a toujours eu un côté fox-trot. Mais il a cette légèreté, cette danse, la pure joie d'exister, aussi communicative que celle des cigales et des fleurs de ses chemises. Ce qui évite toute discussion.

Francis Marmande

Discographie sélective

● **Chez Black & Blue :** *Stéphane Grappelli et Hank Jones* (1979)
● **Chez Black Lion/Harmonia Mundi :** *Grappelli Meets Barney Kessel* (1970), *Parisian Thoroughfare* (1973), *Stardust* (1973), *At the Winery, Vintage 1981, Just One of These Things* (1984), *Grappelli Meets Earl Hines*.
● **Chez Black Star :** *Stef and Slam* (1975), *London Meeting* (avec Hank Jones, 1979).
● **Chez EMI :** *47-61*.
● **Chez Francis Dreyfus Music :** *Flamingo* (avec Michel Petrucciani, 1996).
● **Chez Frémaux Associés :** dans la collection The Quintessence 1933-44, le CD Django Reinhardt.
● **Chez F72/WEA :** *Tivoli Gardens* (1977), *One On One* (avec McCoy Tyner, 1990).
● **Chez JAZ/BMG :** *Le Toit de Paris, I Hear Music*.
● **Chez Jazz Time/EMI :** *Americans in Paris (1931-40), Quintette du Hot Club de France* (1936-39), *Django Reinhardt Memorial, 1936-38*.
● **Chez London/Polygram :** Django Reinhardt, Stéphane Grappelli, *1938-46*.
● **Chez Média 7 :** Stéphane Grappelli et Joe Venutti, *Venupelli Blues* (1969).
● **Chez Musidisc :** *To Django* (1962), *Les Grands Classiques du jazz* (avec Bill Coleman, 1973), *Stéphane Grappelli et Baden Powell* (1974), *Stéphane Grappelli et Jean-Luc Ponty* (1973), *Stéphane Grappelli et Oscar Peterson, Satin Doll* (1975), *Joue George Gershwin*.
● **Chez OWL/EMI :** *Happy Reunion* (avec Martial Solal).
● **Chez Pablo :** *Violin No End* (1957), *Grappelli, Joe Pass, NOHP* (1979), *Oscar Peterson et Stéphane Grappelli* (1979).
● **Chez Polygram :** Stuss Smith, Svend Asmussen, Jean-Luc Ponty et Stéphane Grappelli, *Violon Summit* (1968).
● **Chez RCA :** avec Django Reinhardt, *Rome Session, vol. 1 et 2* (1949).
● **Chez Storyville :** *Two of a Kind.*
● **Chez Swing/EMI :** *Jazz et cordes, Hot Strings 1929-1961* (1997).
● **Chez Verve/Polyvocal :** *Le Violon du siècle* (avec Menuhin, 1988), *Autour de minuit* (1992), *Gitanes Jazz*.
● **Chez Virgin :** Django Reinhardt, Stéphane Grappelli 1934-35, *Music Memoria*.
● **Chez Vogue :** Django Reinhardt et Stéphane Grappelli, *Quintette du Hot Club de France* (1934-35).

Les charmes infatigables de l'enfance

GRAPPELLI aimait le chanteur, chez Armstrong. On comprend pourquoi. Il se sert de son violon comme d'une voix, à la façon des chanteuses de blues dansant autour du thème. Comme elles, Grappelli brode éperdument. Ce qui frappait, ce qui va rester, c'est une arabesque géante, une pluie de confettis sonores *sur les grands standards du demi-siècle*.

La mélodie n'est pas jouée. L'archet virevolte alentour, laissant à l'auditeur le bonheur de remplir les blancs. Le soliste se fait fort de caser un maximum de notes dans chaque mesure à quatre temps, et de ne croiser qu'incidemment l'air promis. Quand il s'y résout enfin, son œil se plisse de malice enfantine. Chemise à fleurs et plaisir du jeu pour le jeu : si Grappelli est virtuose, c'est d'abord du cœur. On dirait qu'il joue pour la seule récompense de provoquer les *« yeah ! »* de l'orchestre et de la salle, preuves que ça swingue, que ça chauffe. L'improvisation en connivence aura dominé ses soixante ans de prestations étourdissantes et bonhommes. Grappelli ou la fraternité jam-session, la gratuité du bœuf.

Je me souviens de la rue Chaptal, à Montmartre, vers 1947. Le Hot Club de France siégeait au fond d'une cour. Panassié et Delaunay gardaient le temple minuscule. Il y régnait un fouillis de roulotte gitane. Des collégiens qui *avaient passé la guerre à user jusqu'à la cire Minor Swing* en 78-tours, qui avaient « résisté » aux Combelle et aux Chiboust, on n'allait tout de même pas les interdire de miracle ! Nous écoutâmes, dans un coin.

Django Reinhardt et Grappelli venaient de se retrouver. Finis les ersatz des années noires : Michel Varlope à la place de Grappelli, ou l'appel hérétique à des bois, comme la clarinette de Rostaing. Au premier battement de semelle, les deux comparses des années 30 avaient entrelacé de nouveau leurs cavalcades de sons métalliques.

C'était à qui offrirait à l'autre le plus de syncopes, d'enjambements ou de gags harmoniques où s'engouffrer. Le frère Reinhardt, guitare d'accompagnement, assurait le carré *des harmonies torturées par les deux solistes*. Ce n'était plus Volla, il me semble, mais Soudieu, qui veillait, à la contrebasse, sur le tempo. Je peux me tromper. Que les fans du « Hot » et Averty me pardonnent. Ce qui comptait, c'était l'allégresse des retrouvailles, le duo repris là où l'avait rompu la guerre, duo perché d'oiseaux en transe ; duel de mirobolance.

CHEMISE BARIOLÉE ET MAINTIEN PÉPÈRE

La première rencontre s'était faite, en 1931, sur les mêmes bases dionysiaques. Elle a pris un air de légende, comme souvent dans les vies si bien remplies que le destin y glisse son chorus. Grappelli jouait du saxo dans une boîte de Montparnasse, fréquentée par Chaplin et Bogart. Parfaitement : du saxo. Il a aussi tapé du piano, au cinéma, au temps du muet. Mais le violon restait son instrument de prédilection, depuis que son père, immigré italien féru de philo, lui avait donné une *« boîte à cigares »*.

Autodidacte ou presque, Grappelli avait reconstitué classiques et modernes à l'oreille. Il lui en resterait, toute sa vie, un art unique de *tournoyer autour des mélodies comme on tâtonne*, en sifflotant, aux portes d'un souvenir. Donc, Django l'aborde. C'est un violonneux comme « ça » qu'il cherche. Dès la nuit suivante, dans la roulotte des Reinhardt, c'est le bœuf géant. Tout le répertoire du Hot-Five et du Duke y passe. A l'aube, le Quintette du Hot Club est né. Grappelli comparait cette époque héroïque du jazz aux catacombes des premiers chrétiens, moins la persécution. L'histoire de la musique est pleine de moments ainsi, où une espèce d'évidence religieuse prend feu, en même temps, dans les *sous-sols enfumés des quatre coins du monde*. J'ai entendu les plus grands virtuoses de classique déplorer que ces phénomènes de télépathie leur soient moins souvent offerts qu'aux jazzmen. J'ai vu Menuhin, jouant avec Grappelli, ouvrir des yeux ronds devant ce que son vis-à-vis arrivait à faire, pas tellement pour le doigté, mais à force de glissades espiègles, toujours un peu au-delà de la vitesse et de l'élucubration attendues.

Pour le concert de ses quatre-vingts ans, *Grappelli n'avait rien changé à ses habitudes*, qui étaient de donner tranquillement le meilleur de lui-même. La chemise bariolée tranchait avec le maintien pépère. Il s'asseyait, épaules basses, le petit bide en avant, rond-de-cuir presque. Et soudain une flopée de sons craquaient sous l'archet, comme les étincelles d'un caténaire au passage du train. Il s'amusait lui-même, comme un gosse, de la fête aux lampions dont il entourait les vieux thèmes.

Quand il fallait bien, enfin, revenir à la mélodie-prétexte, après les chorus déments de gracilité, les applaudissements explosaient, le violon reprenait sa partie sage, l'homme souriait d'aise. Le tour était joué, somptueusement.

Sur ce siècle perclus de sanglots, il y aura eu, comme ça, quelques voix heureuses et un peu célestes. Grappelli ou les charmes infatigables de l'enfance. L'innocence même.

Bertrand Poirot-Delpech

La « jungle », invitée de marque des Transmusicales de Rennes

Ce style britannique mélange le public des classes moyennes et celui des quartiers défavorisés et se métisse en s'enrichissant de multiples influences

DES RYTHMES HACHÉS menu, vibrionnant entre nappes planantes et basses profondes... Elaborée depuis quelques années dans les souterrains les plus obscures de la *club culture* britannique, la jungle, musique protéiforme, aussi appelée drum'n'bass, s'affiche comme le comble de la modernité. Grand scrutateur des tendances en vogue, David Bowie dit de la jungle qu'elle est *« une parfaite métaphore des tensions urbaines et des moyens pour y échapper »*. Surtout, aucun courant n'a synthétisé aussi parfaitement les musiques et les cultures qui font danser cette fin de siècle. Autre bon signe, les Transmusicales de Rennes, miroir fiable des avenirs musicaux, ont programmé pour leur dix-neuvième édition quelques-uns des DJ et groupes phares du genre : Aphrodite, Project 23, Gilb-R, Juryman v Spacer, Roni Size Reprazent, Subject 13...

L'effervescence techno submerge la Grande-Bretagne à la fin des années 80. Pendant qu'une tendance de la house va s'orienter vers la joliesse pailletée de la disco, la frange dure des DJ va chercher à croiser ces musiques de boîtes avec les musiques de rue. Partisan d'une radicalité hardcore, des disc-jockeys noirs comme Fabio, Grooverider ou Goldie vont élaborer de nouvelles bases à partir d'échantillons de basse et de batterie volés au hip-hop. On parle alors de « breakbeats ». Plutôt que de se concentrer sur le tempo métronimique inhérent à la plupart des musiques de danse, ces fans de rap se concentrent sur la cassure rythmique, le roulement qui permet de relancer un morceau. Les DJ hip-hop avaient samplé ainsi le célèbre *Funky Drum*, de James Brown ; les pionniers de la jungle le redécoupent, le mettent en boucle et l'accélèrent, lui donnant des allures de solo de jazz joué sous amphétamines. Rapidement, sur ces percussions instables, on plaquera une basse si profonde qu'elle se fait l'écho des maîtres du reggae et du dub. Des soirées légendaires, comme Rage, Speed ou Metalheadz, propageront ces idées neuves et rassembleront un éventail inédit de population.

La jungle mélange avec la même ferveur un public de classe moyenne, fan de rave, et des jeunes des quartiers et banlieues défavorisés, habituellement plus attirés par le rap et les musiques jamaïcaines. Comme son audience, cette musique va se métisser et s'enrichir de multiples influences. Jusqu'alors, le Royaume-Uni avait emprunté aux Etats-Unis, l'essentiel de sa culture musicale. Comme le jazz, le rock ou le hip-hop, la house et la techno sont nées outre-Atlantique. En recyclant ce passé, en l'adaptant au particularisme et à la variété de l'identité britannique, la jungle est devenue la bande-son agitée de l'Angleterre d'aujourd'hui.

Radio-Nova est un peu à la FM ce que les «Trans» sont aux festivals de rock. Un lieu de recherche à l'avant-garde, une oasis propice aux rencontres et aux découvertes. Ce n'est pas un hasard si cet après-midi de novembre, on retrouve, dans les studios de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, deux personnages qu'on écoutera – séparement –, le 6 décembre, sur la grande scène rennaise. Le DJ français Gilb-R et le vocaliste anglais Cleveland Watkiss enregistrent ensemble une heure de mix *live*. Dans une cabine couverte de graffitis, Gilb-R jongle sur ses platines avec les dernières nouveautés. Des sons qui semblent sortis d'une centrale thermonucléaire épousent les transes d'un ordinateur tachycardique. Gilb-R explique sa conversion au drum'n'bass : *« J'ai commencé à faire le DJ quand je vivais à Nice. Là-bas, à l'époque, le funk, le hip-hop n'avaient pas le droit de cité. Il y a sept ans je suis monté à Paris. Quand la jungle est arrivée, je me suis aperçu que cette forme originale était la synthèse de tout ce que j'aimais : le jazz, la house, l'ambient, le hip-hop, le reggae, la musique industrielle... Comme moi, elle se concentrait plus sur les rythmes et les ambiances que sur les mélodies. J'ai plongé. »* Au point de devenir le seul DJ français de jungle reconnu dans le monde.

Dans un studio voisin, micro en main, Cleveland Watkiss catalyse les atmosphères distillées par le Français, module un chant qu'on dirait tiré d'un instrument à vent. L'improvisation de ce vocaliste noir, leader du groupe Project 23, tient autant de la scansion rap que de la pureté soul ou des syncopes jazzy. Ce jeune homme d'origine jamaïcaine, frère du pianiste Trevor Watkiss, a débuté comme chanteur de jazz au milieu des années 80 avant de devenir un des plus importants MC (pour *master of ceremony*, chargé de l'animation vocale des soirées drum'n'bass). *« Il y a une logique dans l'évolution de ma pratique musicale,* explique Cleveland Watkiss. *J'ai commencé, par le ska, le bluebeat, le reggae puis la soul, le jazz, le hip-hop avant d'arriver à la jungle. Ce style inclut tout les autres, pour moi, il est la musique soul du XXI[e] siècle. Mais ce n'est pas qu'une musique noire. A Londres aujourd'hui, toutes les races et les cultures s'en mêlent. Cette scène reflète ce melting-pot. »*

PALETTE DE SENTIMENTS

Les junglistes ont su colorer leur musique de toute une palette de sentiments. Se superposent l'allure frénétique (près de cent quatre vingts battements par minute contre 125 bpm pour la techno la plus rapide) de rythmiques évocatrices du stress urbain, des basses grasses et lentes (80 bpm), témoins sensuels des musiques noires, et des nappes de synthétiseurs pouvant pousser au cauchemar comme aux rêveries extasiées. En seulement six ans d'existence, la jungle a essaimé une quantité impressionnante de variantes. Sorciers de l'électronique et du sample, certains comme Photek, Aphex Twin ou Spring Heel Jack ont creusé l'aspect cérébral de ces expérimentations, d'autres se consacrent à la danse, parfois inspirée par le ragga – Shy Fx – ou par l'énergie des raves, comme Aphrodite ou Jonny L. Les ambiances peuvent être violentes et noires – 4 Hero, Grooverider, Ed Rush –, mélancoliquement soul – LTJ Bukem, Subject 13 –, diablement jazz – Squarepusher – ou délicieusement mélodiques – Adam F et Goldie.

Stéphane Davet

LOUIS VINCENT

37

Le DJ français Gilb-R et le vocaliste anglais Cleveland Watkiss.

Le programme

● **Mercredi 3 décembre.** *L'Ubu (15 h 30) :* Bed, Orange Blossom, Marc Em. *Salle de la Cité (17 h 30) :* Kanjar'oc, sergent Garcia, Gwenfol, Rachid Taha, Le couple aveugle du Mali, Djoloff, Pierpoljak, Femmouzes T, Faudel, Gnawa Diffusion, DJ Cheb Aziz, DJ Benny Boy. *L'Ubu (0 h 00) :* Pressure Drop, Khao, Invisible Pair Of Hands.
● **Jeudi 4 décembre.** *L'Ubu (15 h 30) :* The Hangovers, Bobby Sichran, King Cobb Steelie. *Salle de la Liberté (18 heures) :* Daara J, Brother Resistance, Square One, Femi Anikulo Kuti, DJ Zebra. *MJC Cleunay (17 h 30) :* Ace, Dyonisos, Bly, Shout. *Centre culturel Le Triangle (19 h 30) :* The Storm, Aktuel Force. *L'Ubu (0 h 00) :* Cut La Roc, Monkey Mafia, Les Rythmes Digitales, The Wiseguys.
● **Vendredi 5 décembre.** *L'Ubu (15 h 30) :* Twenty Miles, The Delta 72, The Make-Up. *Salle de la Liberté (18 heures) :* Shift, Cornershop, Rocket From The Crypt, Insane Clown Posse, Foo Fighters. *Maison de quartier de Villejean (17 h 30) :* Boat People Superstar, Cool Freddy Jay, KDD, Afro Jazz. *Salle de la Cité (23 h 30 :* Acid Brass, Lunatic Calm, Death In Vegas, Headrillaz, DJ Azaxx. *L'Ubu (0 h 00) :* Depth Charge, Juryman v Spacer, Bassbin Twins, DJ Morpheus.
● **Samedi 6 décembre.** *L'Ubu (15 h 30) :* Long Fin Killie, Salaryman, Mouse On Mars. *MJC Cleunay (17 h 30) :* Improvisators Dub, Mister Gang, Svinkels, Kalibre 33. *Salle de la Cité (19 heures) :* Tanger, Tipsy, Alabama 3, Ween, Tortoise. *Parc des expos, Rennes Aéroport :* Soirée Planète (22 heures), trois scènes avec Hometown DJ Posse, DJ Linus, Impulsion, Krash Slaughta, Jon Carter, DJ Funk, Afrika Bambaataa, Kid Koala, Olivier B, Eric Borgo, Fluke, Darrell Wynn, Jeff Mills, Luke Slater, Darren Price, DJ Nemo, DJ Gilb-R, Bill Ryley, Roni Size Reprazent, Aphrodite, Project 23, Subject 13, Rangers Crew.
● **Du 3 au 9 décembre.** *Théâtre de l'aire libre (20 h 30) : Le Phare,* une création de Yann Tiersen.
Renseignements et vente par téléphone : Tél. : 02-99-30-08-73.

Le Chœur de Radio-France sur les traces des Argonautes

Le « Voyage des dieux » : trois œuvres contemporaines inspirées de musiques traditionnelles au Musée des arts d'Afrique et d'Océanie

LE VOYAGE DES DIEUX. Mercredi 3 décembre : 18 h30 : rituel profane afro-cubain ; 19 heures : polyphonies vocales de Géorgie ; 20 heures : cérémonial bouddhiste, tradition de Hué (Vietnam) ; 21 heures : œuvres de Ton That Thiêt, Iannis Xenakis et Maurice Ohana par le Chœur de Radio-France ; 22 h. 45 : liturgie yoruba. Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, 293, avenue Daumesnil, Paris-12[e]. M[o] Porte-Dorée. Entrée libre dans la limite des places disponibles. Tél. : 01-42-30-15-16.

Découvrir à l'affiche d'un même concert des témoignages de cultures très éloignées les unes des autres devient de plus en plus fréquent aujourd'hui. Aucune volonté de brassage postmoderne n'a pourtant déterminé la présentation de rituels afro-cubain, géorgien et vietnamien dans l'environnement de pièces occidentales récentes proposées par le Chœur de Radio-France.

Le « Voyage des dieux » ne saurait donc se confondre avec un énième rendez-vous de world music. Il découle d'une tentative de diffusion de la musique contemporaine dans des conditions souhaitées expressément *« conviviales »* par Alain Moëne, délégué aux activités lyriques et chorales de Radio-France. Encouragé par l'expérience de la *Messe* de Maurice Ohana – montée en mai 1996 avec un chœur d'assemblée uniquement constitué à partir du personnel de la Maison de la radio –, Alain Moëne s'est tourné cette fois vers le Conservatoire pour former avec *« des musiciens en situation d'insertion professionnelle »* les ensembles instrumentaux nécessaires à l'exécution des trois œuvres que dirigera Guy Reibel.

Celles-ci font toutes *« référence à un substrat musical antérieur »*. *Avoaha*, de Maurice Ohana (créée à l'occasion du 500[e] anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb), utilise principalement des textes en langue africaine (dont le bantou et le yoruba) et des éléments de cultes des Caraïbes, tels que le vaudou haïtien.

Prajna Paramita (1988), de Ton That Thiêt se fonde sur un texte sanscrit emprunté à la tradition bouddhique et psalmodié dans une traduction sino-vietnamienne.

Medea Senecae (1967) de Iannis Xenakis, se concentre enfin sur une petite sélection de vers latins écrits par Sénèque pour conter le voyage des Argonautes.

Désireux de *« confronter les pièces contemporaines à des traditions dont les compositeurs se sont recommandés »*, Alain Moëne rêve alors d'un espace à plusieurs salles offrant à tout moment au public la possibilité de passer d'un univers musical à l'autre.

Afin d'appréhender, par exemple, d'éventuelles parentés existant entre le chœur à l'antique réinvesti par Xenakis dans *Medea Senecae* et les polyphonies du Chœur Roustavi, originaire d'une Géorgie située non loin de la mythique Colchide, dont les mines d'or attirèrent Jason et ses compagnons...

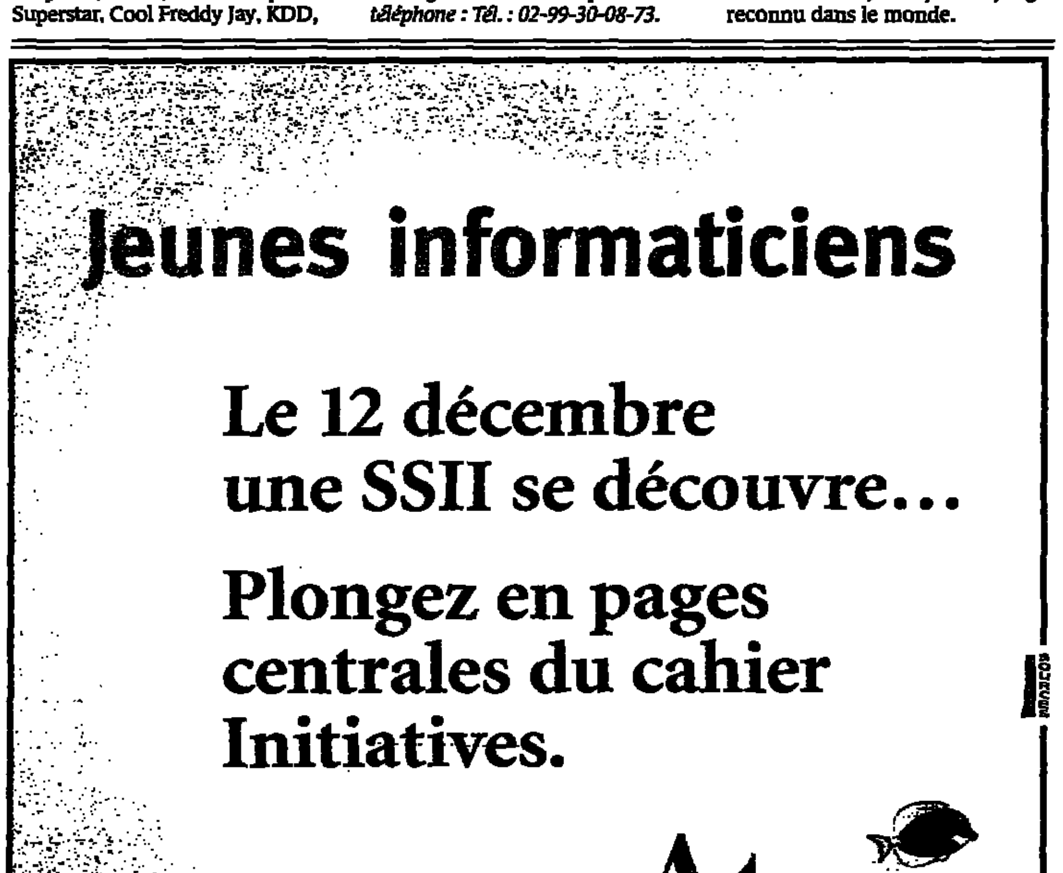
L'objectif de souplesse dans la présentation des œuvres est atteint sur deux plans. D'une part, le public pourra à tout moment entrer et sortir selon ses motivations de la grande salle (capable d'accueillir 800 personnes) du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie où se déroulera le concert sans interruption de 18 h 30 à près de minuit. D'autre part, chacun sera libre de s'y installer comme il veut ; debout au centre ou bien allongé dans un coin. Alain Moëne conseille même de *« venir en jean avec un coussin »* !

Symbole de la communication entre les êtres humains, le « Voyage des dieux » ne se limitera pas à une entreprise d'assouplissement des habitudes d'écoute en public. Il visera tous les auditeurs de France-Musique par le biais d'une retransmission intégrale en direct. A l'exception de quelques transitions ménagées à l'antenne pour guider les auditeurs déboussolés par une heure de cérémonie bouddhiste en prime time, tout ce qui sera diffusé proviendra in extenso de la salle de concerts.

La navigation s'effectuera alors sur les ondes radiophoniques selon un cap bien défini : *« Démontrer qu'en Géorgie, à Cuba ou au Vietnam, les gens qui font de la musique ne cherchent pas seulement à s'éclater en tapant sur une peau, mais agissent selon un état d'esprit qui peut rejoindre celui de la musique de notre époque lorsqu'elle n'est pas à côté de la plaque ! »*

Ardent défenseur de la radio comme lieu d'animation, Alain Moëne espère déclencher avec ce dialogue continu de musiques traditionnelles (programmées avec l'assistance de Pierre Toureille et d'Isabelle Leymarie) et de pièces contemporaines – écrites par des compositeurs français d'origines grecque (Xenakis), vietnamienne (Ton That Thiêt) et andalouse (Ohana) – un phénomène comparable à celui qui s'est produit dans les années 80 pour les Mardis de la musique de chambre lancés sous son impulsion : *« Les gens sortaient du travail, prenaient le concert en cours d'émission et... venaient nous rejoindre spontanément. »*

Pierre Gervasoni





Yves Beaunesne réveille le printemps de Wedekind au TNP de Villeurbanne

Une adaptation et une mise en scène qui vont bien au-delà d'un simple rajeunissement

Le *Théâtre national populaire de Villeurbanne* présente, jusqu'au 6 décembre, *L'Eveil du printemps*, pièce plus que centenaire de Frank Wedekind, témoignage sur l'éveil de la sexualité dans une société puritaine. L'intelligence de l'adaptation et la mise en scène d'Yves Beaunesne permettent de propulser cette œuvre dans un univers contemporain et plastico-sonore d'une grande originalité.

L'ÉVEIL DU PRINTEMPS, de Frank Wedekind, traduction et adaptation de Renée Wentzig et Yves Beaunesne. Mise en scène : *Yves Beaunesne*. Avec Claire Wauthion, Fabienne Luchetti, Réginald Huguenin, Amandine Dewasmes, Lucie Phillipe, Anna Mouglalis, Carol Styczen, Andréas Zafiropoulos et Eric Geisen. THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE, 8, place Lazare-Goujon, Villeurbanne. Tél. : *04-78-03-30-50*. *Mardi*, vendredi et samedi à 20 h 30; mercredi et jeudi à 19 h 30; dimanche à 17 heures. De 90 F à 178 F. Durée : 2 h 10. Jusqu'au 6 décembre.

VILLEURBANNE
correspondance

L'intelligence de l'adaptation, publiée par Actes Sud-Papiers, restitue sa fraîcheur à *L'Éveil du printemps*, pièce plus que centenaire. Mais la mise en scène d'Yves Beaunesne va bien au-delà d'un rajeunissement : elle propulse l'œuvre de Wedekind dans un printemps contemporain et pourtant au-delà du temps : la saison même de la grâce. La première difficulté, pour qui travaille aujourd'hui sur cette œuvre, est de traiter à la fois un témoignage toujours actuel sur l'éveil de la sexualité chez les adolescents, et l'évocation très datée d'une société puritaine, hypocrite, qui s'emploie à juguler toute pulsion vitale. La seconde est de trouver un style assez souple pour peindre cette réalité sociale sans tomber dans le naturalisme, honni par Wedekind, tout en éclairant d'un humour léger des situations tragiques : deux des jeunes protagonistes meurent par la faute des adultes, un troisième est enfermé abusivement dans une maison de correction.

Yves Beaunesne a pris le parti de ne s'intéresser qu'aux personnalités centrales du drame. Mais ses resserrements sont d'une totale pertinence, et la mise en scène parvient à dire autrement ce que devraient occulter les coupures. Une scène abandonnée d'homosexualité *dans les vignes, par* exemple, manque d'autant moins que l'émoi des adolescents devant le corps de leur semblable se manifeste constamment, et plus *subtilement, dans le jeu des très* jeunes interprètes : jeu violent et léger tour à tour, nerveux et ludique, où s'expriment les désirs et les angoisses secrètes. Ce qu'on a pu retrancher des matériaux de Wedekind est d'ailleurs compensé avec bonheur par une présence infuse de l'univers familier de l'écrivain. Ses deux amours, le cirque et le music-hall, se marient sur la scène par citations ou recréations poétiques. Sa guitare, certes, n'était pas électrique quand il chantait au cabaret les chansons reprises ici par Eric Geisen, sur une musique d'aujourd'hui, mais l'effet devait être tout aussi percutant.

SOUVENIRS LITTÉRAIRES

Yves Beaunesne a beau revendiquer le « non-savoir », comme nombre de ses contemporains hostiles aux explications de texte pédantes, il rend sensible dans la chair même du spectacle les *souvenirs littéraires qui hantent le* théâtre de cet auteur, de la fantasmagorie shakespearienne aux graves débats du *Faust*. Ce qui ne l'empêche pas de transcender les *références, avec l'aide du scéno*graphe Goury, du compositeur François Bréant et des autres artistes de l'équipe, pour réaliser un univers plastico-sonore tout à fait original. Le premier tableau, par exemple, censé représenter une scène d'essayage – une des jeunes filles doit revêtir pour la première fois une robe d'adulte – fait apparaître l'héroïne au cœur d'une immense corolle, tandis que sa mère avance maladroitement, somnambulique, à la périphérie de cette traîne virginale.

Tout aussi librement conçue, la représentation du jeune suicidé en fantôme, à la fin, est saisissante : Andréas Zafiropoulos, qui a si bien joué auparavant la folie d'une quête de soi achoppant sur l'absurdité des devoirs imposés, vient virevolter autour de la piste en patins à roulettes.

Quelque chose scintille et s'agite à la façon d'une flammèche audessus du front de cet Ariel gracile : *une fragile image de vie*, souriante et insaisissable comme l'âme de ce théâtre.

Bernadette Bost

Les sons décloisonnés et distordus de Pierre Henry

Deux œuvres du compositeur, dont une création, ont été présentées à la Maison de Radio-France

HISTOIRE NATURELLE OU LES ROUES DE LA TERRE (création). APOCALYPSE DE JEAN. Studio Son/Ré, Pierre Henry, direction sonore. Maison de Radio-France, le 29 novembre.

À bientôt soixante-dix ans (le 9 décembre), Pierre Henry est bien toujours le même : un créateur qui conjugue ingénuité et ingéniosité dans le traitement à vocation édifiante des sons. Depuis l'invention avec Pierre Schaeffer de la musique concrète – dont on fêtera en 1998 le demi-siècle –, le compositeur du *Microphone bien tempéré* a multiplié les prospections personnelles dans un domaine à la fois expérimental et en phase avec les grandes mutations du goût comme en témoignent les deux œuvres dis*tantes de trois décennies* que Radio-France a présentées dans le cadre d'un somptueux portrait.

Chaleureusement accueillie par un public jeune – une majorité de 25-30 ans ! –, la création d'*Histoire naturelle ou les roues de la terre* s'est parfaitement inscrite dans la tendance au décloisonnement généralisé qui prévaut aujourd'hui. Enregistrements de cigales, de blizzard ou d'hélicoptères, *se mêlent indéfiniment* à des vocalités extra-occidentales (appels de pygmées par exemple) pour culminer dans des morceaux de bravoure synthétique (façon *Carmina Burana* « remixé techno »). Des passages à caractère chorégraphique – on se souvient alors du travail effectué par Maurice Béjart avec le compositeur – produisent également un effet saisissant. Pierre Henry aime les sons, et cela s'entend. Il les a patiemment collectés, catalogués et maintenus en attente, les voilà libérés comme des fauves affamés dans une jungle qu'il n'est pas facile pour l'auditeur d'appréhender. Episodique mais peu compartimentée, l'oeuvre ne favorise pas d'appréciation à long terme. Nourrie d'une activité constamment fourmillante, elle rend également impossible un suivi attentif du détail et privilégie donc l'écoute « inconsciente ». Mais peut-être est-ce faire injure à cette *Histoire naturelle*... que la passer au crible des références culturelles ?

TOTEMS DOUÉS DE LA PAROLE

Superposés sur scène par trois ou par quatre, les innombrables hauts-parleurs (cent, cent cinquante) qui diffusent la musique de Pierre Henry ressemblent à des totems doués de la parole. Alors qu'*Une histoire naturelle*... les sollicite surtout en groupe, *Apocalypse de Jean* (1968) les envisage presque individuellement selon un *principe de spatialisation tout à fait éloquent*.

On se surprend même à tourner la tête à droite ou à gauche pour toiser celui qui déforme l'énoncé du texte biblique ou détecter celui qui transmet les gémissements des martyrs.

Paradoxalement, cette *« lecture électronique »* qui dure une heure quarante et une semble d'un accès plus aisé qu' *Une histoire naturelle*... développée pendant cinquante-cinq minutes seulement ! Cela tient sans doute à une différence d'expression majeure. L'œuvre récente ne procède pas, on l'a dit plus haut, à une gestion musicale du temps alors que sa devancière – grand-messe hallucinée typique de la fin des années 60 – construit, séquence par séquence, une perspective traditionnelle. Le brouillage opéré par Pierre Henry intervient ici sur le son lui-même et non sur la globalité des événements. Point de collusion ambivalente des sources, mais distorsion méthodique des timbres. Chaque page s'apparente ainsi à une étude pour mirliton électronique portant sur la notion de parasite. Instruments de musique (cloches, trompes, cithares orientales) et voix (à nu, réverbérée, déphasée) se désagrègent alors en une succession de sons crachotés, caquetés et raclés dans un effroi éminemment apocalyptique. Là encore, l'énergie brute de la matière et l'impact raisonné de la haute technologie s'équilibrent de façon ludique dans la musique de Pierre Henry.

P. Gi.

SORTIR

PARIS

Marka
Dans son nouvel album, *L'Idiomatic (Columbia), aux sonorités plus rock* que le précédent, Marka continue de mobiliser son aptitude a « l'ironic » et ses idées saugrenues. Cela donne de réjouissantes chansons d'humeur anticonformiste, qu'il porte en scène avec un élan gourmand.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, 2e. Mo Sentier. 20 heures, du 2 au 20 décembre. Tél. : 01-42-36-37-27. 80 F.

Peintres aborigènes d'Australie
Les rares visiteurs admis à pénétrer dans la grotte de Lascaux doivent se munir d'une foule d'autorisations diverses. Naguère, trois aborigènes *prirent une précaution supplémen*taire : avant d'entrer dans le sanctuaire paléolithique, ils demandèrent la permission aux esprits du lieu. L'Occidental confronté à leurs œuvres, à la Villette, gagnera à se souvenir de cette anecdote. Prêtées par les plus grands musées australiens, les peintures exposées méritent le voyage : elles évoquent une tradition ancestrale, et une civilisation pour laquelle l'image est à la fois résistance à l'assimilation et partie intégrante d'une culture étonnante, qui peint et chante pour éviter que la terre ne meure.
Maison de la Villette, pavillon Paul-Delouvrier, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Tél. : 08-03-30-63-06. 35 F. Jusqu'au 11 janvier 1998.

BORDEAUX

Kabuki avec Jakuemon Nakamura IV, Tomijuro Nakamura V et cinquante artistes du Kabuki. Spectacle en deux parties ; *Keisei Hangon Ko* (acte I), *Ninin Wankyu* (œuvre dansée).
Evénement rare : cinquante artistes japonais de théâtre kabuki font escale pour trois représentations à Bordeaux avant leur passage au Châtelet à Paris dans le cadre du Festival d'Automne. *Né au XVIIe siècle, le kabuki représente* le meilleur de l'héritage populaire japonais. Tous les acteurs de kabuki sont des hommes. Deux « *trésors nationaux vivants du Japon* » : Tomijuro Nakamura V et Jakuemon Nakamura IV y joueront les rôles féminins (*onnagata*).
Opéra de Bordeaux, place de la Comédie. 20 h30, le 4 et le 5 ; 14 h 30 le 6. Location, Tél. : 05-56-48-58-54. De 80 F à 220 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Addicted to Love
de Griffin Dunne (Etats-Unis, 1 h 40), avec Meg Ryan, Matthew Broderick, Tcheky Karyo.
Le Goût de la cerise
d'Abbas Kiarostami (Iran, 1 h 39), avec Homayoun Ershadi, Abdolhossein Bagheri, Afshin Khorshidbakhtari, Safar Ali Moradi, Mir Hosssein Noori, Ahmad Ansari.
Hercule
dessin animé de John Musker, Ron Clements (Etats-Unis, 1 h 31).
Okaeri
de Makoto Shinozaki (Japon, 1 h 39), avec Susumu Terajima, Miho Uemura, Shoichi Komatsu, Tomio Aoki.
Senza pelle
d'Alessandro Alatri (Italie, 1 h 30), avec *Anna Galiena, Massimo Ghini, Kim* Rossi Stuart.
Sept ans au Tibet
de Jean-Jacques Annaud (Etats-Unis, 2 h 15), avec Brad Pitt, Davie Thewlis, B. D. Wong, Mako, Danny Denzongpa, Victor Wong.
Sling Blade
de Billy Bob Thornton (Etats-Unis, 2 h 15), avec Billy Bob Thornton, Dwight Yoakam, J. T. Walsh, John Ritter, Lucas Black, Natalie Canerday.
Sous les pieds des femmes
de Rachida Krim (France, 1 h 25), avec Claudia Cardinale, Feyria Deliba, Nadia Farès, Mohamad Bakri, Yorko Voyagis, Hamid Tassili, Bernadette Lafont.
Un frère
de Sylvie Verheyde (France, 1 h 30), avec Nils Tavernier, Emma de Caunes, Jeannick Gravellines, Emmanuel Nicolas, Ann-Gisel Glass, Karole Rocher.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Anna et Bernhard Blume
Galerie Françoise Paviot, 57, rue Sainte-Anne, Paris 2e. Mo Opéra, Pyramides. Tél. : 01-42-60-10-01. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Du 2 décembre au 31 janvier.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Ma*deleine et parvis de la gare* Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
La Contrebasse
de Patrick Süskind.
Mise en scène de Philippe Ferran, avec Jacques Villeret.
Théâtre Marigny (salle Popesco), carré Marigny, Paris 8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. 20 h 30, le 2 décembre. Tél. : 01-42-25-20-74. 180 F et 250 F.
Polaroid
de Xavier Durringer.
Mise en scène de l'auteur, avec Omar Bekhaled, Elsa Bourdet, Sandra Cheres, Laurence Haziza, Farouk Benalleg, Philippe Kara-Mohamed, Bruno Lopez, Betty Teboulle, Eric Savin et Véronique Tissier.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. 20 h 30, le mardi 2. Tél. : 01-46-55-43-45. De 65 F à 120 F.*
Piano multiples
Liszt : *Après une lecture du Dante*. Stroppa : *Traiettoria, extrait*. Pierre-Laurent Aimard (piano), Marco Stroppa (direction du son).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 19 heures, le 2 décembre. Tél. : 01-42-30-15-16. 80 F.
Frédéric Menguy (piano)
Mozart : *Fantaisie KV 475*. Rossum : *Black and White*. Beethoven : *Sonate pour piano « Pathétique »*. Chopin : *Nocturnes, Fantaisie op. 49*. Liszt : *Venezia e Napoli*.
Salle Chopin (Pleyel), 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 2 décembre. Tél. : 01-45-61-53-00. 150 F.
L'An mil
Théâtre, musique et geste d'après le Tympan de Conques. Compagnie Guillaume Lagnel, Guillaume Lagnel (mise en scène).
Musée national du Moyen Age-Thermes de Cluny, 6, place Paul-Painlevé, Paris 5e. Mo RER Cluny-la Sorbonne. 20 h 30, le 2. Tél. : 01-44-70-64-10. Location Fnac, Virgin. 130 F.
Le Concert spirituel
Lully : *Motets pour les victoires de Louis XIV*. Hervé Niquet (direction).
Eglise Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris 1er. Mo Tuileries. 20 h 30, le 2 décembre. Tél. : 01-48-24-16-29. De 110 F à 200 F.

REPORT

Et soudain, des nuits d'éveil
mise en scène d'Ariane Mnouchkine.
Théâtre du Soleil, Cartoucherie. Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette. 19 h30 du mercredi au samedi, 13 h le dimanche. Location, Tél. : 01-43-74-24-08. 150 F.
La première représentation qui était prévue le mercredi 17 décembre est reportée au vendredi 26 décembre.

RÉSERVATIONS

Les Précieuses ridicules
de Molière.
Mise en scène de Jérôme Deschamps et Macha Makeieff.
Théâtre national de l'Odéon (grande salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. 20 heures du mardi au samedi. 15 heures le dimanche. Du 9 au 28 décembre. Location Tél. : 01-44-41-36-36. 30 F à 170 F.*

DERNIERS JOURS

14 décembre :
Célérité et discrétion
de Félix Vallotton.
Mise en scène d'Annie Roquelaure, avec Jean-Christophe Blondel, Denis Lachaud, Franck Magnier, Christophe Perrier, Annie Roquelaure, Marie Saint-Dizier, Frédéric Ségard, Isabelle Séné et Pauline Tanon.
Théâtre Daniel-Sorano, 16, rue Charles-Pathé, 94 Vincennes. 21 heures, du mardi au vendredi, 18 heures le dimanche. Tél. : 01-43-74-73-74. De 60 F à 100 F.*
18 décembre :
Apologétique
d'Olivier Py et Jean-Damien Barbin.
Mise en scène d'Olivier Py, avec Jean-Damien Barbin.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. 19 h 30, le mardi ; 20 h 30, du mercredi au samedi, 15 h 30 le dimanche. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.*
(* Tarif réduit)



EN VUE

■ *« Nous creusons secrètement »*, avait confié, la semaine dernière à la télévision israélienne, un inconnu masqué. Depuis, le sol autour du tombeau du roi David, sur le mont Sion, à Jérusalem, a été bétonné, à l'endroit où des membres de la secte intégriste de Bratslav veulent creuser un tunnel pour transporter la dépouille du rabbin Nahman, fondateur, au XVIIIe siècle, d'un courant mystique et piétiste. La tombe du rabbin se trouve toujours en Ukraine, mais, déjà, certains de ses disciples en Israël prétendent détenir une partie de ses ossements.

■ **Nikolaï Nevoline**, directeur du centre médico-légal d'Ekaterinbourg, chargé de conserver les restes de la famille impériale russe, vient d'avouer qu'une vertèbre du tsar **Nicolas II** reste introuvable depuis 1994. *« Il nous faut faire toute la lumière sur l'histoire de la troisième vertèbre »*, a fermement déclaré le fonctionnaire.

■ Une quinzaine de personnes ont été hospitalisées dans un état grave, dimanche 30 novembre à Blantyre, au Malawi, après avoir été piétinées par la foule venue s'incliner devant le cercueil plaqué or de **Kamuzu Banda**, ancien président de 1964 à 1994, l'un des plus féroces dictateurs d'Afrique. En 1953, aux funérailles de **Staline**, plus d'un millier de Soviétiques sont morts dans la cohue.

■ Des hommes d'affaires d'Abou Dhabi vont offrir au président des Emirats arabes unis, *« pour ses efforts visant à assurer la prospérité du pays »*, un Coran de huit tonnes, recouvert d'une plaque d'or de 24 carats incrustée de pierres précieuses, contenant 325 pages en cuivre de 25 kilos chacune. L'objet figurera au livre Guinness des records. Déjà, en 1996, **Zayed ben Sultan Al-Nahyane** avait été remercié par le plus grand bouquet de fleurs du monde.

■ Les courses de chameaux passionnent les riches et les émirs du Golfe, qui achètent aux tribus bédouines d'Oman des bêtes au prix de voitures de luxe. Au cours de compétitions clandestines organisées dans le désert, leurs champions sont montés par des enfants légers de quatre à cinq ans, achetés ou enlevés au Pakistan et au Bangladesh, équipés de récepteurs sur la poitrine, suivis par les entraîneurs qui, à bord de 4 × 4, les encouragent à fouetter leur monture en hurlant dans des talkie-walkies. Les garçonnets sont fixés sur les bosses des méharis par des bandes adhésives, plus sûres et plus commodes que les cordes d'autrefois. De temps en temps, un petit jockey tombe et se tue.

Christian Colombani

Haro sur la chasse au renard outre-Manche

Les députés se sont prononcés massivement pour l'interdiction de ce vieux loisir aristocratique. Mais les jeux sont loin d'être faits. Une affaire qui passionne la presse britannique

DEPUIS cinq siècles, la chasse au renard est l'un des loisirs favoris de l'aristocratie anglaise. Un passe-temps que les défenseurs des animaux jugent cruel et sont résolus à interdire. Les amateurs de ce sport ancestral, où Oscar Wilde voyait *« l'innommable à la poursuite de l'immangeable »*, restent capables de se mobiliser au service de leur passion. L'été dernier, ils montrèrent leur force, en organisant à Hyde Park une manifestation qui rassembla cent mille personnes. L'automne, leur saison favorite, s'annonce pourtant moins propice. Quatre députés sur six viennent de se prononcer aux Communes en faveur d'une proposition de loi, qui, si elle était définitivement adoptée, déclarerait hors-la-loi la chasse à courre derrière les renards, les cerfs, les lièvres et les visons.

Cette affaire qui mêle le sport et les animaux – deux sujets sacro-saints outre-Manche – déchaîne les passions de la classe politique et fait les gros titres de la presse quotidienne. Les journaux décrivent par le menu cette veille de week-end où la chambre des Communes, inhabituellement comble pour un vendredi, résonna pendant cinq heures de l'écho passionné des partisans et des adversaires du texte en discussion.

La vedette de cette journée mémorable fut, sans conteste, Michael Foster, un jeune député travailliste, initiateur de la proposition, dont les propos sont cités par le *Financial Times* : *« Cette mesure a pour objectif essentiel de prévenir la cruauté. Nous avons été élus à cette chambre pour changer le monde. Aujourd'hui, nous avons cette chance. »* Pendant ce temps, des représentants des deux camps, soigneusement contenus par la police, s'époumonnaient devant Westminster en brandissant des pancartes et des effigies favorables ou hostiles à la proposition de loi.

Pour les défenseurs de la chasse, dont le ténor conservateur Michael Heseltine, ancien ministre de Margaret Thatcher, l'adoption d'un tel texte serait une marque *« d'intolérance »* dissimulant de sombres desseins contre tous les sports de plein air qu'affectionne la *gentry* : *« Cela fait partie d'un programme qui conduira inéluctablement à l'interdiction de la chasse et ensuite, de la pêche à la ligne. Les travaillistes n'ont aucun respect pour le mode de vie britannique. »*



Les jeux sont pourtant loin d'être faits. Pour avoir une chance d'être voté, le texte doit d'abord être inscrit à l'ordre du jour gouvernemental, ce que le premier ministre travailliste, Tony Blair, quoique personnellement favorable à l'interdiction, s'est refusé à faire jusqu'à présent. De même, le chef du gouvernement a laissé toute liberté de vote aux députés de son parti, estimant qu'ils devaient, en l'occurrence, s'exprimer selon leur conscience. La presse se demande si Tony Blair campera longtemps sur cette position ou s'il se ralliera au mouvement d'opinion qui sympathise avec les renards.

« Le premier ministre, écrit le *Times, peut être tenté de recueillir tout le crédit d'une mesure d'interdiction. Il peut aussi en profiter pour entraîner dans la bataille la Chambre des lords. Mais celle-ci pourrait bien ne pas se laisser faire. »* Et le quotidien conservateur ajoute, fort sérieusement : *« Le premier ministre devrait plutôt se souvenir des leçons de la Bosnie : la diplomatie et la négociation sont préférables à un conflit ouvert. Le gouvernement devrait nommer une commission qui sera chargée d'examiner, sous tous ses aspects, la chasse au renard. Le sort du renard doit être jugé sur ses propres mérites. Il ne doit pas devenir un piège contre la Chambre des lords. »*

Pour l'éditorialiste du *Guardian*, cet épisode a surtout apporté la preuve que les députés de base, les fameux *« backbenchers »*, étaient de retour, et que le gouvernement aura du mal, sur ce dossier, à les *« faire rentrer dans le rang »*. La presse publie aussi, en bonne place, la photo d'une cavalière émérite, Camilla Parker Bowles, partant à la chasse à courre, au lendemain du vote des Communes. L'amie du prince Charles aurait pu rêver d'une meilleure publicité.

Jean-Pierre Langellier

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ L'arrivée programmée d'Ernest-Antoine Seillière à la tête du CNPF, c'est une nouvelle importante et inconfortable pour le gouvernement. Car il ne s'agit pas seulement d'un changement d'homme mais d'un changement de ligne, du passage d'un patronat de concertation à un patronat de confrontation. C'est un symbole, une rupture, sûrement une pièce significative du nouveau puzzle français qui se met en place. L'exception française, c'était jadis la société jacobine, avec un Etat hégémonique qui contrôlait tout. Aujourd'hui, c'est le désengagement de l'Etat. Il manquait un président du CNPF sans complexe qui ne croit pas à l'Etat-providence, hostile à toute intervention publique, allergique à la concertation. Nous y sommes. Ultime paradoxe : il est le premier président du CNPF sorti de l'ENA, ce symbole de la France jacobine.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Tel le lion de la fable, les Etats-Unis ne souffrent pas la discussion ! Ils ne connaissent que la raison du plus fort. La leur. Et dans le domaine de l'environnement comme dans celui de l'économie ou de la défense, ils imposent leur décret impérial sans complexe ni contestation possible, mais non sans cynisme. Ainsi l'Amérique estime-t-elle avoir fait grand honneur à la conférence de Kyoto sur l'effet de serre en lui déléguant son vice-président, Al Gore. Ce dernier, en effet, est connu pour être un expert des questions environnementales et être la bonne conscience écologique du président Clinton. Moyennant quoi et de la manière la moins urbaine qui soit, cet éminent émissaire des intérêts supérieurs de la grande nation américaine a proclamé qu'il n'était pas là pour négocier mais seulement pour expliquer la position des Etats-Unis.

LA CROIX
Bruno Frappat

■ Karine Mane s'intéressait aux affaires du monde car elle ressentait la misère du monde. Elle en est morte, à Douchanbé, capitale du Tadjikistan, où la fin du communisme a laissé libre cours à la guerre des clans et au banditisme militarisé. Partir ou rester ? C'est le dilemme de plus en plus fréquent des organisations humanitaires. Quand les menaces se précisent ou quand elles se concrétisent, la tentation est grande, et bien compréhensible, de renoncer. L'enjeu de l'assistance aux démunis et aux souffrants ne doit pas conduire à des prises de risque excessives, à un héroïsme limite. Cependant, le rappel de la nécessaire prudence ne doit pas éclipser l'hommage à rendre au courage de ceux qui n'ont froid ni aux yeux ni au cœur.

www.roche-hiv.com

Une animation interactive pour expliquer les nouveaux traitements du sida

LANCÉ en octobre dernier à l'occasion de la conférence de Hambourg sur les traitements du sida, le site en anglais Roche-HIV, développé sous l'égide du groupe pharmaceutique Hoffmann-La Roche, propose aux internautes une importante documentation multimédia sur le sida. Il ne s'agit pas de faire de la prévention, mais d'enseigner quelques rudiments de biologie et de médecine en expliquant le processus de développement de la maladie, en faisant le point sur l'état des recherches et en décrivant l'action des nouveaux traitements.

Ainsi, la rubrique « News » propose des informations récentes sur les progrès de la recherche grâce à des rapports, comptes-rendus de congrès ou communiqués de l'Unaids (programme des Nations-Unies sur le sida).



POUR LE NON-SPÉCIALISTE

Le site donne également accès à un ensemble de bases de données consultables grâce à un moteur de recherche. Par ailleurs, un chapitre entier est consacré à l'importance de la stricte observation des dosages et de la fréquence des prises des nouveaux médicaments, un autre aux phénomènes de mutation du virus et de résistance.

La rubrique la plus originale, baptisée « HIV Lifecycle » (cycle de vie du VIH) permet au non-spécialiste de visualiser le processus de l'infection au niveau cellulaire et les effets des nouvelles thérapies grâce à une série d'animations interactives. Dans une image de cellule en plan de coupe, on suit le cheminement du virus et les différentes stades de son évolution : attachement et entrée dans la cellule, transcription inverse, intégration de l'ADN, réplication virale, maturation virale et phase post-bourgeonnement.

A chaque étape, un mini-tableau de bord permet de faire apparaître des textes explicatifs complémentaires, et surtout de zoomer dans l'image pour obtenir un schéma détaillé et annoté. Il suffit alors de cliquer sur « Play » pour que le schéma se transforme à son tour en animation.

A tout moment, on peut alterner entre deux scénarios, qui se déroulent en parallèle : développement de la maladie en l'absence de traitement, ou au contraire action des nouvelles thérapies, adaptées aux différents stades du cycle de vie du virus. Les résultats ainsi présentés sont encourageants, même si les statistiques proposées par ailleurs sur la progression de la maladie le sont beaucoup moins.

Catherine Nivez

SUR LA TOILE

DONS EN LIGNE

L'Association française contre les myopathies (AFM) a ouvert un site Web consacré au Téléthon 97, qui aura lieu les 5 et 6 décembre prochains. On pourra y faire des promesses de dons, poser des questions, envoyer des témoignages, suivre en direct l'évolution du compteur pendant les trente heures de la manifestation, et trouver un ensemble d'informations scientifiques et financières, ainsi que des renseignements pratiques. *www. afm-telethon. asso.fr*

CYBERMARINS

Les marins du porte-avions américain USS *George-Washington*, qui croise dans le golfe Persique depuis le mois d'octobre, peuvent désormais communiquer avec les Etats-Unis par courrier électronique. Selon le contre-amiral Michael G. Mullen, commandant de l'escadre, il s'agit d'*« une innovation absolument merveilleuse, qui a vraiment remonté le moral à bord »*. Sur les 4 750 membres d'équipage, près de 3 700 possèdent désormais une adresse électronique personnelle. Les autres pourront en obtenir une dès que le système informatique du navire aura été renforcé. – *(AP.)*

Une soirée abracadabrante

par Alain Rollat

FAUT-IL en rire ou en pleurer ? L'irrationnel était de retour, lundi soir, sur France 2.

D'un côté, il y avait un panel de marchands d'illusions. Un guérisseur du genre « laïque », délégué par un prétendu syndicat national des magnétiseurs, reprochait *« aux médias »* de faire *« un amalgame »* entre sa corporation et celle des camelots du paranormal. L'une de ses clientes l'avait accompagné pour témoigner de son efficacité quasi miraculeuse. Une aimable sorcière tzigane disqualifiait les uns et les autres en vantant son propre *« savoir »*, hérité des temps *« où les religions n'existaient pas encore »*. Une escouade de curés en grand apparat antisatanique se laissaient filmer en plein travail d'exorcisme chez une femme qu'on disait possédée. La propriétaire d'une maison hantée racontait ses nuits d'enfer faites de bruits *« assourdissants »* et de *« petites lueurs »*. Une autre séquence montrait un groupe de spirites en train de capter un message de l'au-delà signé de Jacques-Yves Cousteau qui tenait à transmettre à ses fans, en léger différé, le post-scriptum post mortem suivant : *« Si ma famille et mes amis sont honnêtes, alors la vérité doit être dite : j'affirme l'existence de la raie géante de Djibouti et je souhaite que le grand public le sache. Trop de mensonges habitent les médias. Faites un effort, je vous en remercie d'avance. »*

De l'autre côté, quelques rationalistes tentaient d'endiguer ce flux de fadaises. Un psychiatre expliquait pour la millionième fois que l'autosuggestion a plus d'effets thérapeutiques que le prétendu fluide magnétique. Deux ethnologues se retranchaient derrière les mœurs de l'humanité primitive. L'exorciste du diocèse de Paris mettait en doute, à cause de son caractère télévisuel, proscrit par l'Eglise, l'authenticité de la cérémonie antidémoniaque dont les auteurs (belges) se révélèrent alors pas très catholiques. Un sceptique rapporta qu'en inspectant la maison hantée, en compagnie de spéléologues il avait découvert sous celle-ci deux puits qu'alimentaient, en effet, de bruyantes eaux souterraines. En revanche, sa caméra n'avait enregistré aucune des *« petites lueurs »* signalées par la propriétaire. Un physicien proposa aux spirites de venir enregistrer dans son laboratoire leur prochaine conversation avec Captain Cousteau. Ils déclinèrent l'invitation en se prévalant d'autres cautions scientifiques, qu'ils se refusèrent à citer. Personne, hélas ! ne daigna approfondir le mystère de la raie géante de Djibouti...

Cela se passait sur le plateau de « D'un monde à l'autre ». Entre les deux, il y avait donc Paul Amar. Il semblait content de lui.

MARDI 2 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 La Reine vierge ■ De George Sidney (Etats-Unis, 1953, 120 min). Histoire
19.00 La Nuit de jazz ■ ■ De Basil Dearden (Grande-Bretagne, 1961, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
19.00 Colère froide ■ De Jonathan Demme (Etats-Unis, 1976, v.o., 90 min). Ciné Cinémas
20.10 Tron ■ ■ De Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min). Disney Channel
20.30 Seul dans la nuit ■ De Christian Stengel (France, 1945, N., 100 min). Ciné Cinéfil
20.30 Le Regard d'Ulysse ■ ■ De Théo Angelopoulos (France - Grèce, 1995, 175 min). Ciné Cinémas
20.55 Bons baisers de Russie ■ ■ De Terence Young (Grande-Bretagne, 1963, 115 min). France 2
21.35 Viva Las Vegas ■ ■ De Roy Rowland (Etats-Unis, 1956, 110 min). France Supervision
22.10 Le Château du dragon ■ ■ De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
22.20 L'Amour poursuite ■ D'A. Rudolph (EU, 1989, 99 min). RTL 9
22.45 Dernière sortie pour Brooklyn ■ D'Uli Edel (Etats-Unis - Allemagne, 1988, v.o., 105 min). Paris Première
22.55 Le Chien des Baskerville ■ De Terence Fisher (Grande-Bretagne, 1959, 80 min). France 2
23.55 La Grande Révolte ■ ■ De Luis Trenker et Werner Klinger (Allemagne, 1937, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
0.10 Irma Vep ■ D'Olivier Assayas (France, 1996, 95 min). Canal +
0.35 Lady Paname ■ ■ D'Henri Jeanson (France, 1950, N., 120 min). RTL 9
1.35 Chance of a Lifetime ■ De Bernard Miles (Grande-Bretagne, 1950, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
2.40 Darkman 3 ■ De Bradford May (Etats-Unis, 1996, 85 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Spécial procès Papon. Histoire

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Jacqueline Bisset. Joanne Woodward. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
21.00 Le Gai Savoir. Best of. Paris Première
21.20 Pulsations. Sida et trithérapies. RTBF 1
22.20 Sud. Invités : François Léotard ; Domitille Lagourgue. TMC
22.35 Bouillon de culture. Nouveau féminisme ou éternel féminin ? TV 5
23.00 De l'actualité à l'histoire. Le travail des enfants. Le cumul des mandats. Histoire
23.35 ▶ Science 3. Des cailloux plein la bouche. France 3
0.25 Zone interdite. Au cœur des urgences. M 6
0.45 Les Grands Entretiens du Cercle. Invitée : Simone Veil. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 L'Histoire oubliée. [1/6]. Les tirailleurs sénégalais. Histoire
18.25 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [2/2]. Planète
18.30 Le Monde des animaux. La Cité des mouettes. La Cinquième
18.50 Le Volontaire du futur : Pierre Boulez. Muzzik
19.15 Les Chevaliers. [2/6]. Planète
20.10 Des hommes dans la tourmente. Lindbergh versus l'Atlantique. Planète
20.45 La Vie en face. Al Nakba. Arte
22.00 Portrait. Georges Brassens. Paris Première
22.05 Sur le seuil. Arte
22.30 Une femme résistante. [2/2]. Marguerite Gonon : Pour l'honneur. Planète
23.05 Les Dockers de Liverpool. TSR
23.20 Mémoires du XXe siècle. Czeslaw Milosz. Planète
0.00 Le Grand Jeu, URSS-USA. [3/6]. 1945-1953 : Minuit dans le siècle. Histoire
0.10 ▶ La Longue Ballade des sans-papiers. Planète

SPORTS EN DIRECT

19.55 Football. Championnat de D 2 : Lille - Sochaux. Eurosport
2.05 Basket-ball. Championnat NBA. Washington Wizards - Seattle Sonics. Canal +

MUSIQUE

18.10 et 20.45 Festival international de musiques sacrées de Fès. France Supervision
21.00 Solti's Bartok in Budapest. Muzzik
22.30 Elijah : A Celebration. Concert. Muzzik
0.20 La Calisto. France Supervision

VARIÉTÉS

20.50 Que la musique commence ! France 3

TÉLÉFILMS

20.30 Marat, terroriste apatride. De Maroun Bagdadi. Festival
20.30 Super porte-avions. De Billy Graham. RTL 9
22.10 Capitaine James Cook. De Gordon Clark [4/4]. Festival
22.35 A Birthday Video. De Robert Longo. Arte
22.45 Cas de conscience. De Michael Katleman. M 6

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde sans homme. M 6
19.00 Sentinel. Peggy. M 6
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre XIII. Série Club
21.30 Twin Peaks. Episode n° 8. Série Club
21.50 Manimal. Un enjeu d'importance. M 6
22.50 Angela, 15 ans. Bruits de couloir (v.o.). Canal Jimmy
23.40 Star Trek : la nouvelle génération. Filiation (v.o.). Canal Jimmy
1.55 Bottom. Parade (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 22.55 France 2
Le Chien des Baskerville
Sherlock Holmes, assisté du docteur Watson, enquête sur un chien monstrueux et redoutable qui semble hanter le domaine des Baskerville et s'attaquer aux héritiers du nom. Malgré l'utilisation *de la couleur comme élément dramatique*, le film manque d'un véritable climat d'angoisse. Terence Fisher avait été plus à l'aise avec *Frankestein* et surtout *Dracula*.

● 23.35 France 3
Science 3 : Des cailloux plein la bouche
En France, il y a cinq cent mille bègues. Une grande majorité se sont résignés à vivre avec cette parole rétive. Seuls 10 % cherchent à surmonter ce handicap. « Des cailloux plein la bouche », de Patricia Corphie et Philippe Baron, raconte le combat de certains d'entre eux, engagés dans un stage thérapeutique. Quatre à quinze jours pour mettre en commun leur expérience et pour que les mots coulent de source. « *Mon bégaiement, c'est un mur qui s'est construit tout au long de ma vie. Ce mur, qui me sépare du reste du monde, m'empêche de communiquer* », témoigne un jeune participant. L'approche thérapeutique évoquée dans ce reportage propose non pas une « *parole de survie* », résultant de méthodes à caractère choc, mais plutôt de provoquer progressivement le vrai plaisir de s'exprimer lors de situations quotidiennes (répondre à une petite annonce, demander son chemin...). On passe de la joie quand les mots sortent facilement, à la colère quand ça dérape. Un reportage bouleversant. – *K. N.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses, Ma Coupe du monde.
20.50 Les Sous-Doués en vacances. Film de Claude Zidi.
22.30 Célébrités.
0.05 Le docteur mène l'enquête.
0.55 Lumières sur un massacre.
1.00 TF1 nuit, Météo.
1.15 Reportages.
1.40 Histoires naturelles.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Bons baisers de Russie ■ ■ Film de Terence Young.
22.50 Un livre, des livres.
22.55 Le Chien des Baskerville ■ Film de Terence Fisher.
0.15 En fin de compte.
0.30 Journal, Météo.
0.45 Les Grands Entretiens du Cercle.

FRANCE 3

18.50 ▶ Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Que la musique commence !
23.10 Soir 3.
23.30 Lumière sur un massacre.
23.35 ▶ Science 3. Des cailloux plein la bouche.
0.30 Magazine olympique.
1.00 Rencontres à XV.
1.30 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Kid... napping. Film de Harry Winer.
22.20 Flash infos.
22.25 Le Jour des morts vivants. Film de George A. Romero.
0.10 Irma Vep ■ Film d'Olivier Assayas.

ARTE

19.00 The Monkees.
19.25 et 1.20 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2. Kyoto, le sommet de la dernière chance.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face : Al Nakba. La Palestine et la catastrophe de 1948.
21.40 Soirée thématique. Heinrich Heine.
21.45 Par monts et par monuments.
22.05 Sur le seuil.
22.35 A Birthday Video. Téléfilm de Robert Longo.
23.35 Débat.
23.50 Moi, fou du bonheur.
0.45 Le Spectacle Heinrich Heine.
1.15 Bibliographie.
1.25 La Place d'une mère.

M 6

19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.40 Décrochages info, E = M 6 Junior.
20.50 Les Piégeurs du mardi.
21.50 Manimal. Un enjeu d'importance.
22.45 Cas de conscience. Téléfilm de Michael Katleman.
0.25 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Robert Solé.
21.00 Poésie studio. Pierre-Jean Rémy, Ana Istaru, Elsa Cross.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Festival international de Toulouse : les orgues. Œuvres de Schütz, Florenz.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Jansen, Hervé.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Valery Gergiev.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Moussorgski, Chostakovitch.

MERCREDI 3 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.30 La Scoumoune ■ De José Giovanni (France, 1972, 110 min). TV 5
14.05 La Grande Révolte ■ ■ De Luis Trenker et Werner Klinger (Allemagne, 1937, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
14.30 Obsession fatale ■ De Jonathan Kaplan (Etats-Unis, 1992, 110 min). Ciné Cinémas
15.15 Madame Sousatzka ■ De John Schlesinger (Grande-Bretagne, 1988, 120 min). France Supervision
15.45 Le Château du dragon ■ ■ De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1946, N., 100 min). Ciné Cinéfil
16.20 L'Insurgé ■ De Martin Ritt (Etats-Unis, 1970, 105 min). Ciné Cinémas
17.00 La Reine vierge ■ De George Sidney (Etats-Unis, 1953, 120 min). Histoire
17.05 Le Diable dans la boîte ■ De Pierre Lary (France, 1976, 105 min). Festival
17.30 Rocketeer ■ ■ De Joe Johnston (Etats-Unis, 1991, 105 min). Disney Channel
18.45 L'Ombre d'un doute ■ ■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1943, N., 105 min). Ciné Cinéfil
18.55 Travail au noir ■ ■ ■ De Jerzy Skolimowski (Grande-Bretagne, 1982, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
20.30 Chance of a Lifetime ■ De Bernard Miles (Grande-Bretagne, 1950, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 La Vie en mauve ■ De Jean-Claude Tramont (Etats-Unis, 1980, 90 min). Ciné Cinémas
21.00 La Dernière Marche ■ De Tim Robbins (Etats-Unis, 1995, 120 min). Canal +
21.05 Rambo ■ De T. Kotcheff (EU, 1983, 95 min). TSR
21.15 Sugar Hill ■ De Leon Ichaso (Etats-Unis, 1993, 125 min). RTBF 1
22.00 La Rumba ■ De Roger Hanin (France, 1986, 90 min). Ciné Cinémas
22.05 Les Jeux de l'amour et de la guerre ■ ■ D'Arthur Hiller (Etats-Unis, 1964, N., 115 min). Ciné Cinéfil
23.05 Le Roi des aulnes ■ De Volker Schlöndorff (France - Allemagne, 1996, 114 min). Canal +
0.00 La Nuit de jazz ■ ■ De Basil Dearden (Grande-Bretagne, 1961, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
0.15 Fabiola ■ ■ D'Alessandro Blasetti [1/2] (Italie, 1949, N., 90 min). RTL 9
1.00 Les Mongols ■ D'André De Toth et Leopoldo Savona (France - Italie, 1961, 115 min). Canal +
1.20 Fille d'Eve ■ ■ De Georg Jacoby (Allemagne, 1938, N., v.o., 70 min). Arte
1.35 Sa meilleure cliente ■ De Pierre Colombier (France, 1932, N., 90 min). Ciné Cinéfil
1.40 Les Griffes de la nuit ■ De Wes Craven (Etats-Unis, 1984, v.o., 85 min). Ciné Cinémas
5.05 Les Voleurs ■ ■ Film d'André Téchiné (1996, ◆, 114 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
14.30 Business humanum est. Le haras du Pin. La Cinquième
16.05 Saga-Cités. Pour l'Algérie. France 3
17.10 A bout portant. Georges Moustaki. Paris Première
18.00 Stars en stock. Grace Kelly. Tony Curtis. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
19.00 De l'actualité à l'histoire. Le travail des enfants. Le cumul des mandats. Histoire
20.00 Faut pas rêver. Tanzanie : Les peintres Tinga-Tinga. France : L'orfèvre des vaches. Argentine : Les quatre frères du polo. TV 5
20.05 TéléScope. Le ciel en état d'urgence. TSR
20.10 Droit de cité. Sans peur et sans reproches ? RTBF 1
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. 140 000 Chinois pour la Grande Guerre. Arte
20.50 Combien ça coûte ? Les chanteurs pour enfants. Les inventeurs de jeux. Profession ostréiculteur. Les cabarets parisiens pendant les fêtes. Qualité des produits. Acheter une île. TF 1
20.50 La Marche du siècle. 35 millions de morts : la sombre histoire du communisme. Invités : Jean Ferrat ; Stéphane Courtois ; Jacques Rossi. France 3
21.00 Au nom de la loi. Les amants diaboliques. Une brique sur l'estomac. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. La cueca sola. L'actualité vue par un cinéaste. Spécial terrorisme. Histoire
22.35 Pulsations. Sida et trithérapies. TV 5
22.40 La Vie à l'endroit. C'est la vie de château ! France 2
23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Stefan Zweig. France 3
0.30 Le Cercle des métiers. Justice : des métiers en mutation. France 2
0.40 Le Canal du savoir. Hôpital et gastronomie. Paris Première

DOCUMENTAIRES

18.00 Chasseurs de trésors. [2/10]. Les épaves du détroit de Bass. La Cinquième
18.35 Mozart en tournée. Vienne, la dernière étape, K595. Muzzik
19.20 Les Filles de Mermoz. Planète
19.45 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [2/2]. Planète
20.00 Le Grand Jeu, URSS-USA. [3/6]. 1945-1953 : Minuit dans le siècle. Histoire
20.35 Les Chevaliers. [2/6]. Guillaume et Ulrich, au service des dames. Planète
20.55 Femmes dans le monde. Hanan Ashrawi, une femme de son temps. Téva
21.45 Musica. Alma Mahler : sensualité infinie. Petite suite d'un journal intime. Arte
21.55 La Colère des Belges. Planète
22.00 L'Histoire oubliée. [2/6]. Les parachutistes indochinois. Histoire
22.25 Olivier Messiaen : L'héritage. [1/3]. Muzzik
23.15 Profil. Sur les traces des Incas. Le cinéma des pays andins. Arte
23.30 Sur la route des croisades. TSR
23.50 Une femme résistante. [2/2]. Marguerite Gonon : pour l'honneur. Planète
0.15 The Intimate Art. Muzzik

DANSE

21.00 La Chute d'Icare. Ballet. Muzzik
21.50 Les Noces. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

17.55 Concerto brandebourgeois. Concert. France Supervision
21.35 Columns Classics : Mozart. Divertimenti. France Supervision
21.55 Le Festival des Inrocks 1997. Paris Première
22.05 Columns Classics. Concerto pour flûte, harpe et orchestre. France Supervision
22.35 Blues Sessions. James «Blood» Ulmer. France Supervision
22.45 Musica. Leonard Bernstein dirige Mahler. Arte

THÉÂTRE

19.00 La Seconde Surprise de l'amour. De Marivaux. France Supervision

VARIÉTÉS

20.50 Graines de star. M 6
23.45 Hommage à Barbara. Discorama enregistré le 1er octobre 1967. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Les Faux Médicaments. D'Alain-Michel Blanc. Festival
20.30 L'Impossible Vérité. De Bill Corcoran. RTL 9
20.55 Un printemps de chien. D'Alain Tasma. France 2
22.40 Piège pour un flic. De Sandor Stern. RTL 9
22.55 Suspect public n° 1. O De Noel Black. M 6

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui persiste et signe. France 2
19.00 Sentinel. Scoop. M 6
22.20 Une fille à scandales. Une année en un jour (v.o.). Canal Jimmy
22.45 Spin City. Un nouveau départ (v.o.). Canal Jimmy
22.55 Columbo. SOS Scotland Yard. TF 1
23.40 Bottom. Hole (v.o.). Canal Jimmy
0.10 New York Police Blues. Casse-tête chinois (v.o.). Canal Jimmy
0.55 New York District. L'amour d'une mère. France 3

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 22.40 France 2
La vie à l'endroit : C'est la vie de château

De l'autre côté du rêve

LA VIE DE CHÂTEAU n'est pas toujours rose. Si l'on n'est pas doté d'une fortune à la mesure des toitures à entretenir, il est difficile de joindre les deux bouts. « *Avec le temps, va, tout s'en va* », même les périodes les plus fastes ou les plus frivoles de la noblesse française.

Dans son magazine « La vie à l'endroit », Mireille Dumas feuillette à ciel ouvert les mille et une « galères » du quotidien d'un châtelain. Et l'entrée dans la vie ordinaire de ces gens de haute ascendance. Car il a fallu s'adapter pour survivre.

Mettre la clef sous la porte, troquer tourelles et pigeonniers contre un trois-pièces-cuisine dans une banlieue polluée ? Grand Dieu, jamais ! Duc, baron, comte et comtesse ont retroussé leurs manches pour transformer leur patrimoine en une entreprise prospère. Alors que les uns jouent désormais la carte de l'hôtellerie, du spectacle son et lumière, des réceptions et des dîners d'affaires, les autres privilégient les visites guidées pour arrondir leurs fins de mois difficiles.

Si d'aventure, dans l'au-delà, nos illustres monarques, Henri IV comme Louis XIV, avaient la possibilité de regarder le petit écran, *ils ne manqueraient pas* d'être offusqués par le spectacle de cette gent nobiliaire reconvertie pour la survie de son patrimoine *en de besogneux tâcherons*. Restaurer la chapelle, réparer la plomberie, laver le parquet, nettoyer les chambres occupent *aujourd'hui la vie et les* pensées de ces gentilhommes des temps modernes.

La baronne Florence Goupil de Bouillé raconte ainsi comment, par amour pour son château, elle se charge elle-même, truelle à la main, de maintenir en état l'héritage familial.

Quand bien même son mode de vie aurait subi quelques changements, les valeurs de la noblesse, elles, subsistent. On se marie toujours entre gens de même rang, de même éducation. On reste attaché à ses origines, à son titre et à son bien. Et à sa notice dans le Bottin mondain.

Karine Nakache

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 TF 1 jeunesse.
17.05 Savannah.
18.00 Les Années fac.
18.30 Ali Baba.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Ma Coupe du monde, Résultat des courses.
20.50 Combien ça coûte ?
22.55 Columbo. SOS Scotland Yard.
0.40 Minuit sport. Patinage artistique.
1.35 Lumières sur un massacre.

FRANCE 2

13.50 et 17.40 Un livre, des livres.
13.55 et 14.55 Derrick.
16.00 Tiercé.
16.15 La Chance aux chansons.
17.15 Des chiffres et des lettres.
17.45 Chair de poule.
18.15 Friends.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 C'est l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Un printemps de chien. Téléfilm d'Alain Tasma.
22.40 La Vie à l'endroit. C'est la vie de château !
23.45 En fin de compte.
0.15 Journal, Météo.
0.30 Le Cercle des métiers. Justice : des métiers en mutation.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 ▶ Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Lumière sur un massacre.
20.50 La Marche du siècle. 35 millions de morts : la sombre histoire du communisme.
22.55 Soir 3.
23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Stefan Zweig.
0.10 Cinéma étoiles.
0.35 Vivre avec...
0.55 New York District.
1.40 Tous sur orbite.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C + Cléo.
16.20 L'Invasion des tatous.
16.45 Les Survivants du silence. Téléfilm de Richard A. Colla.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 La Dernière Marche ■ Film de Tim Robbins.
23.00 Flash infos.
23.05 Le Roi des aulnes ■ Film de Volker Schlöndorff.
1.00 Les Mongols ■ Film d'André De Toth et Leopoldo Savona.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Plans de vol.
14.30 Business humanum est.
15.30 Comparaisons naturelles.
16.30 L'Etoffe des ados.
17.00 Cellulo.
17.30 Au cœur d'Okavango.
17.55 Le Journal du temps.
18.00 Chasseurs de trésors.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees.
19.25 et 1.15 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 L'Ile aux éléphants.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. 140 000 Chinois pour la Grande Guerre.
21.45 Musica. Alma Mahler : sensualité infinie. 22.45 Leonard Bernstein dirige Mahler : l'adagio de la *Symphonie n° 10*.
23.15 Profil. Sur les traces des Incas.
0.20 Lost in Music.
1.20 Fille d'Eve ■ ■ Film de Georg Jacoby (v.o.).

M 6

13.05 M6 Kid.
16.30 Des clips et des bulles.
16.50 Fan de.
17.20 Fanquizz.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Graines de star.
22.55 Suspect public n° 1. Téléfilm O de Noel Black.
0.40 Secrets de femme.
1.15 Sexy Zap.
1.40 Dix films contre les mines antipersonnel.
1.45 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Pierre Rosenberg.
21.00 Philambule. *L'actualité philosophique*. Michèle Onfray.
22.10 Fiction. *Marcaumachie*, de Marcel Moreau.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Le Voyage des Dieux. Concert donné en direct du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie. 19.15 Polyphonies vocales de Géorgie. 20.00 Vietnam. Cérémonial boudhiste. 21.00 Œuvres de Ton That Tiet, Xenakis, Ohana. 22.45 Liturgie Yoruba.
0.05 Les Greniers de la mémoire. L'histoire de l'Orchestre Radio-Lyrique.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Hommage à Maria Callas. *Rigoletto*, opéra de Verdi.
22.00 Les Soirées... (suite). *Les enregistrements pirates* de Maria Callas.

Le Monde
MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1997

Assurance tous risques

par Pierre Georges

ILS PRATIQUENT, ces gens-là, l'irresponsabilité comme l'assurance : tous risques ! Un trou ? Quel trou ? Combien ? 50 milliards ? Vous plaisantez, à peine 40. Et d'ailleurs, le responsable, c'est l'Etat.

Ils paraphrasent volontiers le mot fameux : l'Etat, ce n'est pas moi ! Ils sont formés par l'Etat, dans les meilleures écoles de l'Etat, aux frais de l'Etat. Ils sont considérés comme l'élite de l'Etat. Ils sont nommés par l'Etat. Ils dirigent des entreprises d'Etat ou des entreprises à actionnariat d'Etat. Ils doivent des comptes à l'Etat.

Et, quand vient l'heure des comptes, précisément, ils se retournent contre l'Etat, leur maître négligent, pour dire combien celui-ci a manqué à tous ses devoirs de surveillance et de contrôle, laissant se creuser le trou, s'amplifier le désastre. Ce qui n'est pas faux, mais tout de même un peu court comme explication. Ou un peu vaste comme parapluie.

On croit rêver parfois devant cette manière de s'exonérer, une fois pour toutes, de ses propres responsabilités et de ses propres erreurs de gestion, de ses propres jongleries avec l'argent des autres, le nôtre. Cinquante milliards de pertes en cinq ans, voilà les pertes du GAN telles qu'elles ont été évaluées, lundi, par *Le Parisien-Aujourd'hui*. Ce n'est pas un journal économique, *Le Parisien*, mais un quotidien populaire, au vrai sens du terme.

Au vrai bon sens du terme, même. Excusez du peu ! Cinquante milliards, ou quarante, selon la comptabilité de Bercy, de pertes en cinq ans, cela frappe autant l'imagination que le portefeuille du citoyen. Cela met le naufrage du GAN, le trou à combler, à plus de 10 000 francs par contribuable français. Et, bien sûr, cela nourrit, plus sûrement que tout discours poujadiste ou extrémiste, l'anti-étatisme montant. Cela creuse, profondément, le fossé qui sépare le pays de ses élites.

Crédit lyonnais, GAN, pour ne parler que de ces deux sinistres-là, l'addition est sévère : 200 milliards de francs. Une immense responsabilité d'Etat, donc des politiques, car, en démocratie, la responsabilité ultime est bien celle du politique. Mais aussi une immense fuite de responsabilités par ceux qui reçurent mandat de gérer au mieux les affaires de l'Etat.

Des enquêtes sont en cours ou vont être ouvertes sur la gestion du GAN. Elles diront les responsabilités. Elles permettront de faire le tri entre les erreurs et aventures gestionnaires et le reste, qui procède de la gabegie sinon du droit commun. Elles ouvriront, si nécessaire, la voie à des poursuites judiciaires. Mais déjà, ce qu'on lit, ici et là, du pré-rapport de la Cour des comptes, laisse stupéfait.

Rien, mais vraiment rien, dans le contrat qui lie un grand commis à l'Etat ne l'autorise à jeter l'argent des autres par les fenêtres, à s'octroyer ou à octroyer des avantages exorbitants, des primes de départ somptuaires, des notes de frais ébouriffantes. Rien ne l'oblige à s'engager, tête baissée, dans des opérations immobilières à très haut risque, à consentir des prêts à des partenaires réputés insolvables, à accumuler les bévues industrielles et les aventures commerciales. Rien, si ce n'est parfois la pression du politique. Rien, si ce n'est, toujours, ce sentiment d'impunité qui lui semble devenu un privilège de caste.

Le meurtrier de Caroline Dickinson pourrait être un violeur en série

L'analyse génétique de 364 000 Britanniques recensés sur un fichier n'a donné aucun résultat

PLUS DE MILLE tests génétiques déjà pratiqués, deux campagnes de dépistage ADN systématique opérées sur les hommes de toute une commune, une comparaison de l'empreinte du criminel avec le fichier génétique britannique : l'enquête menée par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke dans l'affaire Caroline Dickinson, cette jeune Anglaise retrouvée violée et assassinée le 18 juillet 1996 dans une auberge de jeunesse de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), a atteint une ampleur encore inégalée en France. Alors que la dernière campagne de tests génétiques s'est révélée négative, le magistrat opère désormais essentiellement dans deux directions. Tout en continuant à procéder par élimination en soumettant aux tests plusieurs centaines de personnes, il conduit également une enquête criminelle plus classique en se concentrant sur la piste d'un meurtrier ayant opéré dans plusieurs auberges de jeunesse du nord de la Bretagne (*Le Monde* du 14 octobre).

Pour l'heure, les filets lancés par le magistrat, qui a ordonné toute une série de dépistages génétiques, n'ont permis aucune prise. Tout comme la première série de tests, opérée, à la demande de la famille de la victime, sur la population masculine de Pleine-Fougères âgée de quinze à trente-cinq ans, la deuxième campagne de dépistage n'a donné aucun résultat. Les 252 hommes de la commune sur 258 convoqués, âgés de trente-six à soixante ans, qui ont bien voulu se prêter à l'opération, les 21 et 22 novembre, sont désormais disculpés. Dès que les enquêteurs auront vérifié les emplois du temps des six personnes manquantes, la commune de Pleine-Fougères, fortement mise à contribution, pourra recouvrer sa tranquillité habituelle. Le magistrat n'envisage pas, dans l'immédiat, de soumettre les communes environnantes aux tests.

Sans attendre les résultats de Pleine-Fougères, Renaud Van Ruymbeke a étendu ses investigations vers la Grande-Bretagne. Accompagné de deux policiers du service régional de police judiciaire (SRPJ) et de deux gendarmes de la section de recherche (SR) de Rennes, le conseiller s'est rendu outre-Manche, début novembre, pour tester treize Britanniques : les cinq hommes qui encadraient le groupe de jeunes Anglais qui est passé à l'auberge de jeunesse de Saint-Lunaire, où une tentative d'agression sexuelle a été perpétrée, ont tous été soumis au dépistage, ainsi que huit autres Britanniques ayant séjourné en Bretagne au moment des faits. Tous les résultats ont été négatifs.

Renaud Van Ruymbeke a également présenté aux jeunes Anglais des groupes de Saint-Lunaire et Pleine-Fougères une série de photos présentant des Français soupçonnés ou condamnés dans des affaires de mœurs. Sans succès. Enfin, le magistrat a comparé l'empreinte génétique du meurtrier avec celle des 364 000 traces ADN recensées dans le fichier britannique. Ce fichier, créé en 1995, regroupe beaucoup plus que les simples délinquants sexuels, puisque la loi anglaise autorise les policiers à recenser l'empreinte génétique de toute personne arrêtée ou condamnée pour une infraction passible d'une peine d'emprisonnement. Malgré son ampleur, la recherche est restée vaine.

UNE ENQUÊTE PARALLÈLE

Mais le conseiller mène surtout une enquête quasi parallèle, qui se concentre sur la série d'agressions sexuelles commises, en 1996, dans les auberges de jeunesse de la région. Outre la tentative d'agression de l'établissement de Saint-Lunaire, commise dans la nuit du 17 au 18 juillet 1996, quelques heures avant le crime de Pleine-Fougères, les enquêteurs ont acquis la quasi-certitude qu'un même homme a perpétré une autre tentative de viol dans l'auberge de jeunesse de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), le 12 juin de la même année. Bien que n'ayant toujours pas de signalement précis de l'agresseur, ils disposent cependant d'un élément nouveau : l'homme aurait circulé dans une camionnette blanche, repérée par des témoins.

Les enquêteurs ont également progressé dans leur connaissance des circonstances du crime de Pleine-Fougères. Instruisant cette affaire depuis le 14 août, après le dessaisissement, par la chambre d'accusation de Rennes, du juge d'instruction de Saint-Malo, Gérard Zaug, le conseiller Van Ruymbeke s'est penché sur l'ensemble des éléments matériels retrouvés autour du corps de Caroline. Il travaille actuellement sur les résultats d'expertises portant sur les poils et cheveux trouvés sur son couchage ainsi que sur un morceau de coton recueilli près d'elle.

Afin d'étayer l'hypothèse d'un violeur en série, qui opérerait principalement dans les auberges de jeunesse, le conseiller continue d'exploiter les informations recueillies nationalement auprès de tous les directeurs de ce type d'établissements. Il passe également au crible du test ADN tous les auteurs d'infractions sexuelles du nord de la Bretagne, ainsi que tous les anciens détenus dans une affaire de mœurs libérés depuis le 1er janvier 1996. Enfin, il recense toutes les infractions sexuelles commises en France qui auraient les mêmes circonstances que le crime de Pleine-Fougères. Dans cette enquête sensible, de dimension diplomatique, rien ne sera négligé pour élucider ce crime mystérieux.

Cécile Prieur

Les années sombres du GAN refont surface

LA POLÉMIQUE, lancée lundi 1er décembre par *Le Parisien* autour du montant de la facture laissée par cinq années de gestion calamiteuse du GAN, a fait vigoureusement réagir les pouvoirs publics, les dirigeants actuels de la compagnie d'assurance et... François Heilbronner, qui présida le GAN de 1986 à 1994. Au-delà de la bataille de chiffres (*Le Monde* du 2 décembre) qui fait osciller le montant du désastre entre 40 milliards de francs – chiffre confirmé par le ministère des finances dans un communiqué diffusé en fin d'après-midi – et les 50 milliards de francs annoncés par le quotidien, c'est le procès de tout un système qui est en train de s'ouvrir. Le dossier vient en effet devant les parlementaires mercredi 3 décembre, à l'occasion du débat sur le collectif budgétaire où sera examiné la garantie de 9 milliards de francs promise par le gouvernement pour sauver le GAN.

Soucieuse de faire comprendre qu'il s'agissait d'un passé qui ne remettait pas en cause les résultats actuels du GAN, la direction a confirmé l'évaluation des pertes cumulées dues à l'immobilier et à l'assurance-dommage à 34,5 milliards de francs. *« Il n'y a pas d'autres pertes cachées à venir »*, précise-t-on rue Pillet-Will, où l'on table sur un résultat 1997 positif. Cela n'a pas empêché le titre de plonger, perdant 4,7 % à la clôture de la Bourse de Paris lundi.

De son côté, Bercy s'est montré particulièrement ferme. Comme dans le dossier du Crédit lyonnais, Dominique Strauss-Kahn se sent totalement libre de donner quelques coups de pied dans la fourmilière puisqu'il n'était pas au pouvoir au moment des faits. *« Toutes les suites, notamment pénales, seront évidemment données. Le gouvernement est très attaché à ce qu'aucune zone d'ombre ne subsiste »*, affirme le ministère des finances dans un communiqué.

C'est probablement ce qui a conduit l'ancien patron du GAN, François Heilbronner, à s'exprimer. Dans un entretien accordé au *Parisien*, mardi 2 décembre, l'ancien directeur adjoint de cabinet de Jacques Chirac soutient qu'il ignorait la situation de la filiale immobilière UIC, qui a perdu 30 milliards de francs en cinq ans. *« Cette société était jusqu'en 1993 hors de mon contrôle. Sinon, les choses ne se seraient pas déroulées ainsi. »* Quant à l'activité d'assurance, qui est la cause de quelque 4,5 milliards de francs de pertes sur la même période, M. Heilbronner estime *« qu'il était moins cher de chercher à conquérir de nouveaux clients en France plutôt que d'acheter des filiales à l'étranger »*. Pour lui, le grand responsable de ce désastre est l'Etat, qui a organisé *« un système d'absence de responsabilités »*.

Babette Stern

Nouvelle hausse des prix du tabac en 1998

LE GOUVERNEMENT pense avoir trouvé la solution pour majorer la fiscalité sur le tabac tout en évitant une guerre des prix. Le nouveau dispositif devrait faire l'objet d'un amendement au projet de loi de finances pour 1998, et non au projet de financement de la Sécurité sociale, comme envisagé dans un premier temps (*Le Monde* du 27 novembre).

Depuis un an, les industriels du tabac menacent, en effet, de déclencher une guerre des prix, qui aurait pour conséquence de faire chuter les recettes fiscales. Rothmans a déclenché les hostilités en commercialisant à bas prix une nouvelle cigarette, la Winfield. Philip Morris a contre-attaqué en soumettant au ministère du budget une grille de tarifs, en baisse de 10 %. Ces prix n'ont toutefois jamais été homologués.

Pour 1998, le gouvernement pouvait donc difficilement se borner à majorer les droits de consommation sur le tabac, car il aurait relancé la bataille. Un système fiscal a donc été imaginé, qui réaménage le minimum de perception fiscal. Le dispositif vise au premier chef les cigarettes à bas prix commercialisées dans des paquets de 25 ou 30, ainsi que le tabac à rouler, dont les parts de marché, notamment auprès des jeunes, sont en hausse sensible.

On connaîtra d'ici un mois les conséquences tarifaires de cette mini-réforme fiscale. Les industriels ont obtenu ce délai pour communiquer à Bercy leurs nouvelles grilles de prix, mais, dès à présent, il semble probable que les hausses s'échelonneront de 8 % pour la Gauloise à près de 17 % pour les blondes les moins chères. Une fois homologuées par Bercy, les nouvelles grilles tarifaires devraient être gelées pour une durée d'un an. La parade est efficace pour conjurer une guerre des prix, mais ne risque-t-elle pas d'avoir pour effet d'interdire toute introduction de nouveaux produits sur le marché français ? Dans cette hypothèse, Bruxelles risquerait de ne pas donner son agrément.

Laurent Mauduit

M. Kouchner évoque l'usage médical de l'héroïne et du cannabis

C'EST une petite confidence qui fait grand bruit. Lors d'un déplacement à Aix-en-Provence, où il inaugurait un centre de délivrance de méthadone, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a confié, selon *Libération* du 2 décembre, qu'il était favorable à la prescription d'héroïne chez les toxicomanes *« les plus lourds »*, *ainsi qu'à celle de cannabis* chez les patients atteints de cancer ou de sida.

« J'aimerais que l'on essaie rapidement de faire quelques prises en charge », a déclaré M. Kouchner à propos de la distribution d'héroïne médicale. Cette approche a essentiellement été expérimentée en Suisse, avec un certain succès, chez des toxicomanes « anciens » et fortement désocialisés. Dans un récent entretien au *Monde*, Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral suisse de la santé publique, expliquait que le lancement de cette approche thérapeutique en 1992 n'avait constitué qu'*« une stratégie parmi d'autres, destinée à quelque mille toxicomanes de longue durée qui avaient échoué dans tous les programmes »*.

Concernant l'usage éventuel de cannabis dans un contexte médical, le secrétaire d'Etat à la santé a estimé qu'*« il va falloir pouvoir le prescrire »*. Les vertus thérapeutiques du *cannabis sativa* et de ses dérivés (marijuana, haschisch, huile) restent scientifiquement discutées, mais de nombreux chercheurs prônent son usage à des fins palliatives chez les patients en fin de vie. La presse anglo-saxonne, dont *The Independent*, mène depuis quelques mois une campagne en faveur de la dépénalisation du cannabis (*Le Monde* du 16 octobre). L'hebdomadaire scientifique américain *New England Journal of Medicine* jugeait, dans un récent éditorial, qu'*« une politique fédérale qui interdit aux médecins de soulager la souffrance en prescrivant de la marijuana aux patients gravement malades est malvisée, maladroite et inhumaine »*.

Dans l'entourage de M. Kouchner, on assurait, mardi matin, que ces petites phrases ne constituaient *« pas une position officielle »*, dans l'attente des recommandations des Rencontres nationales sur l'abus de drogue et la toxicomanie, prévues les 12 et 13 décembre. Deux ateliers de travail, l'un consacré aux traitements de substitution à l'héroïne et l'autre à l'innovation, permettront alors de dégager un consensus officiel.

Laurence Folléa

L'aéroport d'Orly fermé en raison des chutes de neige

LA NEIGE, qui est tombée sur la région parisienne dans la nuit de lundi à mardi, a entraîné la fermeture de l'aéroport d'Orly. Les vols ont été déroutés sur Roissy-Charles-de-Gaulle ou sur des aéroports de province. Les services d'Aéroports de Paris envisageaient un retour à la normale dans la matinée de mardi après le déneigement des pistes.

La neige a également provoqué des perturbations sur le réseau routier. Le Centre national d'informations routières (CNIR) a enregistré, mardi matin, 250 kilomètres de bouchons sur les routes d'Ile-de-France en direction de la capitale. Par endroits, la couche de neige a atteint plus de 10 centimètres.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 2 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16910,29	– 0,57	– 12,66
Honk Kong index	11216,35	+ 4,33	– 16,62

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 02/12	Var. en % 01/12	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2917,37	– 0,04	+ 25,98
Amsterdam CBS	911	+ 0,10	+ 40,53
Bruxelles	15656	+ 0,28	+ 48,10
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3815,57	+ 0,24	+ 39,99
Londres FT 100	4971,70	+ 1,01	+ 20,72
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23394	+ 0,27	+ 49,03
Zurich SMI	5864,90	– 0,17	+ 48,77

Tirage du *Monde* daté mardi 2 décembre : 519 659 exemplaires. ·3